OFF
I52A1
P8/2

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE DE GÉOGRAPHIE

Publication No 2

L'AVENIR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES CANTONS DE L'EST

Un problème type de planification régionale de la province de Québec

par

Michel PHLIPPONNEAU

Québec
1960

Bibliothèque Nationale du Québec

L'AVENIR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DES CANTONS DE L'EST

L'AVENIR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES CANTONS DE L'EST

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE DE GÉOGRAPHIE

Publication No 2

L'AVENIR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES CANTONS DE L'EST

Un problème type de planification régionale de la province de Québec

par

Michel PHLIPPONNEAU

professeur de Géographie à l'Université de Rennes
professeur invité à l'Université de Montréal
chargé de recherches au Service provincial de Géographie

Québec
1960

OFF
I52A1
P8/2

Droits réservés, 1960.

A ma fille, Marie-Laurence

OFF
j52A1
P8/2

PRÉFACE

Le *Service de Géographie* du Ministère de l'Industrie et du Commerce est un organisme de recherche qui se propose de contribuer à la planification économique du Québec par la préparation d'études régionales et par certains autres travaux destinés à mieux faire connaître divers aspects physiques, économiques et humains de la géographie de la Province. Sa première publication, une *Bibliographie du Nouveau-Québec,* parue il y a quelques années, était destinée aux chercheurs exclusivement. Le présent ouvrage, ainsi que les autres monographies régionales actuellement en préparation, s'adresse à tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent aux facteurs conditionnant le développement des régions québécoises. *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est* est donc la première d'une série d'études qui couvrira éventuellement chacune des dix grandes régions économiques de la Province. Le prochain ouvrage de la série, *La mise en valeur de la Gaspésie et de la Rive sud et l'estuaire du Saint-Laurent,* ira sous presse, du moins nous l'espérons, au cours de la présente année ; il sera suivi, vraisemblablement en 1961, par une étude semblable de la Côte Nord, et une autre sur la frange septentrionale de l'Abitibi.

En marge de ces monographies régionales, le *Service de Géographie* a d'ores et déjà complété la préparation d'un *Atlas économique de la Province de Québec* et d'une étude statistique détaillée sur les *Prévisions démographiques de la population québécoise de 1956 à 1981.* Il est permis d'espérer que ces deux ouvrages prendront la forme de l'imprimé dans un avenir prochain ainsi que plusieurs autres travaux spéciaux, actuellement en cours de préparation.

Ces diverses entreprises tendent à démontrer comment les géographes, ces nouveaux venus sur le marché canadien du travail, peuvent, grâce au Ministère de l'Industrie et du Commerce, se rendre utile dans les rouages complexes d'une société moderne, qui cherche à connaître ses possibilités et qui se soucie de préparer son avenir.

P. Dagenais,
directeur du *Service de Géographie.*

AVANT-PROPOS

En septembre 1958, en compagnie de ma femme, j'ai consacré les premières journées de mon séjour au Canada à un voyage d'étude dans les Cantons de l'Est. Remarquablement organisé par mes collègues de l'*Institut de Géographie* de l'*Université de Montréal,* ce « camp d'automne », destiné à familiariser les étudiants avec les techniques de recherche sur le terrain, est directement à l'origine du présent ouvrage.

J'ai été séduit non seulement par les paysages du mont Orford et du lac Memphrémagog, mais aussi par l'œuvre admirable de ces Canadiens-français, qui, partis des plaines du Saint-Laurent, ont réalisé pacifiquement une magnifique conquête. En visitant les fermes et les usines, en parcourant les villes et les rangs, j'ai reconnu qu'il existait ici un problème identique à celui que j'étudiais depuis longtemps en France, particulièrement en Bretagne : celui de l'avenir des jeunes.

La fécondité du groupe canadien-français lui a permis de réaliser cette emprise sur ce qui était, il y a encore cent ans, un désert forestier, à peine pénétré par quelques pionniers anglo-saxons. Mais ce groupe n'a pu pourtant organiser l'économie pour assurer l'emploi sur place de ses excédents de population, et les Cantons de l'Est, depuis un demi-siècle au moins, constituent, comme la Bretagne, une région de forte émigration. Avec l'expansion démographique remarquable enrégistrée depuis la fin de la crise, de nombreux jeunes vont arriver bientôt à l'âge d'activité. Devront-ils, eux aussi, quitter la région, faute d'y trouver un emploi, pour aller grossir la population d'une métropole qui concentre déjà le tiers des habitants de la province, comme les jeunes Bretons doivent aller se fondre dans la masse de la population parisienne ? Ne peut-on, pour éviter une aggravation des déséquilibres régionaux, créer sur place de nouveaux emplois pour les jeunes qui, à partir de 1960, vont arriver nombreux à l'âge du choix du métier et de la résidence ?

Pour un géographe français qui étudie des problèmes analogues dans son propre pays, ce parallèle était passionnant, comme l'était l'utilisation d'une documentation statistique qui compte parmi les meilleures et les plus complètes du monde. Aussi lorsque M. Pierre Dagenais, directeur du *Service de Géographie* du ministère de l'*Industrie et du Commerce* m'a proposé d'étudier les questions de planification régionale dans les Cantons de l'Est, j'ai accepté avec enthousiasme.

Mgr Irénée Lussier, recteur de l'*Université de Montréal* et, du côté français, M. le Directeur de l'*Enseignement supérieur* et M. le Directeur des *Relations culturelles* du ministère des *Affaires étrangères* m'ont permis de faire, comme professeur invité à l'*Université de Montréal,* à l'automne 1959, un deuxième séjour au cours duquel j'ai pu orienter le travail de mes étudiants vers ces questions de planification régionale. Entre ces deux séjours, l'analyse d'une masse de documents, commodément rassemblés par les chercheurs de l'*Institut de Géographie* de l'*Université de Montréal* et du *Service provincial de Géographie* m'a permis de préparer la rédaction de cet ouvrage. En fait celui-ci est l'aboutissement du travail de toute une équipe dont il m'est agréable de remercier les membres.

M. Louis Coderre, sous-ministre de l'*Industrie et du Commerce* de la province de Québec, a permis la mise en œuvre et la publication de cette recherche, et a bien voulu s'entretenir avec moi de ces problèmes pour la connaissance et la solution desquels, il forge depuis de longues années des instruments d'étude et d'action que beaucoup de pays peuvent envier à la province de Québec.

M. Pierre Dagenais, directeur de l'*Institut de Géographie* et du *Service provincial de Géographie* m'a manifesté une confiance totale et a insisté très amicalement pour que j'exploite les initiatives qu'il avait prises dans différentes branches de la recherche et dont il a en réalité tout le mérite. Sa connaissance profonde des problèmes canadiens m'a été extrêmement précieuse et il a mis à ma disposition tous les moyens de l'*Institut* et du *Service*.

Il est bien évident que je n'aurais pu réaliser aussi rapidement ce travail s'il n'avait été préparé par des recherches antérieures. Ma tâche a été infiniment plus aisée que celle du doyen Raoul Blanchard qui, vingt ans plus tôt, a accompli dans la même région une œuvre de pionnier. Je disposais de nombreuses recherches des étudiants avancés et des jeunes chercheurs du *Service,* Hubert Charbonneau pour le tourisme, Laurent Chevalier pour l'industrie, Jacques Gagné pour l'agriculture, Gérald Beaulieu pour les transports. Les données sur les perspectives démographiques, si importantes pour ces travaux de planification régionale, ont été préparées grâce aux méthodes mises au point par MM. Jacques Henripin et Marcel Bélanger et aux calculs effectués par M. Michel Bérard. Les cartes de l'*Atlas économique de la Province de Québec* dressées par M. Jacques Girard m'ont été très utiles, et M. Bernard Chouinard a su toujours mettre à ma disposition la documentation statistique qui m'était nécessaire. M. Robert Garry a bien voulu relire mon texte et me faire bénéficier de son expérience canadienne, je lui dois quelques-unes des idées les plus intéressantes de ce travail. Les comparaisons que P.-Y. Pépin m'a permis de faire avec la Gaspésie-Rive-Sud m'ont été aussi fort utiles. Enfin la réalisation matérielle de cet ouvrage est l'œuvre du dévoué secrétaire de la *Revue Canadienne de Géographie,* M. Camille Laverdière, assisté de Mlles Louise Lippé et Marguerite Bareil, et de l'excellent dessinateur qu'est M. Hector Vandandaigue.

Je ne peux citer ici tous ceux qui, dans la région elle-même, ont facilité mes recherches ; tous ceux qui ont bien voulu répondre aux questionnaires qui leur étaient adressés sur les possibilités d'implantations industrielles des diverses villes ; maires, greffiers, présidents ou secrétaires des Chambres de Commerce, commissaires industriels ; tous ceux qui m'ont si aimablement accueilli au cours de mes enquêtes : agronomes de comté et fermiers, industriels et représentants des municipalités, et enfin, mes étudiants eux-mêmes qui ont participé à ces travaux sur le terrain.

Ce volume est donc bien le fruit d'une étroite et amicale collaboration entre un chercheur français et une grande équipe canadienne, mais on le voit, la part de cette dernière est incontestablement la plus large.

Que mes amis du Québec me permettent pourtant de dédier cet ouvrage, que j'ai écrit par amitié pour ses frères canadiens, à ma fille, Marie-Laurence.

Montréal, novembre 1959

INTRODUCTION

Développement économique et social de la province de Québec

LES CONSÉQUENCES DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Les années soixante vont constituer une période capitale dans l'histoire économique et sociale et dans la construction géographique de la province de Québec [1]. La croissance démographique considérable enregistrée depuis 1940 n'a posé jusqu'ici que des problèmes mineurs et a eu pour principal effet de stimuler l'expansion économique. Mais ces jeunes, plus nombreux que ceux de la génération précédente, vont arriver bientôt à l'âge adulte, à l'âge d'activité, de simples consommateurs ils vont devenir producteurs : il faudra créer pour eux de nouveaux emplois. Ce premier problème, d'ordre économique, doit être résolu si l'on veut éviter une crise sociale d'une gravité extrême.

Cette arrivée de masses nombreuses de jeunes à l'âge adulte pose un autre problème d'ordre géographique. La mobilité d'un secteur d'activité à l'autre et d'un secteur géographique à l'autre, assez limitée lorsque la population adulte demeure stable, s'accroît lorsque des jeunes plus nombreux arrivent à l'âge du choix du métier et de la résidence. La physionomie géographique future de la province dépend de ces transferts, de la localisation des activités nouvelles qu'il sera nécessaire de créer pour satisfaire les besoins en emplois des jeunes. Si les tendances enregistrées depuis un demi-siècle se poursuivent, les déséquilibres régionaux s'accentueront très vite, mais il est également possible de les réduire en restreignant le développement des activités motrices, les activités industrielles, dans les secteurs déjà surchargés, pour les diriger vers les secteurs sous-industrialisés, riches en main-d'œuvre jeune.

Sans doute ces problèmes ne sont pas particuliers à la province de Québec ; dans le monde entier, on enregistre une augmentation rapide du rythme de la croissance démographique. Dans les pays évolués elle est liée à un mouvement remarquable de reprise de la natalité, accompagnant la baisse normale et séculaire de la mortalité. Dans les pays sous-développés, elle est liée à une baisse brutale de la mortalité, alors que la

---

1. Les principales données de ces problèmes ont été exposées dans la *Revue canadienne de Géographie,* t. XII, 1958, pp. 117-127 (M. Phlipponneau : *Problèmes de planification régionale dans la Province de Québec*). Ce texte constitue l'un des rapports présentés le 30 octobre 1959 au Symposium de l'ACFAS, sur le *développement économique et social de la Province de Québec.*

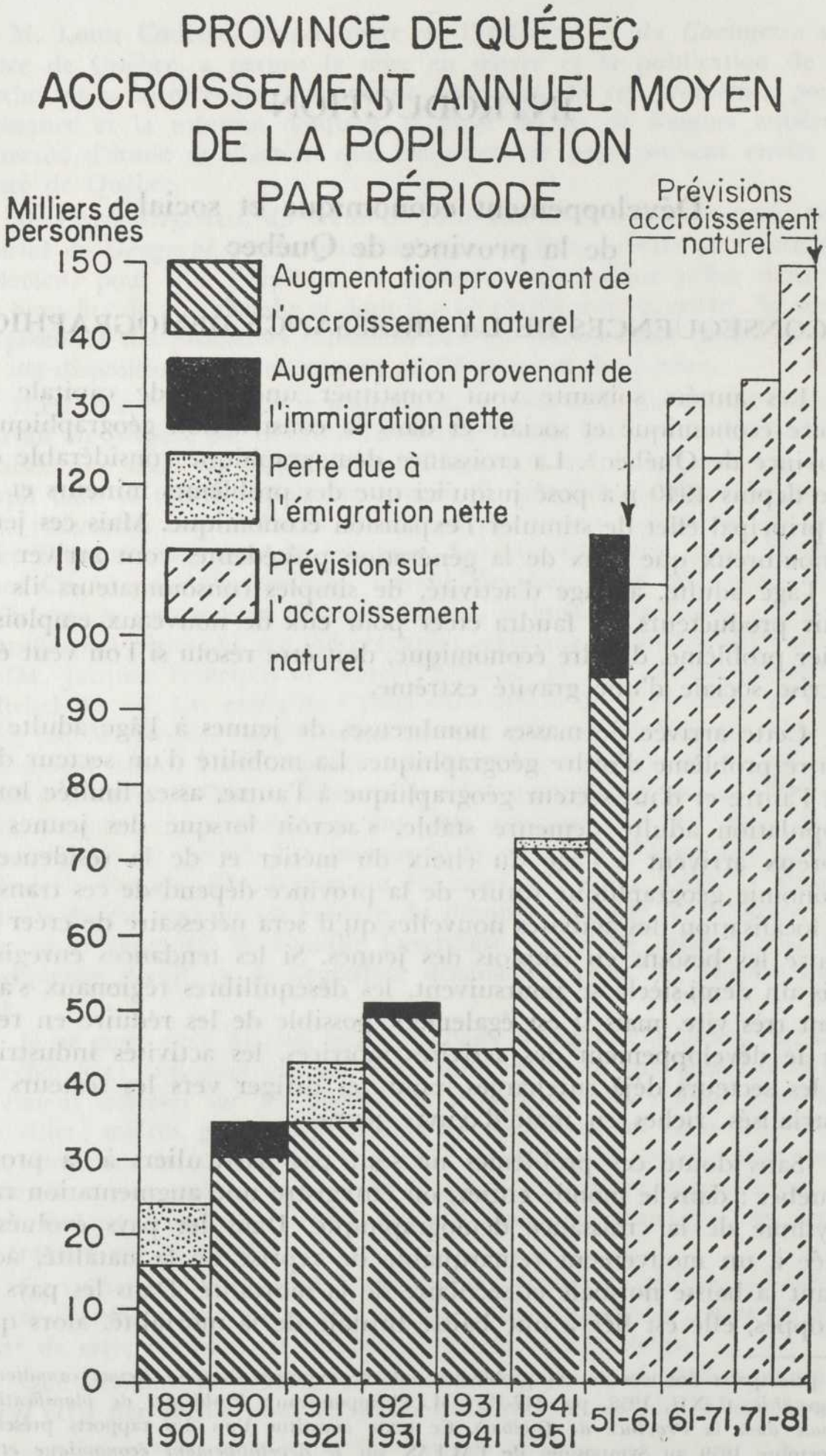
PROVINCE DE QUÉBEC
ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN
DE LA POPULATION
PAR PÉRIODE
Milliers de personnes
150
140
130
120
110
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Augmentation provenant de l'accroissement naturel
Augmentation provenant de l'immigration nette
Perte due à l'émigration nette
Prévision sur l'accroissement naturel
Prévisions accroissement naturel
1891 1901
1901 1911
1911 1921
1921 1931
1931 1941
1941 1951
51-61
61-71,71-81

FIG. 1

natalité amorce juste un certain recul. Mais les problèmes posés par cette croissance démographique sont particulièrement aigus dans un pays ou dans une province, dont les taux de mortalité sont parmi les plus bas des pays évolués et dont les taux de natalité sont presque aussi forts que ceux des pays sous-développés. Aussi la croissance démographique naturelle est-elle depuis vingt ans l'une des plus fortes du monde et l'immigration y ajoute encore ses effets. L'avance économique du Québec lui permettra sans doute de faire face à cet accroissement de population beaucoup plus aisément que dans les pays sous-développés, mais l'objectif ne doit pas être seulement de maintenir le niveau de vie d'une population plus nombreuse, mais de donner à cette dernière un niveau de vie constamment plus élevé.

I. — Les conséquences économiques de la croissance démographique : le problème de l'emploi.

La conséquence la plus apparente de la poussée démographique contemporaine est d'ordre économique : c'est la nécessité de créer de nouveaux emplois. Si elle intéresse au premier chef les économistes, elle ne laisse pas les géographes indifférents. Il leur est en effet nécessaire de comprendre les causes de cet accroissement et de connaître les transformations économiques qui affecteront la physionomie géographique de la province.

Le phénomène essentiel est l'accélération du rythme d'accroissement de la population depuis 1940. L'augmentation moyenne annuelle de la population de la province passe de 45,000 pour la période 1931-1941 à 72,000 pour la période 1941-1951, pour atteindre 134,000 de 1951 à 1956 (fig. 1).

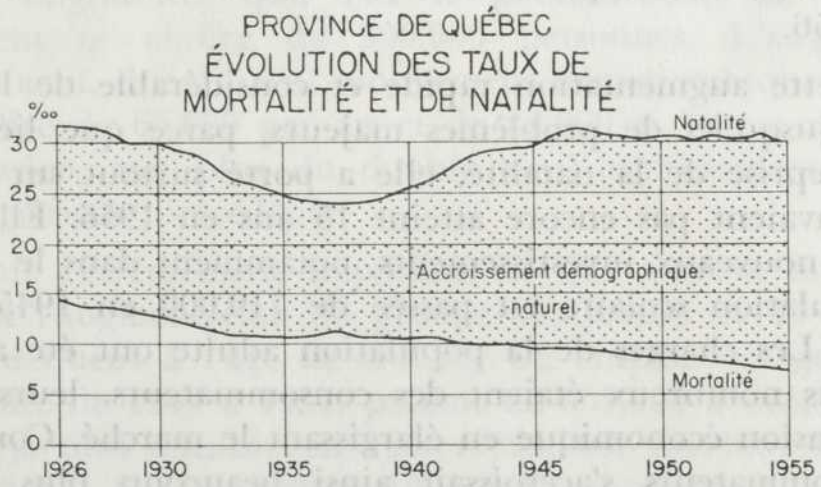

FIG. 2

Cette augmentation est liée essentiellement à une vigoureuse reprise de la natalité qui, après la diminuation sensible des années de crise,

se manifeste dès la fin de celle-ci avec l'élévation du taux de nuptialité. La moyenne annuelle des naissances qui était de 78,000 de 1931 à 1940, passe à 89,000 dès 1941 ; en pleine guerre en 1944 elle atteint 98,000 avec un taux de 28.6 pour mille contre 25 pour mille avant la guerre ; avec la fin des hostilités le nombre de naissances s'élève à 115,000 en 1947 avec un taux de 30.9 pour mille et depuis 1950 la moyenne annuelle se stabilise autour de 130,000 avec un taux voisin de 30 pour mille (fig. 2).

Comme le taux de mortalité est en diminution constante et sensible, passant de 11 pour mille pour la période 1936-1940 à 7.5 pour mille en 1955 (un des plus bas du monde), le nombre absolu des décès demeure à peu près identique malgré la croissance de la population (il se stabilise entre 32,000 et 35,000 depuis 1930). Aussi le chiffre des excédents naturels a-t-il plus que doublé par rapport à la période d'avant-guerre (45,000 de 1931 à 1940, 100,000 de 1954 à 1956). Le taux d'excédents naturels est passé de 14.3 pour mille de 1936 à 1940 à 22 pour mille de 1953 à 1955, le plus élevé du Canada après celui de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick.

A cet accroissement démographique naturel, l'immigration ajoute ses effets. Durant la période 1921-1930, le chiffre de l'immigration nette est faible (1,500 par an) car l'immigration en provenance des pays d'outre-mer est compensée par l'émigration vers d'autres provinces et vers les États-Unis. De 1931 à 1940 la balance migratoire est équilibrée, les mouvements étant d'ailleurs très faibles durant la crise. Par contre depuis la fin de la guerre, l'influence de l'immigration est très sensible. De 1951 à 1956 le bilan de l'immigration nette est de l'ordre de 20,000 par an, l'immigration étrangère et celle des Canadiens venant des Provinces Maritimes compensent largement les départs vers les États-Unis, l'Ontario et les Province de l'Ouest (immigration 164,734, émigration 68,615) pour la période 1951-1956. Elle demeure cependant moins sensible qu'en Ontario qui lui doit de dépasser le taux d'accroissement total du Québec de 1951 à 1956.

Mais cette augmentation rapide et considérable de la population n'a pas posé jusqu'ici de problèmes majeurs, parce que liée essentiellement à une reprise de la natalité, elle a porté surtout sur les éléments jeunes qui n'avaient pas encore atteint 15 ans en 1956. Elle a nécessité sans doute de nouveaux investissements, notamment dans le domaine scolaire. La population scolaire est passée de 719,000 en 1945 à 1,116,000 en 1955-1956. Les charges de la population adulte ont été accrues. Mais ces jeunes plus nombreux étaient des consommateurs, leurs besoins ont stimulé l'expansion économique en élargissant le marché. Comme le nombre des consommateurs s'accroissait ainsi beaucoup plus vite que le nombre des producteurs, le plein emploi avait toutes chances d'être réalisé.

La population en âge d'activité, de 15 à 65 ans, passait de 1941 à 1956 de 2,095,000 à 2,722,000 soit une augmentation de 29.5% alors

que le groupe des jeunes consommateurs de moins de 15 ans passait de 1,062,000 à 1,621,000 soit une augmentation de 57.2%.

A partir de 1960, l'augmentation de population va poser des problèmes différents et beaucoup plus graves, avec l'arrivée à l'âge adulte des jeunes nés depuis 1940. Sans doute il en résultera un très fort accroissement du marché ; les investissements, la demande en biens d'équipement et en biens de consommation vont s'accroître dans une proportion considérable, car les besoins des jeunes adultes sont beaucoup plus importants que ceux des enfants et des adolescents. Des foyers vont se fonder en plus grand nombre pour lesquels il faudra des logements, un équipement ménager, des biens de consommation et ces jeunes ménages donneront à l'économie du pays de nouveaux consommateurs.

Cette augmentation prévisible de la demande, qu'il appartient surtout aux économistes d'étudier, constitue heureusement un des éléments de solution du problème capital de l'emploi qu'il faudra assurer à ces jeunes. Car s'ils deviennent des consommateurs plus intéressants, ils deviennent aussi des producteurs. C'est là un fait essentiel. Que le nombre d'emplois nouveaux suscité par l'augmentation de la demande demeure inférieur à la demande d'emploi de ces jeunes adultes, et le pays risque de connaître une crise économique et sociale véritablement dramatique.

Il convient donc de prévoir d'abord l'importance de la demande de nouveaux emplois. Les prévisions sur l'évolution démographique naturelle par groupes d'âges qui ont été effectuées pour la période 1956-1981 par le *Service de Géographie* présentent à cet égard un intérêt capital.

La population d'âge actif, de 15 à 64 ans qui avait augmenté de 627,000 unités de 1941 à 1956, soit de 42,000 par an en moyenne, devrait passer de 2,742,000 en 1956 à 3,723,000 en 1971, abstraction faite des mouvements migratoires qui, s'ils se poursuivaient au rythme actuel augmenteraient ce chiffre de 300,000 personnes. L'augmentation du groupe d'âge actif, due au seul mouvement démographique naturel, serait donc de l'ordre de 65,000 par an et de 85,000 si l'on y ajoute les effets de l'immigration, soit plus du double de l'accroissement enregistré au cours de la période précédente.

Un fait extrêmement important et qui montre bien l'acuité du problème, est l'augmentation du groupe des jeunes de 15 à 24 ans, arrivant par conséquent à l'âge de trouver un emploi. Ce groupe a faiblement augmenté de 1941 à 1951, passant de 655,000 à 678,000. L'augmentation est déjà plus sensible en 1956 : 723,000. En 1961 ce groupe doit s'élever à 843,000, à 1,014,000 en 1966 pour atteindre 1,146,000 en 1971. L'augmentation annuelle du nombre de jeunes arrivant à l'âge d'activité passe donc de 2,300 de 1941 à 1951 à 30,300 de 1961 à 1971, abstraction faite de l'influence des mouvements migratoires. On ne saurait trop insister sur l'importance capitale de ce phénomène.

Sans doute, la population exerçant une profession ne constitue qu'une part de la population d'âge actif, notamment en ce qui concerne la population féminine. Cependant on doit remarquer que le taux d'activité féminin, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de femmes actives et le nombre de femmes de plus de 14 ans ne cesse d'augmenter. Il était de 14.7% en 1901, de 21.2% en 1931, de 24.4% en 1951, alors que le taux d'activité masculin reste constamment compris entre 80 et 85%. Il est très vraisemblable que le taux d'activité féminin continuera à augmenter très sensiblement au cours des prochaines années [1].

Pour prévoir le chiffre de la population active théorique dans les années futures, on peut, soit appliquer à la population de plus de 14 ans prévue pour la date considérée, (en distinguant hommes et femmes) un coefficient global d'activité, soit appliquer aux prévisions concernant les différents groupes d'âge, les coefficients d'activité particuliers à ces groupes. Le *Service de Géographie* a utilisé ce deuxième procédé, beaucoup plus satisfaisant car il tient compte de la structure future de la population ; mais on n'a pas tenu compte de l'augmentation probable du taux d'activité féminin. Les chiffres obtenus constituent donc un minimum

PROVINCE DE QUÉBEC
PYRAMIDES DES ÂGES, 1951 ET 1971
POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE
(EN MILLIERS D'HABITANTS, PAR GROUPE DE CINQ ANS)

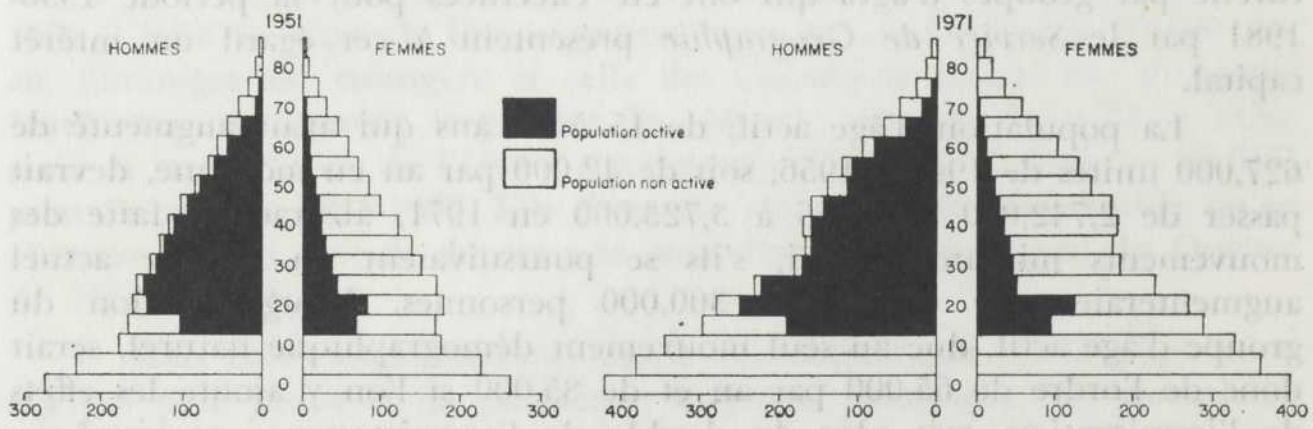

FIG. 3

pour la population active féminine. Le tableau suivant montre les résultats obtenus. Les pyramides des âges comparées de 1951 et de 1971 sur la population totale et la population active montrent clairement les conséquences sur l'accroissement de l'emploi de l'arrivée à l'âge adulte des groupes nombreux de jeunes (fig 3).

---

1. On assiste en effet à une augmentation des emplois féminins parallèle à la diminution des emplois agricoles. Jeunes filles et jeunes femmes qui vont à la ville y recherchent un emploi. Ce phénomène devrait être étudié de près par les sociologues et les économistes.

TABLEAU I

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE THÉORIQUE

	Total (en miliers)	Hommes	Femmes	Augmentation annuelle		
1956	1683	1295	388	Total	Hommes	Femmes
1961	1881	1448	432	39.6	30.6	9.0
1966	2084	1603	480	40.6	31.0	9.6
1971	2310	1777	532	45.2	34.8	10.4
1981	2827	2176	651	51.7	39.9	12.0

Le rythme d'accroissement devient plus rapide surtout à partir de 1966, c'est à ce moment que se font pleinement sentir les effets de l'arrivée à l'âge d'activité de la jeune génération. Il conviendrait d'ajouter à ces chiffres ceux qu'on obtiendrait en augmentant le coefficient d'activité féminin et en calculant les effets de l'immigration qui porte essentiellement sur une population active (plus de 10,000 par an de 1951 à 1956). En fait à partir de 1966 surtout, on peut estimer que l'accroissement annuel du nombre d'emplois devrait être de l'ordre de 60,000 par an.

Sans doute, l'évolution de l'emploi enregistrée depuis un demi-siècle paraît rassurante pour l'avenir. De 1901 à 1951 on a créé 695,000 nouveaux emplois masculins et 264,000 nouveaux emplois féminins. Cependant, pendant la période d'intense activité économique de 1941 à 1951, l'augmentation annuelle n'a été que de 15,900 emplois masculins et de 8,100 emplois féminins. Le rythme d'accroissement devrait donc s'accélérer sensiblement.

D'autre part, si l'agriculture participait jusqu'en 1941, dans une mesure d'ailleurs assez faible, à l'augmentation générale de l'emploi, on observe par contre une forte diminution de la population active agricole depuis 1941. Le nombre d'hommes actifs dans l'agriculture qui était passé de 194,000 en 1901 à 251,000 en 1941 est retombé à 187,000 en 1951 et la population masculine active agricole qui représentait 44.6% de la population active totale en 1901 et encore 27% en 1941 n'en représente plus que 16.6% en 1951. On ne saurait escompter un renversement de la tendance, au mieux peut-on espérer limiter cette diminution, mais en totalité les nouveaux emplois répondant aux besoins démographiques devront être créés dans les secteurs non-agricoles.

L'observation de l'évolution de l'emploi par branches d'activités montre que l'accroissement possible de l'emploi dans le secteur forestier ne peut intéresser que quelques milliers de personnes. Il en est de même pour le secteur mines et carrières, mais les effets induits sur d'autres branches d'activité (industries de transformation, transports, services) sont ici considérables. C'est essentiellement de l'essor des industries de transformation qu'on peut attendre un fort accroissement de l'emploi. Les

effectifs ont plus que doublé en 20 années et cet essor industriel favorise le développement de l'emploi dans la construction et surtout dans le secteur tertiaire dont l'expansion est considérable et qui constitue avec les industries légères la principale source d'emploi pour les femmes.

En observant les tendances récentes de l'emploi dans l'ensemble de la province, on remarque que sur 10 emplois créés, en dehors du secteur primaire, approximativement 3 intéressent l'industrie, 1 la construction et 6 le secteur tertiaire [1] Si cette proportion était respectée, pour créer annuellement 60,000 nouveaux emplois durant la période 1960-1970, à condition que la population active agricole demeure à peu près stable, il suffirait de créer 18,000 nouveaux emplois dans l'industrie, ce qui entraînerait la création de 6,000 emplois dans la construction et de 36,000 dans le secteur tertiaire.

Il convient donc de rechercher d'urgence les moyens nécessaires pour créer ces nouveaux emplois, en supprimant notamment les risques de goulots d'étranglement susceptibles de freiner cet essor industriel. Sans doute la province de Québec ne sera pas gênée par une pénurie de matières premières, d'énergie et bien entendu de main-d'œuvre (encore faut-il assurer sa formation et développer la recherche scientifique et technique). Les conditions de circulation seront améliorées avec la Voie maritime du Saint-Laurent. L'augmentation des besoins de la consommation va élargir le marché intérieur, ce qui, en autorisant une production plus massive, peut déterminer un abaissement des prix de revient qui rendrait les produits canadiens plus compétitifs sur les marchés extérieurs, mais il faut déjà prospecter ces marchés. L'obstacle le plus important paraît être le manque relatif de capitaux et d'initiatives des Canadiens-français. Il est donc utile de faire connaître aux détenteurs de capitaux, même étrangers au pays, les avantages que leur offre la province pour implanter de nouvelles industries Un inventaire d'ensemble sur les possibilités d'implantations industrielles au Québec serait à cet égard particulièrement précieux.

Mais ces différentes questions d'ensemble devraient plus spécialement être étudiées par les économistes à qui il appartient de définir les grandes lignes de la politique d'investissements, de la politique économique permettant de résoudre le problème le plus important de la province de Québec, celui de l'avenir des jeunes.

II. — Les conséquences géographiques de la croissance démographique : l'équilibre régional

Cette croissance démographique pose en effet un autre problème d'ailleurs intimement lié au premier, mais qui intéresse plus spécialement

---

1. Les conclusions d'une intéressante étude des *Canadian National Railways* sont approximativement identiques : *What increased manufacturing employment means to community growth ;* Montréal 1959.

les géographes. Quelles vont être les conséquences de cette croissance démographique sur la physionomie géographique de la province ?

Ces conséquences peuvent être considérables, parce que la mobilité économique et géographique des jeunes est beaucoup plus forte que celle des adultes. Le jeune qui va fonder un foyer se porte naturellement vers les secteurs économiques et géographiques en expansion. Alors que l'adulte qui a déjà un métier, un lieu de résidence, hésite à modifier son activité et son cadre de vie, le jeune choisit plus facilement un autre métier que celui de ses parents et abandonne aisément le milieu géographique de son enfance. Or nous avons remarqué que le nombre des jeunes arrivant à l'âge de prendre ces décisions capitales allait passer de 723,000 en 1956 à 1,146,000 en 1971, (abstraction faite de l'influence de l'immigration). Les transferts vont donc se multiplier du secteur agricole vers le secteur industriel et le secteur tertiaire, de la campagne vers la ville et de la petite ville vers la grande.

La physionomie géographique future de la province de Québec dépend beaucoup de ces migrations. Celles-ci sont liées évidemment aux activités nouvelles qu'il faudra créer et essentiellement aux activités industrielles, activités motrices qui commandent celles de la construction, des transports, du commerce, des services. Si, comme elles ont tendance à le faire depuis longtemps déjà, les industries nouvelles s'installent surtout dans les grands centres déjà encombrés, en particulier à Montréal, la population des grandes villes, et surtout celle de la métropole va augmenter à un rythme plus rapide encore par l'afflux de jeunes provenant des zones demeurées sous-industrialisées, et qui ne peuvent leur offrir qu'un niveau de vie médiocre et peu de perspectives d'emploi.

Les déséquilibres économiques et démographiques entre la métropole et le reste de la province risquent donc de s'accentuer. Les tendances récentes sont déjà très inquiétantes. Pour la seule année 1958, sur 328 nouvelles manufactures recensées par le *Commissariat industriel de la Province,* 195 sont localisées dans la seule ville de Montréal et une cinquantaine dans les agglomération de la banlieue. Est-il étonnant que la part de la population de Montréal métropolitain dans la population du Québec soit passée de 29% en 1911 à 36.4% en 1956, que de 1951 à 1956, sur une augmentation totale de 577,000 habitants pour l'ensemble de la province, Montréal en ait absorbé 352,000 soit 44%, alors que de 1931 à 1941 cette proportion n'était que de 26%.

Alors que de 1951 à 1956 la population du Québec a augmenté de 14.1% celle de Montréal métropolitain a augmenté de 17.6%. Les secteurs d'ancienne occupation voient donc leur population progresser à un rythme beaucoup plus lent, de 9 à 11% et comme le taux d'accroissement naturel est ici plus élevé qu'à Montréal, cela signifie que ces secteurs alimentent d'intenses courants migratoires en direction de la

Métropole. Pourtant ces courants migratoires sont encore limités parce que les jeunes plus nombreux qui provoquent l'augmentation de la population totale ne sont pas encore arrivés à l'âge adulte, mais ils risquent de s'accentuer considérablement lorsque ces jeunes vont rechercher un emploi.

Or ces déséquilibres, entre une métropole qui concentre plus du tiers de la population de la province et des régions rurales faiblement industrialisées qui perdent leurs éléments jeunes et dynamiques, présentent de réels dangers. Le gigantisme urbain coûte cher. Dans une agglomération démesurément étendue, le coût de l'infrastructure et du fonctionnement des services collectifs est élevé. L'engorgement de la circulation se traduit par des charges accrues pour la collectivité, pour les particuliers et pour les entreprises. Sur le plan démographique, les taux de fécondité sont nettement plus faibles que dans les villes moyennes. Inversement dans les zones rurales qui se dépeuplent, il faut à grands frais maintenir l'infrastructure existante et assurer le fonctionnement des services publics. Acceptera-t-on de voir la colonisation de l'Abitibi, qui a coûté très cher à l'ensemble de la province, aboutir à un échec complet ?

Cette concentration des activités industrielles à Montréal présente aussi des inconvénients sur le plan de l'emploi, car les incidences de la création de nouveaux emplois industriels sur les autres secteurs d'activité diffèrent selon leur localisation. A Montréal, la construction de nouvelles usines peut exercer des effets induits peu importants sur le secteur tertiaire suffisamment développé pour répondre à de nouveaux besoins. Une nouvelle poussée de construction peut éliminer des surfaces cultivées sans que le cultivateur de banlieue cherche à reconstituer plus loin son exploitation, l'emprise urbaine détermine ainsi une diminution de la population agricole. Par contre la création d'une usine nouvelle dans une ville moyenne ou petite peut provoquer un essor de la construction, la création de nouveaux magasins, de nouveaux moyens de circulation, animant ainsi tout le secteur tertiaire ; elle peut développer aussi le marché local pour la production agricole, permettant ainsi le maintien ou l'intensification de l'agriculture. La seule possibilité de maintenir l'activité agricole dans les zones excentriques comme l'Abitibi, paraît être de créer, par le développement des activités urbaines, un marché local pour des produits frais comme le lait et les œufs.

Or la nouvelle civilisation technique permet précisément de localiser un grand nombre d'industries, essentiellement les industries légères qui connaîtront la plus grande expansion et emploieront le maximum de main-d'œuvre, dans les secteurs où il existera un fort excédent de jeunes recherchant un emploi. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'implanter n'importe quelle industrie dans un secteur géographique dans le seul but d'utiliser des disponibilités considérables en main-d'œuvre. Des transferts géographiques de population seront toujours indispensables. Certaines ré-

gions paraissent peu aptes à conserver les excédents naturels de la population, soit parce qu'elles manquent de ressources naturelles, soit parce que leur position excentrique rend trop coûteux les transports de produits, soit parce que les conditions climatiques ne permettent pas d'assurer des conditions de vie agréables à leurs habitants. Il semble ainsi inutile de chercher à créer au Labrador des activités qui ne seraient pas liées directement au minerai de fer ; dans les zones arctiques, seule l'exploitation de ressources naturelles locales importantes justifie la présence d'une population spécialisée dans ce travail.

Les industries lourdes auront toujours des sites déterminés par des impératifs techniques, elles utilisent d'ailleurs relativement peu de main-d'œuvre. Par contre pour de nombreuses industries légères, les frais de main-d'œuvre constituent la part la plus importante des éléments du prix de revient dépendant de la localisation, alors que la part des frais de transport est minime. Ce sont ces industries qu'il faudrait systématiquement éviter de créer dans la métropole pour les diriger vers les secteurs insuffisamment industrialisés où il existe un excédent de main-d'œuvre : on pourra de cette façon rétablir un meilleur équilibre régional.

Cependant, au Canada, il ne paraît pas souhaitable d'agir par voie autoritaire. Dans un pays qui entend demeurer fidèle au principe de la libre entreprise, il convient de convaincre les chefs d'entreprise eux-mêmes que leur intérêt particulier est lié à l'intérêt général, qu'ils supportent en définitive la plus grande partie des frais que la collectivité assume du fait du développement monstrueux des grandes agglomérations et de la dévitalisation des zones rurales. Ils devraient donc contribuer à réaliser un meilleur aménagement du territoire et au surplus, la rentabilité de leur propre affaire serait souvent meilleure dans une petite ville que dans la Métropole. Il faut en même temps convaincre les collectivités locales qu'elles doivent prendre les dispositions nécessaires pour susciter de nouvelles sources d'activité, aménager des terrains industriels, améliorer l'infrastructure urbaine, assurer la formation de la main-d'œuvre, faire de la publicité. La constitution de comités locaux d'étude et d'action peut être à cet égard particulièrement efficace.

Il apparaît donc utile d'informer objectivement de ces problèmes tous ceux qui exerceront quelque responsabilité dans les modifications de la physionomie géographique de la province de Québec. Des travaux de planification régionale devraient pour chaque région géographique, analyser d'abord la situation démographique, afin d'en tirer des indications sur les besoins en emplois qui vont apparaître au cours des prochaines années. Ils devraient rechercher ensuite s'il apparaît souhaitable et possible de maintenir sur place cette population accrue, en créant de nouveaux emplois, en analysant les possibilités de chaque secteur d'activité : maintien de la population agricole, développement des activités touristiques, création d'activités nouvelles renforçant les effectifs du secteur tertiaire.

Un inventaire des possibilités d'implantation d'industries nouvelles constitue à cet égard un élément indispensable.

Lorsqu'on disposera, pour chaque région géographique du Québec d'un travail complet de planification régionale, les problèmes liés aux conséquences de la croissance démographique seront en bonne voie d'être résolus, parce que les collectivités locales, qui ont un rôle fondamental à jouer, prendront alors conscience de la gravité de ces problèmes et étudieront elles-mêmes les moyens pratiques propres à les résoudre. En même temps, la synthèse à l'échelle de la province de ces travaux de planification régionale permettra aux autorités provinciales de définir une politique à long terme dont dépend tout l'avenir du Québec.

Le *Service de Géographie* de la province de Québec a pensé qu'une étude synthétique sur les Cantons de l'Est constituerait un bon point de départ pour ce type de travaux. La Région économique no 5 apparaît bien en effet comme l'un de ces secteurs d'occupation ancienne, où par suite d'une natalité supérieure à la natalité moyenne de la province, la progression démographique va poser avec force le problème de l'emploi. Depuis un demi-siècle, le développement des activités économiques qui s'est pourtant fortement manifesté sur le plan industriel et sur le plan touristique n'a pas suffi à absorber l'accroissement naturel de population : beaucoup de jeunes ont dû émigrer vers les États-Unis et vers Montréal. Par suite de l'importance de cette émigration, la progression réelle de la population a été sensiblement moins forte que dans l'ensemble de la province. A partir de 1960, l'arrivée de nombreux jeunes à l'âge adulte peut accentuer ce phénomène. Cependant, la région dispose de ressources potentielles qui permettraient de retenir sur place la plus grande partie de ces jeunes. Comment peut-elle s'organiser pour conserver sa population agricole, créer de nouveaux emplois dans l'exploitation de la forêt, des mines, dans les industries manufacturières, dans les activités tertiaires qui peuvent bénéficier ici d'un grand essor du tourisme ? La réponse à ces diverses questions pourra fournir des éléments pour une politique de développement des autres régions du Québec qui vont connaître des problèmes analogues. Mais nous souhaitons surtout que ce travail fasse réfléchir tous ceux qui auront quelque responsabilité dans l'évolution de la région, les conduise à approfondir les données et les solutions possibles des problèmes qu'ils auront à vivre, et les incite à l'action.

CHAPITRE I

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Dans sa remarquable étude sur les Cantons de l'Est, premier travail géographique d'ensemble consacré à la région, le Doyen R. Blanchard étend sensiblement le domaine de ses recherches au-delà des limites de la Région économique no 5 [1]. Il y inclue le comté de Missisquoi au sud-ouest et ceux de Beauce et de Dorchester au nord, en y excluant toutefois les secteurs occidentaux des comtés de Drummond, d'Arthabaska et de Mégantic qui, topographiquement, font partie des plaines du Saint-Laurent.

Pour une étude classique de géographie, les limites adoptées par M. Blanchard sont justifiées, mais pour une étude de planification régionale, il est évidemment indispensable d'adopter les limites de la Région économique, puisque c'est précisément dans ce cadre administratif qu'on doit concevoir une politique de mise en valeur, de développement économique et social.

La Région économique no 5, cadre de cette étude, comprend 11 comtés, s'étend sur 7,228 milles carrés et avec 432,267 habitants recensés en 1956, groupe un peu moins du dixième de la population de la province de Québec (fig. 4).

Avant d'aborder les données fondamentales du problèmes de planification régionale, nous analyserons brièvement les caractères géographiques d'ensemble de cette région dont on se propose précisément de modeler la géographie en fonction de ses besoins et de ses possibilités. [2]

I. Les conditions naturelles

Les conditions naturelles assurent l'unité et l'originalité de la région, au point qu'il est difficile de distinguer à l'intérieur de celle-ci des secteurs physiques nettement différenciés, alors qu'il est plus aisé d'y reconnaître des secteurs humains et économiques présentant des traits originaux.

---

1. Blanchard, R.: *Études Canadiennes II, Les Cantons de l'Est;* Rev. can. de Géog. alpine, 1937, pp. 1-210. *L'Ouest du Canada Français,* Montréal, 1948.
2. Bien que le terme assez commode d'*Estrie* commence à être employé pour désigner cette région, il n'est pas passé encore dans le langage populaire et en gardant ici le terme traditionnel de *Cantons de l'Est,* traduction française d'*Eastern Townships,* nous laisserons aux intéressés le soin de trancher cette délicate question de vocabulaire.

Cette unité tient surtout aux caractères du relief, mais ceux du climat, de l'hydrographie, de la végétation n'introduisent pas de différences fondamentales entre les secteurs.

CARTE DE LOCALISATION

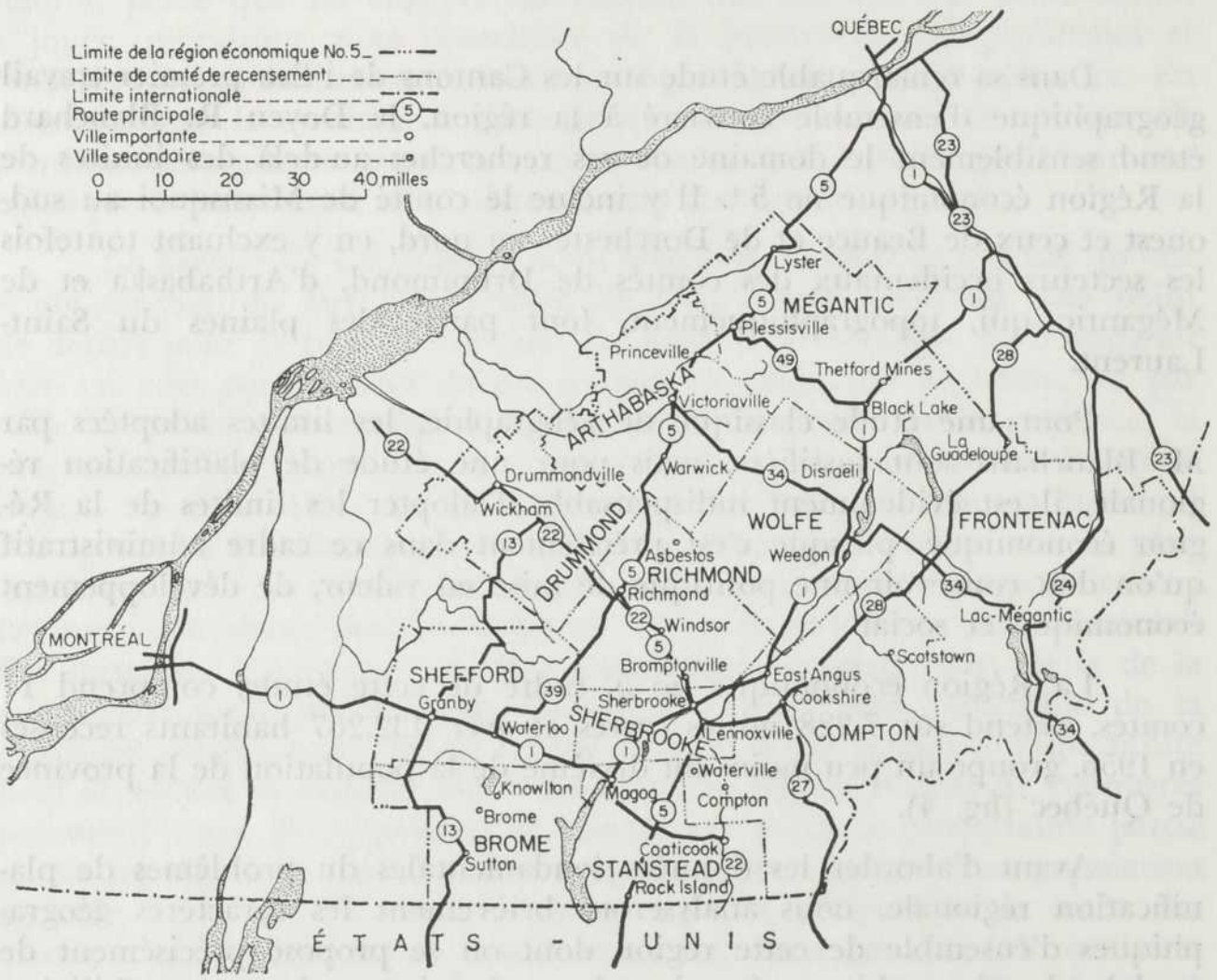

FIG. 4

A. LES CARACTÈRES DU RELIEF (fig. 5).

Par leurs dimensions, les larges plaines du Saint-Laurent, dont les horizons sont à peine soulignés au nord-ouest par la ligne bleuâtre des Laurentides, apparaissent aux yeux de l'observateur européen comme typiquement américaines. Les paysages des Cantons de l'Est lui rappellent au contraire ceux des montagnes moyennes de l'Europe hercynienne. Malgré les altitudes modestes, qui atteignent exceptionnellement 3,000 pieds, on a en effet, par contraste avec la platitude extrême des plaines du Saint-Laurent, l'impression de s'engager dans une région montagneuse en suivant l'une quelconque des routes qui, de Montréal, pénètrent dans les Cantons de l'Est. Et cependant d'un point culminant, on s'aperçoit que les surfaces sub-horizontales dominent, simplement accidentées par

des collines aux pentes parfois fort raides et par des vallées où s'encastrent des lacs nombreux.

Et ces trois formes topographiques fondamentales, la plate-forme, correspondant à une surface d'érosion tranchant les roches les plus variées, les collines, monadnocks de roche dure ayant résisté aux assauts de l'érosion, vallées portant plus ou moins nettement la marque de la glaciation, se combinent dans tous les secteurs, empêchant par là la constitution de

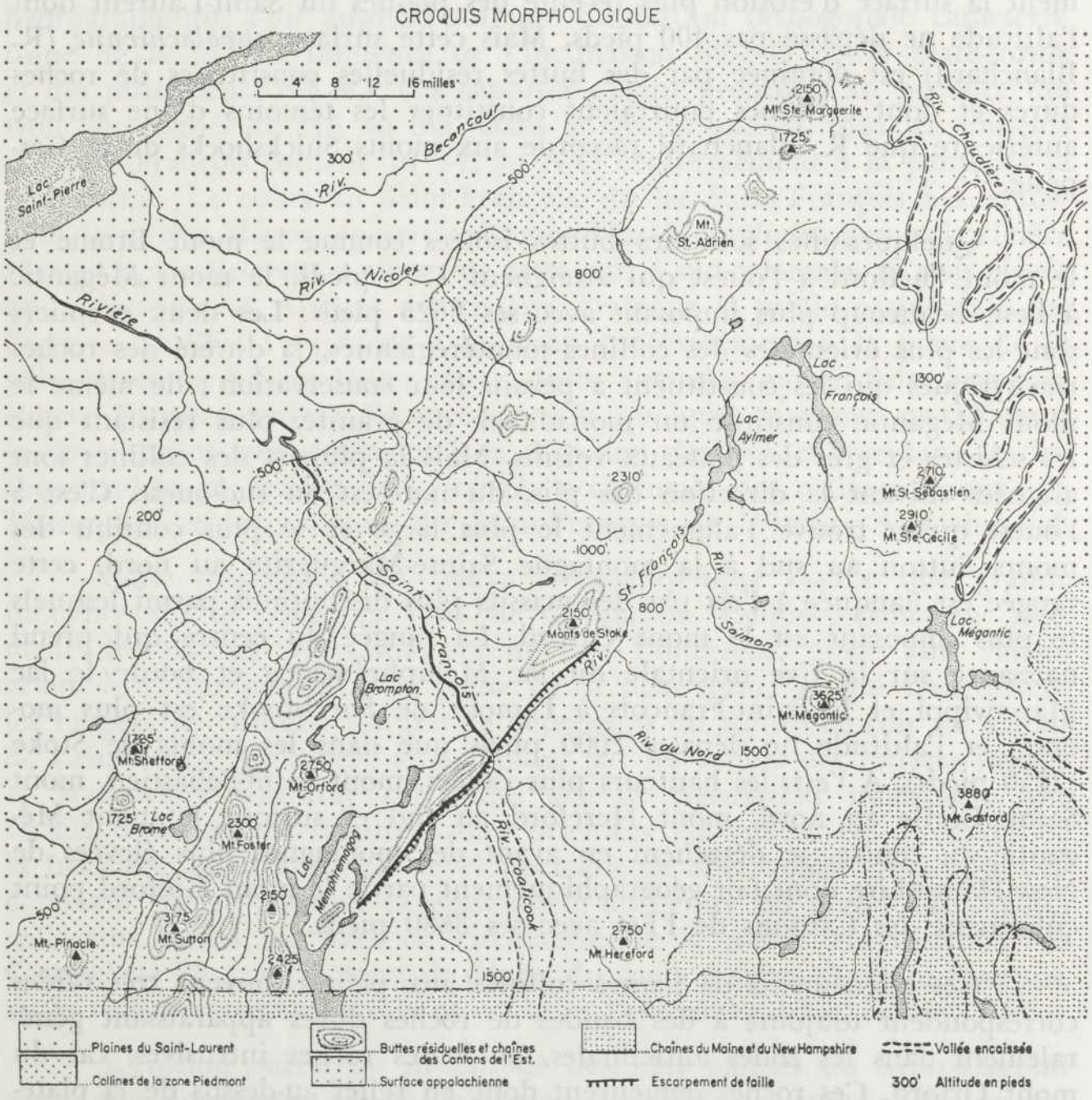

FIG. 5

régions naturelles véritablement originales, sauf peut-être dans la zone de contact avec la plaine, le Piedmont.

Limités au sud par une frontière artificielle suivant de près le 45°, à l'est par la ligne de partage des eaux entre les rivières atlantiques et le réseau du Saint-Laurent, les Cantons de l'Est constituent un fragment de la bordure occidentale du système appalachien. Les roches primaires, généralement plus anciennes que celles qui constituent la plaine du Saint-Laurent, ont été ici violemment plissées selon une direction NNE-SSO. Puis elles ont été soumises à une intense érosion qui a façonné cette grande plate-forme constituant la pièce maîtresse du paysage. Légèrement gauchie, inclinée du SE au NO de 1500 à 800 pieds, elle domine nettement la surface d'érosion plus récente des plaines du Saint-Laurent dont l'altitude ne dépasse pas 400 pieds. Mais cette surface *appalachienne* (R. Blanchard) est dominée par des buttes résiduelles constituées de roches dures et dont certaines pourraient constituer les témoins d'une surface antérieure que R. Blanchard raccorde aux monts Shickshocks de la Gaspésie. [1]

Quelques-unes sont des buttes isolées comme le mont Brome et le mont Shefford à l'ouest qui atteignent 1725 pieds, le mont Mégantic à l'est, beaucoup plus imposant avec ses 3625 pieds. Les deux premiers sont les plus orientales des collines montérégiennes, la dureté des roches trachytiques qui les constituent a permis leur conservation ; de même le mont Mégantic constitue un monadnock de granite, plus résistant que les schistes et grès des plateaux voisins. Mais la plupart des collines sont alignées suivant la direction des plis, du nord-est au sud-ouest. C'est à l'ouest qu'on trouve l'alignement le plus large et le plus continu des monts Sutton au sud à la montagne Sainte-Marguerite au nord, cette rangée est flanquée à l'est par des massifs plus discontinus parmi lesquels le plus imposant est le mont Orford. La rangée du centre qui prend naissance sur la rive orientale du lac Memphrémagog et borde le lac Massawippi et le Saint-François à l'amont de Sherbrooke est plus modeste et l'altitude ne dépasse 2000 pieds que dans les monts de Stoke (2150 pieds). A l'est, les hauteurs plus isolées, mont Saint-Sébastien, mont Sainte-Cécile au nord, mont Hereford au sud et surtout le mont Mégantic au centre, se détachent en avant des montagnes plus élevées de New-Hampshire dont fait géographiquement partie le mont Gosford point culminant des Cantons de l'Est avec ses 3880 pieds.

Ces alignements de hautes collines aux pentes souvent très raides correspondent toujours à des bandes de roches dures apparaissant généralement dans les zones anticlinales, ou à des roches intrusives, cas du mont Orford. Ces roches demeurent donc en relief au-dessus de la plateforme appalachienne imparfaitement nivelée. Celle-ci a été attaquée en-

---

1. L'analyse de R. Blanchard a été reprise par J.A. Presser et T. C. Denis, *La Géologie de Québec,* vol. II, Québec 1946. Mais l'étude géologique la plus scientifique ignore le travail de R. Blanchard : H.G. Cooke, *Geology of a South Western part of the Eastern Townships ;* Geologinal Survey of Canada, No 757, Ottawa 1950.

suite par l'érosion partie du niveau de base que constituaient les plaines du Saint-Laurent et plus tardivement le fleuve lui-même.

La direction générale des principaux cours d'eau est conforme à la pente SE-NO de la plate-forme sur laquelle ils se sont établis, mais les affluents des principales artères de drainage ont été souvent favorisés par l'existence des bandes de roches tendres alignées du NE au SO conformément aux plis ; ils les ont vigoureusement affouillées, des dislocations tectoniques récentes, rejeux de mouvements anciens, ont exercé une influence identique. Aussi, à la suite de nombreuses captures, le réseau hydrographique a-t-il aujourd'hui une disposition orthogonale caractéristique de la double influence de l'inclinaison SE-NO de la plate-forme et des plissements NE-SO, des captures s'étant produites au bénéfice des tronçons alignés du NE au SO. Dans le secteur sud-est, tous les affluents du Saint-François coulent du S-E au N-O conformément à la pente de la plate-forme. Le cours du Saint-François, du lac Saint-François à Lennoxville, la rivière Magog, émissaire du grand lac Memphrémagog et la rivière Massawippi collectent le réseau de cette partie sud-orientale, la plus élevée de la plate-forme. Au-delà, les rivières drainant la partie occidentale des Cantons de l'Est s'orientent à nouveau conformément à la pente de la plate-forme du S-E au N-O : réseau de la Yamaska, moyen Saint-François, rivière Nicollet, rivière Bécancour, seuls quelques tronçons ou affluents se développent conformément à la direction des plis en creusant les roches tendres en arrière de la rangée occidentale des collines, comme la Missisquoi, et les affluents du Saint-François de Windsor à Richmond.

Cette disposition du réseau hydrographique exerce une grande influence sur le tracé des voies de circulation. Celles-ci pénètrent aisément des plaines du Saint-Laurent vers l'intérieur, grâce aux vallées orientées conformément à la pente de la plate-forme et qui franchissent les rangées de collines. La grande dépression du Saint-François en amont de Lennoxville, prolongée au sud-ouest par les vallées des rivières Magog et Massawippi constitue un grand axe de circulation intérieure, une rocade d'où partent d'autres voies orientées au sud-est en direction de la frontière américaine. Le développement de Sherbrooke s'explique évidemment par sa position exceptionnelle au centre du grand axe NE-SO collectant toutes les voies de circulation de la partie sud-orientale des Cantons de l'Est, et au point de départ du cours moyens du Saint-François, seule rivière traversant de bout en bout l'ensemble de la région.

L'érosion partie du niveau de base des plaines du Saint-Laurent avait déjà fortement creusé ce réseau de vallées avant l'extension du glacier labradorien qui a recouvert toute la région. Cependant les effets du rabotage de cette énorme masse de 3,000 pieds d'épaisseur ont été relativement médiocres. Les formes typiques d'auge glaciaire sont rares. Le glacier a simplement surcreusé des ombilics dans les roches tendres des vallées existantes, mettant en valeur les verrous de roche dure. L'ac-

tion érosive a été particulièrement marquée lorsque le glacier rencontrait un obstacle de relief ; aussi les zones surcreusées dans lesquelles sont logés les nombreux lacs qui constituent l'un des charmes principaux des paysages des Cantons de l'Est, sont-elles étroitement associées aux collines.

En se retirant, le glacier a laissé un dépôt presque continu de moraine de fond sur la plate-forme, de nombreux eskers, des moraines latérales et frontales le long des langues glaciaires en retrait. Ces dernières ont constitué des niveaux de base locaux en fonction desquels se sont accumulés les dépôts alluviaux que les rivières, dans leur cycle post-glaciaire, ont façonnés en terrasses. Sur la bordure occidentale, dans la zone de Piedmont, la mer Champlain a joué également le rôle de niveau de base pour les dépôts des terrasses récentes et a elle-même laissé des dépôts de sable et d'argile marquant ses retraits successifs.

Sans modifier les traits majeurs du relief, l'épisode glaciaire a donc exercé une grande influence sur les aspects naturels du paysage et sur leur façonnement par l'homme. L'agriculture lui doit le manteau de moraine de fond facile à travailler et les sols plus fertiles et plus meubles surtout, des terrasses alluviales et de la zone de Piedmont. Cette couverture à peu près continue de dépôts meubles, due directement ou indirectement à l'influence glaciaire, donne aux Cantons de l'Est de bonnes aptitudes agricoles et forestières. Les lacs sont l'élément essentiel du succès touristique de la région. Les ruptures de pentes des cours d'eau, combinées avec l'utilisation des lacs aménagés en réservoirs permettent avec l'utilisation de l'hydro-électricité, le développement de l'industrie.

En conclusion, les caractères du relief sont dans l'ensemble favorables à l'occupation humaine. Les grandes surfaces plates dominent et, recouvertes de sols meubles, permettraient une utilisation agricole plus étendue si l'exploitation d'une forêt de qualité n'apparaissait pas souvent comme plus avantageuse. Seules les collines et les versants de vallée aux pentes les plus raides sont naturellement vouées à la forêt, mais elles constituent un attrait touristique. Malgré l'aspect général montagneux, le relief ne constitue pas un obstacle important pour la circulation, il se borne à l'orienter, créant ainsi les lignes de force du développement économique.

B. LE CLIMAT, L'HYDROGRAPHIE ET LA VÉGÉTATION

Les caractères des autres éléments de la géographie physique des Cantons de l'Est apparaissent également favorables à l'occupation humaine. Les données climatiques ne sont pas sensiblement différentes de celles qu'on enregistre dans les secteurs voisins des plaines du Saint-Laurent. La situation méridionale compte davantage que les effets de l'altitude ; celle-ci, en dehors des collines résiduelles et de la bordure orientale, n'est pas suffisante pour donner au climat une nuance montagnarde.

Le tableau suivant permet de comparer les principales données climatiques de Montréal et de quatre stations des Cantons de l'Est pour lesquelles on dispose de séries suffisamment longues d'observations : Drummondville à la limite de la plaine, Brome au sud de la zone de Piedmont, Sherbrooke au centre de la région, Lac Mégantic sur les confins orientaux La figure 6 représente les principales données comparées de Montréal et Sherbrooke.

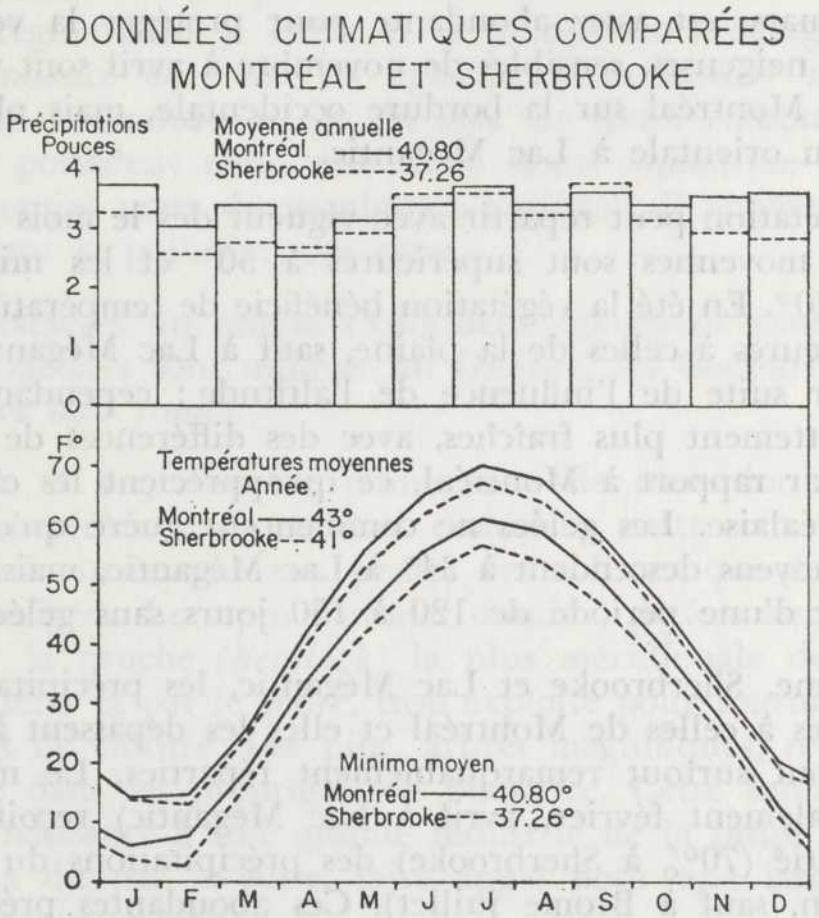

Summaries for selected stations in the Dominion of Canada, vol. I

FIG. 6

TABLEAU II

DONNÉES CLIMATIQUES COMPARÉES

Stations	Températures (F) Moyenne Ann.	Janv.	Juill.	Minima journaliers Janv.	Juill.	Précipitations (po.) Mois extrêmes Année	Min.		Max.		Neige (en pouces)
Montréal	43	14	70	6	61	40.80	Av	2.60	Jt	3.74	112.3
Drummondville	40	11	67	2	56	46.80	Fe	2.81	Ju	5.03	95.6
Brome	40	14	66	4	55	38.37	Fe	2.17	Jt	4.23	84.9
Sherbrooke	41	14	67	4	57	37.26	Fe	2.54	Ju	3.59	101.1
Lac Mégantic	38	12	64	2	55	39.30	Av	2.66	Ju	4.17	126.4

La température moyenne annuelle est légèrement plus basse qu'à Montréal, les hivers étant souvent un peu plus froids et surtout les étés moins chauds Cependant, en hiver, la moyenne mensuelle de janvier à Brome et Sherbrooke est la même qu'à Montréal, 14° ; à la limite de la plaine, Drummondville a des températures nettement plus froides, ainsi que Lac Mégantic dans les confins orientaux (11°). Ce sont surtout les minima journaliers qui sont nettement plus bas, partout inférieurs de 2 à 4° à ceux de Montréal. Mais la couche de neige, continue de décembre à mars, est assez abondante pour protéger la végétation. Les précipitations neigeuses, sensibles de novembre à avril sont un peu moins fournies qu'à Montréal sur la bordure occidentale, mais plus abondante dans la région orientale à Lac Mégantic.

La végétation peut repartir avec vigueur dès le mois de mai où les températures moyennes sont supérieures à 50° et les minima moyens supérieurs à 40°. En été la végétation bénéficie de températures moyennes de peu inférieures à celles de la plaine, sauf à Lac Mégantic, nettement plus frais par suite de l'influence de l'altitude ; cependant partout les nuits sont nettement plus fraîches, avec des différences de 4 à 6° pour les minima par rapport à Montréal, ce qu'apprécient les citadins fuyant l'étuve montréalaise. Les gelées ne commencent guère qu'en octobre où les minima moyens descendent à 34° à Lac Mégantic, mais la végétation a pu disposer d'une période de 120 à 150 jours sans gelée.

A Brome, Sherbrooke et Lac Mégantic, les précipitations sont de peu inférieures à celles de Montréal et elles les dépassent à Drummondville. Elles sont surtout remarquablement réparties. Le mois le moins arrosé (généralement février, avril à Lac Mégantic) reçoit toujours au moins la moitié (70% à Sherbrooke) des précipitations du mois le plus pluvieux (juin, sauf à Brome juillet). Ces abondantes précipitations en pleine période végétative sont évidemment bénéfiques à l'agriculture et surtout à l'élevage. Sans doute un été moins pluvieux serait plus attrayant pour les touristes. Cependant l'été est nettement plus ensoleillé qu'à Montréal. Si la durée annuelle de l'ensoleillement est identique à Montréal et à Sherbrooke (1,803 heures) Sherbrooke bénéficie de 717 heures d'ensoleillement de juin à août et Montréal de 685 heures seulement.

Cette rapide analyse des conditions climatiques montre qu'il n'existe pas de différences sensibles avec la plaine de Montréal, ni entre les différents secteurs des Cantons de l'Est eux-mêmes ; seules les données de Lac Mégantic indiquent que la bordure orientale a un climat plus frais, plus enneigé que le reste de la région qui bénéficie dans son ensemble d'un climat moins rude que la plupart des autres secteurs géographiques de la province de Québec

Ces conditions climatiques et notamment la régularité et l'abondance des précipitations favorisent la régularité du régime des cours d'eau.

Si ceux-ci peuvent être utilisés comme moyens de circulation, en dehors du flottage du bois, ils constituent grâce à l'hydro-électricité, un élément fondamental du développement industriel. Leur régime est cependant moins régulier que celui des précipitations avec deux fortes poussées en avril-mai correspondant à la fusion nivale et en novembre, avec un creux de fin d'été dû à l'évaporation, mais ils ne sont pas sujets à des inondations catastrophiques comme celles de la Chaudière et leur débit moyen est fort abondant. D'autre part les lacs sont faciles à aménager comme réservoirs et régularisent le débit et la production d'énergie hydro-électrique. L'abondance de l'eau est également un facteur intéressant de développement des industries qui en sont de fortes consommatrices. Rivières et lacs possèdent enfin une riche faune aquatique qui constitue un attrait essentiel pour de nombreux touristes. Il convient de la préserver en évitant la pollution des eaux.

Les caractères du climat expliquent également ceux de la végétation. Ces caractères sont uniques au Québec, les Cantons de l'Est sont le domaine des *bois francs.* [1]

En fait, il s'agit encore d'une zone de transition entre espèces boréales et tempérées, mais celles-ci dominent nettement. Les conifères s'accrochent principalement aux pentes des collines qui demeurent plus longtemps enneigées. Le sapin baumier domine, parfois associé aux feuillus, suivi par la pruche *(hemlock)* la plus méridionale des espèces boréales de conifères et par le cèdre, trop exploité pour fournir des poteaux et des perches de clôture. Les pins, arbres magnifiques, n'ont guère été conservés que dans les propriétés de plaisance. Cette forêt de conifères a pu donner naissance à une grande industrie de la pulpe et du papier, mais celle-ci a dû par la suite, faire appel pour une large part, à un approvisionnement extérieur.

C'est en effet la forêt de feuillus qui domine, d'abord l'érable avec les plus beaux peuplements du Canada et dont l'exploitation constitue un revenu souvent important pour la plupart des fermes, et tous les arbres à bois dur recherchés pour le sciage, la charpente, l'ameublement : merisiers, hêtres, chênes, platanes, ormes, tilleuls, bouleaux. C'est l'exploitation de cette forêt, magnifique dans sa variété, qui a fixé les premiers occupants ; elle continue à entretenir de nombreuses activités ; cette riche parure forestière constitue aussi l'un des principaux attraits touristiques de la région.

La présence de ces bois francs s'explique aussi par les caractères des sols, plus riches, mieux draînés que sur le plateau laurentien ; mais elle empêche le processus de la podzolisation de se développer alors qu'il

---

1. *Association forestière québecoise ;* Compte Rendu du 1er congrès provincial, 1944, pp. 201-31.

est favorisé par une couverture de conifères. Cette forêt de conifères, une fois défrichée, donne des sols podzoliques très acides, alors que la forêt des bois francs laisse place à des sols bruns podzoliques demandant seulement pour une bonne utilisation agricole, un apport de chaux et de phosphore et un épierrement. [1]

II. L'occupation humaine

Tels sont les caractères essentiels du milieu que la nature offrait à l'homme. Comment ce dernier a-t-il utilisé les possibilités qui lui étaient offertes ?

La situation géographique des Cantons de l'Est explique en grande partie l'évolution et les caractères de l'occupation humaine.

Les Cantons de l'Est constituent, par rapport aux plaines du Saint-Laurent, une marche montagneuse adossée à la frontière américaine, à l'écart des grands axes de circulation. Actuellement, deux routes seulement et une voie ferrée franchissent la ligne de partage des eaux de la frontière orientale et les montagnes élevées du Maine et du New-Hampshire constituent un désert forestier. Pratiquement, toute la bordure orientale des Cantons de l'Est doit donc orienter ses activités vers l'ouest, mais elle n'est pas avantagée par les distances et l'on conçoit qu'elle soit demeurée une marche forestière à peu près vide. La frontière artificielle du sud longeant le 45°, de franchissement plus aisé, est effectivement plus perméable, ce qui explique d'ailleurs certains caractères du peuplement ; cependant, sans être un désert, ce secteur du Vermont n'est pas une zone d'intense activité économique et en dehors des déplacements touristiques des Américains qui ne font que traverser ces régions et du *magasinage* des Canadiens dans les villes frontières, les rapports économiques entre le Vermont et les Cantons de l'Est sont peu importants. C'est donc en fait vers les plaines du Saint-Laurent et particulièrement vers Montréal que les Cantons de l'Est orientent leurs relations. Cela explique le peuplement plus dense et le développement économique de la zone de Piedmont avec toute un série de villes marquant cette bordure, de Granby à Plessisville, ainsi que des axes de circulation orientés vers la plaine : axe Sherbrooke-Magog-Granby, vallée moyenne du Saint-François de Sherbrooke à Drummondville et dans une moindre mesure, route d'Asbestos à Victoriaville, route de Thetford-Mines à Plessisville. Cette situation marginale, qui explique encore certains des traits majeurs de la géographie humaine des Cantons de l'Est commande aussi l'histoire du peuplement.

---

1. Cann, D.B. et Lajoie, P. : *Étude des sols des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton ;* 1943.
Id. : Étude des sols des comtés de Shefford, Brome et Missisquoi ; 1948.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la région demeure à peu près déserte, les Indiens eux-mêmes n'y faisant que de rares incursions. [1] Les Français sont trop peu nombreux pour occuper cette marche forestière dont le caractère désertique constitue d'ailleurs le meilleur obstacle contre une incursion possible des colons britanniques de Nouvelle-Angleterre. Après l'annexion du Canada, les gouverneurs britanniques pratiquent la même politique. C'est seulement pendant et immédiatement après la Guerre d'Indépendance que la région commence à se peupler par l'installation de Loyalistes qui franchissent subrepticement la frontière du sud, plus rarement celle de l'est. Ils s'établissent en *squatters,* c'est-à-dire sans titre de propriété. Il faut attendre 1792 pour que l'administration britannique, afin de limiter géographiquement l'occupation française aux plaines du Saint-Laurent, décide de favoriser le peuplement de cette marche forestière par les Anglo-Saxons et procède à l'arpentage et à la concession de *Townships* à des particuliers et à des *Compagnies d'Associés.* Une active propagande est faite en Nouvelle-Angleterre et à partir de 1800, cultivateurs et artisans affluent en nombre beaucoup plus considérable que les premiers et véritables Loyalistes. Ils constituent la première strate humaine importante des Cantons de l'Est.

Puis pour favoriser la colonisation britannique elle-même, le gouvernement ouvre les premières routes à partir des plaines du Saint-Laurent. Les Irlandais s'installent les premiers, suivis par les Écossais, au total plus nombreux que les Anglais. En fait le gouvernement semble faire peu d'efforts pour diriger vers la région une part importante de l'immigration britannique qui se porte de préférence vers l'Ontario. Et déjà les éléments français, partis de la Beauce et des plaines du Saint-Laurent commencent à s'infiltrer dans cette région dont les autorités britanniques avaient espéré faire un bastion anglo-saxon, flanquant les secteurs d'occupation française.

L'immigration américaine, la plus importante, avait fait naturellement sentir ses effets vers le sud ; les comtés du nord et de l'est restaient à peu près vides. C'est ce qui a favorisé la poussée française, partie de la vallée de la Chaudière puis des paroisses des plaines du Saint-Laurent dont les éléments jeunes et dynamiques poussaient, de la zone de Piedmont, vers l'intérieur, jusque dans les comtés déjà occupés par les Anglo-Saxons. Malgré des conditions de vie extrêmement pénibles, les premiers occupants français font souche et le mouvement d'immigration se poursuit avec l'ouverture des premières voies ferrées qui détermine l'essor de l'exploitation du bois et de l'industrie.

Dès 1860, l'immigration britannique est enrayée et même une partie des colons fixés commence à quitter la région pour l'Ontario et les États-Unis. L'influence des départs s'ajoute aux effets de la faible

1. Nous résumons simplement ici la remarquable étude de R. Blanchard.

natalité et la population des comtés à majorité britannique reste stable ou s'accroît lentement, tandis que par suite de la natalité exubérante des Canadiens-français, les comtés à majorité française voient leur population augmenter à un rythme très rapide. Aussi la proportion des Français passe du tiers en 1851 à plus de la moitié en 1871, sur 139,000 habitants, on en compte alors 71,000 de langue française. La marée française submerge peu à peu les derniers îlots de résistance britannique. A la fin du XIXe siècle, seuls les comtés du sud, Brome, Stanstead et Compton conservent encore une majorité anglaise (fig. 7), mais en 1871, les Fran-

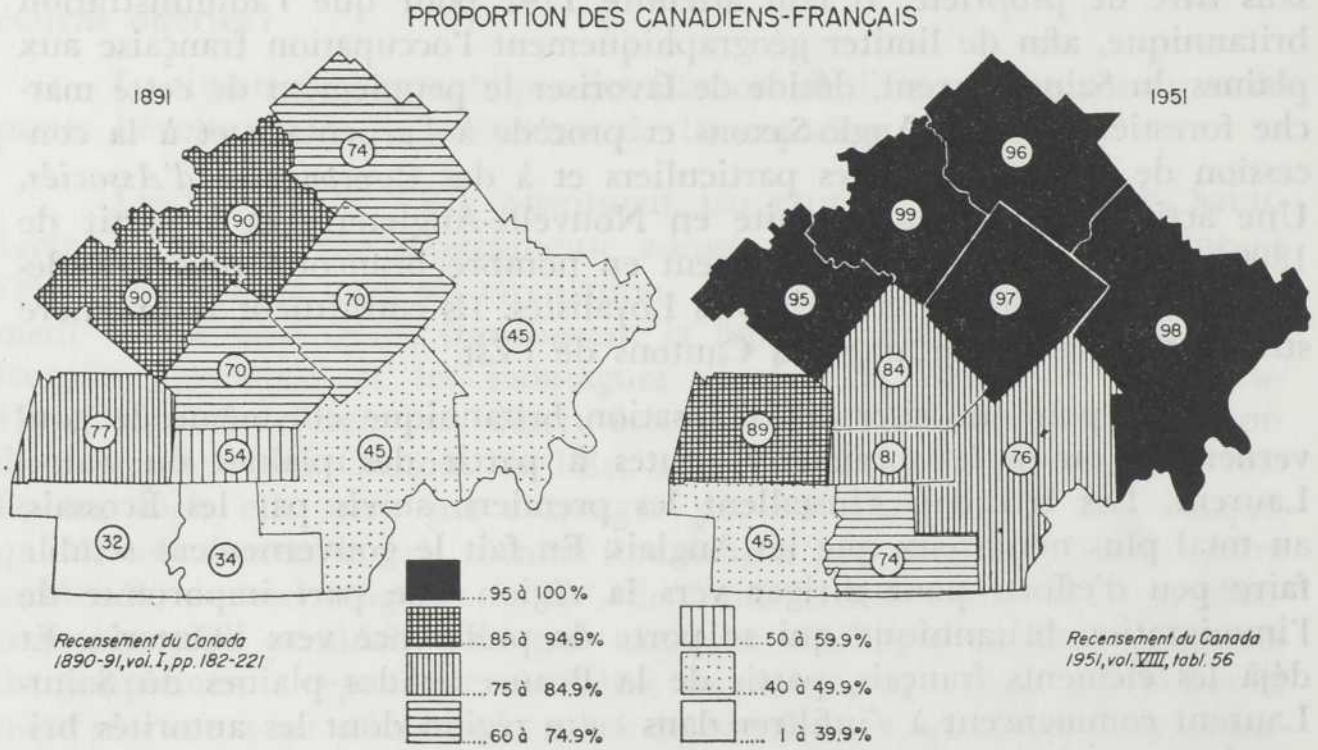

FIG. 7

çais constituent 64.4% du total, la proportion des Canadiens-français atteint 90% dans les comtés de Drummond et d'Arthabaska. Depuis, malgré une forte émigration française en direction des États-Unis et des autres régions du Canada, l'augmentation de la population porte uniquement sur les éléments français. De 1891 à 1951, alors que la population canadienne-française passe de 127,000 à 347,000 personnes, le nombre des Canadiens dont la langue maternelle n'est pas le français passe de 70,000 à 48,000. En 1951 les éléments français constituent 87.7% du total de la population. Dans cinq comtés du nord, de Drummond à Frontenac, leur proportion dépasse 95%. Seul le comté de Brome garde une légère majorité anglaise (45% de Canadiens-français), et dans les comtés de Stanstead et Compton, les Anglais constituent environ le quart de la population. Une carte montrant la population des élèves fréquentant les écoles protestantes en 1955-56 indique que dans tous les comtés, même dans celui de Brome, la jeune génération est en majo-

rité française ; la proportion d'élèves fréquentant les écoles protestantes n'est plus que de 48.7% dans le comté de Brome, elle est inférieure à 3% dans cinq comtés du nord (fig. 8).

Quelles activités économiques ont permis, dans cette région déserte il y a 150 ans, d'assurer aujourd'hui l'existence de près d'un demi-million d'habitants ?

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, par suite des difficultés de circulation, les premiers colons vivent à peu près en économie fermée, des produits de la terre péniblement conquise sur la forêt. Seuls, la cendre de bois, la *perlasse* et le sucre d'érable constituent des articles négociables en attendant que l'ouverture des voies ferrées permette de commercialiser le bois. Dès la seconde moitié du XIXe siècle, la part de l'auto-consommation diminue dans la production agricole qui s'oriente vers les spécu-

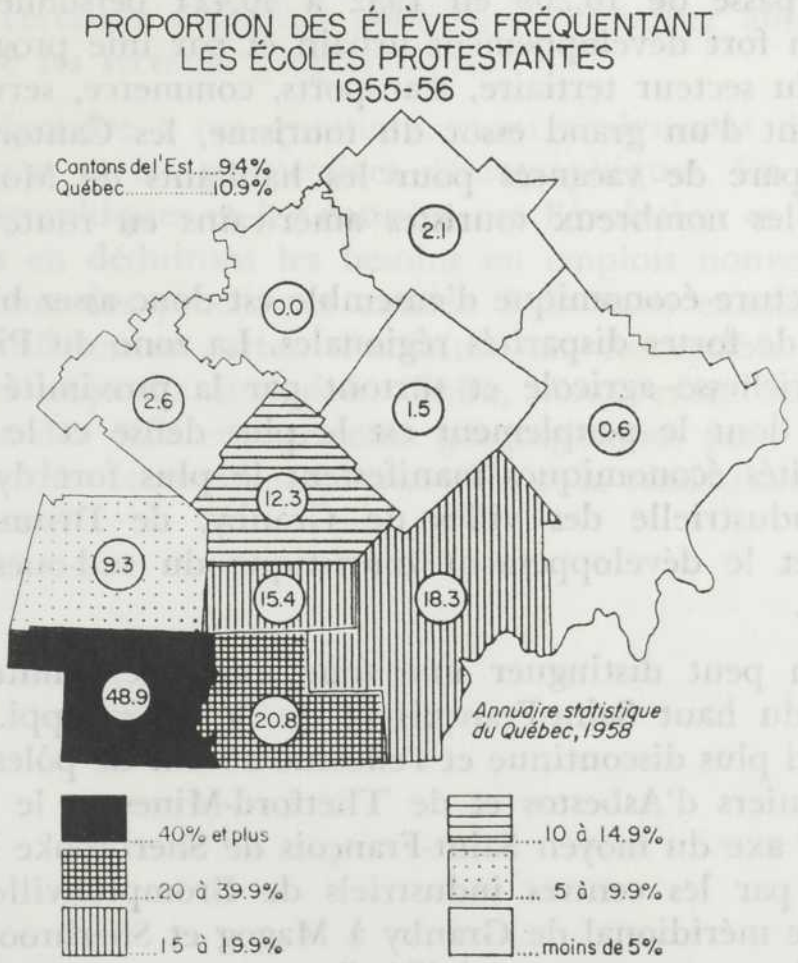

FIG. 8

lations animales pour le ravitaillement local des populations urbaines et pour celui de Montréal. La population active employée dans l'agriculture comprend 30,000 personnes en 1881. Elle continue à s'accroître lentement jusqu'en 1941 où elle atteint sa valeur maxima avec 40,458 personnes actives. En 1951 ce chiffre a fortement diminué, mais avec 30,890

travailleurs, l'agriculture emploie encore 23% de la population active et 15.8% des agriculteurs du Québec.

Mais l'agriculture n'aurait pu permettre à elle seule une telle expansion démographique ; alors que la population n'augmente que lentement dans les comtés où l'agriculture demeure pendant longtemps l'activité dominante, elle s'accroît rapidement dans les comtés où se développent diverses activités industrielles : l'industrie du bois d'abord qui suit la progression des voies ferrées, l'extraction de l'amiante dans les deux centres de Thetford-Mines et Asbestos et surtout des industries qui ne sont pas liées à l'utilisation des matières premières locales, mais à la présence d'une main-d'œuvre abondante : industrie textile et confection et plus récemment industries mécaniques et diverses.

Cette expansion industrielle, remarquable depuis une trentaine d'années puisque la population active employée dans les industries manufacturières passe de 16,209 en 1932 à 40,421 personnes en 1956, se traduit par un fort développement urbain et par une progression rapide des activités du secteur tertiaire, transports, commerce, services. Ces activités bénéficient d'un grand essor du tourisme, les Cantons de l'Est deviennent un parc de vacances pour les habitants de Montréal et sont sillonnés par les nombreux touristes américains en route vers Québec.

La structure économique d'ensemble est donc assez bien équilibrée, mais il existe de fortes disparités régionales. La zone du Piedmont, avantagée par sa richesse agricole et surtout par la proximité de Montréal, est le secteur dont le peuplement est le plus dense et le plus continu, dont les activités économiques manifestent le plus fort dynamisme avec l'expansion industrielle des villes de Granby, de Drummondville, de Victoriaville et le développement touristique du sud-ouest, de Granby au lac Brome.

Puis on peut distinguer une zone moyenne, limitée à l'est par l'axe NE-SO du haut Saint-François et de la Massawippi. L'occupation humaine est ici plus discontinue et s'effectue autour de pôles isolés comme les centres miniers d'Asbestos et de Thetford-Mines et le long des axes de circulation, axe du moyen Saint-François de Sherbrooke à Drummondville, jalonné par les centres industriels de Bromptonville, Windsor et Richmond, axe méridional de Granby à Magog et Sherbrooke ; le secteur situé au sud de cette route est vivifié d'autre part par le tourisme. Sherbrooke, la « *Reine des Cantons de l'Est* », apparaît au carrefour des principales voies de circulation comme la capitale naturelle, le centre devant bénéficier de l'essor de toute la zone interne, devant servir aussi de point de départ aux initiatives qui assureront son développement.

Au delà, vers la frontière orientale, le caractère de marche forestière est conservé. L'agriculture et l'exploitation du bois sont encore les

activités dominantes et ne peuvent faire vivre qu'une population très clairsemée.

Tels sont, brossés à grands traits, les caractères géographiques essentiels des Cantons de l'Est, région relativement favorisée par les conditions naturelles et que la race vigoureuse des Canadiens-français a su pacifiquement conquérir et aménager.

Cependant, depuis un demi-siècle, les activités nouvelles constamment créées ne suffisent pas à répondre aux besoins de cette population particulièrement prolifique et l'émigration a fait perdre à la région, directement et indirectement, plus du quart de sa population. Le problèmes, déjà évoqué pour l'ensemble du Québec, de l'emploi de la jeune génération d'après-guerre va se poser ici d'une façon particulièrement grave car cette génération est particulièrement nombreuse. Les Cantons de l'Est sauront-ils s'organiser pour retenir la majeure partie de ces jeunes ? Sauront-ils mettre à profit la création nécessaire de nouveaux emplois pour réduire certaines disparités régionales et réaliser ainsi un meilleur équilibre entre les secteurs géographiques ?

Pour répondre à ces questions, nous analyserons d'abord l'évolution, la situation et les perspectives démographiques. En combinant les données démographiques et les données sur l'évolution et la structure de l'emploi, nous en déduirons les besoins en emplois nouveaux qui apparaîtront au cours des prochaines années. Puis nous examinerons si l'expansion des différentes sortes d'activités est susceptible de permettre d'atteindre les objectifs souhaités. Enfin, nous examinerons comment l'aménagement des différents secteurs géographiques peut combiner à la fois cette expansion économique d'ensemble et la réalisation d'un meilleur équilibre régional.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET SES PERSPECTIVES

Dans les Cantons de l'Est comme dans l'ensemble de la province de Québec, les questions démographiques sont à la base des problèmes de planification régionale. Si l'on se propose d'établir un meilleur équilibre géographique à l'intérieur de la province, en retenant les jeunes qui vont arriver à l'âge adulte dans un secteur qui leur offre un cadre de vie satisfaisant, il importe de bien connaître d'abord l'importance des effectifs de ces jeunes, avant de rechercher s'il apparaît possible de les employer dans la région en créant de nouvelles activités.

Une analyse approfondie des questions démographiques constitue donc nécessairement le fondement de cette étude de planification régionale.

I. L'évolution de la population des Cantons de l'Est

Avant de faire des prévisions sur l'évolution future de la population, il est indispensable de connaître l'évolution passée et la situation actuelle. L'évolution d'une population à l'intérieur d'un cadre spatial dépend de facteurs internes (natalité, mortalité, fécondité, structure des âges) et de facteurs externes (mouvements migratoires). Une comparaison entre l'évolution enrégistrée depuis un siècle dans les Cantons de l'Est et dans l'ensemble de la province de Québec, nous permettra de dégager certains traits originaux de l'évolution démographique régionale. [1]

A. LES PHASES DE L'ÉVOLUTION

En 1851, avec 76,520 habitants, la population des Cantons de l'Est représentait 8.6% de la population de la province de Québec. En 1956, avec 432,262, elle en représentait 9.3%. Par rapport à l'indice 100 en 1851, la population des Cantons de l'Est est donc en 1956 à l'indice 568, celle du Québec à l'indice 520 seulement. La croissance démographique des Cantons de l'Est au cours du dernier siècle apparaît donc dans son ensemble légèrement supérieure à celle de la province.

---

1. Toutes les données statistiques sont empruntées aux publications du Bureau fédéral de Statistique (Recensements de population) et aux Annuaires statistiques de la province de Québec. Les données relatives aux prévisions de population ont été calculées par le Service de Géographie (Qué.), cf III.

Cependant la figure 9 montre qu'on peut distinguer des phases nettement différentes dans l'évolution de ces deux populations.

Jusqu'en 1891, la croissance démographique des Cantons de l'Est est nettement plus rapide que celle du Québec : par rapport à l'indice 100 en 1851, l'indice 257 est atteint, alors que la population du Québec

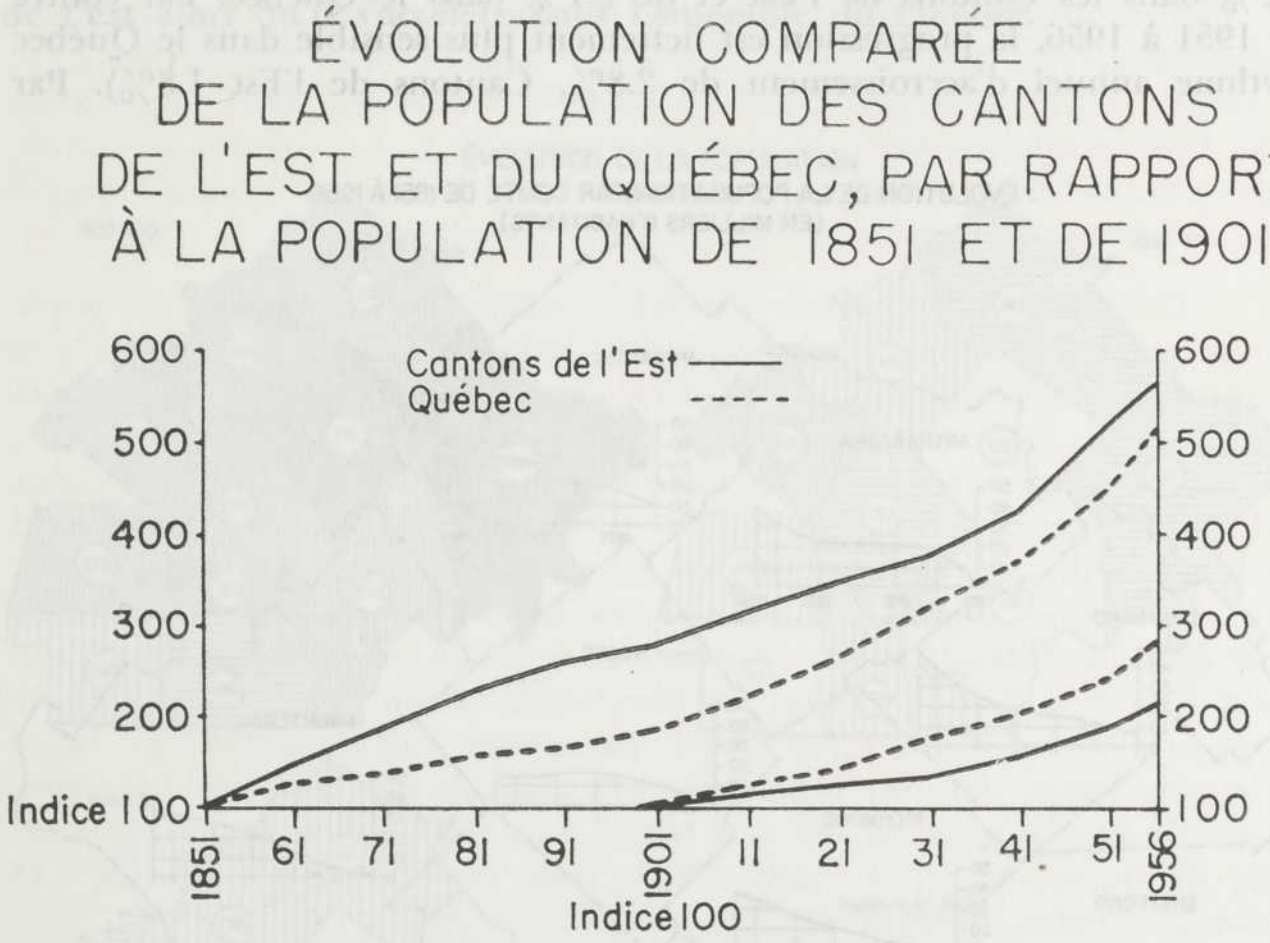

FIG. 9

est encore à l'indice 167. La croissance moyenne annuelle par rapport à 1851 est de 3.9% pour les Cantons de l'Est, de 1.6% seulement pour l'ensemble du Québec. Mais déjà de 1891 à 1901, les deux courbes deviennent parallèles par suite surtout de la diminution du rythme d'accroissement dans les Cantons de l'Est (accroissement annuel moyen de 0.6% par rapport à 1891 ; Québec 1%).

A partir de 1901 et jusqu'en 1941, on constate une forte accélération de la croissance de la population du Québec, alors que la croissance de la population des Cantons de l'Est s'effectue selon un rythme beaucoup plus lent. Le pourcentage annuel moyen d'accroissement par rapport à 1901 est seulement de 1.3% dans les Cantons de l'Est contre 2.5% dans l'ensemble du Québec. Aussi par rapport à l'indice 100 en

1901, la population des Cantons de l'Est est en 1941 à l'indice 155, celle du Québec à l'indice 202.

Depuis 1941, on enregistre une très forte progression démographique à la fois dans le Québec et dans les Cantons de l'Est. Il s'agit là d'un phénomène général qui, nous l'avons évoqué, intéresse à peu près tous les pays du monde. Il est ici particulièrement marqué puisque le rythme annuel moyen d'accroissement pour la période 1941-1951 est de 2.2% dans les Cantons de l'Est et de 2.1% dans le Québec. Par contre de 1951 à 1956, la progression est nettement plus sensible dans le Québec (rythme annuel d'accroissement de 2.8%, Cantons de l'Est 1.8%). Par

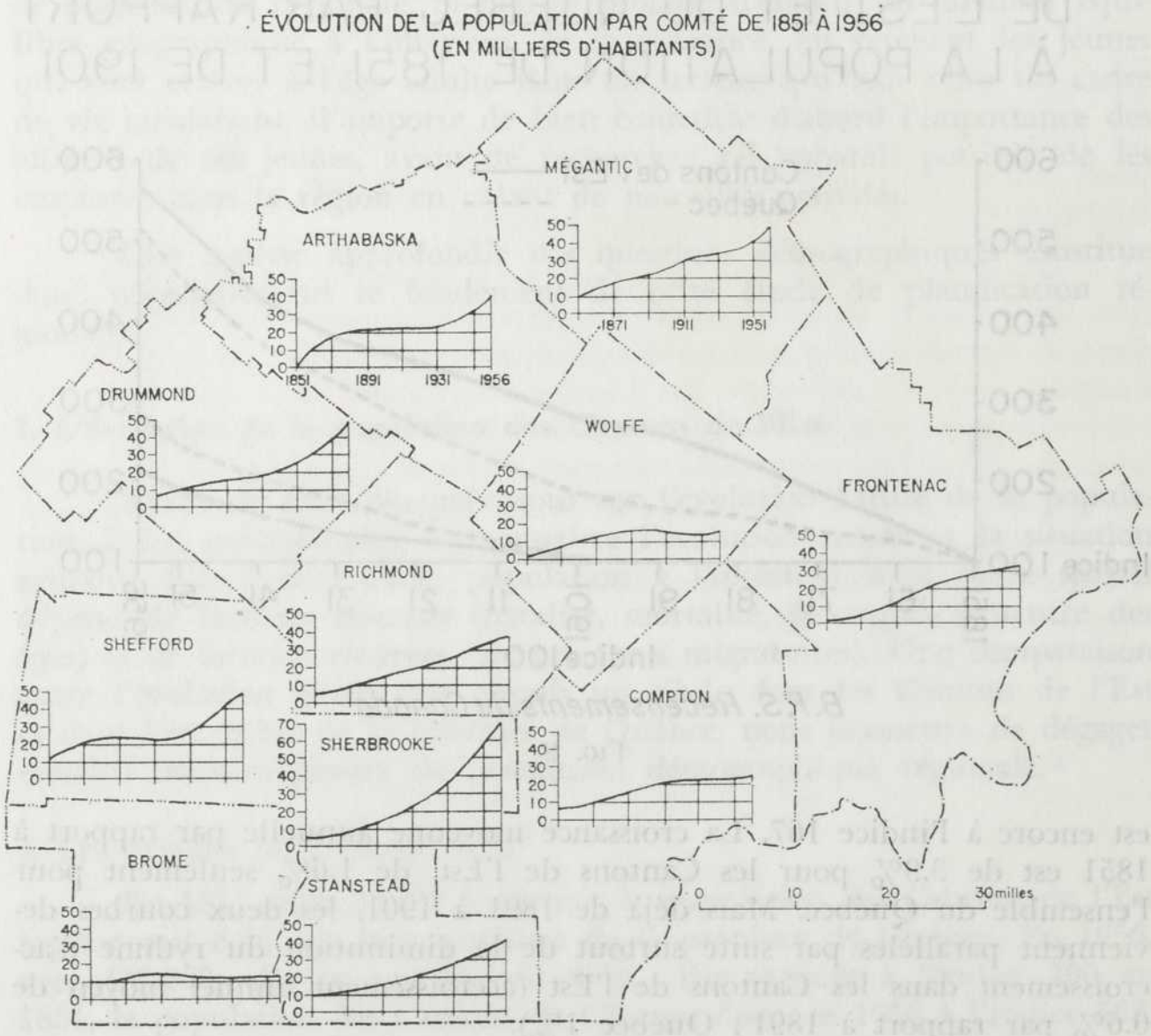

FIG. 10

rapport à 1951, en 1956 la population du Québec est à l'indice 114, celle des Cantons de l'Est à l'indice 109.

On peut donc distinguer trois grandes phases dans l'évolution de la population des Cantons de l'Est comparée à celle de la population

du Québec. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la croissance de la population est beaucoup plus rapide dans les Cantons de l'Est que dans l'ensemble du Québec. Du début du siècle à 1941, la croissance démographique se ralentit sensiblement dans les Cantons de l'Est et connaît au contraire une progression plus rapide dans l'ensemble du Québec. Dans une troisième phase, depuis 1941, le Québec et les Cantons de l'Est connaissent une poussée démographique extrêmement vigoureuse, mais depuis quelques années le rythme d'accroissement tend à s'affaiblir dans les Cantons de l'Est alors qu'il s'accélère dans l'ensemble du Québec.

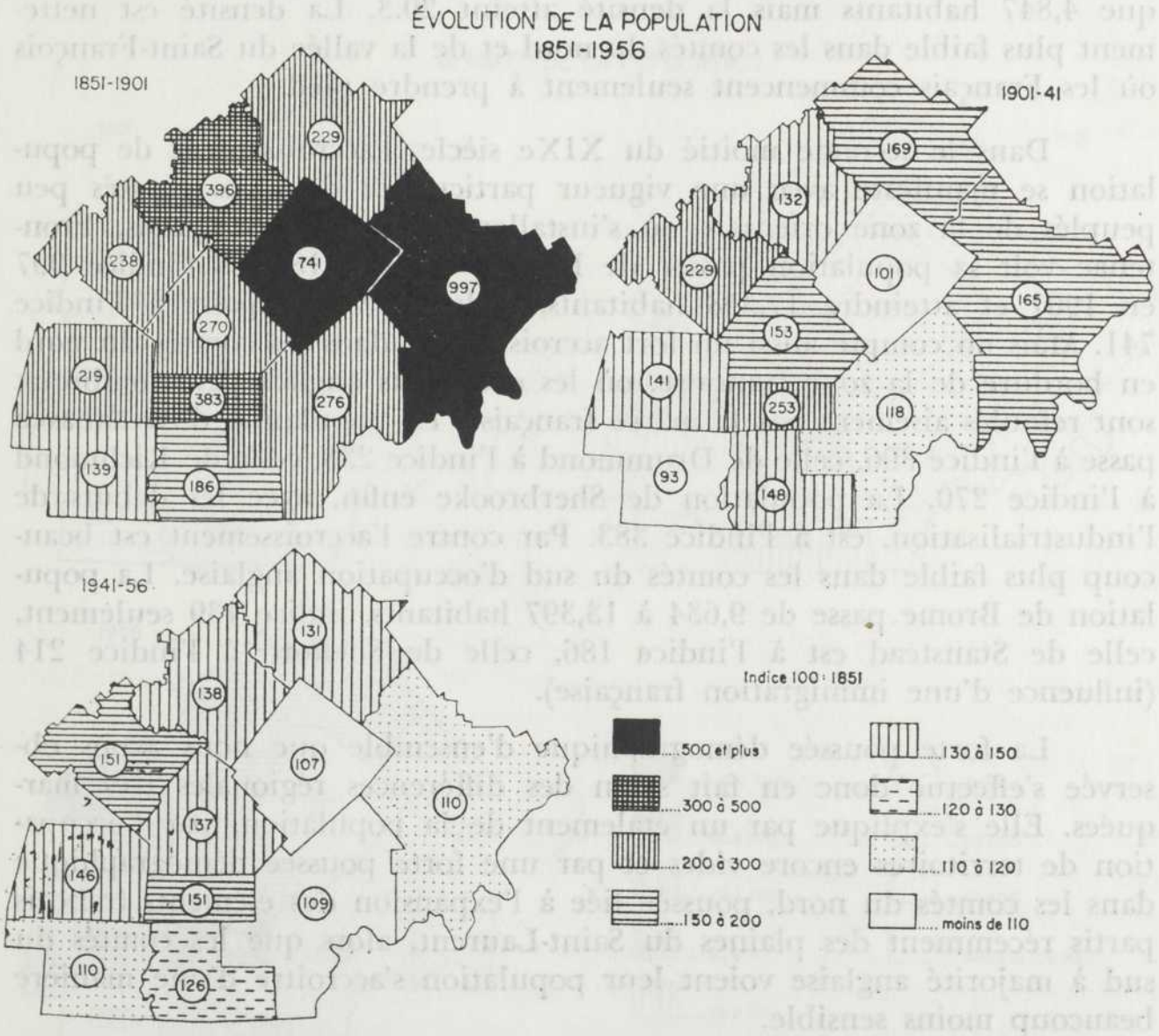

FIG. 11

Avant d'expliquer par l'analyse des facteurs internes et externes cette évolution de la population de la région, il est nécessaire d'étudier ses composantes régionales : l'analyse géographique permet déjà de saisir la signification de l'évolution démographique d'ensemble (fig. 10 et 11).

La croissance rapide de la population des Cantons de l'Est dans la seconde moitié du XIXe siècle s'explique par l'occupation de territoires qui vers 1850 sont encore en grande partie vides, alors que les plaines du Saint-Laurent sont déjà complètement occupées. En 1851, les comtés orientaux sont très peu peuplés ; le vaste comté de Frontenac ne compte que 1,743 habitants, la densité est de 1.3 habitant par mille carré. Wolfe compte 9,235 habitants (densité de 3.2), Compton 7,006 (densité de 6.5). Les comtés les plus peuplés sont ceux du sud, occupés de bonne heure par les Loyalistes et les immigrants britanniques. Stanstead arrive en tête avec 10,255 habitants et une densité de 23.7, suivi par Brome avec 9,634 (densité de 19.6) Sherbrooke ne compte alors que 4,847 habitants mais la densité atteint 20.3. La densité est nettement plus faible dans les comtés du nord et de la vallée du Saint-François où les Français commencent seulement à prendre pied.

Dans le seconde moitié du XIXe siècle, l'accroissement de population se manifeste avec une vigueur particulière dans les comtés peu peuplés de la zone orientale où s'installent de nouveaux colons. Frontenac voit sa population passer de l'indice 100 en 1851 à l'indice 997 en 1901 et atteindre 17,358 habitants, celle de Wolfe passe à l'indice 741. Mais on compte aussi un fort accroissement dans les comtés du nord en bordure de la zone française, où les occupants anglais peu nombreux sont refoulés aisément par la marée française. La population d'Arthabaska passe à l'indice 396, celle de Drummond à l'indice 238, celle de Richmond à l'indice 270. La population de Sherbrooke enfin, avec les débuts de l'industrialisation, est à l'indice 383. Par contre l'accroissement est beaucoup plus faible dans les comtés du sud d'occupation anglaise. La population de Brome passe de 9,634 à 13,397 habitants, indice 139 seulement, celle de Stanstead est à l'indice 186, celle de Shefford à l'indice 214 (influence d'une immigration française).

La forte poussée démographique d'ensemble que nous avons observée s'effectue donc en fait selon des différences régionales très marquées. Elle s'explique par un étalement de la population, par l'occupation de territoires encore vides et par une forte poussée démographique dans les comtés du nord, poussée liée à l'expansion des éléments français partis récemment des plaines du Saint-Laurent, alors que les comtés du sud à majorité anglaise voient leur population s'accroître d'une manière beaucoup moins sensible.

La conséquence de cet étalement de la population et de la croissance plus vigoureuse du nord est une réduction des disparités régionales de densité. Alors qu'en 1851, les écarts étaient très grands entre Frontenac (densité de 1.3) et Stanstead (23.7), ils sont beaucoup plus faibles en 1901. Dans neuf comtés sur onze, la densité est comprise entre 20 et 45 habitants par mille carré. Seul Frontenac a une densité encore faible (12.6) et Sherbrooke voit sa densité influencée par le développe-

ment urbain (77.3). D'autre part, les comtés du nord à majorité française l'emportent désormais sur certains comtés du sud, comme Brome, passé du 3e au 8e rang pour la densité de population (fig. 12).

La seconde moitié du XIXe siècle représente donc une phase d'occupation, de mise en valeur principalement par l'agriculture et l'exploitation de la forêt, et cette occupation est surtout le fait d'éléments français venus de l'ouest et du nord car le nombre des Anglais diminue de 10,000 de 1861 à 1891 alors que le nombre des Français augmente de 80,000. Nous avons déjà observé qu'en 1891, ils représentaient avec 126,000 personnes 64.7% de la population (Chap. I, fig. 7).

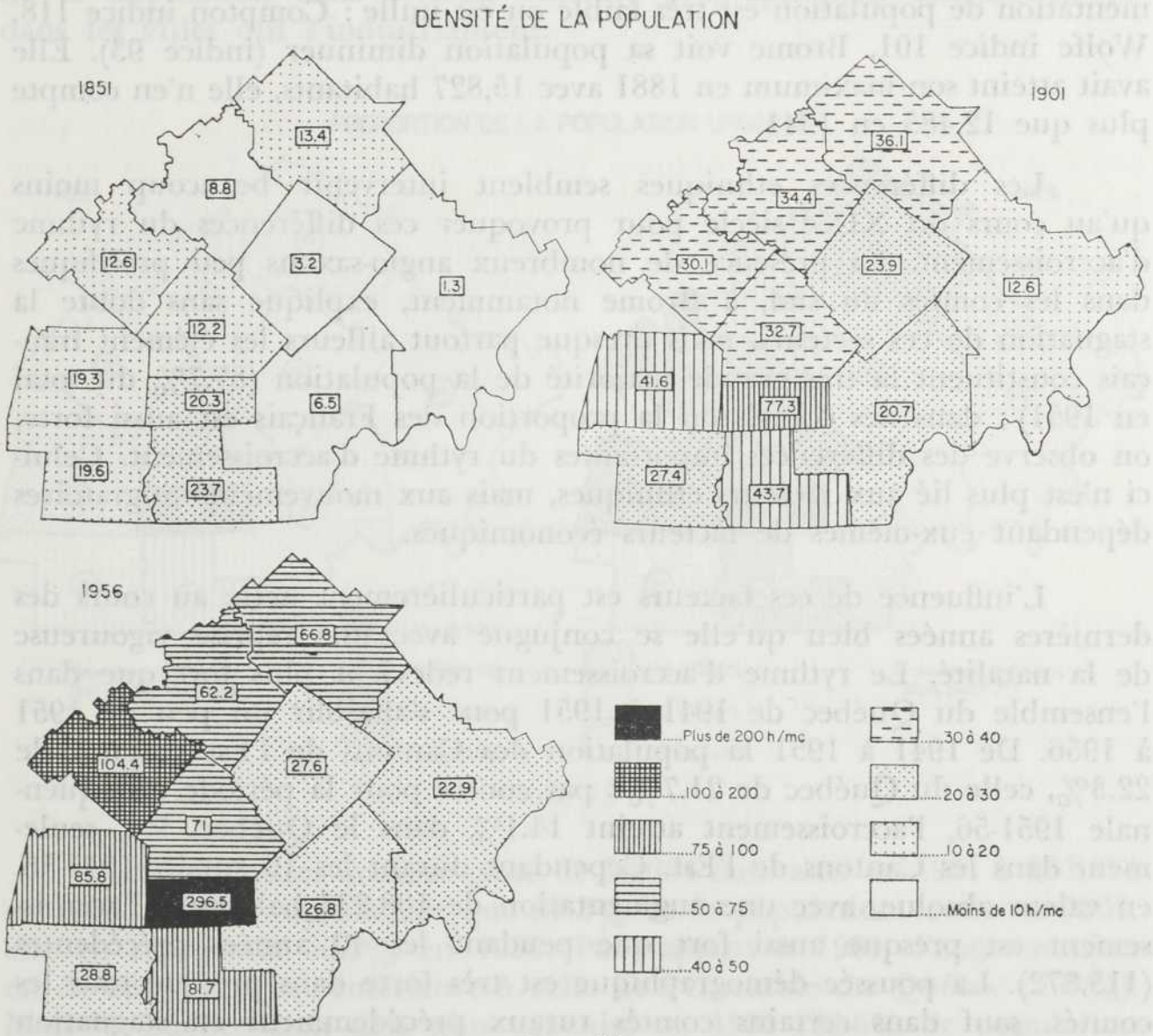

FIG. 12

Depuis la fin du XIXe siècle jusqu'en 1941, la courbe d'accroissement de la population des Cantons de l'Est marque une augmentation beaucoup moins rapide que celle de l'ensemble de la population du Québec. Par rapport à 1901, en 1941, l'indice est de 155 dans les Cantons

de l'Est contre 202 dans le Québec, mais cette évolution générale dissimule des variations régionales très marquées. Deux comtés seulement dépassent l'accroissement moyen des Cantons de l'Est et de l'ensemble du Québec : Sherbrooke avec l'indice 253 et Drummond avec l'indice 229. L'accroissement enregistré dans ces deux comtés représente à lui seul 44% de l'accroissement total de la population des Cantons de l'Est. Il est évident que cette poussée démographique est liée au développement industriel et urbain, l'analyse des mouvements migratoires montrera qu'elle est renforcée par un courant d'immigration. Dans les comtés en voie d'industrialisation, Mégantic, Arthabaska, Shefford, Stanstead, l'accroissement, plus modeste, est cependant assez net. Par contre dans les comtés ruraux, à l'exception de Frontenac qui continue à progresser, l'augmentation de population est très faible ou est nulle : Compton indice 118, Wolfe indice 101, Brome voit sa population diminuer (indice 93). Elle avait atteint son maximum en 1881 avec 15,827 habitants, elle n'en compte plus que 12,485 en 1941.

Les différences ethniques semblent intervenir beaucoup moins qu'au cours du XIXe siècle pour provoquer ces différences du rythme d'accroissement. La présence de nombreux anglo-saxons peu prolifiques dans les comtés du sud, à Brome notamment, explique sans doute la stagnation de ces secteurs, mais presque partout ailleurs les élément français constituent la très grande majorité de la population (87.7% du total en 1951) ; dans des comtés où la proportion des Français est aussi forte, on observe des différences importantes du rythme d'accroissement. Celui-ci n'est plus lié aux facteurs ethniques, mais aux mouvements migratoires dépendant eux-mêmes de facteurs économiques.

L'influence de ces facteurs est particulièrement nette au cours des dernières années bien qu'elle se conjugue avec une reprise vigoureuse de la natalité. Le rythme d'accroissement redevient plus fort que dans l'ensemble du Québec de 1941 à 1951 pour s'affaiblir un peu de 1951 à 1956. De 1941 à 1951 la population des Cantons de l'Est s'accroît de 22.3%, celle du Québec de 21.7% ; par contre pour la période quinquennale 1951-56, l'accroissement atteint 14.1% dans le Québec, 9% seulement dans les Cantons de l'Est. Cependant durant les 15 années 1941-56, en valeur absolue, avec une augmentation de 108,226 habitants, l'accroissement est presque aussi fort que pendant les 40 années précédentes (115,872). La poussée démographique est très forte dans presque tous les comtés, sauf dans certains comtés ruraux précédemment en stagnation comme Wolfe (indice 107 en 1956 par rapport à 1941), Compton, (indice 109), Brome et Frontenac (indice 110). L'accroissement est très marqué dans les comtés qui s'étaient fortement développés depuis le début du siècle comme Sherbrooke et Drummond (indice 151, avec un ralentissement très marqué pour Drummond à partir de 1951), l'indice varie entre 126 et 146 pour les autres comtés.

Ces différences récentes du rythme d'accroissement déterminent à nouveau une variation plus forte des densités de population. Alors que les densités extrêmes marquent une différence de 1 à 6 en 1901 entre Frontenac et Sherbrooke, cette différence est de 1 à 13 an 1956 entre les mêmes comtés. La densité dépasse 60 habitants par mille carré dans tous les comtés où la part de l'industrie est devenue prépondérante dans les activités économiques. Elle reste inférieure à 30 dans les comtés ruraux et agricoles comme Brome, Wolfe, Compton et Frontenac.

A la phase d'occupation du sol du XIXe et du début du XXe siècle succède dans le deuxième tiers de ce siècle, une phase de mise en place de nouvelles activités économiques qui détermine une concentration de la population dans certains secteurs géographiques, essentiellement dans les villes qui s'industrialisent.

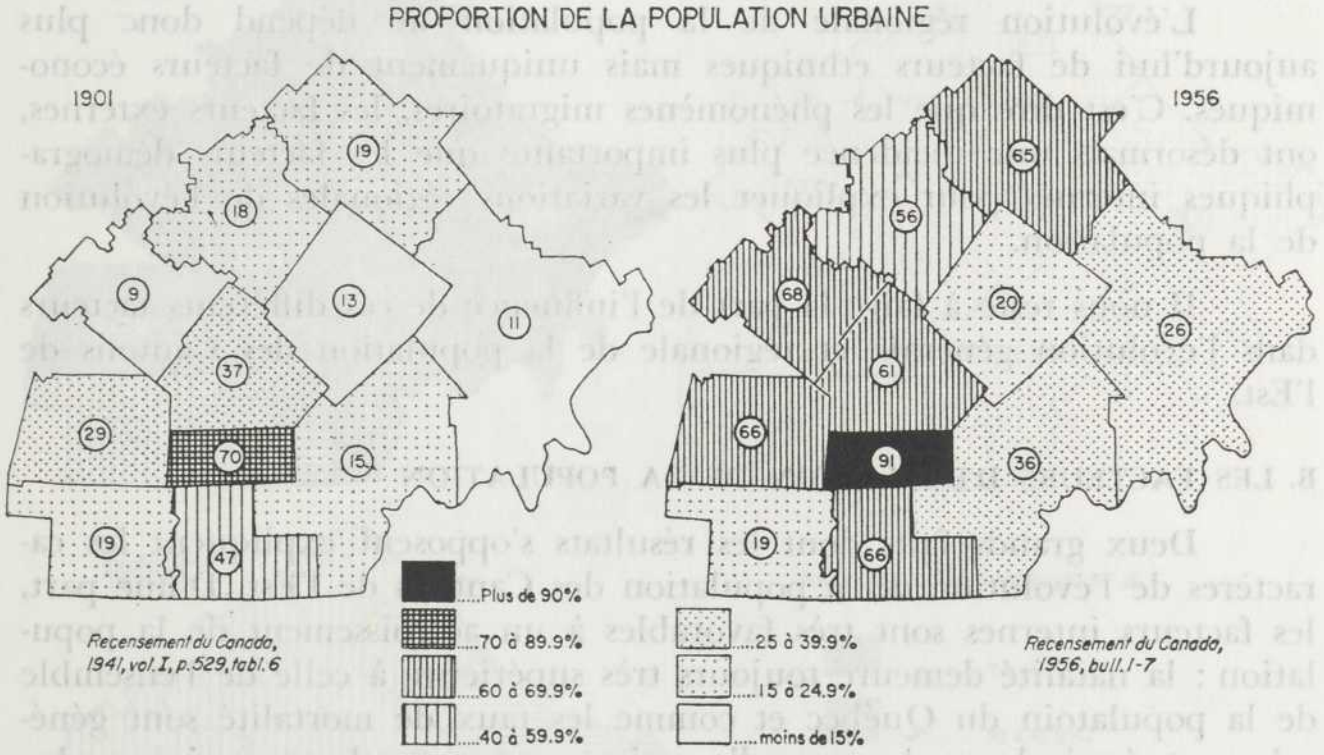

FIG. 13

La population urbaine passe de 56,634 habitants en 1901 à 261,874 en 1956 ; elle ne représentait que 27.2% de la population totale en 1901, elle en représente 60.5% en 1956. Par rapport à 1901, l'augmentation est de 380%, de peu inférieure à celle de l'ensemble du Québec (397%). Mais le Québec était déjà plus urbanisé en 1901 (39.6% de population urbaine) en 1956 il a simplement conservé son avance (70% de population urbaine). La population rurale passe de 151,530 personnes à 170,688, elle augmente de 13.3% seulement par rapport à 1901, sa proportion passe de 72.8% à 39.5% et une bonne partie est constituée de *ruraux non agricoles* ce qui n'était pas le cas au début du siècle. Les cartes relatives à la proportion de population urbaine en 1901 et en 1956

montrent que les rapports sont extrêmement étroits entre le rythme d'accroissement total de la population et le rythme de l'urbanisation (fig. 13).

De même, la comparaison de la carte de l'évolution de la population totale par comté et de la carte de l'évolution de la population employée dans les industries manufacturières est parfaitement éloquente (fig. 10 et 49). Le parallélisme des deux courbes est vraiment frappant jusque dans les détails. Dans tous les comtés où depuis 1931 on observe un fort accroissement de la population industrielle, la population totale est en forte augmentation alors qu'elle reste stable dans les comtés où la population employée dans l'industrie augmente peu. Le ralentissement de l'augmentation, observé dans le comté de Drummond de 1951 à 1956, reflète parfaitement la diminution sensible de l'emploi dans le secteur industriel.

L'évolution régionale de la population ne dépend donc plus aujourd'hui de facteurs ethniques mais uniquement de facteurs économiques. C'est dire que les phénomènes migratoires, les facteurs externes, ont désormais une incidence plus importante que les facteurs démographiques internes pour expliquer les variations régionales de l'évolution de la population.

Il nous reste à faire la part de l'influence de ces différents facteurs dans l'évolution générale et régionale de la population des Cantons de l'Est.

B. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Deux grands faits dont les résultats s'opposent expliquent les caractères de l'évolution de la population des Cantons de l'Est. D'une part, les facteurs internes sont très favorables à un accroissement de la population : la natalité demeure toujours très supérieure à celle de l'ensemble de la populatoin du Québec et comme les taux de mortalité sont généralement équivalents, le taux d'accroissement naturel est toujours plus considérable que dans l'ensemble de la province où joue l'influence des faibles taux de natalité de Montréal.

D'autre part, les mouvements migratoires s'effectuent dans un sens toujours défavorable à la région, celle-ci est le siège de courants d'émigration dont l'intensité a varié d'une période à l'autre, mais qui font perdre à la région une fraction toujours importante de sa population.

Les combinaisons diverses de ces deux facteurs expliquent les fluctuations de la courbe de population.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les taux de natalité sont très élevés. En 1881, ils varient de 30 pour mille dans les comtés à majorité anglaise à plus de 40 pour mille dans les comtés à majorité française

(Drummond et Arthabaska 41 pour mille). La valeur moyenne est de 37 pour mille, ce qui, malgré une mortalité moyenne de 16 pour mille, laisse un excédent démographique naturel de 21 pour mille. En 1901, la baisse d'ailleurs légère du taux moyen de natalité pour l'ensemble de la région (36 pour mille) est due uniquement à celle du taux de natalité des comtés anglais : Brome a un taux de natalité de 23.8 pour mille, alors que Drummond, Arthabaska et Mégantic ont des taux qui atteignent ou dépassent 41 pour mille. Malgré des taux de mortalité plus élevés dûs surtout à l'influence de la mortalité infantile (Mégantic 16.7 pour mille, Brome 12.3 pour mille) les comtés à prépondérance française ont

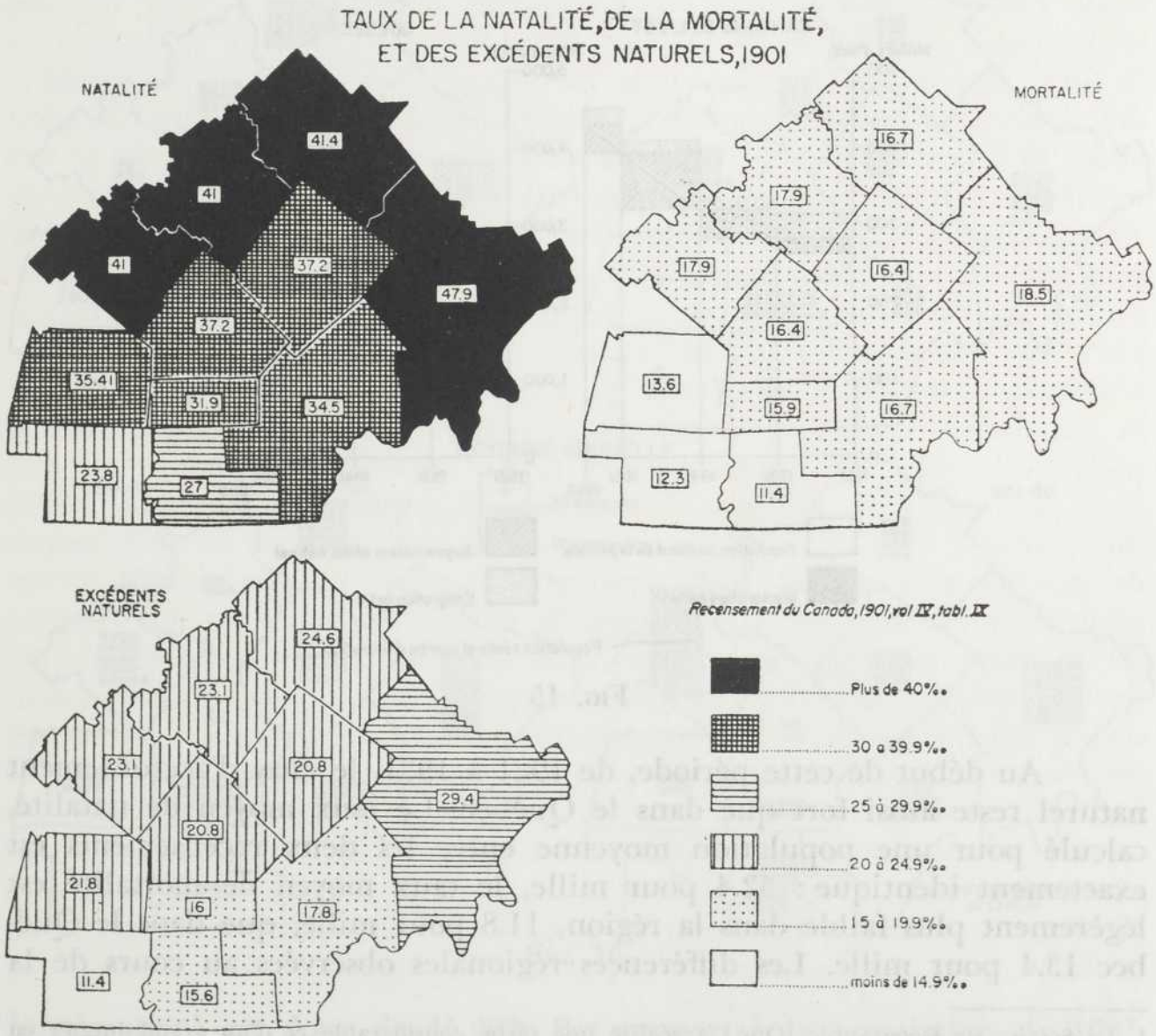

FIG. 14

des taux d'accroissement naturel très supérieurs à ceux des comtés anglais comme le montre la figure 14. Si dès cette époque le rythme d'accroissement de la population des Cantons de l'Est devient inférieur à celui de la population du Québec, cela tient au fait qu'une émigration importante

diminue les effets de cet accroissement naturel. Alors que le taux d'accroissement naturel est de 1.0% en 1900 (Québec, 1.7%), le taux d'accroissement réel pour la période antérieure 1891-1901 est seulement de 0.6% par an (Québec 1 %). Dès la fin du XIXe siècle, l'émigration limite donc considérablement l'accroissement démographique.

Cette influence est particulièrement nette au lendemain de la première guerre mondiale comme le montre l'observation des données relatives aux migrations apparentes pendant la période 1921-1956 (fig. 15 et 16). [1]

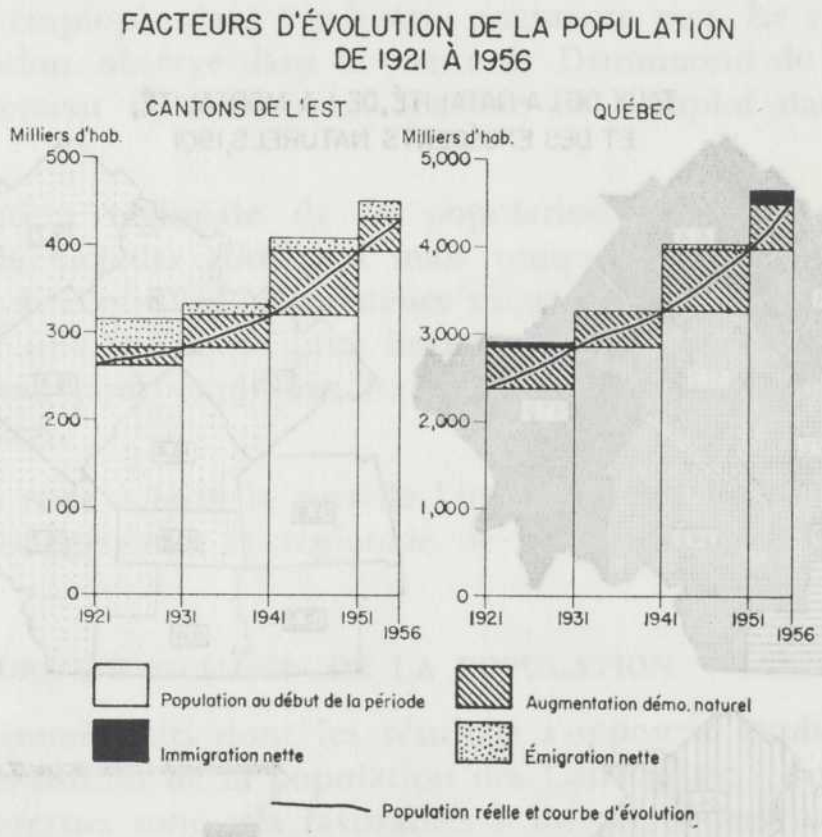

FIG. 15

Au début de cette période, de 1921 à 1931, le taux d'accroissement naturel reste aussi fort que dans le Québec. Le taux moyen de natalité, calculé pour une population moyenne entre les deux recensements est exactement identique : 32.4 pour mille, le taux moyen de mortalité est légèrement plus faible dans la région, 11.8 pour mille, que dans le Québec 13.4 pour mille. Les différences régionales observées au cours de la

---

1. Le Service de Géographie (Qué.) a réalisé une tâche considérable et d'un grand intérêt en calculant par comté depuis 1921 les mouvements migratoires nets. En déduisant du chiffre total des naissances enregistrées entre deux recensements le chiffre total des décès, on obtient celui des excédents naturels de population. En ajoutant ce chiffre à celui de la population du recensement précédent, on obtient le chiffre théorique de la population, abstraction faite des mouvements migratoires. En comparant ce chiffre à celui de la population effectivement recensée, on obtient celui de la migration nette. Ces données ont été calculées, pour la période 1951-1956 seulement, par le Bureau fédéral de la Statistique, Recensement 1956, Bull. 3-1.

période précédente tendent à se renforcer. Ainsi pour l'année 1925, le taux de natalité de Brome est de 20.8 pour mille seulement alors qu'il atteint 42.5 pour mille à Frontenac. Cependant l'émigration réduit dans de très fortes proportions les effets de l'accroissement démographique naturel. Alors que durant cette période l'accroissement démographique naturel, c'est-à-dire les excédents des naissances sur les décès est 56,050 personnes, l'accroissement réelle observé entre les deux recensements est de 20,148 personnes. Le chiffre de l'émigration nette (émigration moins

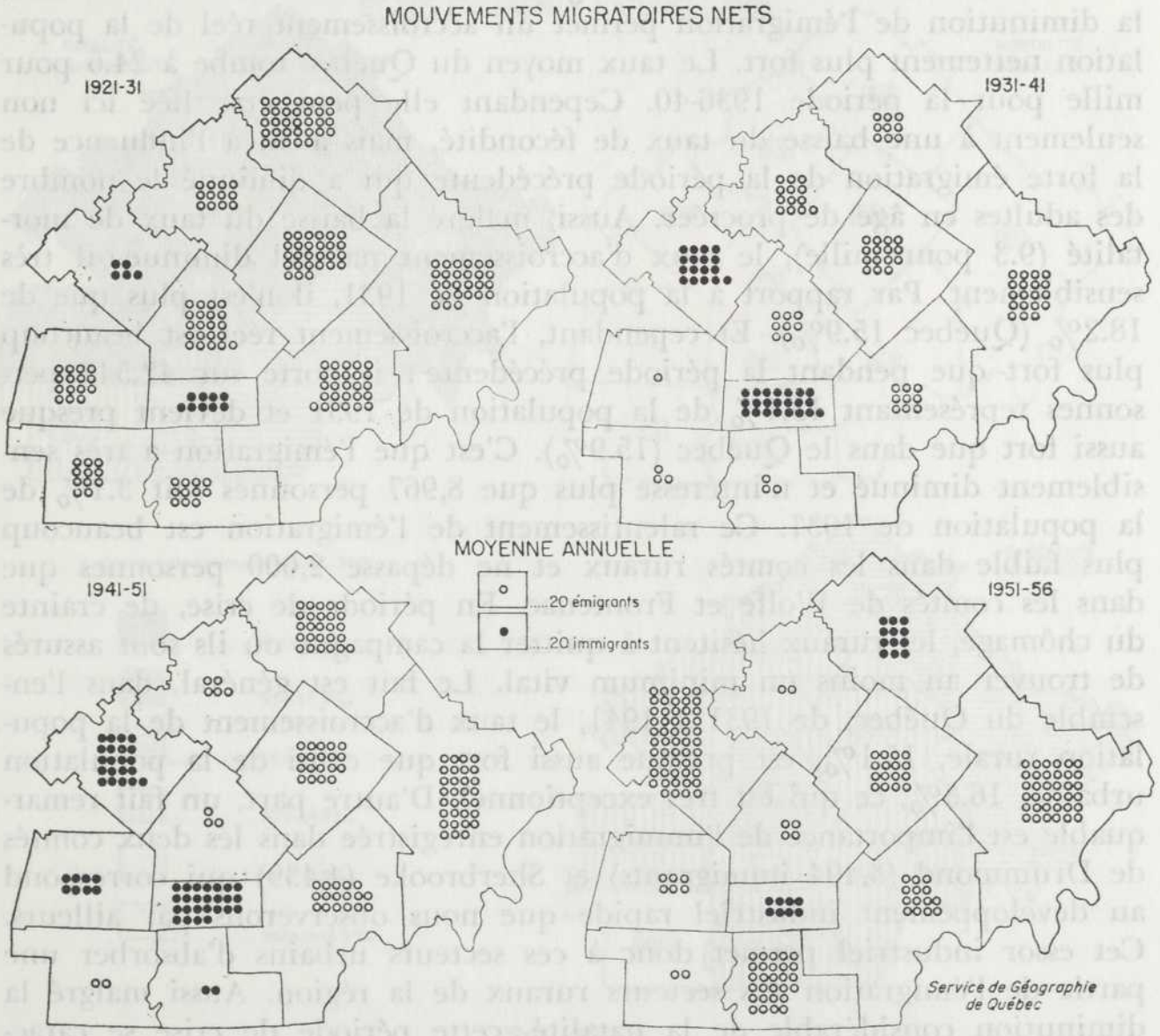

FIG. 16

immigration) est donc de 35,902. Par rapport à la population de 1921, alors que l'accroissement naturel est de 21.3% (Québec 21.1%) l'accroissement réel est de 7.6% seulement contre 21.7% dans l'ensemble du Québec où l'on enregistre une légère immigration. La figure 16 montre les différences régionales entre comtés. Seuls les comtés de Drummond et Sherbrooke qui s'industrialisent, enregistrent une faible immigration (Drummond 1,137 immigrants, Sherbrooke 1,966). L'émigration est rela-

tivement faible à l'ouest, mais dans chacun des comtés ruraux de l'est comme Frontenac, Compton, Wolfe, on observe plus de 5,000 départs. La période d'après-guerre se caractérise donc par un intense mouvement d'émigration, le développement des activités économiques de quelques secteurs en voie d'urbanisation ne suffisant pas à absorber l'excédent de population rurale qui abandonne la région, particulièrement dans les secteurs orientaux.

La période 1931-41 correspondant aux années de crise, présente des caractères nettement différents : malgré une baisse sensible de la natalité, la diminution de l'émigration permet un accroissement réel de la population nettement plus fort. Le taux moyen du Québec tombe à 24.6 pour mille pour la période 1936-40. Cependant elle peut être liée ici non seulement à une baisse du taux de fécondité, mais aussi à l'influence de la forte émigration de la période précédente qui a diminué le nombre des adultes en âge de procréer. Aussi, malgré la baisse du taux de mortalité (9.3 pour mille), le taux d'accroissement naturel diminue-t-il très sensiblement. Par rapport à la population de 1931, il n'est plus que de 18.2% (Québec 15.9%). Et cependant, l'accroissement réel est beaucoup plus fort que pendant la période précédente ; il porte sur 42,542 personnes représentant 15.1% de la population de 1931 et devient presque aussi fort que dans le Québec (15.9%). C'est que l'émigration a très sensiblement diminué et n'intéresse plus que 8,967 personnes soit 3.1% de la population de 1931. Ce ralentissement de l'émigration est beaucoup plus faible dans les comtés ruraux et ne dépasse 2,000 personnes que dans les comtés de Wolfe et Frontenac. En période de crise, de crainte du chômage, les ruraux hésitent à quitter la campagne où ils sont assurés de trouver au moins un minimum vital. Le fait est général, dans l'ensemble du Québec, de 1931 à 1941, le taux d'accroissement de la population rurale, 15.1%, est presque aussi fort que celui de la population urbaine, 16.3%, ce qui est très exceptionnel. D'autre part, un fait remarquable est l'importance de l'immigration enregistrée dans les deux comtés de Drummond (3,494 immigrants) et Sherbrooke (4,439) qui correspond au développement industriel rapide que nous observerons par ailleurs. Cet essor industriel permet donc à ces secteurs urbains d'absorber une partie de l'émigration des secteurs ruraux de la région. Aussi malgré la diminution considérable de la natalité, cette période de crise se caractérise par un accroissement de population nettement plus important que celui de la période précédente.

La période 1941-51 se caractérise par une augmentation très forte de la population, dépassant même très légèrement, en proportion, celle du Québec. En effet l'émigration reste faible alors qu'on enregistre une augmentation spectaculaire de l'accroissement naturel, due à une reprise très vigoureuse de la natalité. Nous avons observé que ce dernier phénomène était très général. Dans l'ensemble du Québec, le taux moyen de

natalité qui était descendu à 24.6 pour mille de 1936 à 1940 passe à 28.4 pour mille en pleine guerre, de 1941 à 1945 pour atteindre 30.4 pour mille de 1946 à 1950, tandis que le taux de mortalité continue à diminuer sous la double influence des progrès de l'hygiène et de la médecine et du rajeunissement de la population. Il était de 10.4 pour mille de 1936 à 1940, de 9.9 pour mille de 1936 à 1945, de 8.9 pour mille de 1946 à 1950. Aussi le taux d'accroissement naturel par rapport à la population de

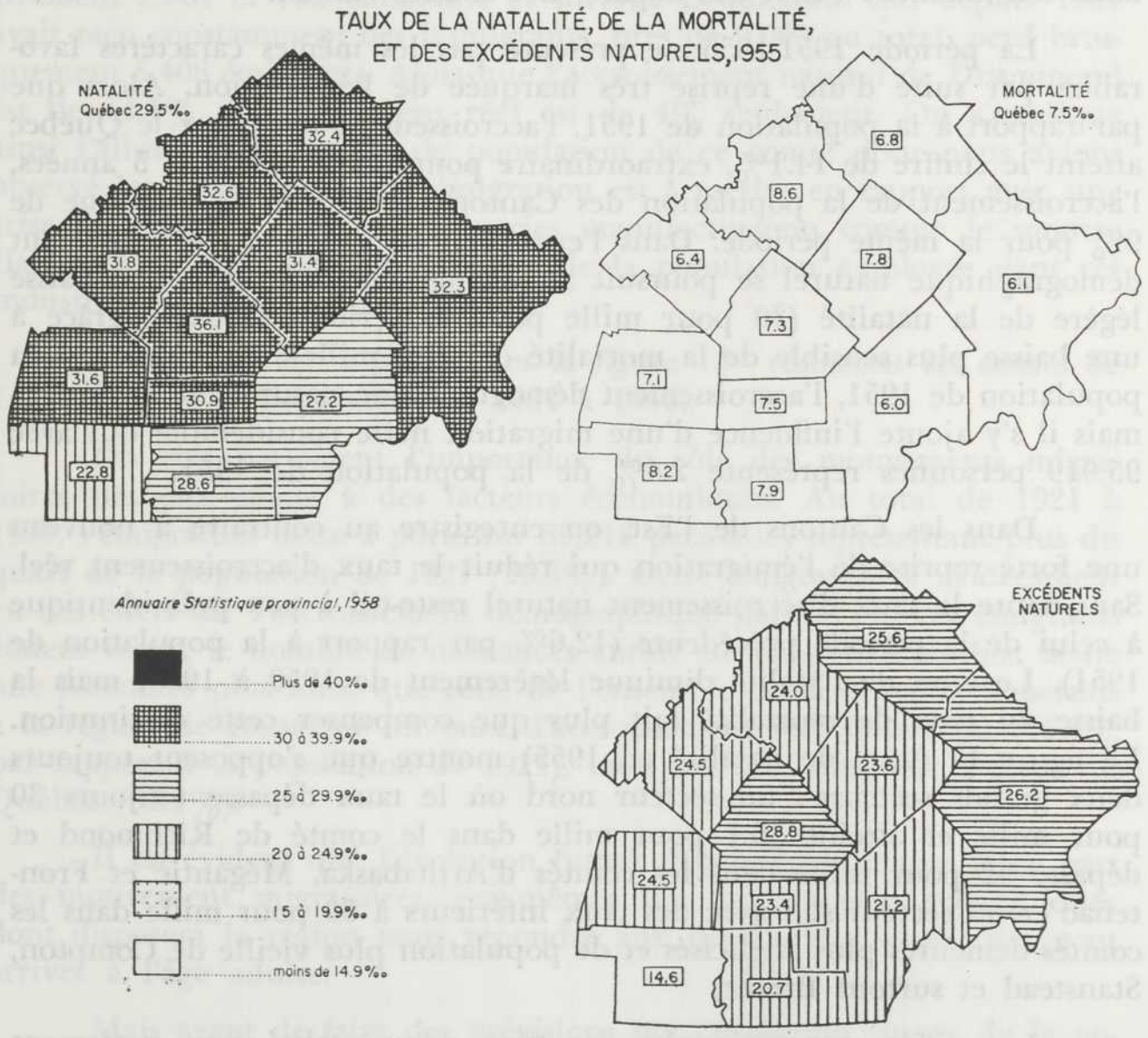

FIG. 17

1941 est-il de 22.1% en 1951. Dans les Cantons de l'Est, le phénomène d'accroissement de la natalité est plus fort encore, le taux record de 42.9 pour mille est atteint dans le comté de Drummond en 1949. Aussi avec la baisse marquée du taux de mortalité, l'accroissement naturel par rapport à la population de 1941 est nettement plus élevé que dans le Québec puisqu'il atteint 25.3%. Cependant la balance migratoire qui porte sur 9,724 émigrants (3% de la population de 1941) ramène le pour-

centage d'accroissement réel à 22.3%. A nouveau, les comtés ruraux du secteur oriental perdent de nombreux émigrants (21,234 au total) parce que la crainte du chômage a fait place aux sollicitations des secteurs industriels en expansion ; mais précisément une partie de ces émigrants se dirige vers les comtés de la région qui enregistre une vigoureuse expansion industrielle : Sherbrooke et Drummond surtout, mais aussi pour la première fois Shefford et Stanstead (11,510 immigrants au total dans ces quatre comtés). Ces migrations à l'intérieur de la région réduisent donc sensiblement l'effet des départs des comtés ruraux.

La période 1951-1956 ne présente pas les mêmes caractères favorables par suite d'une reprise très marquée de l'émigration. Alors que par rapport à la population de 1951, l'accroissement réel pour le Québec atteint le chiffre de 14.1%, extraordinaire pour une période de 5 années, l'accroissement de la population des Cantons de l'Est n'est plus que de 9% pour la même période. Dans l'ensemble du Québec, l'accroissement démographique naturel se poursuit au même rythme malgré une baisse légère de la natalité (30 pour mille pour la période 1950-55), grâce à une baisse plus sensible de la mortalité (8 pour mille). Par rapport à la population de 1951, l'accroissement démographique naturel est de 11.7%, mais il s'y ajoute l'influence d'une migration nette considérable qui avec 95,919 personnes représente 2.4% de la population de 1951.

Dans les Cantons de l'Est, on enregistre au contraire à nouveau une forte reprise de l'émigration qui réduit le taux d'accroissement réel. Sans doute le taux d'accroissement naturel reste-t-il à peu près identique à celui de la période précédente (12.6% par rapport à la population de 1951). Le taux de natalité diminue légèrement de 1950 à 1955, mais la baisse du taux de mortalité fait plus que compenser cette diminution. La figure 17 (taux de natalité en 1955) montre que s'opposent toujours deux grands secteurs : un secteur nord où le taux dépasse toujours 30 pour mille et atteint 36.1 pour mille dans le comté de Richmond et dépasse 32 pour mille dans les comtés d'Arthabaska, Mégantic et Frontenac et un secteur sud avec des taux inférieurs à 30 pour mille dans les comtés demeurés plus anglicisés et de population plus vieille de Compton, Stanstead et surtout Brome.

Les différences régionales des taux de mortalité sont nettement moins accusées et la carte des taux d'accroissement reflète donc assez fidèlement celle des taux de natalité. Le nord s'oppose nettement par ses taux d'accroissement naturel plus élevés, aux comtés du sud : par rapport à 1951, la proportion d'accroissement naturel varie de 15% à Richmond à 5.8% à Brome. Cependant, c'est l'influence des courants migratoires qui explique principalement les différences d'accroissement réel de la population. On constate en effet une reprise importante de l'émigration qui pour une période de 5 ans porte sur 14,625 personnes représentant 3.6% de la population de 1951 ; elle réduit donc le taux d'accroissement réel

à 9% contre 14.1% pour le Québec. Le fait le plus important n'est plus la forte émigration rurale du secteur oriental, un peu moins sensible que pendant la période précédente, mais la faiblesse de l'immigration dans les secteurs industrialisés (Sherbrooke 958 immigrants seulement, on observe cependant pour la première fois une immigration sensible dans le comté de Mégantic 1,361 immigrants) on observe même une forte émigration dans certains de ces secteurs. Stanstead et Shefford qui avaient enregistré une immigration durant la période précédente perdent respectivement 2,861 et 792 émigrants et surtout Drummond qui depuis 1921 avait reçu constamment des immigrants, près de 9,000 au total, perd brusquement 5,408 émigrants. Alors que l'accroissement naturel de Drummond est de 14.1%, l'accroissement réel est de 4% seulement. On s'explique ainsi l'allure de la courbe de population de ce comté dont nous avions observé les anomalies. Cette émigration est à mettre en rapport avec une crise de l'emploi dans les industries manufacturières comme le montre clairement l'évolution de la courbe de la population employée dans ces industries [1] (fig. 49).

Le tableau de la page 52 et la figure 15 [2] résument les causes de l'évolution de la population de 1921 à 1956.

On voit nettement l'importance du rôle des mouvements migratoires liés eux-mêmes à des facteurs économiques. Au total de 1921 à 1956, l'émigration nette a porté sur 69,218 personnes représentant plus du quart de la population de 1921 (26.5%). Cette émigration a évidemment eu des effets sur l'accroissement démographique naturel ; si ces émigrants étaient restés, le nombre de naissances aurait été plus considérable. Seule une fécondité plus forte que celle de l'ensemble de la province a permis à la région de conserver un taux d'accroissement réel important (65.4% par rapport à la population de 1921), bien que très inférieur à celui du Québec (96.1%).

Il est évident que l'évolution future dépendra pour une large part des mouvement migratoires, eux-mêmes liés aux moyens économiques dont disposera la région pour répondre aux besoins des jeunes qui vont arriver à l'âge adulte.

Mais avant de faire des prévisions sur l'évolution future de la population, il est nécessaire d'examiner la situation démographique actuelle.

II. La situation démographique

Malgré l'importance des courants migratoires que nous avons mis en évidence, la situation démographique des Cantons de l'Est demeure dans l'ensemble excellente ; l'émigration n'a pas été assez forte pour dé-

1. Cf. Figure 49, p. 148.
2. Cf. Figure 15, p. 46.

TABLEAU III

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1921 À 1956

	1921 — 1931		1931 — 1941		1941 — 1951		1951 — 1956		1921 — 1956	
	Cantons de l'Est	Québec	Cantons de l'Est	Québec	Cantons de l'Est	Québec	Cantons de l'Est	Québec	Cantons de l'Est	Québec
Accroissement réel	20,148	513,590	42,542	457,627	72,439	723,799	35,787	572,697	170,916	2,267,713
% Accroissement réel	7.6%	21.7%	15.1%	15.9%	22.3%	21.7%	9%	14.1%	65.4%	96%
Accroissement naturel	56.050	498,535	51,509	457,307	82,163	737,136	50,412	476,778	240,134	2,169,756
% Accroissement naturel	21.3%	21.1%	18.2%	15.9%	25.3%	22.1%	12.6%	11.7%	92%	91.9%
Migration nette:										
Émigration	35,902	—	8,967	—	9,724	13,337	14,625	—	69,218	—
% Émigration	13.7%	—	3.1%	—	3%	0.4%	3.6%	—	26.6%	—
Immigration	—	15,055	—	320	—	—	—	95,919	—	97,957
% Immigration	—	0.6%	—	0.01%	—	—	—	2.4%	—	4.1%

grader la structure démographique et diminuer sensiblement la vitalité de ce groupe humain.

Mais le maintien de cette situation favorable n'a été possible que par suite de la persistance de taux de natalité très élevés, dépassant constamment 30 pour mille depuis vingt ans. Ces taux sont en rapport avec une fécondité extrêmement forte, ils sont à la fois un effet et une cause d'une structure démographique caractérisée par une très forte proportion d'éléments jeunes. [1]

Le taux de fécondité est en effet nettement supérieur à celui de l'ensemble de la province, influencé par le faible taux de Montréal (90 pour mille). Alors que dans l'ensemble du Québec, le taux de fécondité est de 120 naissances pour 1000 femmes de 15 à 50 ans, il est de 134

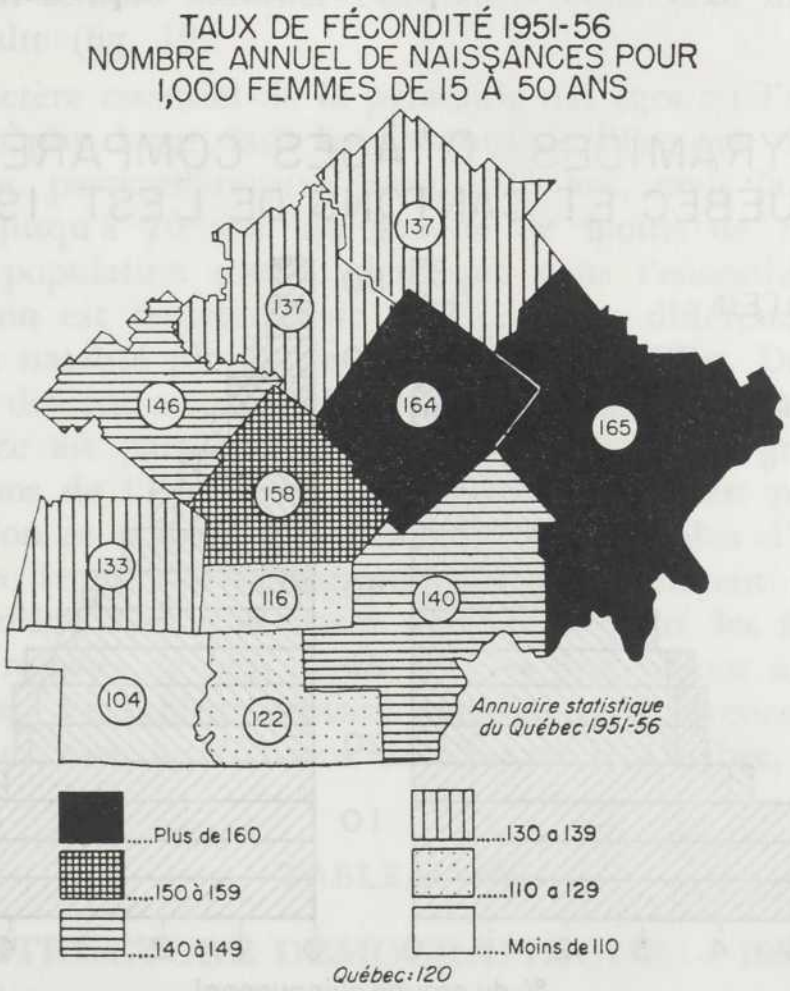

FIG. 18

dans les Cantons de l'Est. Dans les trois comtés de Richmond, Wolfe et Frontenac, il dépasse 150 pour mille. Les rapports avec les taux de natalité

---

1. Les taux de fécondité ont été calculée par le Service de Géographie en rapportant au nombre annuel moyen de naissances pour la période 1951-1956, le nombre moyen de femmes de 15 à 50 ans. Le taux de fécondité permet de connaître le comportement d'une population en faisant abstraction de sa structure démographique.

sont évidents (fig. 18). On distingue nettement un groupe du nord où les taux dépassent la moyenne d'ensemble et un groupe du sud où ils sont inférieurs à 130, pour descendre à 104 à Brome. Le taux de fécondité semble lié à la fois à la composition ethnique (il est nettement plus faible dans les comtés du sud où subsiste une minorité anglaise non négligeable) et au degré d'urbanisation, les taux les plus élevés étant observés dans les comtés ruraux. Le taux du comté de Sherbrooke est très inférieur à la moyenne (116). Si le comté de Sherbrooke conserve néanmoins un taux de natalité relativement élevé, il le doit à sa composition démographique se caractérisant par une forte proportion d'adultes, proportion s'expliquant par un mouvement continu d'immigration.

La natalité ne dépend pas en effet uniquement de la fécondité, de l'attitude des familles à l'égard du problème de la vie, mais aussi de la structure des âges, du nombre plus ou moins important de couples en

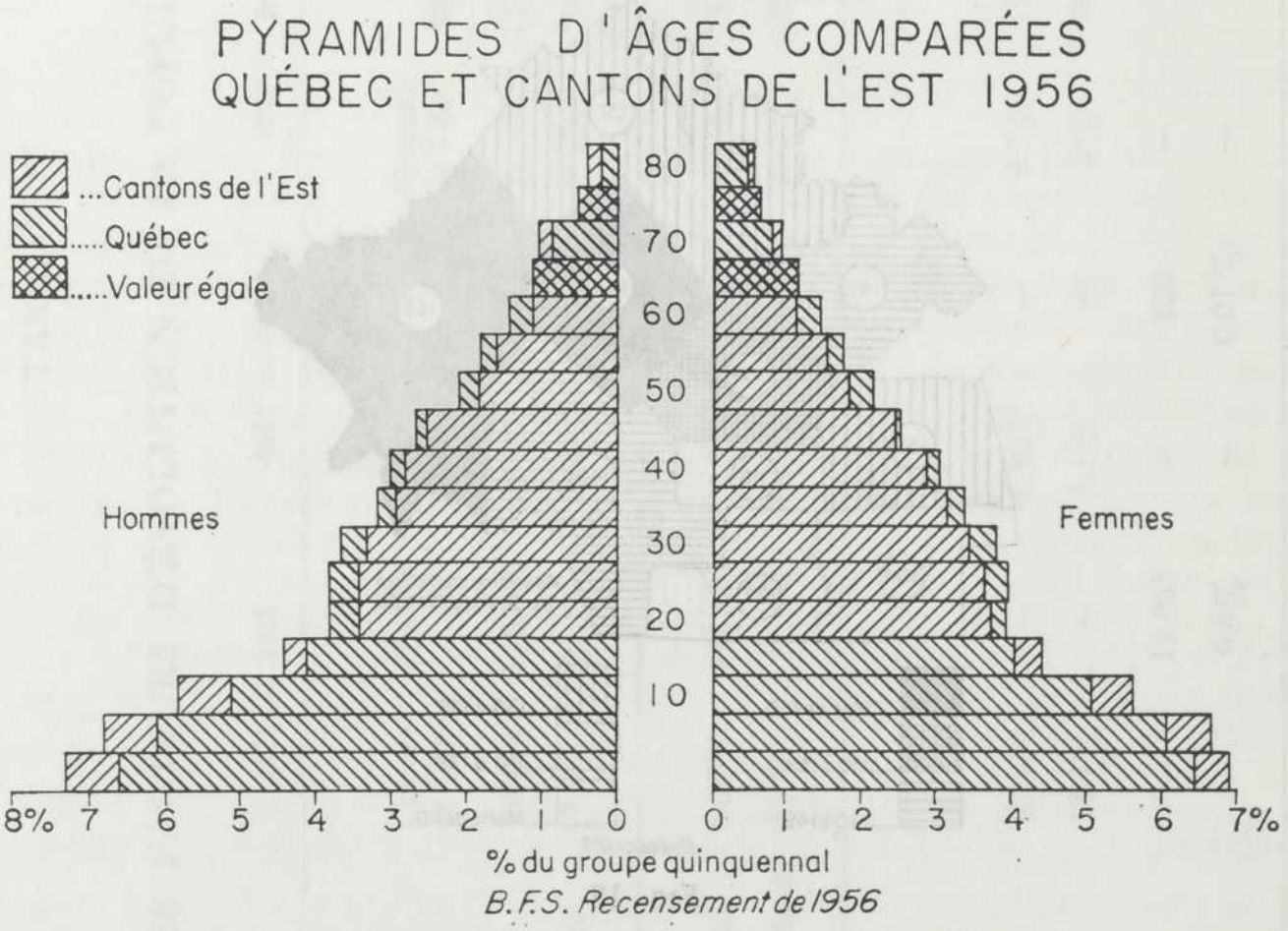

FIG. 19

âge d'avoir des enfants. Avec un comportement nataliste identique, un groupe comptant de nombreux jeunes ménages aura un taux de natalité plus élevé qu'un groupe comptant des ménages plus âgés.

La structure démographique des Cantons de l'Est, assez favorable à cet égard à une forte natalité, le sera davantage encore dans quelques années lorsque ses contingents importants de jeunes arriveront à l'âge de fonder un foyer (si toutefois l'influence de l'émigration ne se fait pas trop sentir).

L'analyse de la structure démographique, intéressante pour comprendre l'évolution passée et la situation actuelle, permet surtout de faire des prévisions sur l'évolution future. La pyramide des âges montre d'abord un bon équilibre entre les deux sexes, comme dans l'ensemble de la province, puisque le nombre total des hommes est à peu près exactement égal à celui des femmes, le groupe masculin étant légèrement plus important jusqu'à 15 ans, fait normal lié au plus grand nombre de naissances de garçons, le groupe féminin l'emportant de 20 à 45 ans. Ce dernier fait semble indiquer l'existence d'une plus forte émigration masculine adulte (fig. 19).

Le caractère essentiel de la pyramide des âges est l'existence d'une base beaucoup plus large dans les Cantons de l'Est que dans l'ensemble de la province, particulièrement jusqu'à 15 ans, mais la différence demeure nette jusqu'à 20 ans. Le groupe de moins de 20 ans compte 27.8% de la population totale, alors que dans l'ensemble du Québec, cette proportion est seulement de 23.3%. Cette différence est liée évidemment à la natalité plus forte des Cantons de l'Est. De 20 à 64 ans, la proportion devient au contraire plus faible dans les Cantons de l'Est et la différence est particulièrement marquée pour le groupe de 20 à 39 ans (Cantons de l'Est 26.8%, Québec 29.4%). C'est pour ce groupe que l'émigration se manifeste évidemment avec le plus d'intensité, alors que le Québec reçoit des immigrants qui appartiennent principalement à ce groupe d'âge. Ces différences diminuent pour les âges supérieurs et pour les personnes de plus de 64 ans, les proportions sont approximativement égales. Le tableau suivant résume les différences de structure démographique entre les Cantons de l'Est et le Québec.

TABLEAU IV

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE — 1956

	Cantons de l'Est			Québec		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-9	14.1%	13.5%	27.6%	12.7%	12.4%	25.1%
10-19	10.2	10.0	20.2	9.2	9.0	18.2
20-39	13.0	13.8	26.8	14.5	14.9	29.4
40-64	9.8	9.6	19.4	10.9	10.7	21.6
65 et plus	2.9	3.1	6.0	2.8	2.9	5.7
total	50.0	50.0	100.0	50.1	49.9	100.0

Les différences observées entre la structure démographique des divers comtés (fig. 20) tiennent à la valeur du taux de natalité, (un taux élevé continu déterminant naturellement une forte proportion de jeunes) et au sens des courants migratoires ; la proportion des adultes s'abaisse dans les comtés où se manifeste une forte émigration et s'élève dans les comtés urbanisés enregistrant une immigration ou une émigration peu

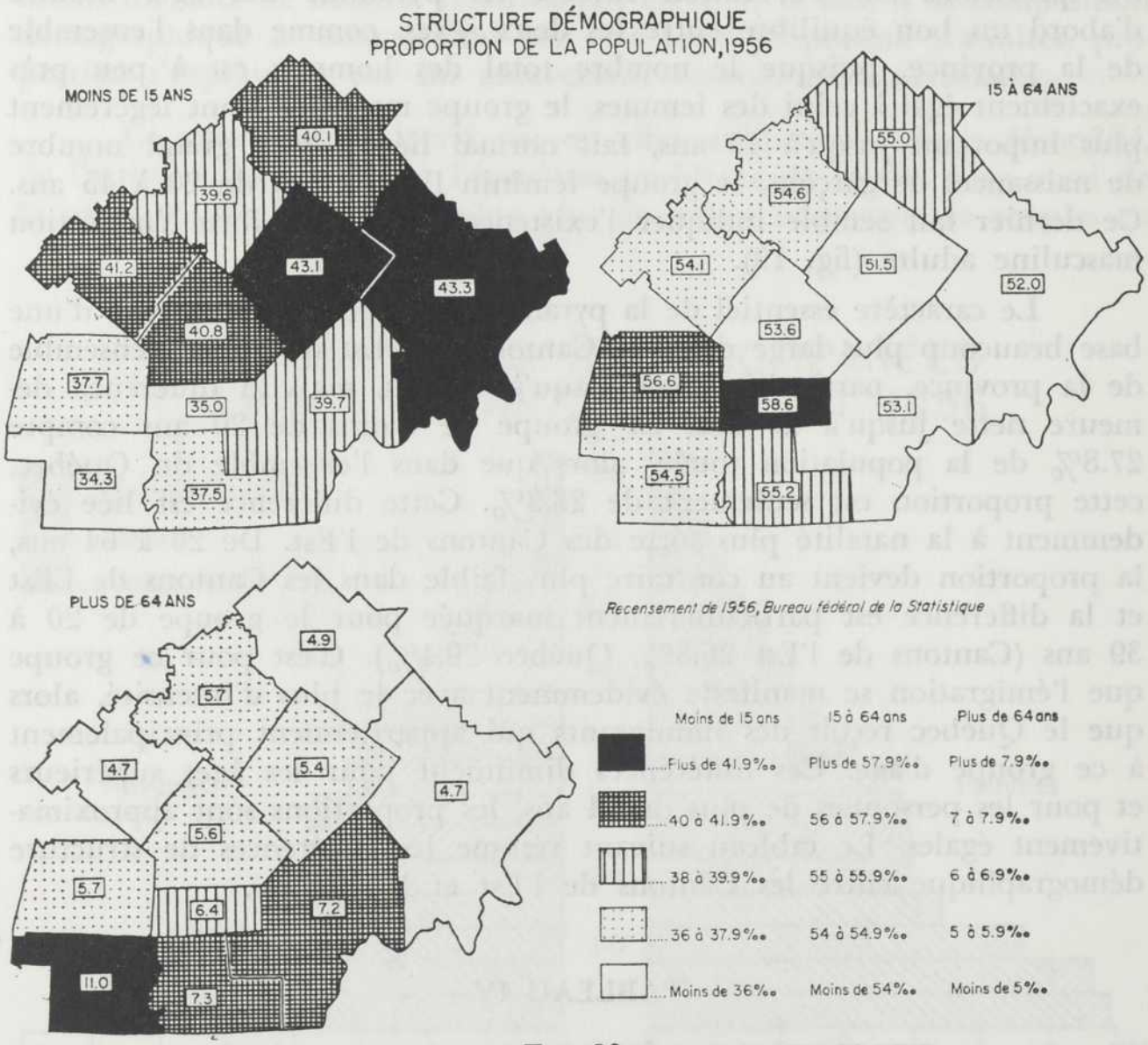

FIG. 20

sensible. Les deux cartes du taux de natalité et de la proportion de population de moins de 15 ans présentent ainsi de fortes similitudes. A une exception près, dans tous les comtés où la proportion des jeunes est supérieure à 40%, le taux de natalité est supérieur de 31 pour mille et naturellement ce sont les comtés du nord qui groupent la plus forte proportion d'éléments jeunes : elle s'élève à 43.3% à Frontenac, pour descendre à 34.3% à Brome. Si elle est presque aussi faible dans le comté

de Sherbrooke, cela tient, nous l'avons remarqué, à la prépondérance de la population adulte.

La proportion de population d'âge actif, de 15 à 64 ans, varie de 51 à 54% dans les comtés ruraux de l'est où la proportion des jeunes est très forte et qui comptent de nombreux émigrants ; elle s'élève à 58.6% dans le comté de Sherbrooke qui enregistre régulièrement une immigration d'adultes. Elle est relativement forte (entre 54 et 57%) dans les comtés plus urbanisés et plus industrialisés de la bordure occidentale.

La proportion des personnes âgées de plus de 64 ans est élevée dans les comtés enregistrant depuis longtemps une faible natalité. Elle est très forte à Brome (11%), relativement importante dans les comtés du sud (Stanstead 7,3%, Compton 7.2%) où la natalité et le nombre des jeunes sont plus faibles, elle est inférieure à 6% dans les comtés du nord où les jeunes sont nombreux.

En conclusion, malgré l'influence de l'émigration qui a réduit dans l'ensemble assez sensiblement la population adulte, la structure des âges demeure parfaitement saine, grâce à un taux élevé de fécondité, particulièrement dans les comtés ruraux peuplés uniquement de Canadiens-français. Il existe en effet des différences régionales assez marquées : entre les comtés qui conservent les caractères démographiques traditionnels du Québec rural et les comtés à influence anglaise où la proportion des jeunes est moins forte et dont la population vieillit par une dénatalité continue ; entre les comtés ruraux touchés par une très forte émigration et les comtés les plus urbanisés se caractérisant par une forte proportion d'adultes dont certains sont immigrés. Il nous faudra tenir compte de ces différences régionales liées à l'histoire ethnique et économique pour saisir les caractères de l'évolution naturelle probable de la population des Cantons de l'Est.

III. Prévisions sur l'évolution de la population

La structure démographique des Cantons de l'Est est éminemment favorable à une augmentation considérable de la population, particulièrement à partir du moment où les jeunes de la génération très nombreuse d'après-guerre vont arriver à l'âge de fonder un foyer, à condition toutefois que l'émigration ne vienne pas diminuer d'une manière trop forte ce contingent de jeunes.

On peut à partir des données actuelles sur la structure démographique, en appliquant aux divers groupes d'âges des taux de fécondité et de survie paraissant conformes à l'évolution probable, calculer l'importance et la composition de la population pour les années ultérieures,

abstraction faite évidemment des mouvements migratoires.[1] Le *Service de Géographie,* sous la direction de P. Dagenais, a fait un travail considérable et d'un très grand intérêt pratique en établissant ces prévisions d'évolution démographique naturelle par comté, de 5 ans en 5 ans, de 1956 à 1981.

Naturellement, malgré la rigueur de la méthode d'établissement et le soin avec lequel les calculs ont été effectués, il est infiniment probable que les données réelles des futurs recensements s'écarteront plus ou moins sensiblement des résultats prévisionnels.

Ces différences tiendront essentiellement à l'importance et au sens des mouvements migratoires qu'il est évidemment impossible de prévoir. En dehors de leur effet direct, augmentation ou diminution de la population existante, ces mouvements migratoires ont aussi un effet sur les taux de natalité (qui diminuent avec le départ de nombreux jeunes adultes). On ne saurait trop souligner, pour tous ceux qui interpréteront ces prévisions, qu'*elles concernent uniquement le mouvement naturel de la population, abstraction faite des mouvements migratoires* dont l'influence peut être considérable. Elles présentent néanmoins le très grand intérêt de fournir des données précises sur l'accroissement démographique naturel, élément fondamental de l'évolution de la population de la région.

Cependant, même en faisant abstraction des mouvements migratoires, les chances d'erreur augmentent considérablement à mesure que la période considérée est plus longue. Ces chances d'erreur tiennent à une variation des taux de mortalité et de fécondité. Les variations du taux de mortalité seront vraisemblablement très faibles. Celui-ci a toutes chances de continuer à diminuer légèrement et par conséquent les prévisions intéressant la population *déjà née en 1956* sont très sûres, ce qui est essentiel, notamment pour les problèmes intéressant la population active. Par contre les taux de fécondité de chaque comté sont susceptibles de se modifier beaucoup plus rapidement et plus considérablement comme le montre l'évolution antérieure. C'est pourquoi les prévisions sur l'évolution de la population non encore née en 1956, par exemple les prévisions intéressant la population de moins de 15 ans en 1971, sont

---

1. Les méthodes mises au point par M. Bélanger avec la collaboration de M. Henripin, démographe, ont été appliquées par M. Bérard, chargé de recherche. On a fait vieillir chaque groupe quinquennal de population en appliquant la table canadienne de survie de 1951. Il était impossible et d'ailleurs sans grand intérêt de tenir compte des différences régionales des taux de mortalité indépendantes de la structure des âges (surmortalité). Par contre, pour les prévisions sur les naissances, on a tenu compte pour chaque comté du taux de fécondité moyen de la période 1951-1956 et on a appliqué ce taux de fécondité au nombre moyen de femmes de 15 à 50 ans aux époques considérées. Pour le nombre d'enfants de 0 à 4 ans, le nombre de naissances obtenu par ce procédé a été diminué d'après les données de la table canadienne de survie. Nous remercions vivement tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail remarquable, sans lequel cette étude de planification régionale aurait manqué de bases solides.

beaucoup moins sûres que celles qui intéressent la population ayant plus de 15 ans à la même date.

C'est pourquoi nous donnerons seulement à titre indicatif les prévisions globales pour l'ensemble de la population jusqu'en 1981. L'analyse précise par groupe d'âge ne portera que sur l'année 1971, une prévision portant sur 15 années comportant des chances d'erreur beaucoup plus faibles qu'une prévision portant sur 25 ans. Il sera d'ailleurs possible de rectifier bientôt ces résultats et de prolonger de cinq ans ces prévisions, en partant des données du recensement de 1961.

Le tableau suivant résume les résultats d'ensemble par période quinquennale pour les Cantons de l'Est et la province de Québec (cf. tableau V).

Ce tableau et la courbe d'évolution (fig. 21) montrent que sans modification profonde des taux actuels de mortalité et de fécondité, la croissance démographique naturelle sera plus rapide et plus considérable que dans l'ensemble de la province, mais l'avantage des Cantons de l'Est par rapport au Québec, peu important jusqu'en 1966 (Cantons de l'Est indice 128, Québec indice 124 par rapport à l'indice 100 en 1956) devient beaucoup plus net vers la fin de la période, puisqu'en 1981 l'indice est de 185 dans les Cantons de l'Est, de 168 seulement dans le Québec.

TABLEAU V

PRÉVISIONS SUR L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1956 À 1981

(en milliers d'habitants)

Cantons de l'Est	1956	1961	1966	1971	1976	1981
Hommes	215.9	243.6	275.7	312.1	353.8	401.5
Femmes	216.3	244.1	278.6	312.1	350.1	399.1
Total	432.2	487.8	554.4	624.2	704.0	800.6
Indice (total)	100	112	128	144	162	185
Québec						
Hommes	2,317.6	2,591.8	2,868.6	3,180.7	3,520.7	3,894
Femmes	2,310.7	2,575.4	2,861.8	3,172.2	3,508.6	3,876.4
Total	4,628.3	5,167.2	5,730.4	6,353	7,209.3	7,770.8
Indice (total)	100	111	124	137	152	168

Cette différence d'évolution tient au fait que le taux de fécondité, plus élevé dans les Cantons de l'Est, joue sur un groupe d'adultes actuellement moins nombreux que dans le Québec. Au contraire à partir de 1966, les enfants proportionnellement plus nombreux dans les Can-

tons de l'Est arriveront à l'âge de fécondité. C'est à ce moment que l'actuel caractère de jeunesse de la structure démographique des Cantons de l'Est fera sentir ses effets sur la natalité, à condition bien entendu que les mouvements migratoires ne perturbent pas les effets de cette évolution.

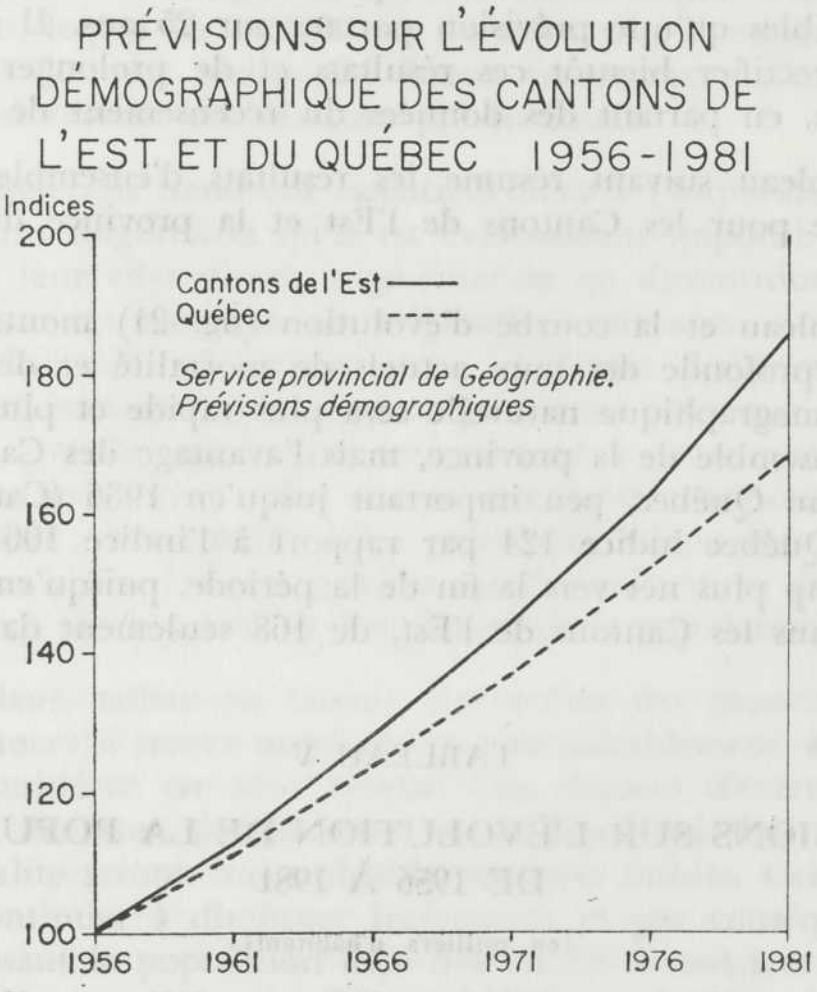

FIG. 21

En fait, le taux d'accroissement du Québec sera plus fort si l'immigration d'origine extérieure ou en provenance des Provinces Maritimes continue à se manifester, et l'accroissement de la population des Cantons de l'Est sera plus faible si des mesures énergiques ne sont pas prises sur le plan économique pour freiner l'émigration. L'évolution qu'on peut déduire du seul examen de la structure démographique actuelle et qui serait éminemment favorable à un meilleur équilibre des régions du Québec, n'est possible que si l'on applique des mesures vigoureuses pour maintenir dans la région cet important excédent démographique.

Pour diminuer les chances d'erreur signalées, nous n'analyserons en détail les perspectives d'évolution des groupes d'âges que pour l'année 1971, comparée à 1956, période d'ailleurs suffisante pour appliquer une

politique d'aménagement régional. Le tableau suivant montre que des différences importantes apparaissent déjà dans la structure de la population par rapport à 1956.

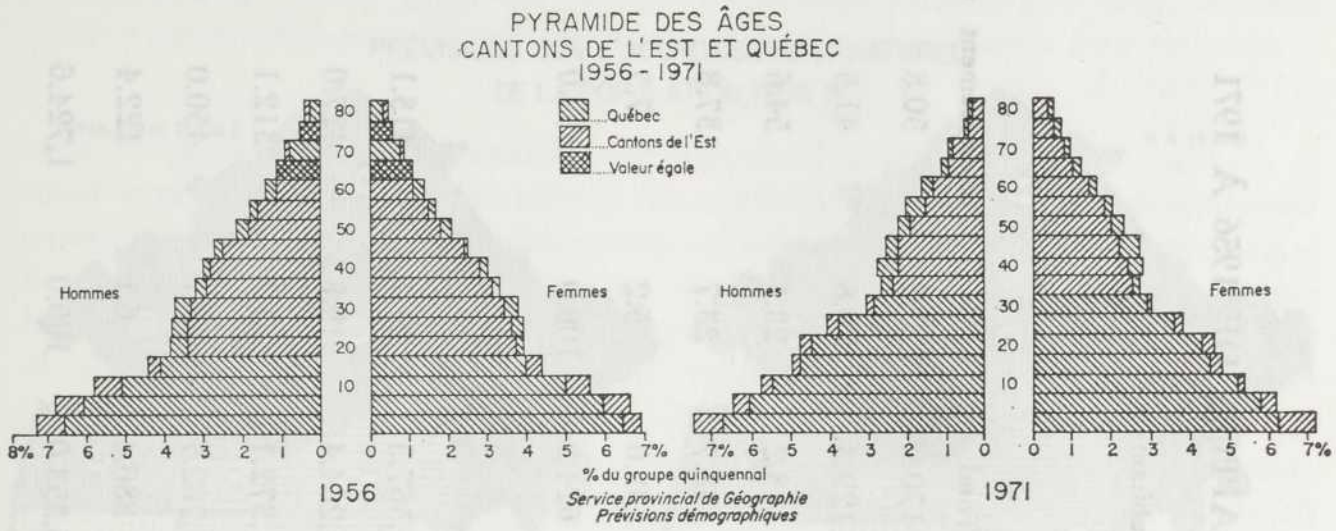

FIG. 22

Dans les Cantons de l'Est, la proportion des éléments jeunes évolue peu, le groupe de 0 à 9 ans passant de 27.6% à 27.2%, celui de 10 à 19 ans de 20.2% à 20.8%. En valeur absolue, l'accroissement est moyen (42.7% pour les moins de 10 ans, 47.7% pour le groupe de 10 à 19 ans). Cet accroissement est dans l'ensemble du même ordre que celui qu'on observe dans l'ensemble du Québec, car dans le Québec, la part plus importante des adultes se traduit dans l'immédiat par un nombre relativement plus élevé de naissances (comme nous l'avons observé, ce nombre devient plus fort dans les Cantons de l'Est après 1966). Cependant la proportion des jeunes de moins de 20 ans demeure plus forte dans les Cantons de l'Est (48%) que dans le Québec (44.5%).

Le fait capital intéressant l'évolution de la population des Cantons de l'Est est la progression extrêmement forte du groupe de 20 à 34 ans, c'est-à-dire des jeunes gens qui entrent dans la vie active. La part de ce groupe passe de 20.8% à 23.1%, le nombre de ces jeunes adultes passe de 88,600 à 143,200, soit une augmentation de 62%, deux fois plus forte que dans l'ensemble du Québec (29.4% seulement). La part de ce groupe dans la population du Québec, diminue et devient inférieure à celle du même groupe dans la population des Cantons de l'Est. Ce phénomène d'une importance absolument capitale et qui doit être à la base de toute la politique d'aménagement de la région, s'explique par l'arrivée à cet âge de la jeune génération d'après-guerre, beaucoup plus nombreuse que la génération précédente. Alors qu'en 1956, la part des jeunes dans les Cantons de l'Est dépasse la part des jeunes dans le Québec jusqu'à 19 ans seulement, en 1971, cette part sera supérieure jusqu'à l'âge de 34 ans. La figure 22 est très caractéristique à cet égard.

TABLEAU VI

PRÉVISIONS SUR L'ÉVOLUTION DE LA POPULAITON DE 1956 À 1971

Cantons de l'Est et Québec (en milliers d'habitants)

I. CANTONS DE L'EST

	1956				1971					
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%	Accroissement	Pourcentage d'accroissement
0-9 ans	60.7	58.5	119.2	27.6	87.0	83.0	170.0	27.2	50.8	42.7%
10-19 ans	44.0	43.8	87.8	20.2	66.0	63.3	129.3	20.8	41.5	47.7
20-34 ans	42.9	45.7	88.6	20.8	72.2	71.0	143.2	23.1	54.6	62.0
35-64 ans	55.4	55.5	110.9	25.4	71.7	77.0	148.7	23.7	37.8	34.3
65 et plus	12.7	12.8	25.5	6.0	15.2	17.8	33.0	5.2	7.5	12.9
Total	215.9	216.3	432.2	100.0	312.1	312.1	624.2	100.0	192.0	44.2

II. QUÉBEC

0-9 ans	587.2	567.0	1,154.2	25.1	802.7	764.6	1,567.3	24.7	413.1	35.7
10-19 ans	423.0	414.4	837.0	18.2	644.5	619.9	1,264.4	19.8	427.0	51.0
20-34 ans	521.8	538.2	1,060.0	22.9	691.0	681.1	1,372.1	21.7	312.1	29.4
35-64 ans	657.7	655.0	1,312.7	28.1	863.0	899.7	1,762.7	27.7	450.0	34.3
65 et plus	127.9	136.1	324.0	5.7	179.5	206.9	386.4	6.1	122.4	46.7
Total	2,317.6	2,310.7	4,628.3	100.0	3,180.7	3,172.2	6,353.0	100.0	1,724.6	37.2

On assiste évidemment à une diminution relative de la part du groupe de 35 à 64 ans, qui passe de 25.4% à 23.7% ; en nombre absolu, ce groupe ne progresse que de 34.3%, exactement comme dans l'ensemble du Québec.

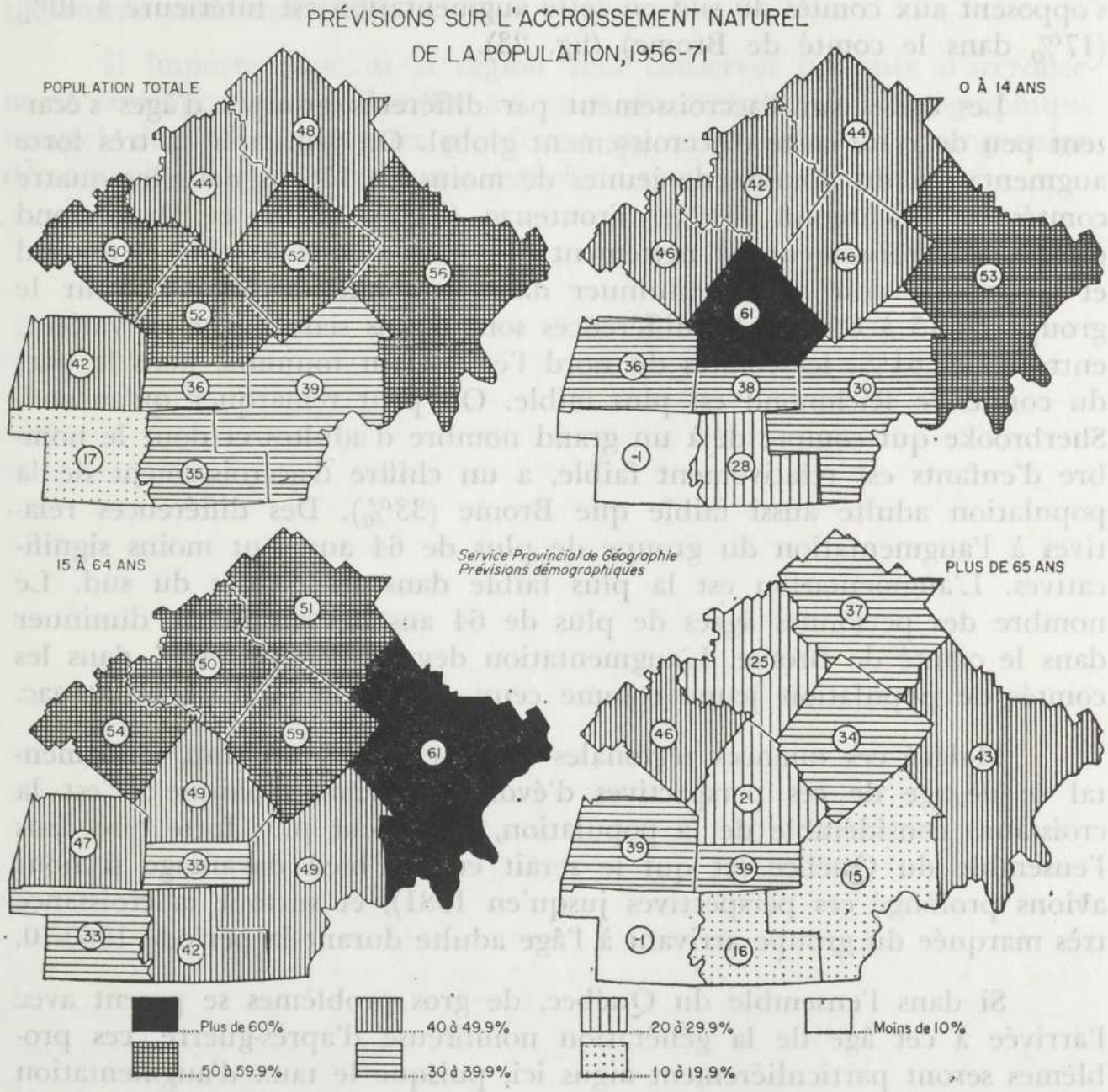

FIG. 23

Enfin la part des personnes âgées de plus de 64 ans diminue, passant de 6% à 5.2% ; l'augmentation en nombre absolu est de 12.9% alors que dans le Québec, c'est ce groupe qui enregistre la plus forte augmentation en valeur absolue (46.7%), sa part passant de 5.7% à 6.1%, par suite de l'arrivée à cet âge d'une génération nombreuse d'adultes ayant de 50 à 65 ans en 1956.

A l'intérieur de la région, les différences d'évolution de la structure démographique reflètent les caractères des groupes d'âges observés

en 1956 et ceux du taux de fécondité. La carte sur l'accroissement total de la population est tout-à-fait comparable à celle de la proportion de population âgée de 0 à 14 ans en 1956, elle-même presque semblable à celle du taux de fécondité. A cet égard, les comtés du nord qui enregistrent une augmentation totale voisine de 50% (56% à Frontenac) s'opposent aux comtés du sud où cette augmentation est inférieure à 40% (17% dans le comté de Brome) (fig. 23).

Les cartes sur l'accroissement par différents groupes d'âges s'écartent peu de cette carte d'accroissement global. On remarque la très forte augmentation du nombre de jeunes de moins de 15 ans dans les quatre comtés de Richmond (61%), Frontenac (53%) Wolfe et Drummond (46%). L'accroissement est nettement plus faible dans les comtés du sud et ce groupe doit même diminuer dans le comté de Brome. Pour le groupe de 15 à 64 ans, les différences sont moins sensibles, elles varient, entre 33 et 61%, les comtés du nord l'emportant toujours, mais la part du comté de Richmond est plus faible. On peut remarquer qu'au sud, Sherbrooke qui compte déjà un grand nombre d'adultes et dont le nombre d'enfants est relativement faible, a un chiffre d'accroissement de la population adulte aussi faible que Brome (33%). Des différences relatives à l'augmentation du groupe de plus de 64 ans sont moins significatives. L'augmentation est la plus faible dans les comtés du sud. Le nombre des personnes âgées de plus de 64 ans devrait même diminuer dans le comté de Brome. L'augmentation devrait dépasser 40% dans les comtés de population jeune comme ceux de Drummond et Frontenac.

Malgré ces nuances régionales assez sensibles, un trait fondamental se dégage de ces perspectives d'évolution démographique : c'est la croissance considérable de la population, nettement plus forte que dans l'ensemble du Québec (et qui le serait encore bien davantage si nous avions prolongé ces perspectives jusqu'en 1981), et surtout la croissance très marquée du groupe arrivant à l'âge adulte durant la période 1960-70.

Si dans l'ensemble du Québec, de gros problèmes se posent avec l'arrivée à cet âge de la génération nombreuse d'après-guerre, ces problèmes seront particulièrement aigus ici, puisque le taux d'augmentation de ce groupe est double de celui qu'on observe dans l'ensemble de la province.

Si ces problèmes ne sont pas résolus, il est évident que ces perspectives d'accroissement naturel seront démenties par les faits : l'émigration constituant toujours une soupape de sûreté par rapport à la pression démographique. Par exemple, si le taux d'émigration nette par rapport à 1956 était pour la période 1956-71 du même ordre que celui qu'on a observé de 1951 à 1956, l'accroissement réel de la population en 1971 serait ramené à 30% environ (en tenant compte de l'abaissement de la natalité qui en résulterait). Cet accroissement ne dépasserait pas 20% si

le taux d'émigration était aussi fort que pendant la période 1921-31. Du même coup, les problèmes posés par la croissance démographique s'affaibliraient singulièrement, mais les déséquilibres régionaux s'aggraveraient alors entre une métropole hypertrophiée et des zones rurales en stagnation si, comme il est probable, ce courant d'émigration se portait essentiellement vers Montréal.

Il importe donc, si la région veut conserver un taux d'accroissement correspondant seulement au taux d'accroissement démographique naturel, de bien dégager les problèmes qui sont liés à cette progression démographique que nous avons essayé de mettre en évidence.

CHAPITRE III

LES PROBLÈMES LIÉS À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La croissance remarquable que devrait connaître la population des Cantons de l'Est au cours des prochaines années, si l'émigration n'est pas trop forte, va exercer des effets variés sur la structure économique de la région, en posant divers types de problèmes.

L'augmentation de la population élargira le marché régional, ce dont bénéficieront l'agriculture, les activités commerciales, certains types d'industries, elle favorisera aussi la construction et les activités qui y sont liées. Elle nécessitera par contre certains investissements collectifs, notamment dans le domaine scolaire et dans celui de l'aménagement urbain. Elle posera surtout le problème des emplois à créer pour la jeune génération arrivant à l'âge d'activité. Nous insisterons surtout sur ce dernier problème, de loin le plus important et le plus difficile. Tout l'avenir de la région dépend en fait de la manière dont il sera résolu.

I. L'élargissement du marché

Dans l'introduction de ce travail, nous avons signalé qu'un des effets bénéfiques immédiats de l'accroissement démographique était l'élargissement du marché. L'augmentation du nombre de consommateurs constitue l'un des meilleurs moteurs de l'activité économique. Cet élément a joué déjà dans les Cantons de l'Est comme dans l'ensemble du Québec ; il devrait jouer davantage encore au cours des prochaines années, le nombre total de consommateurs devant passer de 432,000 en 1956, à 624,000 en 1971 et 800,000 en 1981. Mais surtout, alors qu'au cours des quinze dernières années l'augmentation de la population s'est manifestée principalement par celle du nombre des enfants, on va assister avec le passage de ces enfants à l'âge adulte, à une augmentation du nombre de consommateurs plus intéressants, parce qu'ils ont davantage de besoins et disposent de moyens financiers pour les satisfaire.

Le nombre de consommateurs de plus de 20 ans va augmenter de 100,000 de 1956 à 1971, passant de 225,000 à 325,000, et à l'intérieur de ce groupe, l'augmentation de celui des jeunes adultes de 20 à 34 ans (54,000) représente plus de la moitié de l'accroissement total. Or c'est ce groupe, qui à l'âge de fonder un foyer, manifeste le plus de besoins, notamment dans le domaine du logement, de l'équipement ménager et autres biens durables.

Naturellement les perspectives qu'offre par le développement de la consommation, cet accroissement de la population de jeunes adultes, seraient démenties si une fraction importante de cette population émigrait et cette émigration se manifesterait essentiellement sur ce groupe de 20 à 34 ans. Ces perspectives dépendent aussi du pouvoir d'achat de cette population, c'est-à-dire principalement du niveau moyen des salaires. Une relation très étroite existe entre le niveau moyen des salaires et le chiffre des ventes au détail, par tête, qu'on peut calculer par comté et par ville d'après les données du recensement de 1951. [1]

Le pouvoir d'achat moyen de la population des Cantons de l'Est apparaît nettement plus faible que celui de la population de l'ensemble du Québec, puisque le montant des ventes au détail par tête est en 1951 de $486 dans les Cantons de l'Est et de $600 dans le Québec. Il est vrai qu'une partie des achats de la population des Cantons de l'Est peut être

VALEUR DES VENTES AU DÉTAIL, 1951
(EN DOLLARS PAR TÊTE)

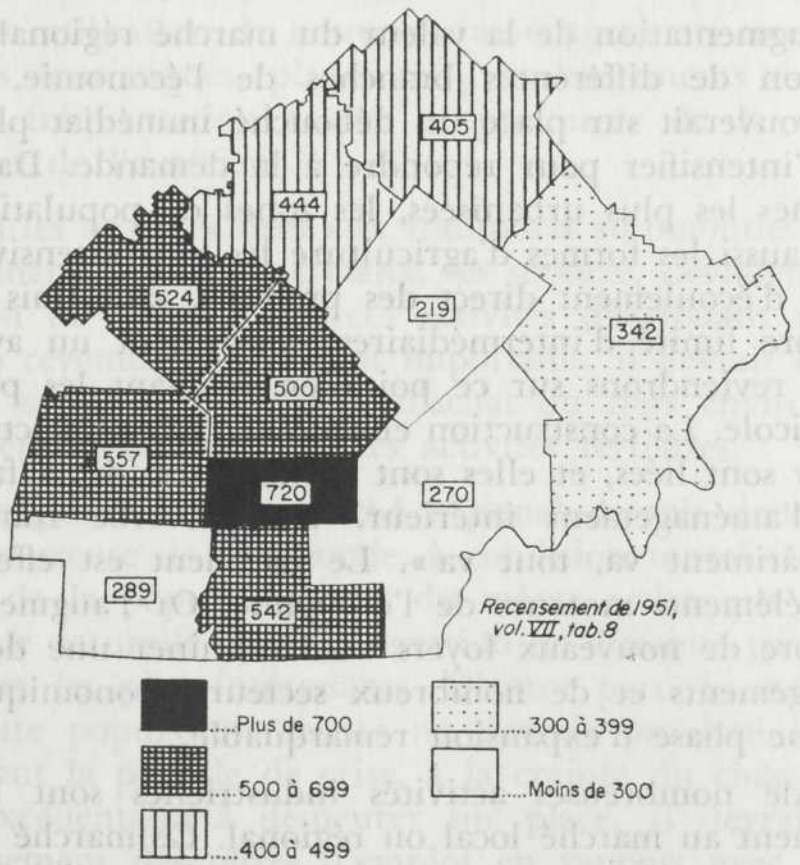

FIG. 24

effectuée ailleurs, à Montréal notamment pour les produits non courants. Cependant les différences régionales sont bien caractéristiques, le pouvoir d'achat est plus élevé dans les zones industrialisées de l'ouest où il dépasse $500 pour atteindre $720 à Sherbrooke qui joue le rôle de capitale

1. B.F.S., Recensement 1951, vol. VII, tableau VIII.

commerciale pour toute une partie de la région. Il s'abaisse à moins de $300 dans les comtés où la part de l'industrie est faible (fig. 24). D'autre part les ventes par tête sont plus élevées dans les secteurs où dominent les industries distribuant de hauts salaires. La comparaison etnre des villes où domine un type d'activité industrielle est bien caractéristique. Ainsi avec les hauts salaires des industries minières, le pouvoir d'achat moyen de la population de Thetford-Mines apparaît nettement plus élevé que celui de la population de Magog où domine l'industrie textile, malgré la part importante de la main-d'œuvre féminine qui permet d'élever le revenu familial. En 1951, le chiffre de ventes au détail par habitant est de $803 à Thetford-Mines et de $680 seulement à Magog (bien que le rayonnement commercial de cette ville apparaisse plus important, pour le tourisme notamment).

On voit donc que la valeur du marché représenté par les Cantons de l'Est dépend d'une part de la suppression de l'émigration (pour que l'accroissement démographique réel soit analogue à celui de l'accroissement démographique naturel), et d'autre part du développement et de l'implantation d'industries distribuant de hauts salaires.

Cette augmentation de la valeur du marché régional devrait favoriser l'expansion de différentes branches de l'économie. L'agriculture d'abord qui trouverait sur place un débouché immédiat plus important, l'inciterait à s'intensifier pour répondre à la demande. Dans le monde, ce sont les zones les plus urbanisées, les zones de population très dense qui possèdent aussi les formes d'agriculture les plus intensives, parce que les possibilités d'écoulement direct des produits, sans frais de transport, avec un nombre limité d'intermédiaires, constituent un avantage considérable. Nous reviendrons sur ce point en étudiant les perspectives de l'économie agricole. La construction ensuite et toutes les activités d'amont et d'aval qui y sont liées, et elles sont nombreuses, de la fabrication des matériaux à l'aménagement intérieur. Un proverbe français dit que « lorsque le bâtiment va, tout va ». Le bâtiment est effectivement un des meilleurs éléments moteurs de l'économie. Or l'augmentation prévisible du nombre de nouveaux foyers va déterminer une demande considérable de logements et de nombreux secteurs économiques vont connaître ainsi une phase d'expansion remarquable.

Enfin, de nombreuses activités industrielles sont liées plus ou moins étroitement au marché local ou régional. Ce marché constitue l'un des plus importants éléments que considère un industriel qui veut créer une nouvelle usine. Dans certains cas, l'industrie est liée au marché local pour des raisons techniques impératives : produits alimentaires destinés à la consommation immédiate ; dans d'autres cas, le coût du transport du produit fini destiné à un marché régional est plus important que celui de la matière première, on a donc intérêt à rapprocher la fabrication du lieu de consommation. En analysant les perspectives de développement industriel de la région, nous examinerons dans quelle mesure

cet élargissement du marché régional peut favoriser l'implantation de nouvelles industries. Jusqu'ici les industries liées au marché régional sont rares parce qu'un marché de 400,000 habitants sur une surface relativement étendue, représentant en 1951 moins de $200,000,000 de ventes au détail est peu intéressant, un marché deux fois plus important peut présenter un pouvoir d'attraction suffisant pour déterminer l'implantation de nouvelles industries.

Naturellement, l'appareil de distribution et les services devront répondre aux besoins de ces nouveaux consommateurs, c'est-à-dire que toutes les activités du secteur tertiaire devraient connaître un grand développement. La marge d'expansion de ces activités apparaît d'autant plus considérable que, nous le verrons, la part du secteur tertiaire dans la population active est relativement réduite par rapport à l'ensemble de la province, même en faisant abstraction de Montréal. Le tourisme, un des principaux éléments d'expansion du secteur tertiaire doit bénéficier de l'accroissement de population. La population urbaine des Cantons de l'Est constitue déjà l'élément quantitativement le plus important pour les activités touristiques locales. L'augmentation de la population doit assurer une bonne utilisation de nouveaux aménagements touristiques (pistes de ski, routes touristiques, plages etc.), aménagements dont la création suscitera une fréquentation accrue et prolongée de la région par des touristes venus de l'extérieur.

Toutes les activités liées aux transports automobiles, de même que les activités financières, commerciales, les services, devraient bénéficier de l'augmentation de la clientèle, ces activités distribuant des salaires ou procurant des revenus relativement importants, il devrait en résulter une augmentation sensible du pouvoir d'achat du tiers environ de la population, qui dépend directement des activités tertiaires.

Cet élargissement du marché régional devrait donc favoriser une expansion vigoureuse de l'économie, à condition toutefois que l'augmentation réelle de la population soit du même ordre que l'augmentation démographique naturelle, que l'émigration ne diminue pas le nombre des consommateurs les plus intéressants. D'autre part, le maintien dans la région de cette population accrue ne devrait pas être lié simplement, comme pendant la période de crise, à la crainte du chômage incitant la population excédentaire à demeurer sur place. Il devrait correspondre à un accroissement des offres d'emploi en rapport avec une expansion des activités motrices, en fait essentiellement des activités industrielles et de préférence des industries distribuant de hauts salaires.

II. L'accroissement des charges pour les collectivités

Cette croissance démographique ne présente pas uniquement des incidences heureuses pour l'activité économique ; elle augmente dans des

proportions très fortes les charges de la collectivité dans les domaines les plus divers, allant de l'enseignement à l'assistance, de l'infrastructure urbaine aux aménagements routiers.

Néanmoins si les dépenses en capital, par exemple pour la construction d'écoles, et les dépenses de fonctionnement pour instruire des élèves plus nombreux, vont alourdir les charges de la collectivité, elles contribueront au développement de certaines activités économiques, construction, travaux publics, permettant ainsi la création de nouveaux emplois. En définitive ces conséquences de la croissance démographique paraissent ainsi avantageuses, mais les collectivités doivent néanmoins prendre conscience assez tôt des problèmes qui seront inéluctablement posés par l'augmentation des divers groupes de population.

Le problème scolaire est un des plus caractéristiques. Dans les Cantons de l'Est, la population fréquentant les écoles des commissions scolaires catholiques et protestantes est déjà passée en trois ans seulement de 1952-53 à 1955-56, de 82,151 élèves à 95,695, soit une progression de 4,000 par an. Le nombre de ces écoliers va continuer à progresser puisque le groupe de 5 à 14 ans doit passer de 106,000 en 1956 à 148,500 en 1971. En appliquant un taux de fréquentation scolaire identique à celui de 1956, le nombre d'élèves devrait être de 133,000 en 1971. Comme l'on compte en moyenne en 1955-56, 1 maître pour 21 élèves (4,430 maîtres), on voit qu'il serait nécessaire de construire de nombreuses classes et surtout de recruter et de former au moins 1,800 maîtres supplémentaires d'ici 1971 pour assurer la formation primaire de cette population plus nombreuse.

Le problème est plus grave encore en ce qui concerne l'enseignement secondaire et technique, car la proportion du nombre de jeunes de 15 à 20 ans recevant cet enseignement s'accroît fort heureusement, alors que le nombre des jeunes de ce groupe intérressé par l'enseignement secondaire et professionnel doit passer de 38,000 en 1956 à 61,000 en 1971.

Enfin, pour l'enseignement supérieur on observe un phénomène identique, la proportion des étudiants par rapport à la population de 20 à 25 ans, pour l'ensemble de la province est passée de 8.5% en 1941 à 13.8% en 1956. Il est évident que cette proportion ne fera que s'accroître et très rapidement, en même temps que la population d'âge universitaire, de 20 à 24 ans doit passer de 30,000 en 1956 à 57,00 en 1971. En appliquant au taux normal de fréquentation de 15% à ce groupe, les Cantons de l'Est devraient fournir 8,500 étudiants en 1971. La création de l'université de Sherbrooke répondait donc à un besoin évident.

Pour assurer la formation scolaire et professionnelle de ces jeunes beaucoup plus nombreux, de très gros sacrifices financiers sont évidemment nécessaires. Mais c'est à ce prix qu'on fournira des ouvriers qualifiés, des techniciens, des ingénieurs, des employés, des professionnels, aux

industries et à toutes les activités économiques qui permettront de résoudre le problème de l'emploi. La bonne formation de ces jeunes constitue un élément absolument déterminant des chances de développement économique de la région. L'industrie s'est déjà développée ici parce qu'il existait une main-d'œuvre nombreuse ; à notre époque et plus encore demain, ce n'est pas le nombre, mais la qualité des hommes qui attirera de nouvelles industries.

On pourrait, à partir des données sur l'évolution des divers groupes de population, évaluer les besoins de chaque comté, de chaque agglomération sur le plan scolaire. Nous ne pouvons entreprendre ce travail dans le cadre de cet ouvrage, mais il devrait être effectué par les collectivités responsables. Sans doute on ne peut bâtir plusieurs années à l'avance les écoles qui répondront aux besoins futurs, les prévisions sur l'évolution démographique risquent toujours d'être démenties par l'influence des mouvements migratoires, qui jouent beaucoup plus dans le cadre de la localité que dans celui du comté et de la région, où ces mouvements se compensent. Mais ces prévisions permettraient du moins de réserver les terrains et devraient servir aussi à élaborer un programme de formation des maîtres, car il est plus long de former un instituteur et surtout un professeur que de construire une école.

Ces prévisions sur l'évolution de la population par groupes d'âges peuvent servir également à l'élaboration de programmes d'investissements collectifs dont la clientèle potentielle actuelle ne justifie pas la création, mais qui pourraient paraître nécessaires et rentables pour une clientèle accrue, cas de l'équipement sanitaire (hôpitaux, dispensaires, cliniques, maisons de retraite pour vieillards), de l'équipement sportif (terrains et salles de sport et de jeu, pistes de ski, etc.), de l'équipement culturel (bibliothèques, salles de conférences, théâtres) et de l'équipement culturel (églises). Dans ces divers domaines comme dans celui des écoles, les décisions ne peuvent être prises sur la seule considération de statistiques prévisionnelles, mais celles-ci devraient permettre d'élaborer un programme, de prendre des options sur les terrains nécessaires, de façon à réaliser l'investissement au meilleur compte et au meilleur endroit lorsque l'évolution réellement observée le rendra opportun.

Il en est de même en ce qui concerne l'infrastructure urbaine. L'évolution observée au cours des cinquante dernières années montre clairement que l'accroissement de population se manifeste à peu près uniquement par celui de la population urbaine. Ce phénomène se poursuivra d'autant mieux qu'il existe déjà une nette prépondérance urbaine et que l'accroissement démographique provient désormais, pour la plus large part, des citadins. On peut donc prévoir à coup sûr que les villes des Cantons de l'Est connaîtront une croissance considérable, même si elles ne bénéficiaient pas d'un apport rural, grâce au seul accroissement

démographique naturel, malgré les possibilités de résidence rurale que l'automobile donne à une population ayant des activités à la ville.

Mais l'infrastructure urbaine (approvisionnement en eau, réseau d'égoûts, voierie, bâtiments administratifs, centres commerciaux) conçus pour une ville de 10,000 habitants ne convient plus à une agglomération de 30,000 âmes. Il faut donc prévoir, et le plus longtemps à l'avance, ces possibilités de développement, élaborer les plans d'urbanisme, mettre au point les programmes d'aménagement de l'infrastructure qui répondront aux besoins de cette population accrue. Trop de petites agglomérations, susceptibles de connaître un développement important, ne possèdent pas encore de plan d'urbanisme, n'ont pas prévu de zonage, n'ont pas réservé de terrains à usage industriel. Ce travail devrait être fait dans chaque agglomération, grâce à la connaissance précise du milieu local, de la situation de la ville et de sa zone d'influence. L'apport de ces données statistiques sur l'évolution démographique naturelle constitue un élément indispensable pour la mise en œuvre rationnelle de ces programmes d'aménagement urbain.

Il appartient donc à chaque collectivité locale, à chaque municipalité, d'apprécier l'importance des problèmes liés à cette croissances démographique, sur le seul plan des investissements collectifs. Le plus souvent, les charges pour les finances locales en seront considérablement accrues ; le seul moyen de les rendre supportables est d'accroître, par le développement économique, la matière imposable. Alors que durant la période précédente, les charges accrues, provoquées par exemple par la croissance de la population scolaire, étaient supportées par une population active en faible augmentation, désormais une population active plus nombreuse devrait supporter plus aisément le coût du surcroît de dépenses provoquées par l'augmentation globale de la population.

Si cette activité économique ne se développait pas, si de nombreux emplois n'étaient pas créés, l'émigration déterminerait une stagnation de la population et ces nouvelles dépenses ne seraient pas nécessaires. Mais dans un pays en pleine expansion démographique, cette stagnation signifierait un recul, et à échéance plus ou moins brève, un arrêt de mort.

Le problème crucial, celui dont dépend la solution de tous les autres, est bien celui de l'expansion économique, de la création de ces nouveaux emplois que va réclamer bientôt la jeune et nombreuse génération arrivant à l'âge d'activité.

III. La création de nouveaux emplois

Nous avons observé que ce problème fondamental n'était pas particulier à la région. Il apparaît plus aigu ici que dans l'ensemble de la province parce que l'augmentation de la population d'âge actif, et parti-

culièrement du groupe des plus jeunes arrivant à l'âge de prendre effectivent un emploi est sensiblement plus forte. Alors que le groupe de 20 à 34 ans augmente de 29.4% dans l'ensemble du Québec, il augmente de 62% dans les Cantons de l'Est, passant de 88,600 à 143,200 personnes.

Nous chercherons d'abord à déterminer, en considérant les taux d'activité de la population d'âge actif et l'évolution de cette population, le nombre d'emplois à créer, avant d'examiner, en analysant la structure actuelle des activités économiques, dans quels secteurs, il semble possible de créer ces emplois.

Le nombre d'emplois à créer.

Pour évaluer le nombre d'emplois à créer, on peut appliquer aux chiffres prévisionnels sur la population de 1971, des coefficients d'activité : on obtient ainsi le chiffre prévisionnel de la population active à cette date (chiffre théorique, correspondant à celui d'une population qui trouverait normalement à s'employer, c'est-à-dire au chiffre de la main-d'œuvre totale, effectivement employée et disponible).

Deux procédés peuvent être utilisés pour obtenir ce résultat. Nous disposons pour chaque comté du chiffre de la population active (hommes et femmes) de 14 ans et plus en 1951, ce qui permet de calculer le coefficient d'activité de la population de plus de 14 ans. En appliquant ces coefficients aux chiffres prévisionnels sur la population de plus de 14 ans en 1971, on obtient le nombre d'emplois théoriques, en admettant évidemment que le coefficient d'activité demeure identique.[1] Ce procédé présente deux inconvénients. D'une part, il est évident que le coefficient d'activité variera dans des proportions assez sensibles, particulièrement en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine. Les taux actuels d'emploi pour les femmes (23.2% des femmes de plus de 15 ans en moyenne) sont très faible dans les comtés où l'on enregistre une forte proportion d'agriculteurs et peu d'emplois dans les industries et le secteur tertiaire (Compton 14.4%), il est beaucoup plus fort dans les comtés où ces deux secteurs d'activité permettent d'employer de nombreuses femmes (Sherbrooke 31.1%) (fig. 25). Il est certain que la diminution même relative de la part de la population agricole déterminera une augmentation sensible du taux d'emploi féminin. D'autre part ce procédé ne permet pas de tenir compte de l'évolution respective des groupes d'âge à l'intérieur de la population de plus de 14 ans. Il apparait clairement qu'une augmentation très forte du groupe de 20 à 24 ans, pour lequel le taux d'emploi féminin pour l'ensemble de la province est le double de celui du groupe de 25 à 34 ans et le triple de celui de 55 à 59 ans, se traduirait par un fort accroissement du nombre total d'emplois théoriques, alors qu'une

1. Les données du recensement sur la population active concernent la population de 14 ans et plus, mais par comté, on ne peut connaître que la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi des jeunes de 14 ans était très faible, on peut négliger cette différence

forte augmentation des groupes plus âgés déterminerait une augmentation plus faible. En rapportant le coefficient d'activité de chaque groupe d'âge aux prévisions concernant ces différents groupes en 1971, on élimine cette cause importante d'erreur.[1] Malheureusement, nous ne disposons de la

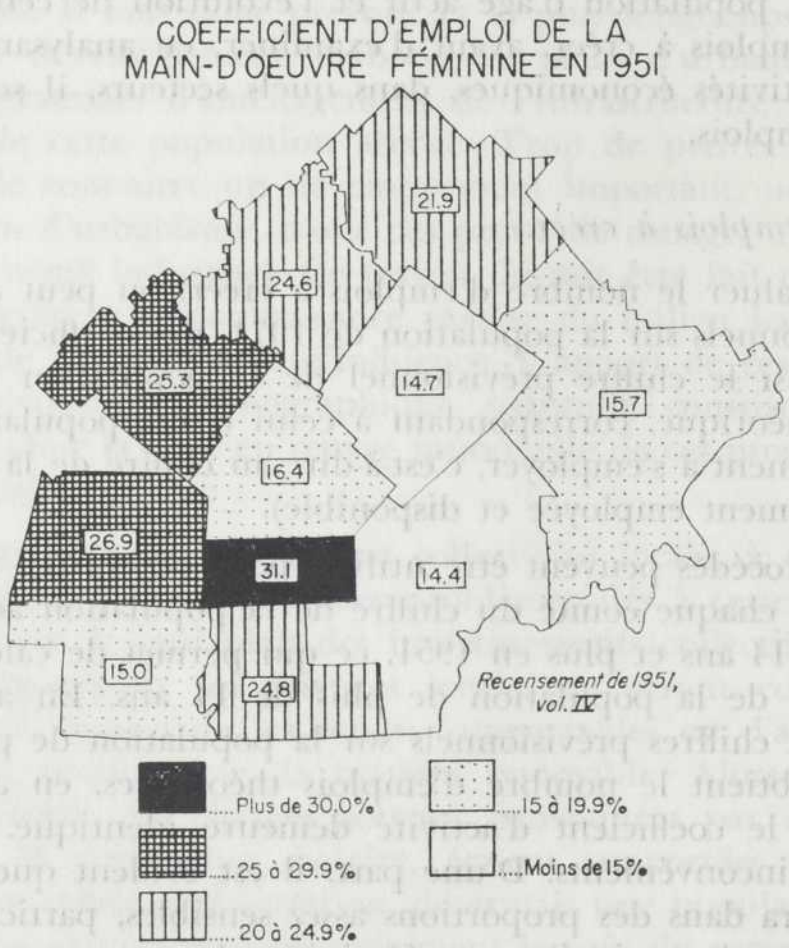

FIG. 25

répartition de la population active par âges que pour l'ensemble de la province et le Bureau fédéral de Statistique n'a pu fournir ces données par comté. Or les variations régionales peuvent être considérables. Ce deuxième procédé n'est donc pas pleinement satisfaisant pour fournir des prévisions sur la population active théorique.

Nous avons néanmoins appliqué ces deux procédés.[2] Le premier nous donne par comté le chiffre théorique de la population active en 1951, d'après le coefficient d'activité en 1951 appliqué aux prévisions démographiques de 1971 sur la population de 15 ans et plus (fig. 26).

---

1. Naturellement les coefficients d'activité des différents groupes peuvent varier d'ici 1971. Il est probable qu'ils diminueront pour le groupe de 15 à 19 ans par suite de l'allongement de la scolarité et augmenteront pour le groupe de plus de 55 ans, tandis que le coefficient augmentera pour les femmes.
2. Les calculs ont été effectués par M. Bérard du Serv. Prov. de Géogr.

En fait les chiffres obtenus représentent un minimum en ce qui concerne la population féminine, car pour de nombreux comtés à forte proportion de population agricole, le taux d'activité féminin peut largement augmenter d'ici 1971.

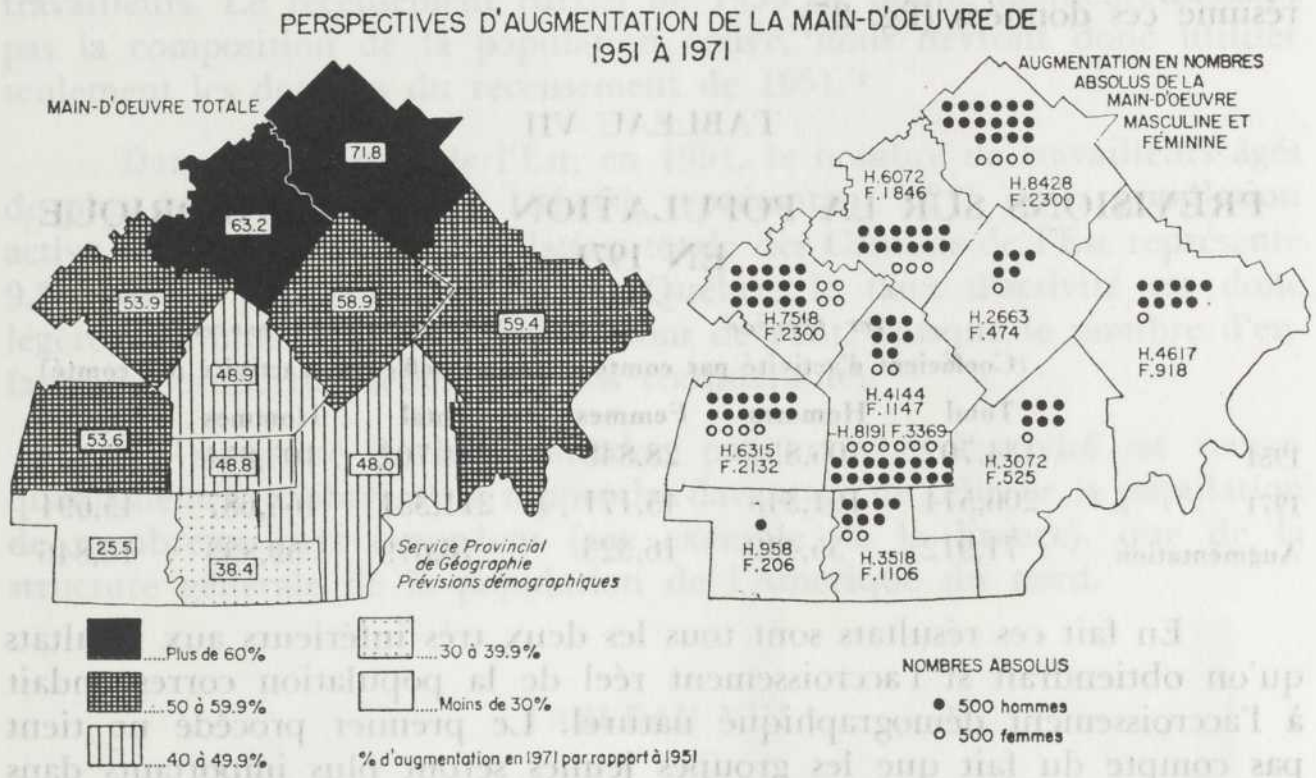

FIG. 26

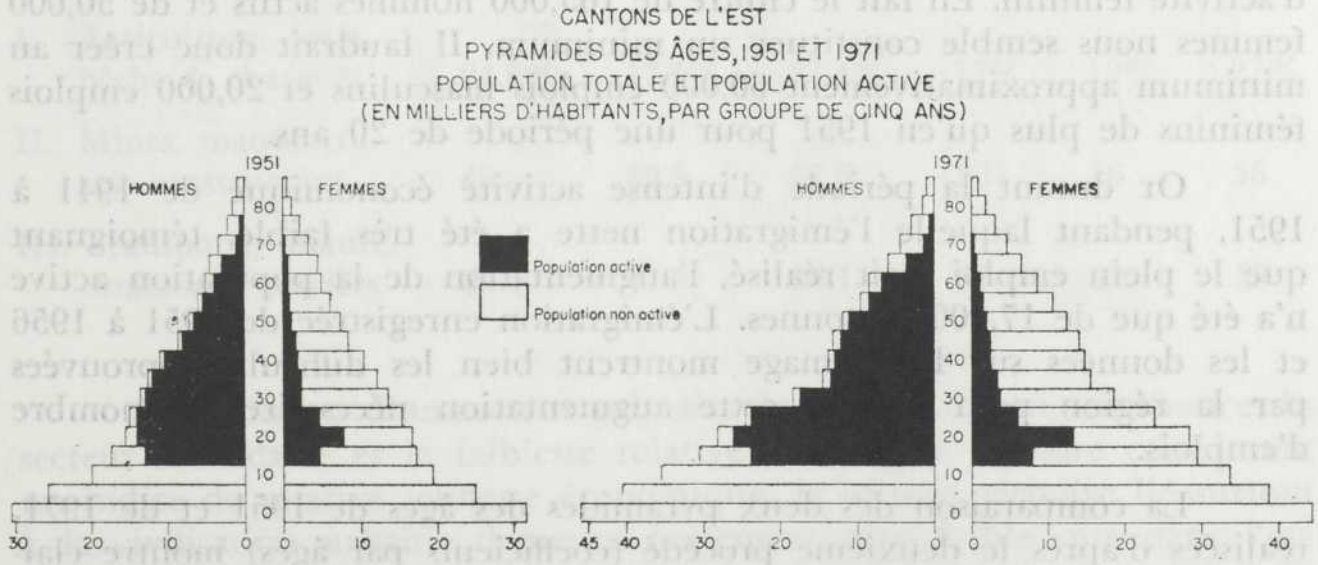

FIG. 27

Le deuxième procédé qui utilise les coefficients d'activité valables pour l'ensemble du Québec aux prévisions concernant les différents groupes d'âges ne pouvait guère être appliqué par comté, parce que les différences de coefficients entre ces derniers et l'ensemble du Québec risquent

d'être trop sensibles. Mais il peut être approximativement valable pour l'ensemble de la région, ces différences pouvant se compenser. Les prévisions d'ensemble obtenues par ces deux procédés concordent d'ailleurs assez bien, ce qui montre que, malgré les imperfections de ces deux méthodes, les résultats obtenus sont néanmoins valables. Le tableau suivant résume ces données (fig. 27).

TABLEAU VII

PRÉVISIONS SUR LA POPULATION ACTIVE THÉORIQUE EN 1971

	1er procédé (Coefficient d'activité par comté)			*2ème procédé* (Coefficient d'activité par comté)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1951	134,702	105,854	28,848	134,702	105,854	28,848
1971	206,514	161,343	45,171	211,381	165,687	45,694
Augmentation	71,912	55,489	16,323	76,679	59,833	16,846

En fait ces résultats sont tous les deux très inférieurs aux résultats qu'on obtiendrait si l'accroissement réel de la population correspondait à l'accroissement démographique naturel. Le premier procédé ne tient pas compte du fait que les groupes jeunes seront plus importants dans les Cantons de l'Est que dans le Québec (c'est pourquoi on obtient des résultats supérieurs avec la deuxième méthode) et aucun des deux procédés ne tient compte de l'augmentation extrêmement probable du taux d'activité féminin. En fait le chiffre de 165,000 hommes actifs et de 50,000 femmes nous semble constituer un minimum. Il faudrait donc créer au minimum approximativement 60,000 emplois masculins et 20,000 emplois féminins de plus qu'en 1951 pour une période de 20 ans.

Or durant la période d'intense activité économique de 1941 à 1951, pendant laquelle l'émigration nette a été très faible, témoignant que le plein emploi était réalisé, l'augmentation de la population active n'a été que de 17,000 personnes. L'émigration enregistrée de 1951 à 1956 et les données sur le chômage montrent bien les difficultés éprouvées par la région pour assurer cette augmentation nécessaire du nombre d'emplois.

La comparaison des deux pyramides des âges de 1951 et de 1971, réalisées d'après le deuxième procédé (coefficients par âges) montre clairement que l'augmentation de la population active théorique est en rapport avec l'arrivée de jeunes nombreux à l'âge d'activité. Le groupe actif de 15 à 19 ans, passe de 17,206 à 33,589, celui de 20 à 24 ans de 21,761 à 39,688 ; au contraire le groupe de plus de 60 ans augmente peu, passant de 9,897 à 13,535. Le problème est bien de créer de nouveaux emplois pour les jeunes.

La structure actuelle de l'emploi : les principales activités économiques.

La connaissance de la structure actuelle de l'emploi est indispensable pour prévoir les grandes lignes de son évolution future et rechercher quelles branches d'activité paraissent susceptibles d'employer de nouveaux travailleurs. Le recensement partiel de 1956 ne donne malheureusement pas la composition de la population active, nous devront donc utiliser seulement les données du recensement de 1951. [1]

Dans les Cantons de l'Est, en 1951, le nombre de travailleurs âgés de plus de 14 ans s'élève à 134,062, représentant 9.2% de la population active de la province (la population totale des Cantons de l'Est représente 9.3% de la population totale du Québec, le taux d'activité est donc légèrement plus élevé dans les Cantons de l'Est, puisque le nombre d'enfants est proportionnellement plus considérable).

La structure de la population par branche d'activité est remarquablement équilibrée et se rapproche davantage de celle de la population de nombreux pays européens (par exemple de la France), que de la structure générale de la population de l'Amérique du nord.

TABLEAU VIII

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE (POURCENTAGE)

	Cantons de l'Est	Québec	Québec sans Montréal	Canada	U.S.A.	France
I. Agriculture, forêt, pêche & chasse. [2]	24.8%	17.1%	27.4%	17%	12%	27%
II. Mines, manufactures, construction.	45	39.9	37.5	36	36	36
III. Transports, finance, commerce, services.	28.3	41.5	35.1	47	52	37

Le maintien d'un secteur primaire important, la prépondérance du secteur secondaire et la faiblesse relative du secteur tertiaire constituent un indice de relative jeunesse économique, le secteur tertiaire lié surtout à la civilisation urbaine demeure nettement plus faible que dans l'ensemble du Québec et du Canada.

---

1. Pour l'évolution antérieure, seul le recensement de 1941 fournit par comté, des données qui ne sont d'ailleurs pas strictement comparables. Recensement de 1951, vol. IV, tableau 18.
2. Nous avons classé les mines et carrières, appartenant traditionnellement au secteur *primaire* dans le secteur *secondaire* qu'on ferait mieux d'appeler *industriel ;* techniquement et socialement ces activités sont plus proches des activités manufactures que de l'agriculture.

La population des Cantons de l'Est est donc employée principalement à des tâches directement productrices et si l'industrie l'emporte aujourd'hui très nettement sur l'agriculture, la région ne possède pas encore une maturité et une richesse économique suffisantes pour faire une large place aux activités tertiaires qui sont l'indice d'un niveau de vie élevé.

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE
PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES
CANTONS DE L'EST ET PROVINCE DE QUÉBEC 1951

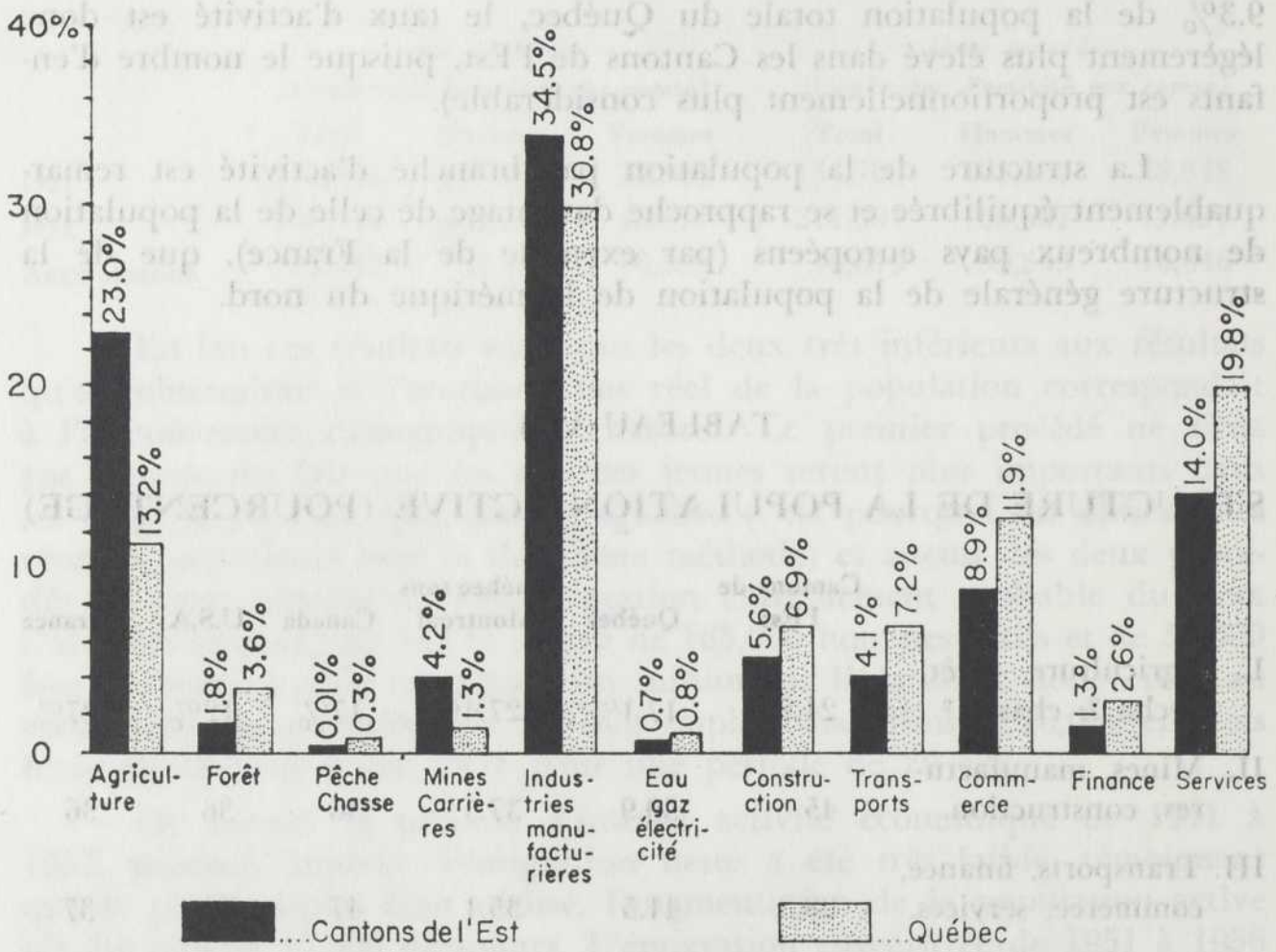

Recensement de 1951, vol. IV, tabl. 18

FIG. 28

Cependant, il convient de remarquer que la comparaison avec l'ensemble du Québec est faussée du fait du poids considérable que représente l'agglomération de Montréal dans les activités économiques et la population de la province. C'est pourquoi nous avons calculé quelle serait la structure de la population active de la province, abstraction faite de Monréalt (statistiquement îles de Montréal et Jésus). On peut ainsi comparer la structure de la population des Cantons de l'Est à celle des autres régions de la province. On remarque ainsi que les Cantons de l'Est se

caractérisent par une très forte proportion de population employée dans l'industrie et que la part des secteurs primaire et tertiaire est plus faible que dans les autres régions comparables du Québec. La figure 28 permet de comparer la structure de la population active de l'ensemble du Québec et des Cantons de l'Est ; mais les cartes sur la répartition des emplois par comté montrent que cette structure d'ensemble est la résultante de situations régionales sensiblement différentes.

Avec 30,890 personnes, l'agriculture emploie 23% de la population active contre 13.2% dans le Québec et 21.7% dans le Québec, Montréal exclu ; à elle seule la région emploie 15.8% des agriculteurs du Québec. On comptait 40,456 personnes employées dans l'agriculture en 1941, représentant 35% de la population active. Malgré la diminution très sensible enregistrée depuis 1941, l'activité agricole demeure donc importante. Elle est prépondérante dans les comtés orientaux (Frontenac 41% de la population active, Wolfe 48%, Compton 39%) et dans le comté de Brome (40%) (fig. 29). Mais la carte de la localisation des agriculteurs montre

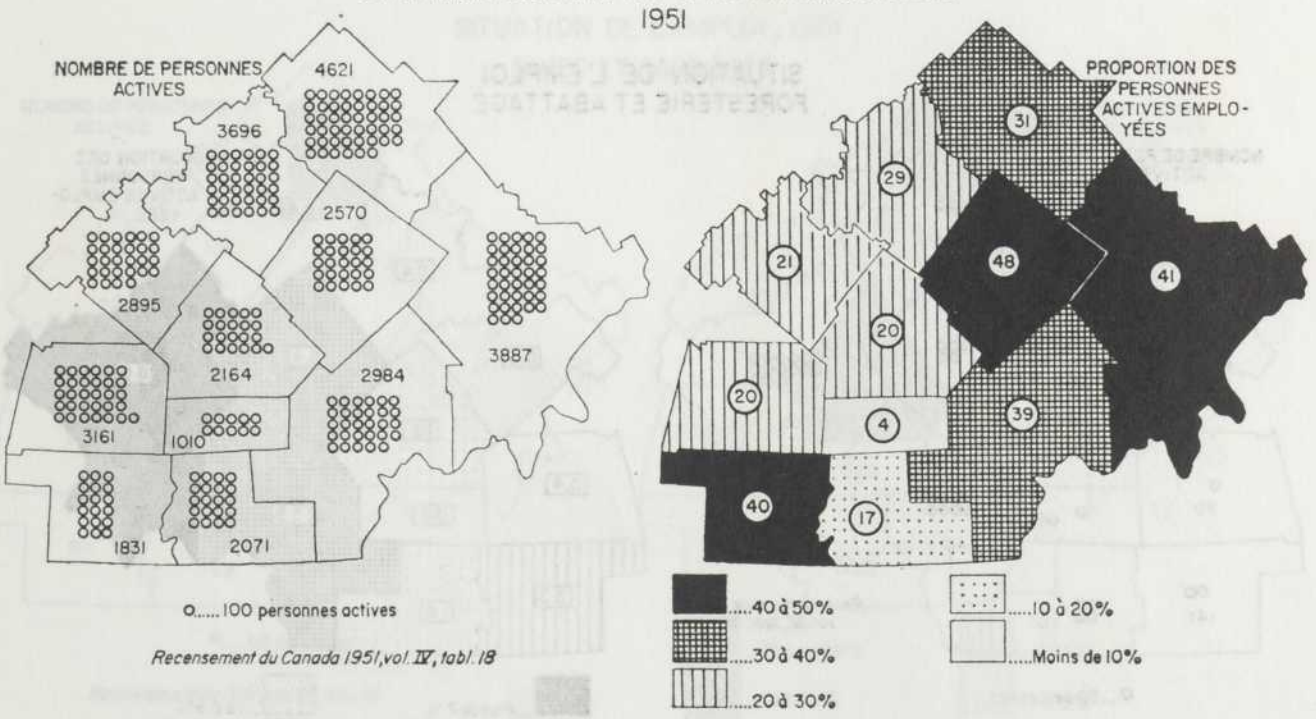

FIG. 29

que la densité est généralement aussi forte dans les comtés occidentaux et urbains, comme Sherbrooke et Drummond où l'importance des activités industrielles et tertiaires diminue fortement la proportion des agriculteurs. Nous reviendrons en détail sur ce fait en étudiant les perspectives de l'agriculture.

La foresterie et l'abattage, avec 2,314 personnes seulement, emploient 1.8% de la population active, proportion très inférieure à celle

du Québec (3.6%, 5.1% pour le Québec sans Montréal). Cet effectif ne représente que 5.6% de l'effectif provincial de travailleurs employés dans ce secteur d'activité. Malgré la présence du beau manteau forestier des *bois francs,* l'exploitation du bois tient ici relativement moins de place que dans l'économie des pays sous-industrialisés du nord du Saint-Laurent et même de la rive sud. D'autre part, la plus grande partie de la forêt est constituée de boisés de ferme qui sont exploités directement par le cultivateur lui-même et non par des spécialistes. Cependant, dans les secteurs forestiers sous-industrialisés des comtés orientaux, la proportion des personnes employées dans les activités forestières dépasse 5% et atteint 8% dans le comté de Frontenac (fig. 30).

La pêche et la chasse ont une importance à peu près nulle pour l'emploi de professionnels (17 personnes soit 0.01% contre 0.3% pour l'ensemble du Québec avec 5,172 personnes). Il n'existe pas ici les activités de pêche de la Gaspésie, ni de chasse des Laurentides. Cela ne veut pas dire que ces activités soient sans intérêt car elles ont une incidence sur l'emploi dans le secteur tertiaire en constituant un des attraits touristiques de la région, mais elles ne sont pas le fait de professionnels.

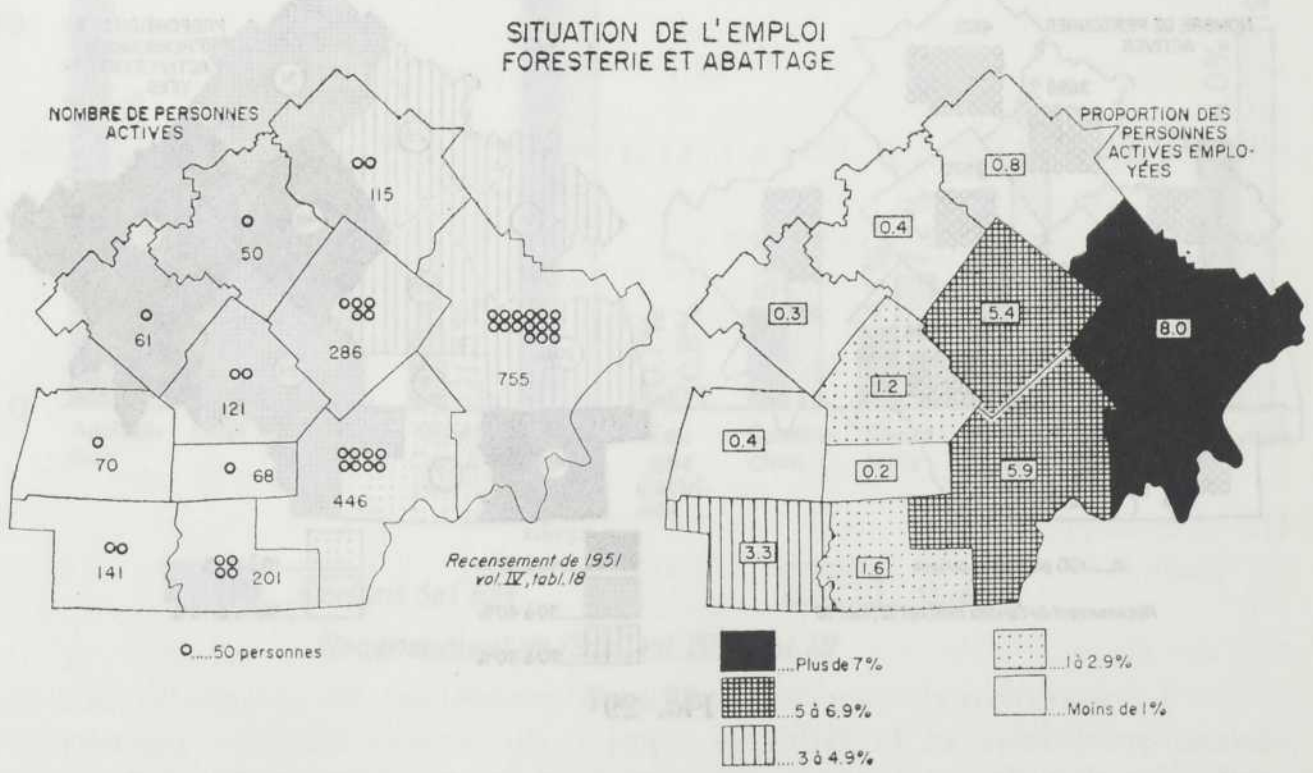

FIG. 30

L'importance de l'emploi dans le secteur industriel constitue évidemment le trait le plus original de la région. La part des mines et carrières est relativement très forte avec 5,603 personnes soit 4.2% de la population active (Québec 1.3%, Québec sans Montréal 2.1%). Elles représentent près du tiers (28%) du contingent des mineurs de la pro-

vince (cette part a dû sensiblement diminuer depuis 1951 avec le développement des mines de fer du Labrador). Ce sont essentiellement les mines d'amiante d'Asbestos et de Thetford-Mines qui expliquent l'importance de cette branche d'activité. La carte de localisation du personnel employé est très caractéristique. Avec 3,177 personnes, les mines et carrières emploient 21.1% de la population active du comté de Mégantic et avec 1,547 personnes 14.3% de la population active du comté de Richmond. Ces exploitations ont une certaine importance pour Wolfe (4.5% de la population active) et Frontenac (1.5%). Ailleurs la proportion des personnes employées dans ce secteur est toujours inférieure à 1% (fig. 31).

Mais le fait le plus remarquable est l'importance de la main-d'œuvre employée dans le secteur des industries manufacturières. Nous analyserons en détail dans un autre chapitre l'évolution et les caractères de ces activités industrielles, car leurs possibilités de développement constituent la clé du problème que nous cherchons à résoudre. Constatons simplement ici que les industries manufacturières emploient avec 46,972

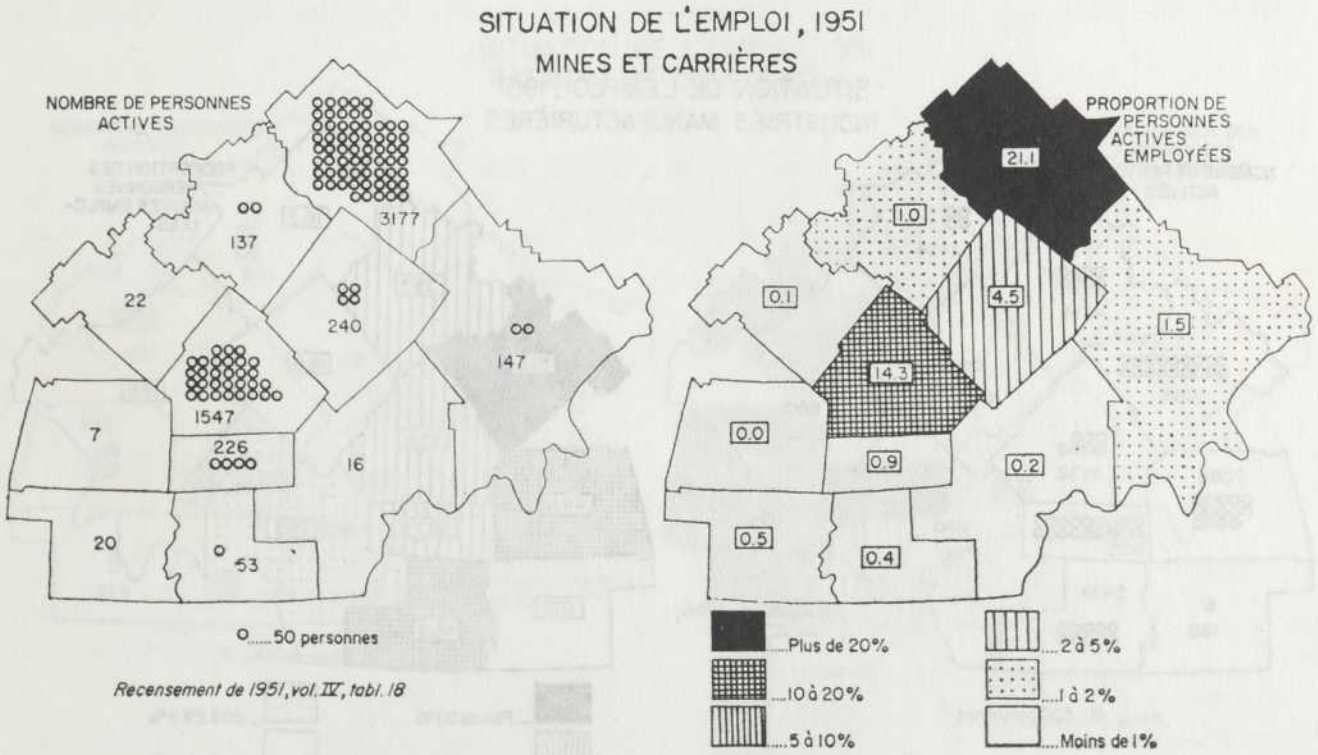

FIG. 31

personnes 34.5% de la population active (Québec 30.8%, Québec sans Montréal 27.1%), représentant 10.4% des travailleurs du Québec employés dans ces industries. L'augmentation est très forte depuis 1941, puisqu'on ne comptait alors que 24,196 personnes employées dans les industries manufacturières. Les différences régionales sont naturellement très marquées (fig. 32). A l'exception du comté de Brome, nettement sous-industrialisé (17.5% de la population active), l'industrie tient une place pré-

pondérante dans les comtés occidentaux, où sa part dépasse toujours le tiers de la population active, atteignant même 51.5% dans le comté de Drummond. On peut remarquer que la part des industries manufacturières est très faible dans le comté de Mégantic (16.2%) où l'industrie minière joue un rôle essentiel.

La part de la population active employée dans les entreprises de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau est relativement faible 960 personnes soit 0.7% de la population active (Québec 0.9%) représentant 7.6% de la main-d'œuvre employée par ces activités dans la province. Il n'existe pas ici les grandes installations hydro-électriques du nord et l'urbanisation relativement faible exige peu de personnel pour la distribution.

La part de la main-d'œuvre employée dans la construction est également plus faible que dans l'ensemble de la province, malgré un développement récent remarquable (4,620 personnes en 1941, 7,049 en 1951). La part de la construction est de 5.6% seulement (Québec 6.9%, Québec sans Montréal 7.2%). Il n'existe pas ici les besoins en logements des secteurs où l'expansion urbaine est vigoureuse. Cependant les deman-

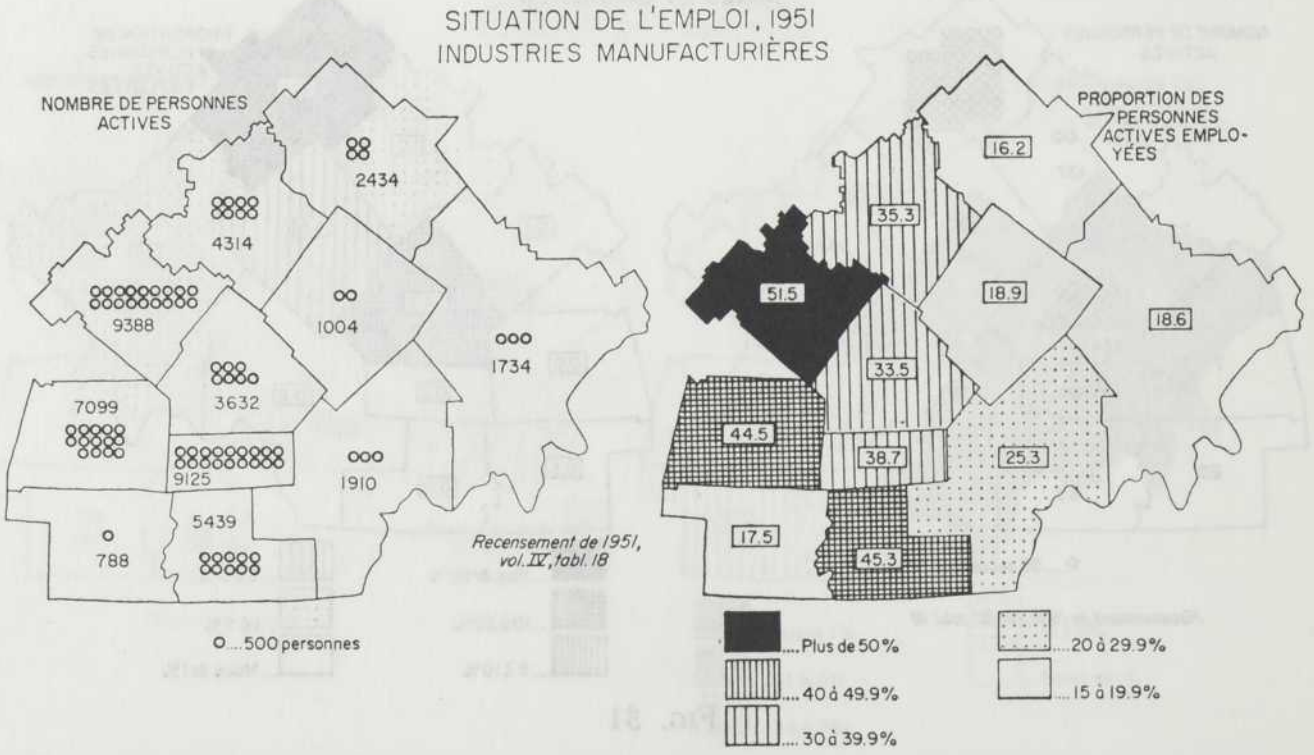

FIG. 32

des du tourisme avec les nombreuses maisons de vacances et la poussée urbaine sensible dans certains secteurs expliquent les taux relativement élevés de divers comtés (Sherbrooke 8%, Drummond 6.1% et même Brome 6%) et dans les comtés miniers (Mégantic 3%) et les comtés ruraux (Wolfe 2.8%, Frontenac 3.7%) ce taux est très faible. Le con-

traste entre les comtés occidentaux et orientaux est frappant et montre bien que l'activité de la construction est en rapport avec le dynamisme démographique et économique de chaque secteur géographique (fig. 33).

Contrastant avec l'importance du secteur industriel, le secteur tertiaire se caractérise par sa faiblesse relative malgré un développement récent assez sensible, puisque l'emploi dans ce secteur est passé de 33,425 personnes en 1941 à 38,375 en 1951.

Les transports avec 5,388 personnes n'emploient que 4.1% de la population active (Québec 7.2%, Québec sans Montréal 5.5%) représentant 5% de la main-d'œuvre employée dans la province à ces activités de circulation. Il n'existe pas ici de transports urbains (qui expliquent partiellement que Montréal emploie 54% des effectifs provinciaux) et la fonction de transit n'est pas représentée comme sur les rives du Saint-Laurent, les transports n'assurent ici que des besoins locaux et régionaux.

La part du commerce est un peu plus forte. Cependant avec 12,036 personnes, le commerce n'emploie que 8.9% de la population active contre 11.9% pour l'ensemble du Québec (9.5% Québec sans Montréal)

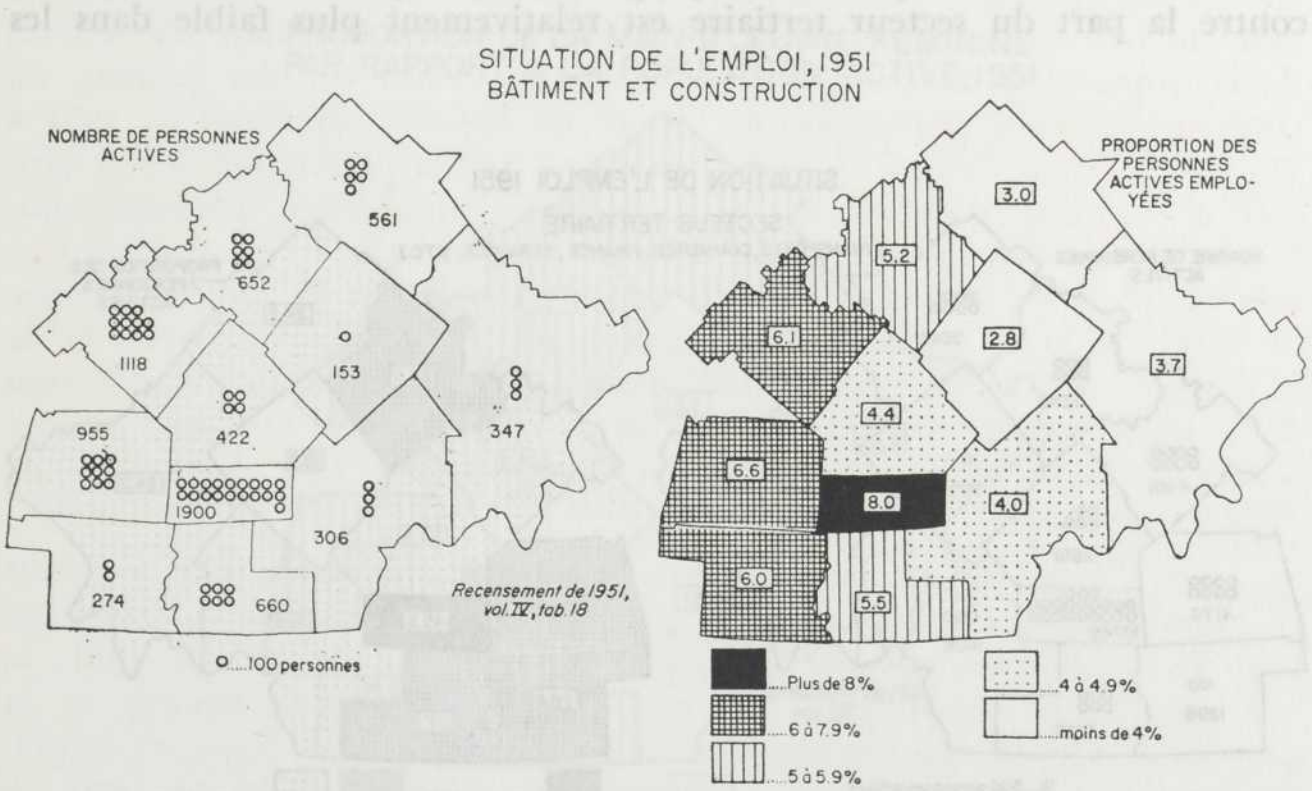

FIG. 33

représentant 6.9% des effectifs de la province. Cette faible part s'explique encore ici par le retard de l'urbanisation, le bas revenu moyen et l'absence de la fonction de transit.

La part du personnel employé dans les activités financières (1,767 personnes, 1.3%) est inférieure de moitié à celle du Québec (2.6%) pour des raisons identiques ; et pour les services, avec 19,184 personnes, la

proportion est de 14% de la population active contre 19.8% pour le Québec (18.5% pour le Québec sans Montréal), représentant 6.6% du personnel employé dans la province. La part des services est donc relativement faible, même par rapport aux autres régions du Québec, abstraction faite de Montréal.

La représentation cartographique de l'emploi dans le secteur tertiaire fait apparaître encore ici des contrastes très nets entre le secteur occidental et le secteur oriental (fig. 34). On remarque le rôle essentiel joué par Sherbrooke. La ville de Sherbrooke exerce un rôle de petite capitale régionale. Malgré l'importance de l'industrie, la proportion des personnes employées dans le secteur tertiaire atteint 45.3% dans l'ensemble du comté qui, à lui seul, groupe 28% de la population du secteur tertiaire des Cantons de l'Est. Cependant les rapports entre le secteur tertiaire et les autres fonctions économiques sont complexes. Le comté de Brome, le moins industrialisé et manifestant le plus faible dynamisme démographique et urbain vient au 2e rang pour la part de la population employée dans le secteur tertiaire avec 28.8% de la population active ; c'est ici le tourisme qui doit expliquer cette importance relative. Par contre la part du secteur tertiaire est relativement plus faible dans les

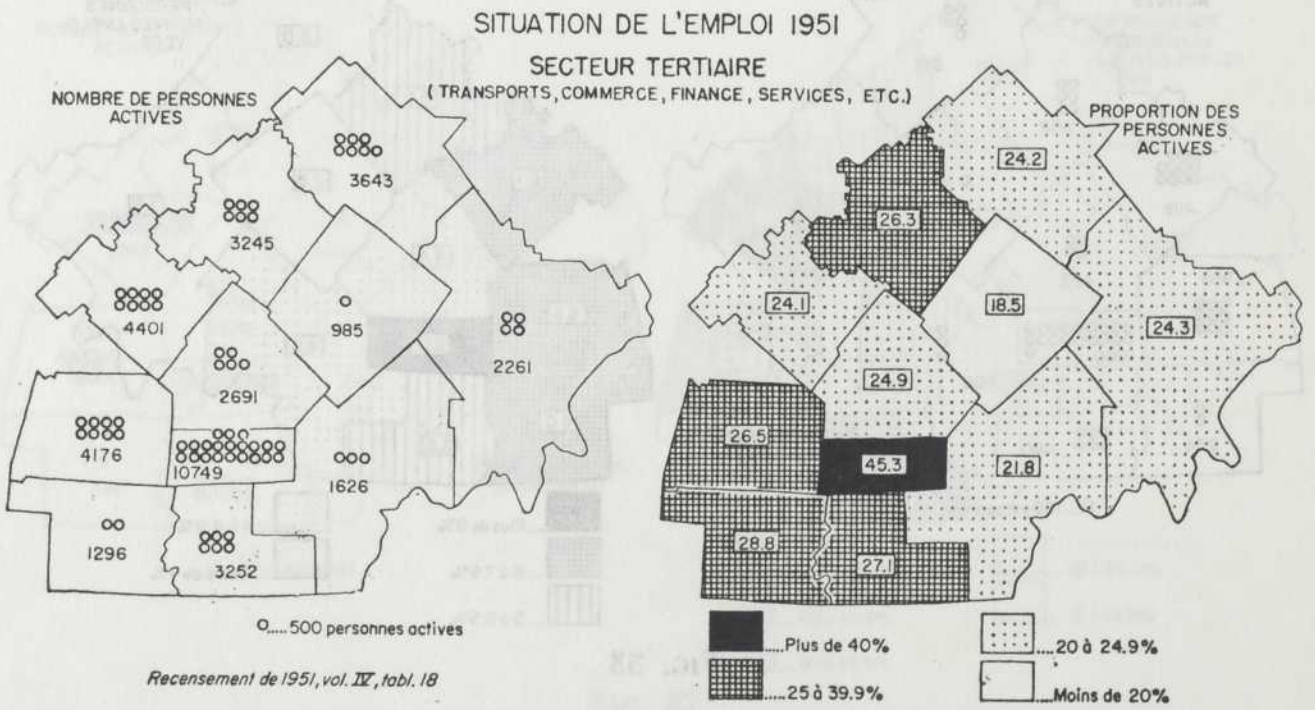

FIG. 34

comtés comprenant des villes industrielles et minières comme ceux de Drummond, Richmond et Mégantic où la part du secteur tertiaire n'est pas plus élevée que dans le comté agricole de Frontenac.

Main-d'œuvre masculine et féminine.

La structure de l'emploi par branche d'activité explique les caractères de la répartition entre main-d'œuvre masculine et féminine.

Dans l'ensemble, les activités économiques n'emploient que 28,848 femmes contre 105,754 hommes, soit 21.4% de la population active, part légèrement inférieure à celle du Québec où les femmes constituent 23.2% de la population active.

Cette différence provient du fait que l'emploi dans l'agriculture où les femmes ne sont pas, statistiquement, considérées comme actives, est relativement plus important que dans l'ensemble du Québec. D'autre part, l'emploi dans le secteur tertiaire, où la main-d'œuvre féminine joue un grand rôle, est moins important dans les Cantons de l'Est que dans l'ensemble de la province. Par contre la part de la main-d'œuvre féminine employée dans le secteur industriel est plus importante ici que dans le Québec (24.7%, Québec 23.8%) ce qui tient à la prépondérance des industries du textiles et du vêtement qui emploient de nombreuses femmes.

PROPORTION DE LA MAIN-D'OEUVRE FÉMININE
PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE, 1951

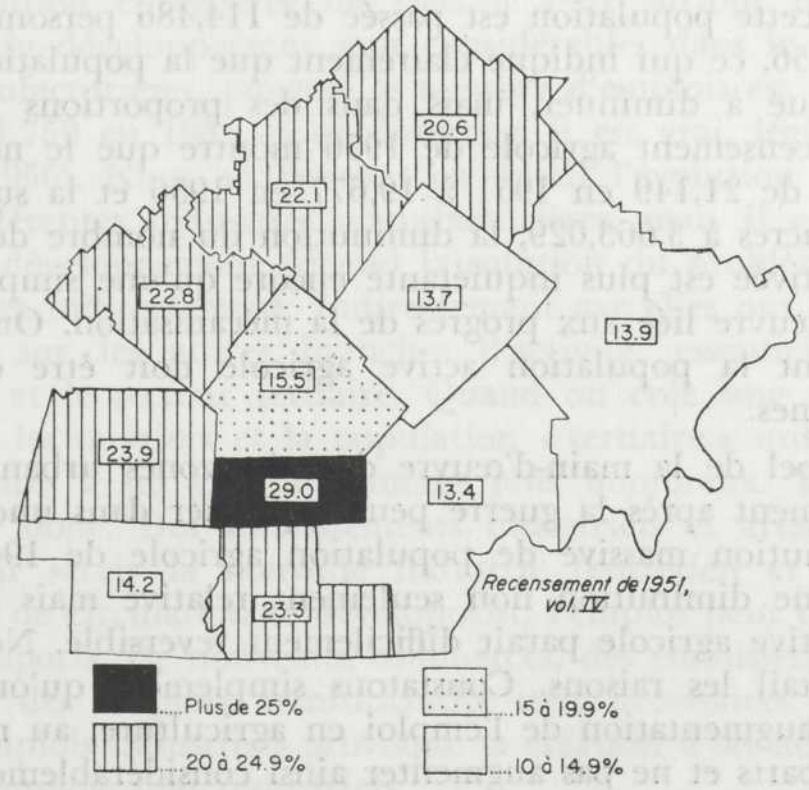

FIG. 35

A l'intérieur de la région, la proportion de la main-d'œuvre féminine par comté est liée étroitement à la structure des activités. Sherbrooke vient nettement en tête pour la proportion des femmes employées avec 29%, par suite de l'importance du secteur tertiaire et des industries

textiles employant de nombreuses femmes. Dans les comtés où le rôle des industries textiles et diverses est important, la part de la main-d'œuvre féminine totale est relativement élevée (entre 22 et 24%, cas de Stanstead, Drummond, Arthabaska, Shefford). Elle est plus faible dans les comtés où dominent les industries n'employant pas de main-d'œuvre féminine, bois et mines, cas de Richmond et Mégantic. Elle est inférieure à 15% dans les comtés ruraux où la part de l'agriculture demeure prédominante (fig. 35).

Cette analyse rapide de la structure de la population active et de ses différences régionales permet déjà de dégager quelques idées importantes sur les perspectives de l'emploi.

Les perspectives de l'emploi par secteur d'activité.

Nous avons remarqué que la part de la population active agricole était forte. Une évolution dans ce domaine aurait donc un grande importance sur le volume totale de l'emploi. Or la population active agricole a diminué d'une façon massive de 1941 à 1951, comme dans l'ensemble du Québec. Nous ne disposons malheureusement pas de chiffres pour le recensement partiel de 1956, mais si l'on considère l'évolution de la population rurale agricole (c'est-à-dire vivant sur des fermes), on constate que cette population est passée de 114,486 personnes en 1951 à 111,204 en 1956, ce qui indique clairement que la population active agricole a continué à diminuer, mais dans des proportions pourtant plus faibles. Le recensement agricole de 1956 montre que le nombre de fermes est passé de 21,149 en 1951 à 19,677 en 1956 et la surface occupée de 3,211,436 acres à 3,063,029, la diminution du nombre de fermes et de la surface cultivée est plus inquiétante encore qu'une simple diminution de la main-d'œuvre liée aux progrès de la mécanisation. On peut estimer qu'actuellement la population active agricole doit être de l'ordre de 25,000 personnes.

Si l'appel de la main-d'œuvre dans les zones urbanisées, pendant et immédiatement après la guerre peut expliquer dans une certaine mesure la diminution massive de population agricole de 1941 à 1951, la tendance à une diminution non seulement relative mais absolue de la population active agricole paraît difficilement reversible. Nous en examinerons en détail les raisons. Constatons simplement qu'on ne peut escompter une augmentation de l'emploi en agriculture, au mieux peut-on limiter les départs et ne pas augmenter ainsi considérablement le nombre des emplois à créer dans les secteurs non-agricoles.

Il en est de même pour le secteur foresterie et abattage, même si un aménagement et une utilisation plus rationnelle de la forêt permettaient une légère augmentation de l'emploi, il semble difficile d'employer plus de quelques centaines de nouveaux travailleurs dans les activités forestières.

Pour le secteur mines et carrières, les perspectives de développement de l'emploi apparaissent également assez faibles. Une seule industrie minière a une très grosse importance, l'amiante, puisque la région produit avec près d'un million de tonnes de fibres extraites, environ 60% de la production mondiale. La production a plus que doublé depuis la fin de la guerre, passant de 442,000 tonnes de fibres en 1945 à 989,000 tonnes en 1957, mais avec les progrès de la mécanisation les effectifs n'ont pas sensiblement augmenté. Si la production augmentait dans des proportions considérables (ce qui dépend essentiellement du marché, car les réserves le permettent), l'emploi pourrait au mieux s'accroître de 2,000 à 3,000 personnes, ce qui serait d'ailleurs très intéressant, l'industrie minière ayant des effets induits importants sur les autres secteurs d'activité. On ne peut escompter actuellement l'ouverture de mines de minerais métalliques ; l'activité des carrières pourrait sans doute s'accroître, mais le personnel supplémentaire ne dépasserait vraisemblablement pas le chiffre de quelques centaines de travailleurs.

C'est donc essentiellement sur le développement des industries manufacturières, de la construction et sur les activités tertiaires qu'il faut compter pour créer de nouveaux emplois.

L'évolution enregistrée de 1931 à 1951 surtout montre que les perspectives de développement sont considérables dans le secteur des industries manufacturières, puisque le nombre d'emplois est passé de 16,209 en 1932 à 41,750 en 1951, pour diminuer il est vrai, légèrement depuis (40,421 en 1956). Nous analyserons en détail l'évolution et les perspectives des différentes industries manufacturières, mais il est bien certain que de leur développement dépend la solution du problème de l'emploi, directement et indirectement. Indirectement car elles ont un effet induit considérable sur les autres branches d'activité, essentiellement sur la construction et le secteur tertiaire. Quand on crée une nouvelle usine, il faut loger les ouvriers et la population « tertiaire » qui assure les services nécessaires à un groupe humain plus nombreux. La construction se développe donc. Des établissements industriels et artisanaux peuvent se créer pour servir la nouvelle industrie (entretien et sous-traitance). Les courants de circulation se développent, l'emploi peut donc augmenter dans les transports. De nouveaux commerces, des établissements bancaires, des services, des emplois administratifs sont nécessaires. Finalement la création d'emplois industriels provoque la création d'un nombre plus considérable d'emplois non industriels.

Des recherches ont été réalisées sur les effets divers de ce développement de l'emploi dans l'industrie. On peut citer à cet égard une étude du département de recherche et de développement des *Chemins de Fer nationaux* portant sur neuf petites villes de l'Ontario et du Québec, ayant enregistré une forte expansion industrielles de 1941 à 1951 et qui

présente l'intérêt particulier d'inclure la ville de Granby, l'une des plus caractéristiques de la région. [1]

L'exploitation des données des deux recensements de 1941 et 1951 montre que pour 100 nouveaux emplois créés dans les industries manufacturières, on compte 16 nouveaux emplois dans la construction, 5 dans la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité, 19 dans les transports et communications, 38 dans le commerce, 7 dans la finance et l'assurance, 35 dans les services, soit au total 117 nouveaux travailleurs (on compte 3 travailleurs en moins dans l'agriculture et des activités diverses). On observe aussi que la population totale augmente de 427 personnes, que 131 nouveaux logements sont construits, que la population dispose de 393 nouveaux téléphones et de 187 nouvelles automobiles et que le chiffre annuel de ventes au détail, à prix comparables, augmente de $939,000.

Certes la présentation de ces données demanderait à être nuancée. La population d'une ville, le nombre de maisons, de téléphones, d'automobiles, les ventes au détail et l'emploi dans la construction et le secteur tertiaire peuvent augmenter sans accroissement de l'emploi dans le secteur des industries manufacturières. L'augmentation de la population, des salaires, des activités commerciales liées par exemple au tourisme peuvent provoquer des effets identiques. Scientifiquement on ne peut établir une liaison étroite entre l'accroissement de l'emploi dans l'industrie et ces différents éléments. Si nous prenons par exemple le cas du comté de Compton où l'on enregistre une stabilité et même une légère diminution de l'emploi dans les industries manufacturières de 1941 à 1951 (1,419 à 1,399 personnes employées), on observe néanmoins que la population totale a légèrement augmenté, passant entre les deux recensements de 22,957 à 23,856 personnes, malgré une forte diminution de la population active agricole (tombée de 4,204 à 2,984), que l'emploi dans la construction a sensiblement augmenté (207 à 306) personnes ainsi que l'emploi dans le commerce et les finances (308 à 443 personnes).

Malgré ces réserves, il est certain que l'industrie constitue un élément moteur, provoquant un développement considérable de l'emploi dans les autres secteurs de l'économie et que ce sont les comtés qui enregistrent le plus fort développement industriel qui bénéficient du plus fort développement de l'emploi dans les autres secteurs économiques.

Comme exemple régional, nous prendrons le cas du comté de Drummond qui enregistre un très fort accroissement de l'emploi dans les industries manufacturières de 1941 à 1951, avec l'essor industriel remarquable de Drummondville, la population active employé dans ces industries passant de 6,154 à 8,919 personnes. On constate un très fort accrois-

---

1. *What increased manufacturing employment means to community growth ? ;* Research and Development Department, C.N.R., Montréal, 1959.

sement de l'emploi dans toutes les autres branches d'activité à l'exception de l'agriculture, encore la diminution dans ce secteur est-elle beaucoup moins sensible que dans le comté de Compton où l'industrie est en stagnation, parce que les agriculteurs du comté de Drummond bénéficient d'un élargissement du marché local. Au total en 10 ans, 4,853 emplois non agricoles ont été créés. Les industries manufacturières passant de 6,154 à 8,919 déterminent la création de 2,765 emplois, soit 57% du total, mais le nombre d'emplois de la construction passe de 570 à 1,118 (11.2% des nouveaux emplois), les transports et les communications voient leurs effectifs passer de 440 à 544 (2.1% des nouveaux emplois). La part du commerce et de la finance est très forte, les effectifs passant de 765 à 1,842 (22.4% des nouveaux emplois) enfin les services en passant de 1,656 à 2,010 emploient 354 nouveaux travailleurs (7.3% du total). Le tableau IX résume ces données.

TABLEAU IX

CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS
DANS LE COMTÉ DE DRUMMOND DE 1941 À 1951

	Effectifs			% des nouveaux
	1941	1951	Nouveaux emplois	emplois
Manufactures	6,154	8,919	2,765	57.0
Construction	570	1,118	548	11.2
Transports	440	544	104	2.1
Commerce, finances	765	1,847	1,082	22.4
Services	1,656	2,010	354	7.3
Total	9,585	14,438	4,853	100.0

On voit donc que dans ce cas concret, la création de 57 nouveaux emplois dans l'industrie favorise la création de 11 emplois dans la construction de 2 emplois dans les transports, de 22 emplois dans le commerce et la finance et de 7 emplois dans les services. En fait les chiffres intéressant les emplois non industriels nous semblent constituer un minimum, car la progression des effectifs industriels a été ici très brusque ; la création de nouveaux emplois non industriels peut se poursuivre longtemps après la création des emplois industriels pour répondre aux besoins d'une population accrue. Dans le cas du comté de Drummond, l'emploi industriel a diminué considérablement de 1951 à 1956, la population a cependant continué à augmenter, à un rythme il est vrai beaucoup plus lent, et il est vraisemblable que l'emploi a cependant continué à progresser dans le secteur non industriel.

Ces données ne constituent évidemment qu'un exemple, il faudrait multiplier ces observations, en tenant compte des conditions locales, afin

de prévoir les incidences de la création d'emplois industriels sur les autres secteurs économiques. Elles présentent néanmoins un très grand intérêt, car elles indiquent comment peut être résolu le problème général de l'emploi : en créant un certain nombre d'emplois dans les activités motrices, en particulier dans l'industrie, on provoque automatiquement la création de nombreux autres emplois dans d'autres secteurs.

Pour résoudre le problème essentiel qui se pose dans les Cantons de l'Est, c'est-à-dire créer approximativement 80,000 emplois nouveaux entre 1951 et 1971 soit 4,000 par an, il devrait donc suffire d'une part de maintenir simplement les effectifs actuels de l'agriculture et des autres secteurs primaires, foresterie et mines et de créer 40,000 nouveaux emplois dans l'industrie ; il est vraisemblable, surtout avec le développement possible du tourisme que d'une façon automatique 40,000 emplois seraient créés dans la construction et les activités tertiaires . . .

La politique d'aménagement régional, de développement économique et social des Cantons de l'Est peut ainsi se définir schématiquement de la façon suivante : trouver les moyens nécessaires pour maintenir l'emploi dans l'agriculture, la forêt et les mines à son niveau actuel (un peu inférieur à celui de 1951), implanter des industries nouvelles et favoriser l'essor d'industries existantes afin d'employer annuellement environ 2,000 nouveaux travailleurs, accélérer le développement du tourisme qui animera le secteur tertiaire et la construction, ces deux secteurs devant par ailleurs, grâce à l'essor industriel assurer la création du surplus d'emplois nécessaires.

Le tableau X montre schématiquement quelle pourrait être la composition de la population active en 1971 si une telle politique donnait les résultats escomtés.

TABLEAU X

PRÉVISIONS SUR LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE EN 1971 (EN MILLIERS)

	1951	1971	Évolution
Population totale	396	624	+ 228
Population active	134	215	+ 81
Agriculture	30.8	25	— 5
Forêts	2.3	3	—
Mines et carrières	5.6	6	—
Industries manufacturières	47	87	+ 40
Construction	7.3	11	+ 4
Tertiaire	41	83	+ 42

La proportion du secteur agriculture et forêt passerait de 24.8 à 13% de la population active (nous avons estimé que la population active agricole passerait de 30,800 à 25,000, ce dernier chiffre devant correspondre approximativement au chiffre actuel, nous verrons qu'il paraît difficile de limiter davantage la diminution de la population agricole). La part du secteur industriel (mines et industries manufacturières, construction), passerait de 45 à 48.3%. La part du secteur tertiaire marquerait l'augmentation la plus forte, passant de 28.3 à 38.7%.

Une telle évolution qui dépend essentiellement de la création annuelle de 2,000 emplois industriels ne paraît pas impossible à réaliser puisque de 1931 à 1951, l'accroissement moyen annuel de l'emploi dans l'industrie a été de 1,250 travailleurs environ. Néanmoins, la tâche ne sera pas aisée.

Il nous reste, après avoir exposé les données du problème, à examiner les éléments de solution, à rechercher s'il paraît effectivement possible de limiter la diminution de la population agricole, de développer suffisamment les activités motrices, l'industrie et le tourisme pour arriver grâce aux effets induits de cet essor sur les autres secteurs d'activité, à résoudre le problème d'ensemble de l'emploi, en maintenant ainsi dans la région une population accrue.

CHAPITRE IV

L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Malgré le remarquable développement de l'industrie et la diminution de la population agricole qu'on observe depuis vingt ans, la part de l'agriculture demeure importante dans l'économie des Cantons de l'Est. Avec les forêts elle emploie directement le quart de la population active, mais avec les industries, les commerces et les services qui y sont liés, elle fait vivre certainement plus du tiers de la population de la région. En même temps, une forte partie de sa production, destinée aux grands marchés urbains extérieurs à la région, contribue à l'équilibre économique et financier de la province, équilibre qui serait compromis si les grands centres de consommation devaient faire appel, pour une fraction plus importante encore, à un approvisionnement extérieur.

On voit donc que toute atteinte à l'activité agricole de la région aggraverait singulièrement les problèmes sociaux et économiques qui vont se poser au cours des prochaines années. Si la population employée par l'agriculture continuait à diminuer, même à un rythme moins rapide que pendant la période 1941-51, durant laquelle elle est passée de 40,456 à 30,890 travailleurs, le seul problème de l'emploi serait singulièrement compliqué. D'une part, en sus des nouveaux emplois nécessités par l'accroissement démographique, il faudrait créer un nombre d'emplois correspondant à ceux qui seraient supprimés par suite de l'évolution de la population active agricole, mais surtout on assisterait à une réduction d'activité dans tous les secteurs économiques qui gravitent autour de la population agricole : commerces des produits du sol et des produits destinés à l'agriculture, commerce local de détail dépendant de la population agricole, services divers, réparation de matériel, artisanat, construction et entretien, etc. Une diminution massive de la population agricole dans un secteur purement rural déterminerait à coup sûr une baisse de l'activité et de l'emploi dans tous les secteurs annexes. En même temps, les dépenses collectives qu'il faudrait bien continuer à assumer seraient alourdies pour ceux qui resteraient. On nous a signalé, dans le lointain comté de Frontenac, l'alourdissement de ces charges collectives pesant sur une population agricole en forte diminution. Une école construite au prix de $15,000 il y a quelques années, et par conséquent non encore amortie, a dû être fermée faute de clientèle, les enfants ayant évidemment suivi l'exode des parents. L'entretien des chemins de rang pendant l'hiver, aisé à effectuer lorsque chaque ferme du rang était occupée, devient très onéreux pour les quelques fermiers qui restent et qui partiraient s'il n'était pas effectué. Au-dessous d'une certaine densité de population, la

vie collective devient impossible et à notre époque l'isolement est trop pesant. Des éléments psychologiques interviennent alors pour précipiter les départs, même s'il est économiquement avantageux de rester. Il serait infiniment regrettable que cette région, mise en valeur au prix d'un labeur admirable, retourne à l'état de désert forestier.

S'il semble actuellement utopique de vouloir renverser la tendance observée depuis une vingtaine d'années et qui conduit à une diminution de la population agricole, car le fait est mondial ; il semble pourtant possible de freiner cette diminution et même de maintenir la population agricole à un niveau proche de son niveau actuel, c'est-à-dire de 25,000 personnes actives environ, au prix sans doute de certains transferts intra-régionaux.

Les solutions sont naturellement pour une bonne part, du ressort des spécialistes de l'agronomie et de l'économie rurale ; il n'est pas de notre propos d'analyser ici les transformations techniques qui permettraient le maintien de la densité des travailleurs agricoles. Mais elles sont liées aussi à l'évolution générale du milieu géographique, en particulier à l'expansion industrielle et urbaine, qui en augmentant la valeur du marché régional assurerait un débouché immédiat et rémunérateur à la production agricole.

Ce problème agricole mériterait à lui seul d'être l'objet d'une étude géographique approfondie reposant sur de multiples enquêtes locales. Nous ne pouvons malheureusement, dans le cadre de ce travail qu'esquisser l'analyse de certains problèmes, esquisse qui montrera du moins l'intérêt pratique de telles recherches. [1]

I. L'évolution de la population agricole et des modes d'utilisation du sol

La diminution de la population agricole active, phénomène capital dont il importe de réduire l'intensité, ne s'est pas manifesté partout, aux mêmes époques, avec la même force, n'a pas eu partout les mêmes effets sur les modes d'occupation du sol. Ici elle s'est accompagnée d'une forte diminution des surfaces occupées et des surfaces cultivées, ailleurs cette diminution a été beaucoup moins marquée, parfois elle a été nulle.

---

1. Un étudiant en géographie de l'Université de Montréal, Jacques Gagné, a fait pour le compte du *Service de géographie,* une étude sur l'agriculture des Cantons de l'Est. Les données rassemblées ne manquent pas d'intérêt. Il serait souhaitable qu'un travail exhaustif soit consacré à ces problèmes.
M. Carel du ministère de l'Agriculture (Qué.), a bien voulu nous faire bénéficier de son expérience d'économiste rural. Nous devons beaucoup aussi aux agronomes des comtés de Frontenac, Wolfe et Drummond.
Les données statistiques utilisées sont toutes empruntées aux volumes spéciaux relatifs à l'agriculture, des recensements généraux, en particulier au volume VI du recensement 1951 et au Bulletin 2-5 du recensement 1956.

Le processus de diminution de la population active agricole semble avoir été différent selon les secteurs géographiques. Il a été provoqué à la fois par une diminution considérable du nombre des fermes non commerciales, des fermes de subsistance, par le regroupement de fermes commerciales et par la diminution de la main-d'œuvre employée dans ces dernières, mais ces facteurs de diminution ont joué d'une manière différente selon l'époque et selon les secteurs géographiques.

Il est très important, pour le but que nous nous proposons, d'analyser de près ce phénomène, de saisir ses rapports avec le milieu géographique, avec le genre et le niveau de vie des populations agricoles, avec les systèmes de production et de commercialisation. On pourra ainsi déterminer dans quels secteurs géographiques une certaine stabilité de la population agricole paraît possible à réaliser, dans quels autres secteurs une diminution semble à peu près inévitable, par quels moyens on peut faciliter ici le maintien de la population agricole et ailleurs freiner sa diminution.

A. LES GRANDES PHASES DE L'ÉVOLUTION

L'évolution de la population agricole dépend pour une part d'éléments internes propres à l'économie agricole et pour une part d'éléments externes propres à la situation économique générale. Ces derniers éléments tendent à voir leur importance s'accroître à mesure que des liens plus étroits s'établissent entre les différents rouages du mécanisme économique. Au cours du XIXe siècle, alors que les pionniers, pressés par le manque de terres dans les paroisses des plaines du Saint-Laurent s'enfoncent dans ces solitudes forestières pour arracher péniblement leur subsistance des terres nouvellement défrichées, l'évolution économique générale avait peu d'influence sur la population agricole. Celle-ci augmente parallèlement aux surfaces défrichées. Mais dès la fin du XIXe siècle, à cette agriculture de subsistance succède une agriculture de type commercial, liée au revenu en argent, à l'écoulement de la production sur les marchés ; les fermes qui ne peuvent procurer un revenu en argent suffisant disparaissent, la population agricole cherchant ailleurs, dans les autres activités en expansion, une autre source de revenu. Ce passage de l'agriculture vivrière destinée à l'auto-consommation de la cellule familiale, à l'agriculture commerciale orientée vers le profit, se poursuit jusqu'à la crise des années trente. Pendant celle-ci, la difficulté d'assurer l'écoulement des produits agricoles, la crainte du chômage à la ville, déterminent au contraire un net retour à l'ancienne formule, la petite ferme de subsistance devient un sale pour traverser au moindre mal la période de crise. Mais ce retour ne pouvait être que temporaire, il allait contre le sens de l'évolution générale. L'essor économique provoqué par la guerre, l'appel de main-d'œuvre des industries déterminent un brusque renversement de situation ; le nombre des petites fermes vivrières diminue considérablement, les fermes commerciales qui retrouvent un marché

doivent s'adapter aux progrès techniques, une sélection, un regroupement s'opèrent, les unes s'adaptent, d'autres disparaissent, mais le résultat d'ensemble sur le plan humain est une diminution massive de la population active agricole. Une certaine stabilisation semble aujourd'hui en vue par le maintien d'exploitations familiales rentables, mais une nouvelle menace se dessine avec l'apparition de la formule de la grande ferme usine, produisant avec des prix de revient plus bas et surtout adaptant sa production aux besoins nouveaux du commerce.

Ainsi l'analyse de l'évolution de la population et de l'économie agricole ne peut faire abstraction du contexte économique général. Le tableau XI [1] résume les principales données d'où se dégagent les grandes lignes de cette évolution (fig. 36 et 37).

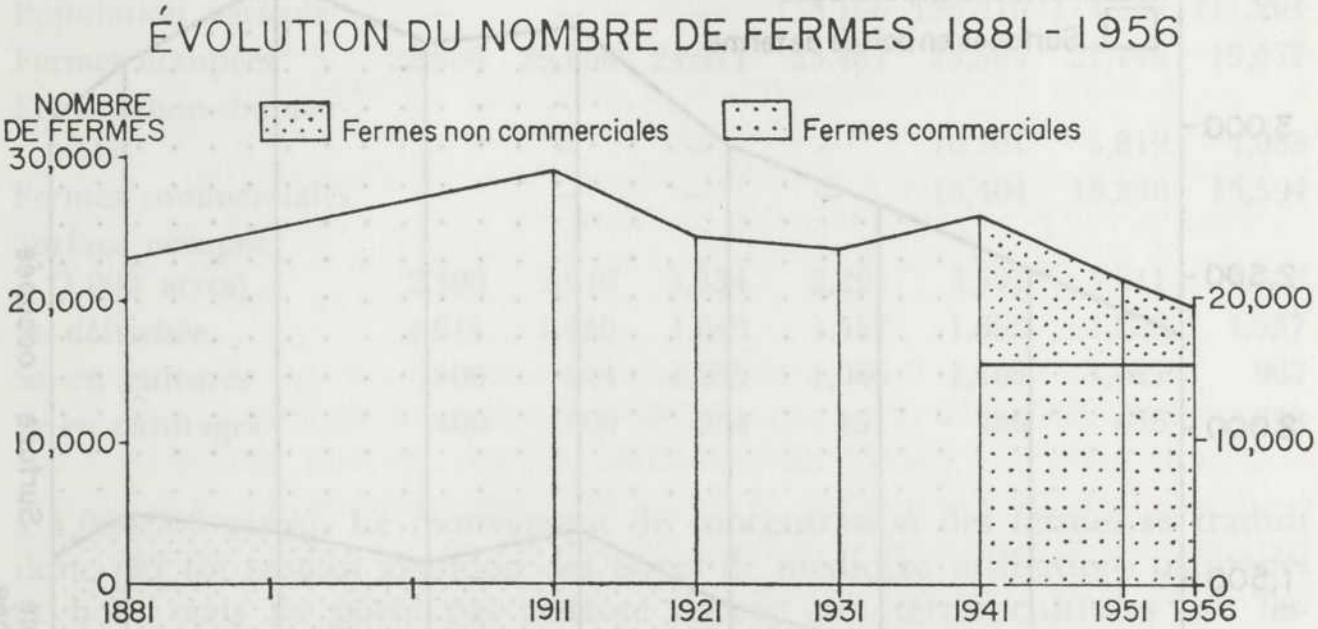

B.F.S. Recensements de la population, volumes spéciaux sur l'agriculture.

FIG. 36

La phase d'agriculture vivrière se poursuit jusqu'en 1911, particulièrement dans les comtés orientaux dont l'occupation n'est pas achevée. Dans l'ensemble, le nombre de fermes augmente sensiblement parallèlement aux surfaces occupées, défrichées et mises en culture. Cependant dans les comtés les plus anciennement occupés de l'ouest et du sud, le nombre de fermes demeure stable, la phase d'agriculture commerciale commence. Cette orientation nouvelle devient très nette et à peu près générale de 1911 à 1921, le nombre de fermes diminue sensiblement alors que la surface occupée et défrichée continue à augmenter : un grand nombre de fermes vivrières sont éliminées, mais les fermes commerciales continuent à s'étendre.

De 1921 à 1931, le passage de l'agriculture vivrière à l'agriculture commerciale s'accélère, le nombre de fermes continue à diminuer passant

1. Cf. Tableau XI, p. 97.

de 24,511 à 23,481. La diminution est particulièrement marquée dans les comtés occidentaux. Les quatre comtés de la bordure occidentale d'Arthabaska à Brome voient le nombre de fermes occupées passer de 9,297 à 8,469, soit une diminution de 8.9%. Les secteurs les plus avancés sur le plan technique et les plus proches du marché de Montréal s'orientent donc résolument vers une agriculture commerciale qui détermine l'élimi-

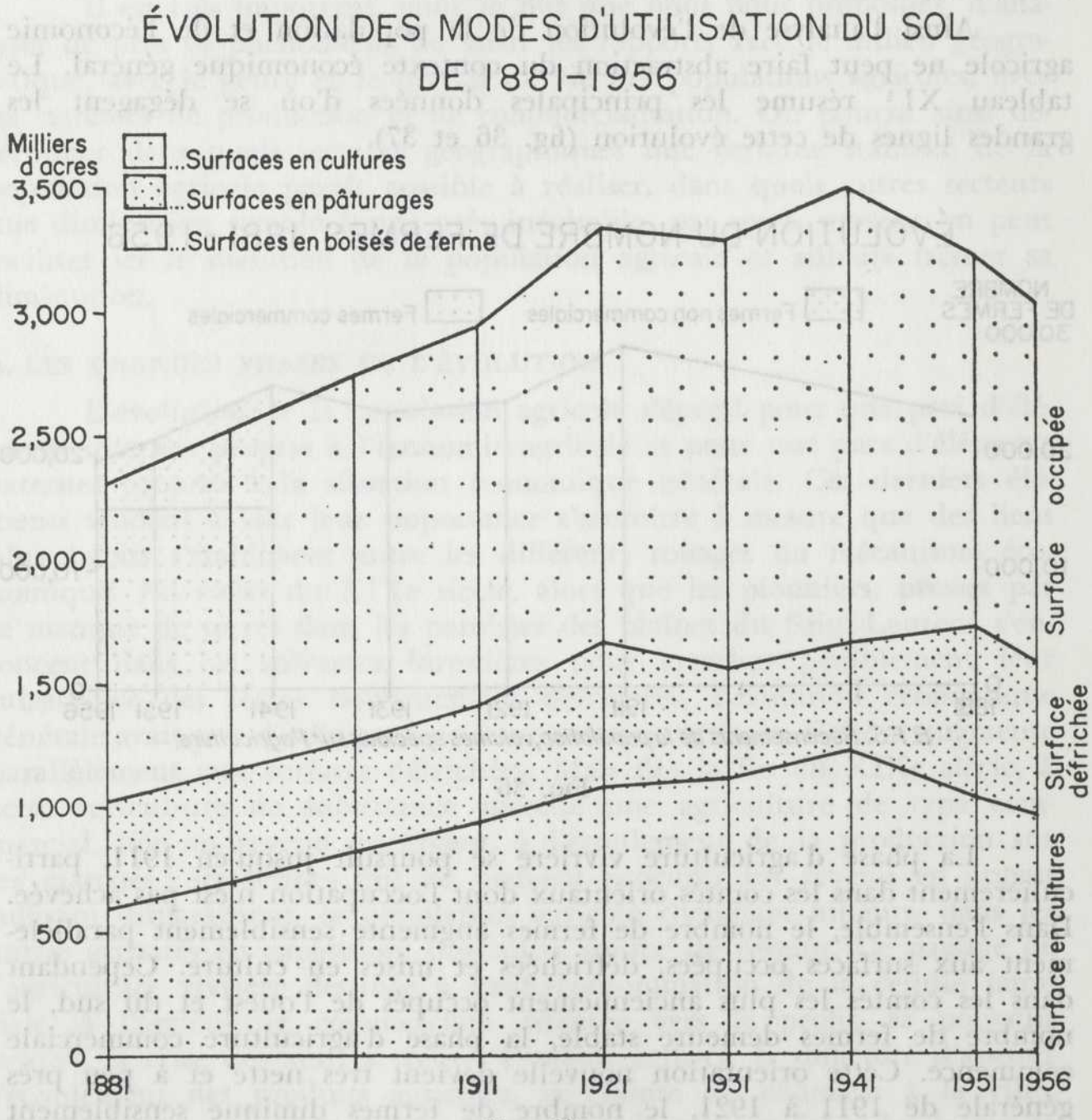

FIG. 37

nation des plus petites exploitations alors que l'évolution est beaucoup moins poussée dans le secteur oriental où le nombre de fermes augmente de 239 dans le comté de Frontenac, de 174 dans celui de Mégantic. Cette diminution d'ensemble du nombre de fermes occupées, à la différence de la période précédente, s'accompagne d'une légère diminution

des surfaces occupées qui passent de 3,354,000 acres à 3,291,000. Ce recul porte essentiellement sur les surfaces en forêts et en pâturages car on enregistre une très légère augmentation des surfaces en cultures (1,055,000

TABLEAU XI

POPULATION AGRICOLE, FERMES ET MODES D'OCCUPATION DU SOL

	1881 [1]	1911 [1]	1921	1931	1941	1951	1956
Population active agricole	—	—	—	—	40,456	30,890	—
Population agricole	—	—	—	118,166	125,219	114,386	111,204
Fermes occupées	22,800	29,060	24,511	23,481	25,505	21,149	19,677
Fermes non-commerciales	—	—	—	—	10,101	5,819	4,083
Fermes commerciales	—	—	—	—	15,404	15,330	15,594
Surface occupée (1,000 acres)	2,300	2,940	3,354	3,291	3,501	3,211	3,063
Se défrichée	1,015	1,430	1,649	1,557	1,653	1,720	1,537
Se en cultures	600	944	1,055	1,066	1,105	1,027	967
Se en pâturages	400	500	554	451	480	655	638

à 1,066,000 acres). Le mouvement de concentration des fermes se traduit donc par un certain abandon des terres de médiocre utilisation, pâturages et bois, mais ne porte pas atteinte encore aux terres cultivées sur lesquelles concentrent tous les efforts d'une agriculture qui s'oriente vers les marchés. Mais une telle évolution conduit inévitablement à une diminution de la population agricole : ainsi s'explique en grande partie le mouvement intense d'émigration que nous avons observé durant cette période.

On constate un brusque renversement de tendance pendant la période de crise que montrent bien les données des recensements de 1931 et 1941. Le nombre de fermes passe de 23,481 à 25,505, l'augmentation est presque double de la diminution observée pendant la période précédente, mais on constate que 10,101 sont des fermes non-commerciales (nous avons compté comme telles pour ce recensement les exploitations pour lesquelles l'exploitant déclare travailler en dehors de la ferme, la distinction formelle n'apparaissant dans les statistiques qu'au recensement suivant). La population agricole augmente parallèlement, passant de 118,186 à 125,219 personnes et si cette augmentation n'est pas plus forte,

1. Estimation avec possibilité d'erreur de 2% par suite des variations de limites du comté de Frontenac,

cela tient évidemment à la baisse de la natalité liée partiellement à celle de la nuptialité qu'on observe pendant cette période. Pendant la crise, la petite ferme vivrière devient un refuge pour les jeunes qui hésitent à chercher un emploi à la ville et peut-être pour des émigrés récents qui retournent à la terre. Le phénomène est très net autour des villes industrielles : le nombre de fermes du comté de Sherbrooke qui était tombé de 962 en 1921 à 877 en 1931 passe à 1,045 en 1941, alors que le comté rural de Brome enregistre encore une diminution du nombre de fermes. Mais ce sont surtout les comtés forestiers orientaux qui enregistrent une forte augmentation du nombre de ces petites fermes vivrières, l'exploitation du bois procurant un travail d'appoint essentiel. Le nombre des fermes passe de 2,470 à 2,823 dans le comté de Compton, de 3,053 à 3,629 dans le comté de Frontenac, de 2,026 à 2,268 dans le comté de Wolfe. Ces nouveaux exploitants ne songent guère à mettre la terre en valeur. Si la surface occupée augmente, passant de 3,291,00 acres à 3,501,000, les surfaces en culture augmentent à peine de 40,000 acres, passant de 1,066,000 à 1,105,000 et les pâturages eux-mêmes qui passent de 451,000 à 480,000 acres n'ont pas retrouvé encore leur étendue de 1921. On ne cherche pas à produire davantage de denrées qu'on craint de ne pouvoir écouler : l'existence sur les petites fermes vivrières est une solution d'attente.

La guerre et la reprise d'activité économique qu'elle provoque détermine l'exode de cette population agricole en surnombre et la diminution massive du chiffre de ces fermes-refuges. En 10 ans le nombre total des fermes diminue de 17.4%. Mais cette diminution porte essentiellement sur les fermes non-commerciales qui passent de 10,101 à 5,819 alors que le nombre de fermes commerciales demeure stable.

Cela se traduit par une diminution spectaculaire de 23.6% de la population active agricole qui passe de 40,456 travailleurs à 30,890. Si la diminution de la population agricole totale qui passe de 125,129 à 114,386 est beaucoup plus faible (8.7% seulement), cela tient au redressement remarquable de la natalité et de la nuptialité ; avec la prospérité revenue, la famille redevient plus nombreuse. Alors qu'en 1941 on comptait seulement 2 personnes inactives pour un actif, on en compte 2.7 en 1951. Bien que certains de ces petits exploitants aient pu trouver du travail dans la région, ces départs se traduisent par une reprise très nette de l'émigration, comme nous l'avons observé.

La surface occupée diminue, mais dans des proportions moins considérables que la main-d'œuvre puisqu'elle passe de 3,501,000 acres à 3,211,000 (diminution de 11.1%). Cette diminution porte essentiellement sur celle des surfaces en bois et dans une moindre mesure sur les surfaces en culture qui passent de 1,105,000 acres à 1,027,000, car on assiste par contre à une augmentation très sensible des surfaces en pâturages (480,000 à 655,000 acres). Il est vraisemblable que les fermes commerciales souf-

frant d'une certaine pénurie de main-d'œuvre cherchent à extensifier leur système de production et couchent en herbe des terres de culture. Le départ des petits exploitants vivant surtout du travail du bois conduit à un certain abandon de la forêt.

De 1951 à 1956, la diminution de la population agricole totale se poursuit, ce qui indique à coup sûr une diminutioni de la population active (nous ne disposons pas de données sur cette dernière), car la dimension de la famille n'a pas diminué. Cependant la diminution est nettement plus faible que pendant la période précédente puisqu'elle ne porte que sur 3,000 personnes. La reprise de l'émigration que nous avons observée de 1951 à 1956 est liée autant aux difficultés de l'industrie (l'exemple de Drummond est typique) qu'à des départs d'origine agricole.

Cependant la concentration des fermes se poursuit puisque leur nombre passe de 21,149 à 19,677. Cette diminution porte uniquement sur celle des fermes non commerciales dont le nombre passe de 5,819 à 4,083 alors que le nombre des fermes commerciales augmente très légèrement par suite du regroupement de petites fermes passant dans cette catégorie. La surface occupée continue à diminuer sensiblement passant de 3,211,000 acres à 3,063,000 acres, cette diminution portant à la fois sur celle des bois et des terres cultivées et même à la différence de la période 1941-51 sur les surfaces en pâturages.

La phénomène essentiel qui explique la diminution massive de la population active agricole depuis 1941 est donc le départ des petits exploitants qui avaient cherché un refuge à la terre en période de crise. A nouveau l'agriculture, qui avait accordé une place plus large à l'autoconsommation, redevient une agriculture commerciale, ce qui conduit à une concentration des fermes et à une concentration des efforts sur les secteurs où ceux-ci apparaissent rentables et, par là, à l'abandon des surfaces les plus médiocres occupées en période de besoin.

L'observation de l'évolution des secteurs régionaux confirme et précise ces données d'ensemble. Ce processsus n'est naturellement pas particulier à la région ; on l'observe avec des nuances diverses dans tout le Québec, le mouvement de reflux étant naturellement particulièrement net dans les secteurs les plus médiocres et les plus excentriques, colonisés pendant la crise, comme l'Abitibi.

B. L'ÉVOLUTION RÉGIONALE

Nous analyserons d'abord les données relatives à l'évolution du nombre des fermes et de la population agricole avant d'examiner l'évolution des modes d'occupation du sol.

La carte montrant le pourcentage de diminution du nombre de fermes de 1941 à 1951 présente de grandes similitudes avec la carte sur l'évolution du nombre de fermes de 1931 à 1941 (fig. 38). Dans tous les

secteurs ayant enregistré une augmentation notable du nombre des fermes de 1931 à 1941, on observe une forte diminution pendant la période suivante. Les comtés de Sherbrooke et Frontenac qui viennent en tête pour l'augmentation, viennent également en tête, suivis par les comtés

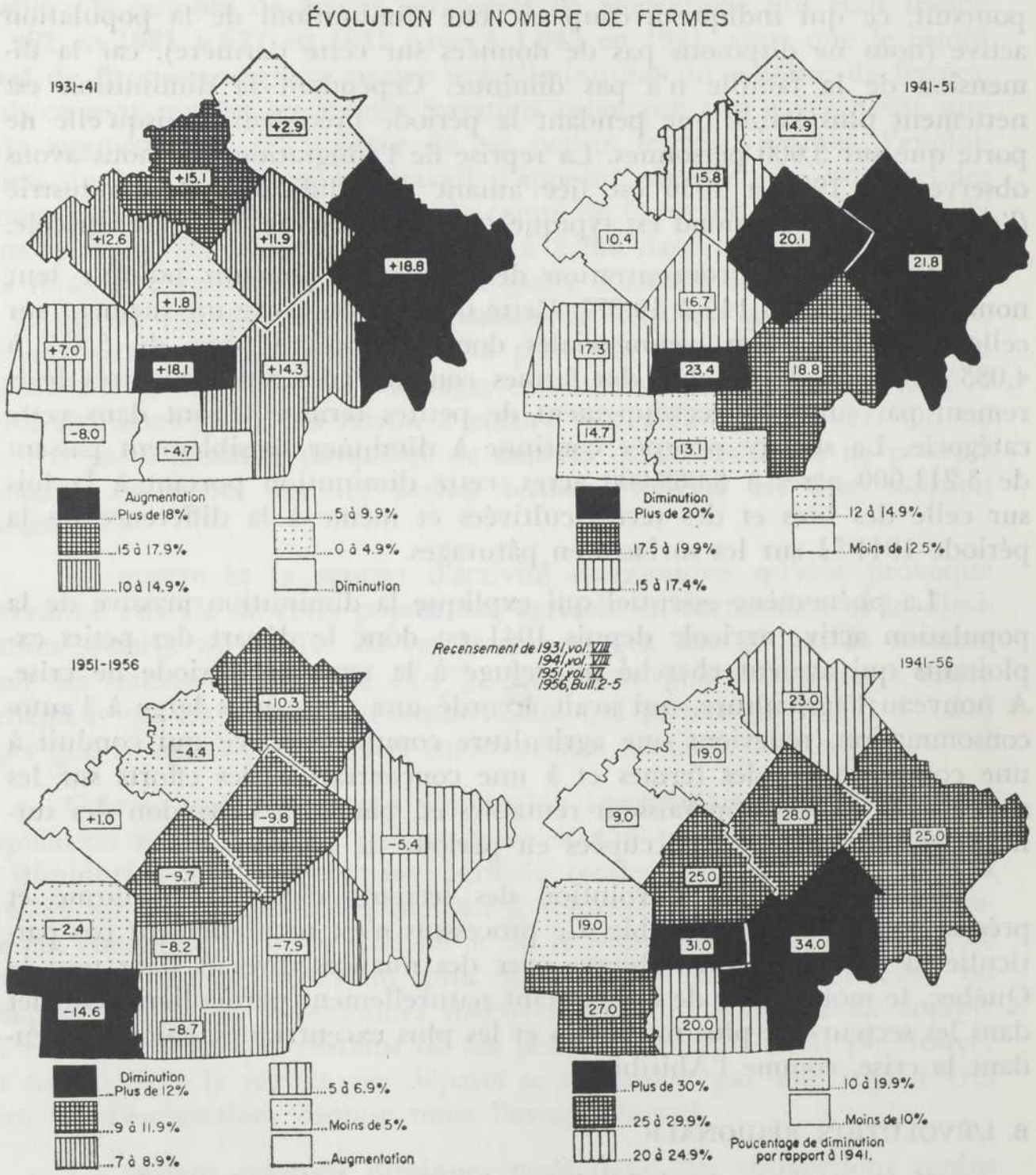

FIG. 38

de Wolfe et Compton pour le pourcentage de diminution, celle-ci étant d'ailleurs beaucoup plus considérable, fait absolument général. Cependant la diminution est moins sensible qu'elle aurait pu l'être par suite de l'évolution enregistrée de 1931 à 1941 dans les deux comtés de Drummond

et Arthabaska. Par contre on observe une forte diminution dans les deux comtés miniers de Mégantic et Richmond qui n'avaient enregistré qu'une très légère augmentation du nombre des fermes pendant la période précédente. Dans les deux comtés du sud, Brome et Stanstead, la diminution est relativement forte, le mouvement est ancien, il s'était poursuivi pendant la crise et se manifeste encore pendant cette période.

Si l'évolution du nombre de fermes dépend donc pour une large part de la disparition des petites fermes vivrières nées de la crise, le mouvement de concentration des fermes commerciales, stoppé pendant la crise, se déclenche à nouveau, entraînant une diminution du nombre de fermes plus importante, sensible même dans les secteurs où le nombre de fermes avait peu ou pas augmenté pendant la crise.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION AGRICOLE

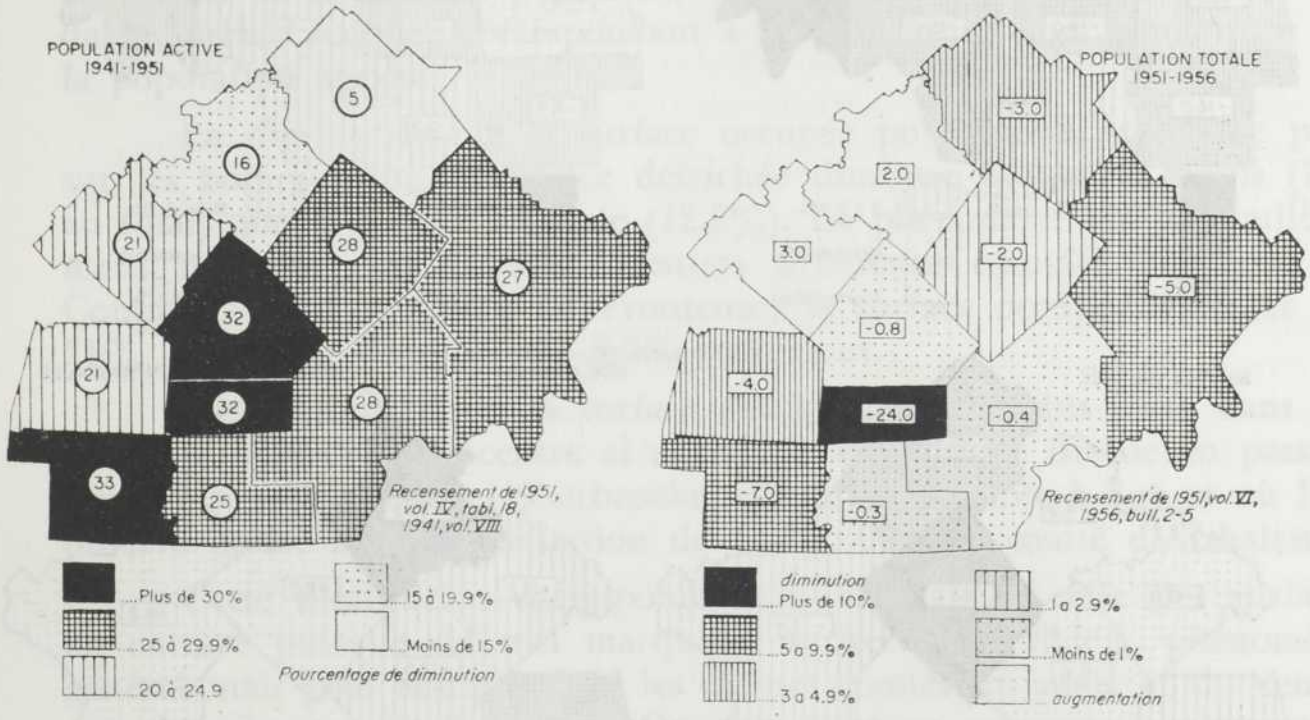

FIG. 39

L'évolution de la population active agricole confirme ces données (fig. 39). Si elle est très forte dans les secteurs où disparaissent de nombreuses petites exploitations récentes, cas du comté de Sherbrooke et des comtés forestiers de l'est, elle se manifeste avec intensité dans les comtés du sud, à Brome notamment, mais est moins sensible dans les comtés occidentaux de la zone de piedmont.

De 1951 à 1956, les rapports entre la diminution du nombre de fermes et l'augmentation enregistrée pendant la période 1931-41 ne sont plus apparents car les petites exploitations nées pendant la crise sont en partie déjà disparues, la diminution traduit davantage la poursuite du mouvement de concentration des fermes commerciales (fig. 38). Une zone

de forte diminution apparaît du nord au sud, de Mégantic à Brome, en passant par Wolfe et Richmond, la diminution est moins forte dans les comtés orientaux et surtout dans la zone de piedmont où l'on constate même une augmentation de 1% du nombre des fermes dans le comté de Drummond.

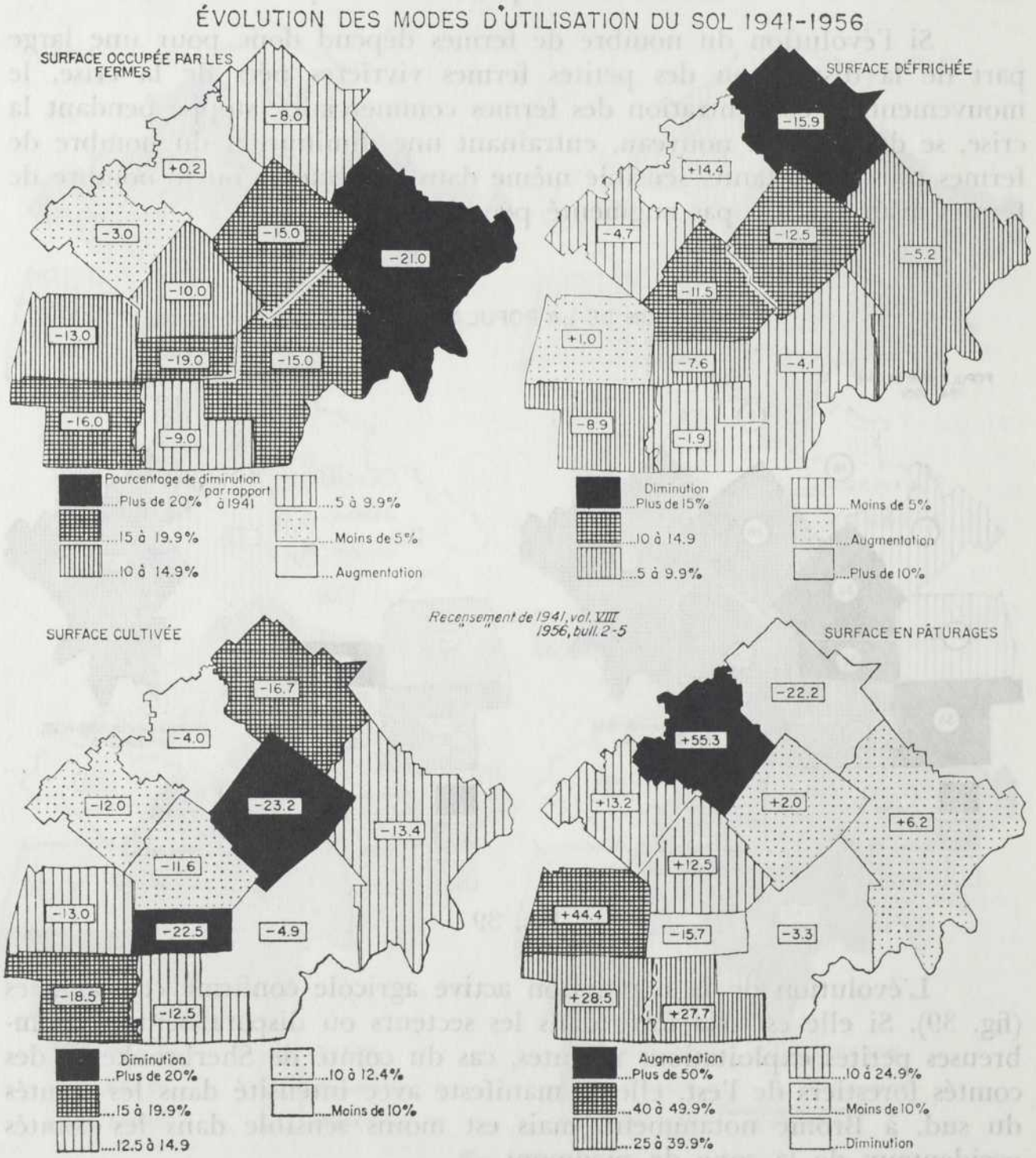

FIG. 40

La carte de l'évolution de la population agricole totale de 1951 à 1956 reflète imparfaitement les données de la carte sur l'évolution du nombre de fermes car les phénomènes démographiques interviennent ici. La diminution est plus faible dans les comtés du nord où les familles

sont nombreuses que dans les comtés du sud comme Brome et Sherbrooke. Dans deux comtés de la zone de piedmont, Arthabaska et Drummond, on enregistre une légère augmentation de la population agricole correspondant à la stabilisation ou à l'augmentation légère du nombre de fermes.

Quels sont les rapports entre cette évolution et celle des modes d'utilisation du sol ? Pour simplifier, l'analyse portera sur la période 1941-56, puisqu'il n'y a pas de grandes différences dans le sens de l'évolution avant et après 1951.

La diminution de la surface occupée est naturellement la plus forte dans les secteurs ayant enregistré une forte diminution du nombre de fermes de 1941 à 1956, les cartes sur l'évolution du nombre de fermes et sur la diminution des surfaces occupées présentent une très grande analogie (fig. 40). Ce sont les secteurs forestiers de l'est et du sud (à l'exception de Stanstead) qui enregistrent la plus forte diminution. Dans les comtés de la zone de piedmont, on observe au contraire une stabilité de la surface occupée correspondant à la diminution moins marquée de la population agricole.

La diminution de la surface occupée porte pour une large part sur les bois puisque la surface défrichée diminue beaucoup moins (7% au total) que la surface occupée (12.5%). Le phénomène est particulièrement net pour les comtés forestiers orientaux comme Frontenac et Compton. Dans le comté de Frontenac, la surface occupée diminue de 21%, la surface défrichée de 5.2% seulement.

La diminution de la surface défrichée est la plus forte dans les comtés du nord et du centre el allant de Mégantic à Brome en passant par Wolfe, Richmond et Sherbrooke, elle est très faible à l'ouest où l'on observe même une augmentation de 14.4% dans le comté d'Arthabaska.

Cette diminution correspond essentiellement à celle des surfaces en culture puisque celles-ci marquent un recul de 12.5%, phénomène général mais plus marqué dans les mêmes comtés du nord et du centre que dans les comtés de l'ouest. On enregistre au contraire une augmentation sensible (32.9%) des surfaces en pâturages. Elles diminuent pourtant dans les comtés de Mégantic et de Sherbrooke et dans une moindre mesure dans le comté de compton, mais à l'ouest, leur surface augmente de 55.3% dans le comté d'Arthabaska, de 13.2% dans celui de Drummond, de 44.4% dans le comté de Shefford et l'augmentation est supérieure à 25% dans les comtés du sud, Brome et Stanstead, évolution qui révèle un système d'occupation du sol moins intensif, l'abandon des terres cultivées les plus médiocres pour les transformer en pâturages. Lorsque ces pâturages sont bien entretenus, comme dans le comté d'Arthabaska, l'intensité de la production peut être d'ailleurs aussi forte.

Cette analyse nous permet de saisir les caractères originaux de l'évolution des différents secteurs.

Dans les trois comtés de la zone de piedmont, Arthabaska, Drummond, Shefford, la diminution du nombre de fermes est plus faible qu'ailleurs, particulièrement de 1951 à 1956, la population agricole est stabilisée, augmentant même légèrement, la surface occupée et défrichée est également stable, la surface cultivée diminue peu et cette diminution est compensée par l'augmentation des surfaces en pâturages. Il semble que ce secteur ait donc trouvé aujourd'hui un certain équilibre.

Les deux comtés du sud, Brome et Stanstead, se caractérisent par une forte diminution du nombre de fermes et de la population agricole. Le phénomène est ancien et ne s'explique pas par la disparition de petites fermes vivrières nées de la crise, mais par un mouvement continu de concentration des exploitations commerciales se traduisant par un abandon de la forêt, une forte diminution des surfaces cultivées et une forte augmentation des surfaces en pâturages : on évolue vers un système extensif demandant peu de main-d'œuvre.

L'évolution du comté de Sherbrooke est très originale ; elle se caractérise par une diminution massive du nombre des petites exploitations vivrières nées pendant les années de crise et par une diminution parallèle de la population agricole et des surfaces occupées et même défrichées ; on assiste non seulement à une régression des surfaces cultivées, mais aussi à celle des pâturages, la dérive est complète et ne se manifeste même pas par la recherche d'un système extensif rentable.

L'évolution des trois comtés du centre-nord, Mégantic, Wolfe et Richmond présente certains traits communs. La diminution du nombre de fermes est forte, particulièrement de 1951 à 1956, mais la forte natalité réduit la diminution de la population agricole. La surface défrichée diminue fortement, particulièrement par suite de la diminution des surfases cultivées, les surfaces en pâturages reculant surtout dans le comté de Mégantic. Il semble que ce secteur recherche son équilibre par l'élimination d'exploitations marginales occupant les terres les plus médiocres.

Enfin l'évolution des deux comtés orientaux et forestiers de Frontenac et Compton est dominée par l'élimination du grand nombre de petites exploitations de subsistance créées dans les années trente. On assiste donc à une diminution massive du nombre de fermes et de la population agricole, particulièrement de 1941 à 1951 et à un abandon du domaine forestier par les petits exploitants qui tiraient le plus clair de leur revenu du travail en forêt. Par contre, à la différence du comté de Sherbrooke, la diminution des surfaces cultivées est beaucoup moins sensible et se manifeste presque uniquement par celle des surfaces cultivées.

La diminution de la population agricole est donc un phénomène extrêmement complexe par ses causes, ses modalités, ses incidences sur le mode d'occupation du sol. Il était nécessaire de l'analyser de près pour saisir les tendances de l'évolution future et si besoin, agir sur certains facteurs de cette évolution. Mais celle-ci, dans sa diversité régionale est liée à des systèmes de production agricole qu'il importe de connaître.

II. Les caractères de l'économie agricole

L'économie agricole des Cantons de l'Est est une des plus évoluées et des plus productives de la province de Québec et il y a vingt ans déjà,

STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
QUÉBEC ET CANTONS DE L'EST
1951

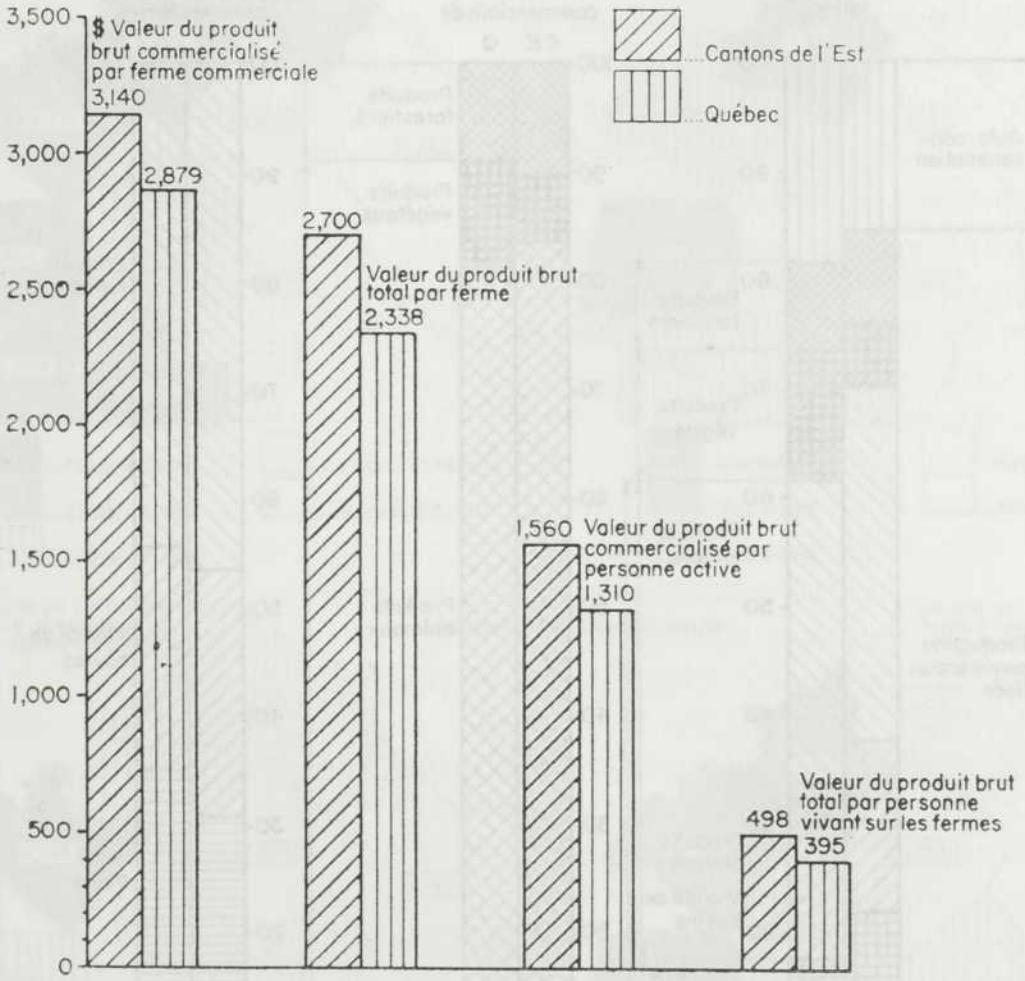

FIG. 41a

le Doyen R. Blanchard, généralement sévère dans ses jugements sur une agriculture qu'il trouvait trop extensive, était plus indulgent à l'égard des cultivateurs des Cantons de l'Est, tout en déplorant la faiblesse de la densité de population agricole : « gardons-nous de croire que tout est pour le mieux, disons plus justement que cela va moins mal qu'ailleurs ». [1] [2]

---

1. Blanchard, R. : *Les Cantons de l'Est ;* Rev. Géogr. Alpine, 1938, et *Le Centre du Canada Français ;* Montréal, Libr. Beauch., 1947.
2. S'il était nécessaire d'examiner l'évolution de la population agricole, il est moins utile, pour le but que nous poursuivons de retracer l'évolution des systèmes de production. Nous examinerons la situation actuelle en utilisant essentiellement les données du recensement 1951, relatives à la valeur de la production.

En 1951, les cultivateurs des Cantons de l'Est qui représentent 15.8% des cultivateurs du Québec produisent 18.4% de la valeur de la production totale et 19.1% de la valeur de la production commercialisée de la province. Toutes les données relatives à la valeur de la production montrent que le niveau moyen est supérieur à celui de l'ensemble du Québec, mais il existe des nuances régionales fort sensibles qui dans une certaine mesure peuvent expliquer les différences régionales d'évolution de la population agricole. [1]

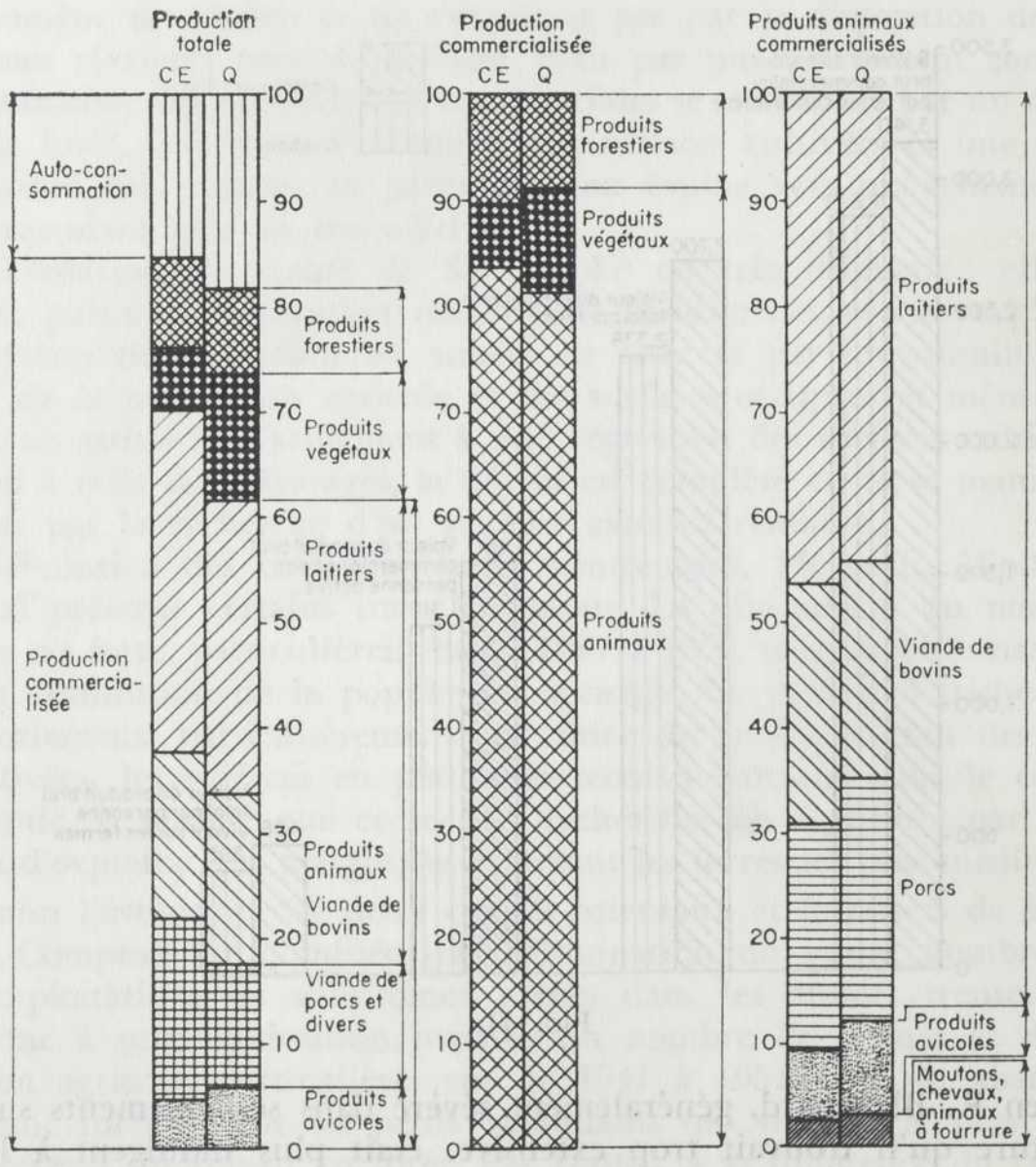

Recensement de 1951, vol. VI, tabl. 28

FIG. 41b

Pour la valeur du produit brut total (y compris la valeur des produits auto-consommés) par ferme, le chiffre d'ensemble $2,700 est nettement supérieur à celui du Québec $2,338, mais dans tous les comtés

1. Les données publiées par le *Financial Post — Survey of Markets, Canada 1959,* utilisent en fait les données du recensement 1951, en appliquant un coefficient d'augmentation valable pour l'ensemble du Québec, mais non pour chacun des comtés.

occidentaux et ceux du sud cette valeur est plus forte, dépassant parfois $3,000, elle diminue progressivement vers l'est et, avec $1,852 dans le comté de Frontenac est nettement au-dessous de la moyenne provinciale (fig. 41a, b et 42).

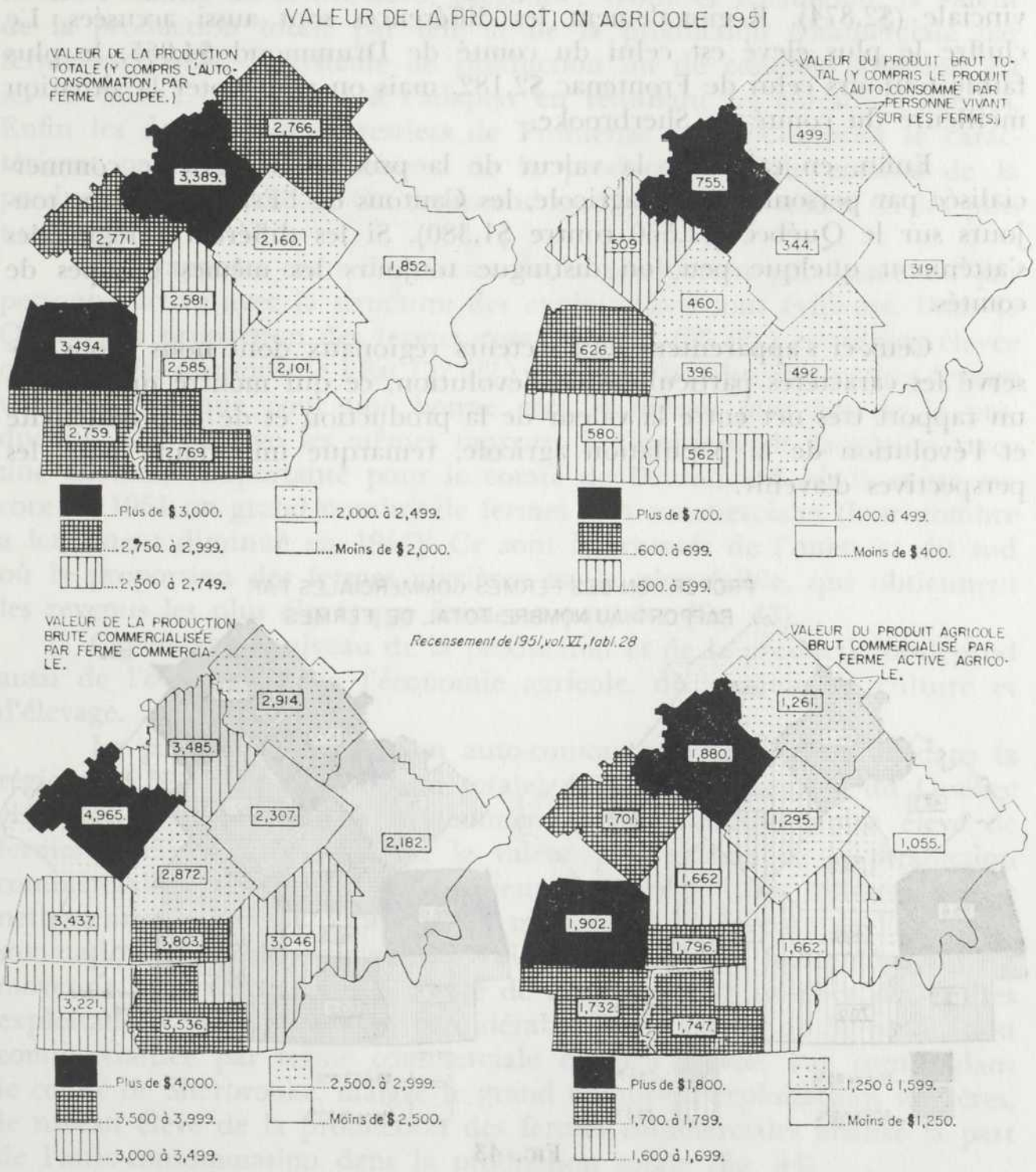

FIG. 42

La valeur du produit brut total par personne vivant sur les fermes montre les mêmes oppositions régionales, la valeur moyenne est de $498 contre $395 seulement pour le Québec, elle est beaucoup plus forte à

l'ouest et atteint $755 dans le comté d'Arthabaska alors que les chiffres des comtés orientaux sont inférieurs à la moyenne provinciale.

Si l'on considère la seule valeur des produits commercialisés, rapportée au nombre de fermes commerciales, les mêmes contrastes apparaissent ; la valeur moyenne, $3,140 dépasse nettement la moyenne provinciale ($2,874). Régionalement les différences sont aussi accusées. Le chiffre le plus élevé est celui du comté de Drummond $4,965, le plus faible toujours celui de Frontenac $2,182, mais on peut noter la situation meilleure du comté de Sherbrooke.

Enfin, en calculant la valeur de la production agricole commercialisée par personne active agricole, les Cantons de l'Est l'emportent toujours sur le Québec ($1,560 contre $1,380). Si les différences régionales s'atténuent quelque peu, on distingue toujours les mêmes groupes de comtés.

Ceux-ci s'apparentent aux secteurs régionaux dont nous avons observé les caractères particuliers de l'évolution, ce qui montre qu'il existe un rapport très net entre la valeur de la production et de la productivité et l'évolution de la population agricole, remarque importante pour les perspectives d'avenir.

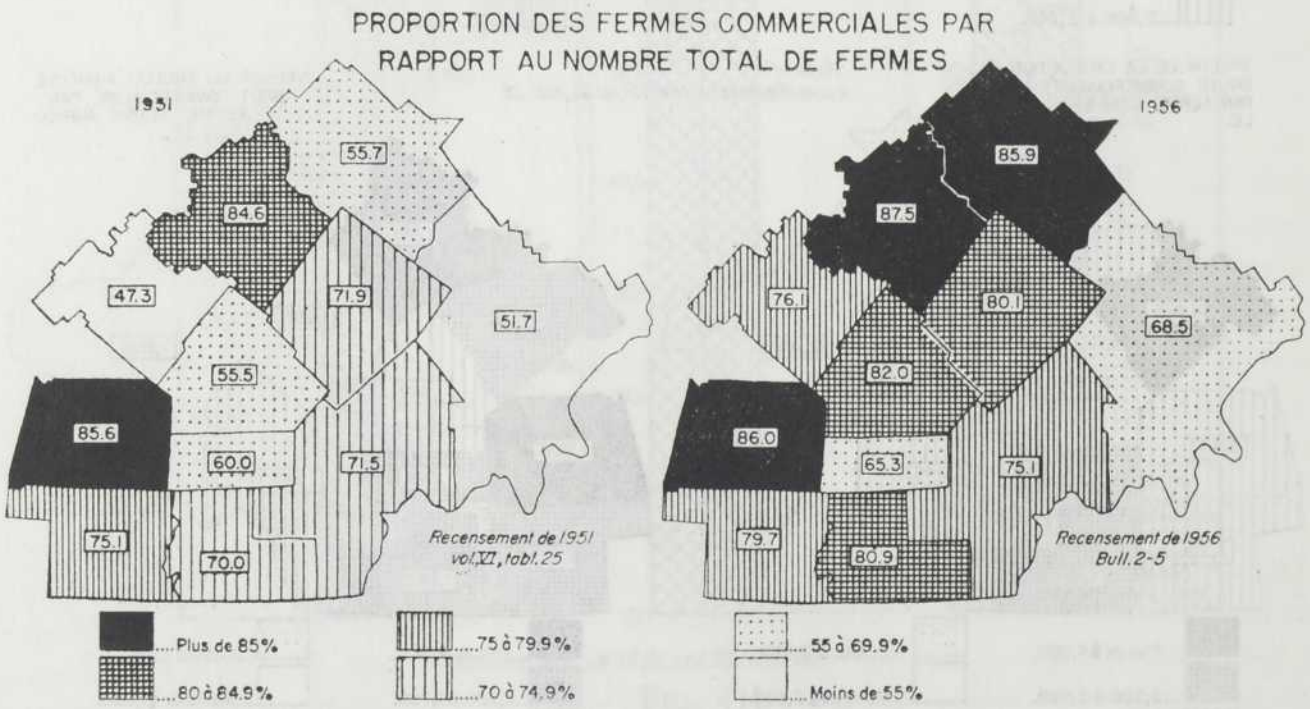

FIG. 43

Les trois comtés du nord de la zone du piedmont, Arthabaska, Drummond et Shefford qui semblent avoir trouvé leur équilibre sont aussi ceux où le revenu par ferme et par tête est le plus élevé. Les deux comtés du sud, Brome et Stanstead obtiennent aussi un revenu important grâce à un système extensif rationnel. L'évolution singulière de Sher-

brooke s'éclaire lorsqu'on remarque que la production totale par personne agricole est faible, alors que la production commercialisée par ferme commerciale est forte, c'est le signe qu'il existe encore (en 1951) un grand nombre de petites exploitations vivrières ; on comprend que leur départ ait entraîné une diminution massive des surfaces défrichées. Dans les trois comtés du centre-nord, Mégantic, Wolfe et Richmond, la valeur de la production totale par tête et de la production commerciale par ferme est faible, le système de production ou de commercialisation est ici en cause : on cherche à s'adapter en réduisant les surfaces cultivées. Enfin les deux comtés forestiers de Frontenac et de Compton se caractérisent par le très bas niveau de la production totale comme de la production commerciale. On comprend que les départs soient ici les plus nombreux.

Les rapports entre le niveau de la production par ferme ou par personne active avec la structure des exploitations sont évidents. Dans le Québec, la proportion des fermes commerciales (66.3%) est moins élevée que dans les Cantons de l'Est (72.6%), le grand nombre des petites fermes vivrières explique pour une bonne part le niveau plus bas de la production. On observe les mêmes rapports à l'intérieur de la région, avec une anomalie importante pour le comté de Drummond où il existe encore en 1951 un grand nombre de fermes non commerciales (leur nombre a lentement diminué en 1956). Ce sont les comtés de l'ouest et du sud où la proportion des fermes vivrières est la plus faible, qui obtiennent les revenus les plus élevés par ferme et par tête (fig. 43).

Cependant le niveau de la production et de la productivité dépend aussi de l'orientation de l'économie agricole, du système de culture et d'élevage.

La part de la production auto-consommée est plus faible dans la région (15.5% de la production totale) que dans l'ensemble du Québec (18.5%), ce qui s'explique évidemment par le nombre moins élevé de fermes vivrières mais aussi par la valeur plus grande de la production commercialisée par ferme. A l'intérieur de la région, les différences sont nettes entre le secteur occidental et méridional où la part de l'auto-consommation est faible et le secteur oriental où elle est forte, dépassant la moyenne provinciale dans le comté de Frontenac : le nombre des petites exploitations vivrières est ici considérable et la valeur de la production commercialisée par ferme commerciale est peu élevée. Par contre dans le comté de Sherbrooke, malgré le grand nombre d'exploitations vivrières, le niveau élevé de la production des fermes commerciales abaisse la part de l'auto-consommation dans la production totale (fig. 44).

Nous comparerons dans le tableau suivant [1] la valeur des différents types de produits non à celle de la production totale, mais à la valeur des produits commercialisés. On saisit mieux l'orientation de la production en faisant abstraction des produits auto-consommés.

---

1. Cf. Tableau XII, p. 111.

Le système de production se différencie du système moyen de l'ensemble du Québec par la prépondérance plus écrasante encore de la production animale, particulièrement de la production laitière, par un rôle

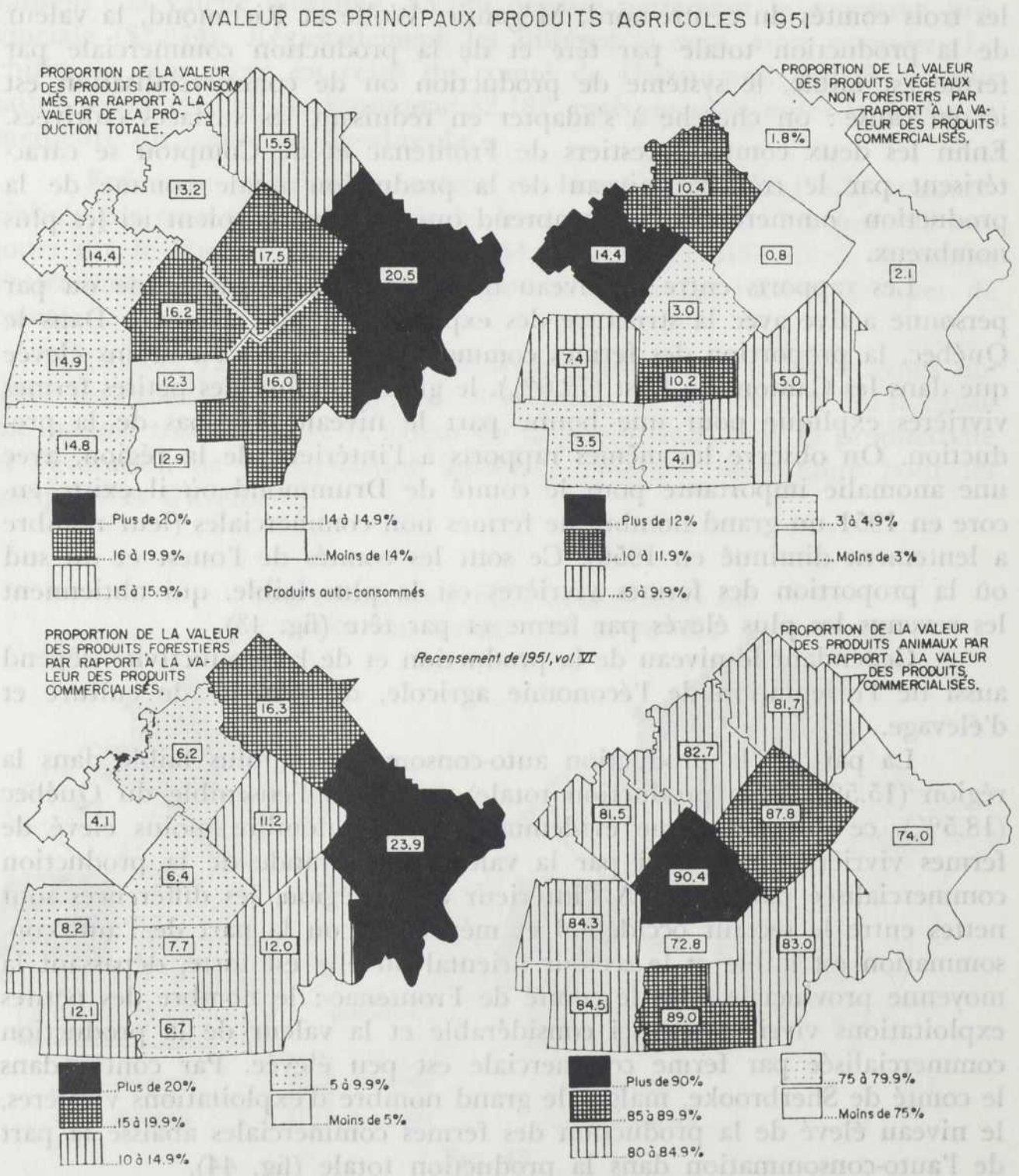

FIG. 44

un peu plus important de la production forestière et par la faiblesse, plus accentuée que dans l'ensemble du Québec de la production végétale non forestière.

TABLEAU XII

ORIENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE CANTONS DE L'EST ET QUÉBEC (1951)

	Cantons de l'Est		Québec	
	$1,000	%	$1,000	%
Valeur production totale :	56,973	100	313,474	100
Produits auto-consommés	8,835	15.5	57,951	18.5
Produits commercialisés	48,138	100	255,523	100
Prod. végétale non forestière	3,007	6.2	37,397	14.6
Prod. animale	40,163	83.5	194,329	76.2
Prod. forestière	4,968	10.3	23,797	9.2
Production animale		100		100
Produits laitiers	18,718	46.6	85,985	44.3
Bovins de boucherie	9,173	22.8	40,864	20.9
Porcs	8,932	22.2	43,683	22.5
Volailles et œufs	2,596	6.4	18,622	9.6
Chevaux, moutons, animaux à fourrure, apiculture	744	2	5,173	2.7

Avec un valeur de $3,007,000, la production végétale non forestière représente seulement 6.2% de la valeur de la production agricole commercialisée, alors que dans l'ensemble du Québec elle en représente 14.6%. Le nombre de fermes commercialisant des produits végétaux est très faible. La part de ces produits végétaux n'a une certaine importance que dans les comtés de la zone de piedmont et dans celui de Sherbrooke, elle descend à 0.8% de la production commercialisée dans le comté de Wolfe. La vente du foin, autrefois spéculation essentielle, représente encore plus de la moitié de la valeur totale avec $1,543,000, suivie par la vente des grains $723,000. Les trois comtés de la zone de piedmont viennent largement en tête pour la vente de ces produits, suivis, pour le foin surtout, par le comté de Sherbrooke : quelques grandes exploitations commercialisent donc une partie de leur production en la vendant aux fermes laitières. La part prépondérante de ces deux produits destinés en fait à la production animale (ce qui accroît la part réelle de cette dernière) explique les caractères de la carte montrant la proportion de la valeur des produits végétaux par rapport à la production commercialisée (fig. 44).

La vente des pommes de terre et racines ne représente que $388,000. La production est encore importante à Drummond et Arthabaska, mais le comté de Compton y participe aussi, venant même au deuxième rang avec une vente de $77,000. La production horticole est très faible et c'est ce qui explique dans une large mesure la faiblesse de la part de la

production végétale totale par rapport au Québec où les légumes, les fruits d'arbres, les petits fruits, les produits de serre et de pépinière représentent au total une valeur importante. Ici on ne compte pas deux cents fermes commercialisant des légumes pour une valeur de $114,000 ; elles sont les plus nombreuses comme il est normal près des centres urbains, cas du comté de Sherbrooke. La production fruitière, $135,000 de fruits d'arbres et $63,000 de petits fruits n'a une certaine importance que dans le comté de Shefford qui avec $91,000 au total concentre sur les pentes des collines montérégiennes, près de la moitié de la production commercialisée. Les produits de serre n'intéressent que 14 établissements commercialisant pour $40,000 dans les comtés d'Arthabaska, Richmond et Sherbrooke. On ne compte enfin que 3 établissements de pépinières de faible importance dans le comté de Stanstead.

Il convient de remarquer que les secteurs où la part de la production végétale est relativement forte sont aussi ceux qui obtiennent le produit le plus important par ferme et par tête.

La région se distingue de l'ensemble du Québec par la part plus importante de la valeur de la production d'origine forestière, bois et produits de l'érable, sucre et sirop. Avec $4,968,000 cette production d'origine forestière représente 10.3% de la valeur des produits commercialisés contre 9.3% dans le Québec. La région le doit à l'étendue et à la qualité de ses bois francs de plus grande valeur commerciale et surtout à celle des produits de l'érable. Alors que dans l'ensemble du Québec, la valeur du bois représente 78.7% de celle des produits d'origine forestière, elle n'en représente que 55.9% dans la région et les produits de l'érable 44.1%. La valeur des produits de l'érable fournis par la région représente 43.4% de la valeur de la production provinciale. La part de l'érable est prépondérante et dépasse nettement celle du bois dans les comtés de l'ouest, Arthabaska, Shefford, Brome ainsi que dans le comté de Mégantic.

Cependant, la part de la valeur de l'ensemble des produits forestiers par rapport à la production totale est beaucoup plus forte dans les comtés du secteur oriental où elle atteint 23.9% dans le comté de Frontenac, alors qu'elle est inférieure à la moyenne provinciale dans les comtés de l'ouest à l'exception de Brome. Cette opposition ne s'explique pas seulement par l'importance de la production forestière dans les comtés de l'est mais aussi par la faiblesse des autres sources de revenus. Il est évident que malgré son intérêt, la production forestière n'assure pas un revenu très important par homme et par ferme.

Malgré l'importance relative de la production forestière, la faible part de la production végétale non forestière assure une prépondérance écrasante à la production animale. Celle-ci représente 83.5% de la valeur de la production totale commercialisée contre 76.1% dans l'ensemble du Québec. A eux seuls, les Cantons de l'Est fournissent plus du cin-

quième de la valeur de la production animale de la province (20.6%) et 21.7% de la valeur de la production laitière commercialisée.

A l'intérieur de la région, les différences de proportion entre comtés sont peu marquées et surtout sont en rapport avec la part plus

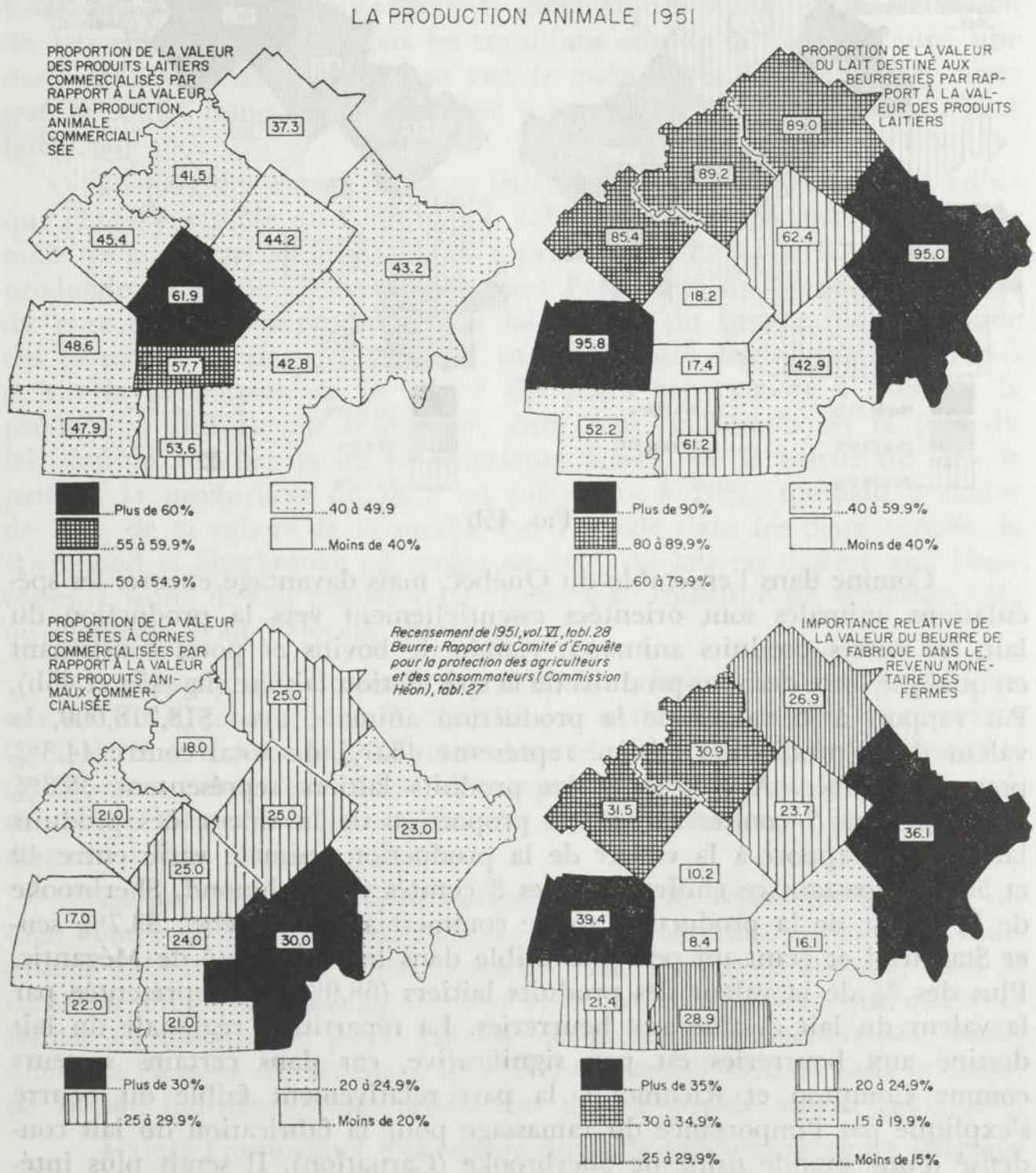

FIG. 45a

ou moins grande des productions végétales et forestières. Ainsi la part des productions animales est un peu plus faible à l'ouest où les productions végétales non forestières tiennent une place relativement impor-

tante et à l'est où la part des produits forestiers réduit celle des produits animaux. C'est donc dans les comtés du centre que la part des produits animaux est la plus forte.

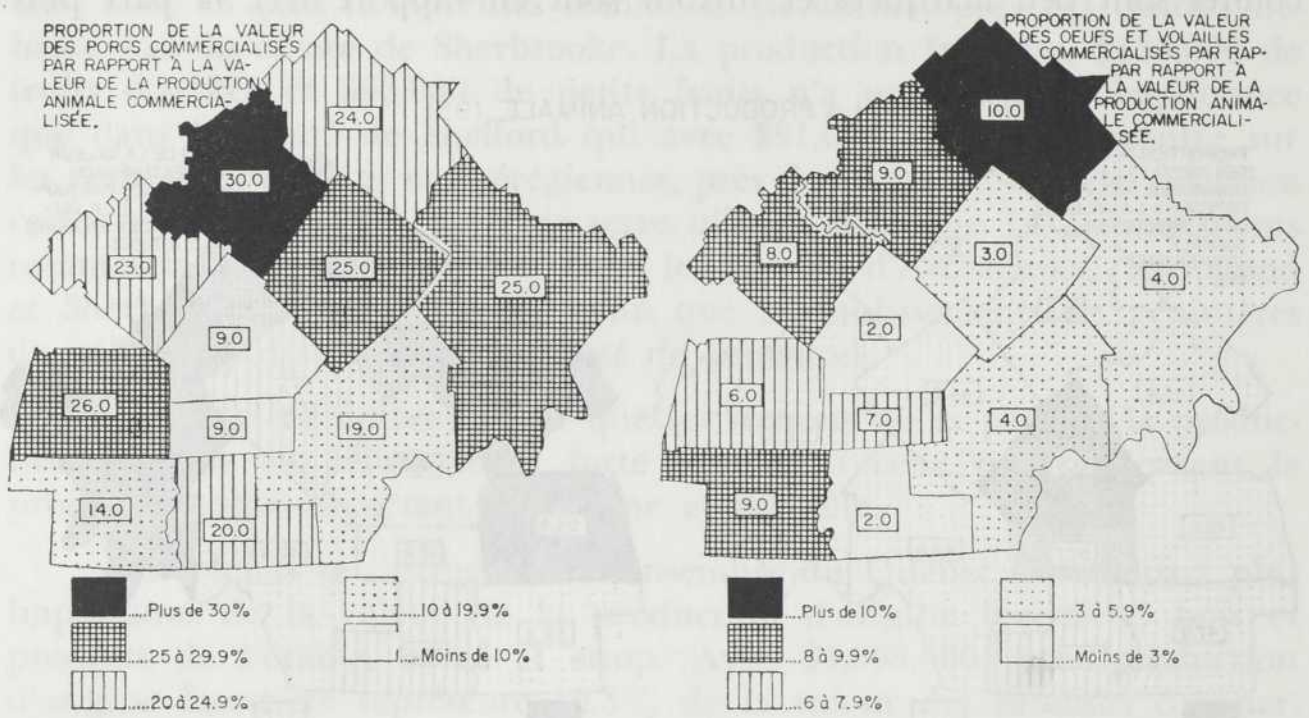

FIG. 45b

Comme dans l'ensemble du Québec, mais davantage encore, les spéculations animales sont orientées essentiellement vers la production du lait, les autres produits animaux, viande de bovins et porcs constituant en quelque sorte des sous-produits de la spéculation laitière (fig. 45a et 45b). Par rapport à la valeur de la production animale, avec $18,718,000, la valeur de la production laitière représente 46.6% du total contre 44.3% pour le Québec. A eux seuls, les produits laitiers représentent 38.8% lement). Dans 7 comtés sur 11, la proportion de la valeur des produits laitiers par rapport à la valeur de la production animale varie entre 40 et 50%, dépassant ce chiffre dans les 3 comtés de Richmond, Sherbrooke de la valeur de la production totale commercialisée (Québec 33.7% seu- et Stanstead et étant un peu plus faible dans le seul comté de Mégantic. Plus des $\frac{2}{3}$ de la valeur des produits laitiers (68.9%) est représentée par la valeur du lait destiné aux beurreries. La répartition régionale du lait destiné aux beurreries est peu significative, car dans certains secteurs comme Compton et Richmond, la part relativement faible du beurre s'explique par l'importance du ramassage pour la fabrication du lait condensé d'une grande usine de Sherbrooke (Carnation). Il serait plus intéressant de connaître la part du lait destiné à la consommation en nature, car ce dernier donne un revenu brut très supérieur et s'il exige un système d'élevage plus coûteux pour assurer une production à peu près constante, il assure finalement un revenu net beaucoup plus intéressant. Nous ne disposons malheureusement pas de données sur ce point.

La part de la valeur des bovins de boucherie par rapport à la valeur de la production animale est également un peu plus élevée que dans le Québec avec 22.8% contre 20.9%. Cette part est plus forte dans les comtés du secteur oriental que dans ceux de la zone de piedmont, atteignant 30% dans Compton contre 17 et 18% dans les comtés de Shefford et Arthabaska ; comme il est normal l'élevage pour la viande tient plus de place dans les secteurs excentriques où la commercalisation du lait est plus difficile, mais les traditions ethniques exercent aussi une nette influence, les anglo-saxons ont le goût de ce type d'élevage alors que le comté français de Frontenac y accorde une place beaucoup plus faible.

La part des autres produits animaux est naturellement plus faible que dans l'ensemble du Québec. La différence est cependant peu sensible pour les porcs qui avec $8,932,000 représentent 22.2% de la valeur de la production animale contre 22.5% pour l'ensemble du Québec. L'élevage du porc est un sous-produit de la fabrication du beurre. La similitude des cartes sur la proportion de la valeur du lait destiné aux beurreries et sur la proportion de la valeur des porcs par rapport à celle de la production animale est frappante ; dans tous les comtés où la part du lait destiné aux beurreries est inférieure à 50% de la valeur du lait, la part de la production du porc est inférieure à 20%, tombant à moins de 10% de la valeur de la production animale dans les deux comtés de Richmond et Sherbrooke où moins de 20% du lait est destiné aux beurreries. L'usine de lait condensé de Sherbrooke constitue un véritable pôle de répulsion pour l'élevage du porcs.

La part de l'aviculture est nettement inférieure à celle de l'ensemble du Québec. Avec $2,596,000 les œufs et volailles représentent 6.4% de la valeur de la production animale contre 9.6% dans l'ensemble du Québec. L'aviculture n'est bien représentée que dans le secteur occidental, de Mégantic à Brome, dans les comtés orientaux sa part est extrêmement faible.

La part des autres productions animales ne représente que 2% du total contre 2.7% dans l'ensemble du Québec. Chevaux et moutons fournissent $516,000, les moutons dominant dans le secteur oriental, dans le comté de Frontenac surtout. Le miel et la cire n'intéressent que quelques fermes et fournissent pour $13,000 de produits commercialisés. Enfin quelques élevages d'animaux à fourrure, concentrés surtout dans le comté de Brome fournissent une production d'assez grande valeur ($215,000).

Malgré l'uniformité d'ensemble due à la prédominance de l'élevage laitier, il existe donc des nuances régionales assez sensibles dans le système de production.

La supériorité des résultats des trois comtés de la zone de piedmont s'explique par la faible part de l'auto-consommation, par l'importance relativement forte des productions végétales et de certains élevages comme

celui des porcs et de la volaille. On augmente ainsi d'une manière sensible la valeur de la production totale commercialisée.

Les deux comtés du sud, Brome et Stanstead se caractérisent aussi par une faible part des produits auto-consommés, mais la valeur de la production végétale non forestière est ici plus faible que celle des produits forestiers. La production animale est orientée surtout vers le lait, avec une part relativement faible destinée aux beurreries, ce qui explique, surtout pour Brome la faiblesse de l'élevage porcin, compensé ici par l'importance de l'aviculture (due en particulier à un gros établissement spécialisé dans l'élevage des canards).

L'économie agricole du comté de Sherbrooke se caractérise par la part relativement forte de l'auto-consommation et de la production végétale horticole, liée à la présence d'un marché de consommation important et à l'orientation exclusive de l'élevage vers la production laitière, pour la consommation directe ou la transformation en lait condensé, ce qui explique la faible importance de l'élevage des porcs.

Dans les comtés du centre-nord, Mégantic, Wolfe, Richmond, la part des produits auto-consommés est forte, celle des produits végétaux très inférieure à celle des produits forestiers. L'élevage laitier tient une place prépondérante dans les comtés de Richmond et de Wolfe, plus faible dans celui de Mégantic où l'élevage des porcs et l'aviculture sont importants.

Les deux comtés orientaux de Compton et Frontenac se caractérisent par l'importance de l'auto-consommation et des produits forestiers, la part relativement forte de la viande, de bovins à Compton, de porcs à Frontenac.

Les caractères de ces systèmes de production permettent-ils de prévoir si la population agricole pourra se maintenir à son niveau actuel ou si les chances de la voir encore diminuer sont fortes ?

III. Les facteurs d'évolution de la population agricole

Nous avons observé que l'évolution de la population agricole était liée aux caractères généraux de l'économie et aux caractères spécifiques de l'organisation agricole. Le mouvement de concentration en fermes commerciales, retardé par la crise, s'est accéléré après 1940 sous l'effet des progrès techniques et des besoins en main-d'œuvre des secteurs non agricoles. Peut-on penser que l'élimination des exploitations vivrières, nées de la crise, étant aujourd'hui achevée, les fermes commerciales qui subsistent sont viables et que la population agricole est susceptible de se maintenir à son niveau actuel ?

A. LES FACTEURS DE DIMINUTION DE LA POPULATION AGRICOLE

On doit d'abord remarquer que ces petites exploitations vivrières sont loin d'avoir complètement disparu. En 1956 encore, on compte 4,083 fermes non commerciales et 5,844 exploitants déclarent tirer une partie de leur revenu, hors de leur ferme, d'activités non agricoles, soit en travaillant dans l'industrie soit surtout en travaillant en forêt, hors de leur propre boisé de ferme. On en compte 1,152 dans le seul comté de Frontenac.

Bien entendu, une partie de ces exploitations vivrières peut continuer à subsister. La formule du cultivateur à temps partiel tend même à se développer dans le monde, aux États-Unis en particulier, facilitée par l'abaissement de la durée du travail industriel et l'emploi de l'automobile. Le genre de vie mixte présente des avantages, revenu plus élevé, sécurité en temps de crise, cadre plus sain pour la vie familiale que la maison urbaine. La ferme à temps partiel est particulièrement bien adaptée au travail forestier, puisque l'activité extérieure en forêt a lieu précisément pendant la période durant laquelle le travail sur la ferme se borne à l'entretien courant des animaux. Mais elle présente aussi des inconvénients. Temps de parcours, frais de déplacement, fatigue lorsqu'on doit aller chaque jour à l'usine ou au chantier, double travail pouvant provoquer un surmenage chronique et surtout médiocre rentabilité du travail agricole : on ne dispose ni du temps, ni des moyens techniques pour rendre ce travail efficace. Beaucoup de terres sont ainsi très médiocrement utilisées et le seraient beaucoup mieux si elles étaient exploitées par des fermes commerciales. La faiblesse de la production rend aussi la commercialisation difficile, il n'est pas avantageux pour le commerce de collecter une production diversifiée, irrégulière, menue et dispersée dans l'espace.

Ce problème de l'agriculture à temps partiel, qui présente une très grande importance sur le plan social, mériterait d'être étudié de très près par les géographes, les sociologues, les économistes. Ses données varient beaucoup selon le milieu géographique. Il semble possible d'améliorer les caractères de beaucoup de ces exploitations vivrières grâce à une certaine spécialisation ; le développement du tourisme est à cet égard un élément très favorable car il permet la vente directe de divers produits. Néanmoins il semble probable que l'élimination de nombre de ces fermes vivrières se poursuivra, si du moins n'intervient pas la menace du chômage urbain, ce qu'on ne peut évidemment souhaiter. Cette élimination déterminera une nette diminution de la population agricole dans les comtés orientaux où ces fermes vivrières sont encore nombreuses.

Les fermes commerciales assurant un travail régulier et un revenu convenable à la cellule familiale sont menacées par une autre évolution, juste amorcée dans la région, mais qui peut être extrêmement dangereuse à long terme, sur le plan social comme sur le plan démographique. En

compromettant l'avenir des fermes familiales, l'agriculture de type industriel risque de diminuer considérablement le niveau de l'emploi en agriculture.

La ferme usine, constituée et fonctionnant à l'aide de capitaux d'origine non agricole, cherche à obtenir avec de bas prix de revient, c'est-à-dire en employant peu de main-d'œuvre, une production massive, homogène, beaucoup plus aisément commercialisable que la production hétérogène des fermes familiales.

Cette évolution est en rapport avec deux faits essentiels. Le plus important a trait aux modifications des méthodes commerciales. Les grandes firmes de magasins à chaîne qui tendent à commercialiser une part de plus en plus importante des produits alimentaires ont besoin d'un approvisionnement régulier, massif, de produits homogènes de qualité strictement constante. Il est impossible à l'exploitant d'une ferme familiale de vendre directement à ces maisons, il ne peut le faire que par l'intermédiaire des coopératives, mais celles-ci ont du mal à obtenir de leurs adhérents la régularité des livraisons et l'homogénéité des produits ; au contraire la grande ferme industrielle peut traiter directement avec ces grandes firmes commerciales et leur fournir régulièrement une production conforme à leurs besoins. A cette supériorité sur le plan commercial, la grande ferme de type industriel ajoute sa supériorité sur le plan technique. Elle est dirigée par un technicien ayant aussi le sens des affaires, elle utilise les méthodes de production les plus perfectionnées, son matériel coûteux est utilisé sur de grandes surfaces et rapidement amorti, il permet de réduire les dépenses en main-d'œuvre.

Cette évolution n'est possible que parce que des capitaux étrangers à l'agriculture s'intéressent aux possibilités nouvelles que leur ouvre cette véritable industrialisation de l'agriculture. A la différence de l'Europe, au Canada, au Québec en particulier, l'agriculture n'a jamais beaucoup intéressé les capitaux urbains qui trouvaient ailleurs des occasions de placement plus intéressantes. Le revenu qu'on peut tirer d'une terre affermée à un petit cultivateur apparaît effectivement bien faible. Mais l'agriculture canadienne n'a pas bénéficié ainsi de cet apport extérieur de capitaux qui a permis la modernisation précoce de l'agriculture des pays d'Europe occidentale, dont la bourgeoisie urbaine s'est intéressée à l'économie agricole (Flandre, Bassin parisien, Angleterre). Au Canada après les États-Unis, au Québec après l'Ontario, on prend conscience que les capitaux placés dans une grande ferme conçue et dirigée selon une optique véritablement industrielle peuvent avoir un rendement aussi intéressant que des capitaux placés dans des entreprises non agricoles.

Cette évolution, amorcée seulement dans les Cantons de l'Est, pour l'aviculture surtout, mais aussi pour la production des pommes de terre et de l'élevage bovin, et qui se développe plus rapidement dans les plaines

du Saint-Laurent (grandes fermes légumières des *terres noires*), peut se précipiter. Quels seront ses effets sur l'emploi ?

Directement, ses incidences sur l'emploi n'apparaissent pas mauvaises, au contraire. La grande ferme industrielle du Lac Aylmer dans le comté de Wolfe, créée par un industriel de Thetford-Mines et qui a rassemblé les terres de sept fermes, occupe 2,800 acres dont 1,700 défrichés. Elle produit annuellement 23,000 dindons, possède 10,000 poules pondeuses, 65 vaches Holstein pur-sang, plusieurs centaines de porcs. Elle emploie 14 hommes de façon permanente, des journaliers au moment des grands travaux et une dizaine d'ouvrières pour son propre abattoir de volailles. Son personnel est donc nettement plus nombreux que celui qui était employé sur les sept fermes familiales qu'elle a remplacées et ces salariés ont un revenu et un niveau de vie certainement supérieurs à ceux qu'ils pourraient avoir sur une petite exploitation de type familial.

Il en est de même pour une grande exploitation de Cookshire, créée par un cultivateur venu du Nouveau-Brunswick et qui sur trois fermes rachetées à des vieilles familles anglaises en voie d'extinction, a lancé en grand la culture des pommes de terre en appliquant les méthodes de sa région d'origine. Il est même obligé de faire venir une main-d'œuvre temporaire de petits fermiers de la Beauce qui trouvent ainsi un revenu complémentaire intéressant à la veille de l'hiver.

La production beaucoup plus intensive de ces grandes fermes de type industriel exige donc généralement une main-d'œuvre plus nombreuse que celle qui serait normalement employée sur les fermes classiques qu'elles ont remplacées.

C'est donc indirectement que la création de ces fermes risque d'avoir une incidence fâcheuse sur le niveau de l'emploi en agriculture. Elle peut déterminer en effet une augmentation brutale du volume de production de certaines denrées et comme elles sont beaucoup mieux équipées que les fermes familiales, pour écouler leur production, ces dernières peuvent se trouver alors dans une situation très difficile. Ainsi la création de grands établissements avicoles spécialisés risque de déterminer la disparition de la production avicole fermière. Il en est de même pour la production porcine et dans une moindre mesure pour la production laitière et certaines productions végétales. Concurrencées ainsi dans l'écoulement de leurs produits, de nombreuses fermes familiales risquent alors de n'être plus rentables et d'être abandonnées. Cela provoquerait une diminution massive de la population agricole que ne pourrait compenser l'augmentation liée à celle de l'emploi dans les fermes d'usines. Il est évident que la formule de la ferme commerciale de type familial, en dehors de ses avantages spécifiques sur le plan social, permet d'employer au total une main-d'œuvre beaucoup plus nombreuse que la formule de la grande ferme industrielle.

Dans un pays d'économie libérale, il ne peut être question d'empêcher le développement de cette dernière formule, dont le consommateur peut être bénéficiaire. Mais si l'on veut maintenir l'existence de la ferme familiale, il convient de remédier à ses causes de faiblesse, afin d'en faire une entreprise concurrentielle et lui permettre de résister aux effets de la création de ces fermes usines.

B. LES FACTEURS DE STABILISATION DE LA POPULATION AGRICOLE

La principale chance de stabilisation de la population agricole est l'augmentation de la population qui, en élargissant le marché des produits agricoles, permettra une augmentation considérable de la production, tout-à-fait réalisable sur le plan technique.

Paradoxalement, l'agriculture du Québec qui emploie encore une proportion relativement importante de la population active est loin de pouvoir satisfaire les besoins actuels du marché, non seulement, ce qui est normal, pour les céréales, fournies plus économiquement par les provinces des prairies, mais aussi pour de nombreux produits qu'elle pourrait techniquement et économiquement fournir, fruits et légumes de saison, viande, produits avicoles. Le rapport Héon révèle que le Québec ne produit en 1955 que 46% des céréales consommées dans la province (4% pour le blé et l'orge, 69% pour l'avoine), 71% des tomates, 64% des pommes, 24% de la viande de bœuf, 58% de la viande de mouton et d'agneau, 80% de la viande de porc, 54% des poulets et 58% des œufs. [1]

Il existe donc une forte marge d'expansion pour certaines productions mal représentées dans le Québec par suite d'une spécialisation trop poussée dans le domaine laitieir. Cette marge d'expansion doit s'étendre encore considérablement avec la poussée démographique, déterminant une augmentation du nombre des consommateurs.

Cette remarque est valable naturellement pour l'agriculture des Cantons de l'Est, plus spécialisée encore que celle de l'ensemble du Québec, trop spécialisée pensons-nous, dans la production laitière. Mais cette expansion du marché sera d'autant plus intéressante que ce marché sera situé à l'intérieur de la région elle-même ; le maintien dans la région, grâce à l'essor industriel et urbain d'une population en forte augmentation favorisera une commercialisation immédiate et directe de la production agricole et ce fait est absolument capital.

La proximité du marché constitue en effet un élément fondamental du succès de l'agriculture. Deux fermes laitières techniquement identiques, employant les mêmes capitaux, le même cheptel, les mêmes méthodes, le même personnel, mais dont l'une est située près d'un marché

---

1. *Rapport du Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs* (Commission Héon) ; Québec, s.d.

urbain permettant la vente directe du lait en nature et dont l'autre, trop éloignée des marchés de consommation, doit livrer son lait pour la fabrication du beurre ou du lait condensé, obtiendront des résultats financiers très différents. Car le prix de vente directe du lait de consommation est à peu près le double de celui qui est consenti pour des usages industriels. De même le prix de vente du sirop d'érable à des particuliers de la ville voisine ou à des touristes de passage peut dépasser $5 au gallon contre $3 pour la livraison au commerce ou à la coopérative.

Ainsi une ferme voisine de Magog de 190 acres, dont 60 acres de cultures, 50 de pâturages, 80 de bois (avec 1,500 érables) s'est organisée avec quelques fermes voisines pour livrer directement le lait au consommateur. Elle assure à l'exploitant un revenu brut de $11,200 dont $7,150 pour le lait, $1,400 pour la viande de bovins, $140 pour les porcs, $250 pour la volaille et $2,300 pour les produits de l'érable. Le revenu net est de l'ordre de $4,800 dont $600 en nature et $4,200 en argent, ce qui assure à l'exploitant un niveau de vie très convenable. Par contre pour des fermes de même type du comté de Wolfe, trop éloignées du marché et devant vendre leur lait aux usines, le revenu brut ne dépasse pas en moyenne $5,000 et le revenu net en argent est de l'ordre de $2,000 malgré des frais de production inférieurs (on cherche moins à produire le lait d'une façon permanente, on achète moins de *moulées balancées*).

L'avantage représenté par la vente du lait de consommation est si évident que la grande ferme industrielle du lac Aylmer s'est organisée pour livrer quatre fois par semaine sa production et celle de quelques fermes voisines sur le marché de Québec ; malgré la distance, ce système de vente est beaucoup plus avantageux que la livraison à l'usine.

Il en est de même dans une moindre mesure pour la production végétale. La ferme de Cookshire, spécialisée dans la production de pommes de terre vend sur Sherbrooke. Sans la présence de ce marché local, elle aurait du mal à écouler sa production, sur le marché de Montréal, la concurrence des produits du Nouveau-Brunswick se ferait beaucoup plus sentir. Les cultivateurs du comté d'Arthabaska qui ne bénéficient pas de débouchés locaux importants ont su s'organiser aussi pour élever leur revenu.

Le fait essentiel qui peut donc permettre le maintien et même l'essor de l'agriculture dans les Cantons de l'Est nous paraît donc être le développement de la population urbaine. En ce sens, on peut affirmer que l'avenir de l'agriculture dépend dans une large mesure du succès de l'industrialisation.

Mais il est évident que les cultivateurs devront s'organiser pour assurer à des prix compétitifs l'approvisionnement de ce marché régional, que leurs produits devront répondre aux exigences des consommateurs et que dans certains cas, dans les zones excentriques notamment, la vente

directe qui supprime les frais de transport et les prélèvements des intermédiaires ne sera pas possible.

Cette organisation est évidemment du ressort des spécialistes des questions agricoles et nous nous bornerons ici à énumérer les points qui nous paraissent essentiels.

L'action de base devrait porter sur la recherche, l'enseignement et la vulgarisation des techniques et aussi de la bonne gestion économique. L'œuvre des agronomes de comté est admirable, nous avons pu le constater et à cet égard, la France par exemple pourrait prendre exemple sur cette organisation, car nous sommes loin en France de disposer d'un conseiller agricole pour 1,000 exploitations commerciales. Par contre assez rares sont les exploitants ou les fils d'exploitants qui ont suivi un enseignement agricole et la formation post-scolaire pourrait être développée. On ignore aussi le système des *Centres d'Études techniques agricoles* qui a permis le spectaculaire redressement de certains secteurs agricoles français : les exploitants se groupent en un véritable bureau d'étude pour analyser en commun leurs problèmes, leurs méthodes, leurs expériences, leurs résultats, avec l'aide d'un technicien. Il semble que les agronomes de comté pourraient préconiser l'adaptation d'un système analogue qui permet aux cultivateurs de découvrir eux-mêmes l'intérêt d'une innovation technique ou commerciale, ils l'utilisent alors plus aisément que lorsqu'elle leur est proposée par un technicien. La psychologie du paysan canadien-français ne doit pas présenter de grandes différences avec celle du paysan français. Sur le plan de la recherche, la station expérimentale de Lennoxville doit continuer à jouer un rôle essentiel. En rassemblant dans des séminaires, les agronomes de comté, elle pourrait peut-être constituer davantage encore un centre d'étude et d'impulsion pour toute l'économie agricole de la région.

Des améliorations techniques sont possibles sur de nombreux points. Une des améliorations les plus spectaculaires concerne l'épierrement ; nous avons pu admirer quelques belles réalisations à cet égard dans le comté de Frontenac. L'emploi systématique de la chaux et des engrais permettrait de corriger l'acidité à peu près générale des sols et le manque de divers éléments minéraux. Une des innovations techniques les plus importantes concerne les pâturages. Ceux-ci devraient assurer complètement la nourriture des bêtes pendant l'été, ce qui n'est pas toujours le cas. De vieux pâturages devraient être systématiquement retournés, chaulés, réensemencés et utilisés avec le système du *pacage tournant,* assurant une pousse et une tonte régulière de l'herbe grâce au déplacement progressif du bétail parqué par des clôtures électriques. Quelques exploitants commencent à adopter ce système qui donne des résultats remarquables. Nous ne ferons que mentionner le problème de la sélection du bétail, de grands progrès ont été réalisés d'ailleurs à cet égars.

La réduction des frais d'exploitation devrait constituer un autre objectif important. Beaucoup de fermes sont trop mécanisées par rapport à leur superficie. Un tracteur utilisé moins de 300 heures par an est un instrument non rentable. Pour certains types de gros matériel d'utilisation très discontinue, le système des coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole s'impose, malgré les reproches qu'on lui adresse (tout le monde a besoin du matériel en même temps, le matériel est mal entretenu). Ce système a donné de bons résultats en Europe où les paysans sont au moins aussi individualistes que dans le Québec, mais le matériel est généralement confié à un spécialiste rémunéré et une organisation précise prévoit la durée d'utilisation sur chaque ferme aux périodes de presse.

Enfin les questions d'organisation du système de vente, de la fourniture de produits homogènes et de qualité ont une importance absolument capitale. Les nouvelles fermes-usines s'organisent pour vendre, avant de s'organiser pour produire, processus qui devrait être médité par tous les exploitants de fermes familiales. Mais l'organisation coopérative est déjà solide et peut prendre en main l'étude de ces problèmes.

A côté de ces améliorations d'ordre général, d'autres intéressent plus particulièrement l'organisation du système de production. Elles varient naturellement selon les secteurs régionaux.

L'analyse du système de production nous a montré la faible part des productions végétales, celles-ci devraient être largement développées, non seulement pour la commercialisation, mais aussi pour réduire les frais d'exploitation (l'achat des moulées balancées constitue un poste important de dépenses). A côté de l'avoine on pourrait faire une place plus large aux céréales mélangées, à l'orge et au maïs et l'on pourrait surtout développer les cultures de plantes sarclées comme les choux fourragers et les betteraves danoises. La luzerne, dans différents secteurs, pourrait avantageusement être substituée au trèfle.

Pour la commercialisation, on pourrait développer beaucoup la culture des pommes de terre, à condition d'adopter des méthodes aussi perfectionnées que celles des cultivateurs du Nouveau-Brunswick, les cultures légumières diverses autour des centres urbains en expansion, et les cultures fruitières dans les secteurs où les conditions de sol et de microclimat sont favorables, essentiellement sur les collines de la zone de piedmont. Ce développement des divers types de produits végétaux permettrait un accroissement sensible du produit brut et un meilleur équilibre du système de production : nous avons observé que dans les comtés où la production végétale était relativement importante, la valeur de la production totale et la productivité étaient meilleures.

La production animale devrait être diversifiée et notamment une place plus large devrait être faite à la viande de boucherie, particulièrement dans les secteurs excentriques où la vente du lait pour la consom-

mation est impossible. Pour la plus grande partie, les gros bovins commercialisés sont des vaches laitières de réformes. Après 8 à 10 ans de lactation, elles ne peuvent évidemment donner une viande de qualité. Le principal obstacle vient de ce qu'il faut, pour obtenir le même produit net en élevant du bétail de boucherie, une surface deux fois supérieure à celle qui est nécessaire pour l'élevage laitier. Mais la disparition des petites fermes vivrières laisse de la place et particulièrement dans les comtés orientaux où la distance rend difficile la production du lait de consommation, on aurait avantage à s'orienter vers la production de viande de bovin, du veau de boucherie en particulier, car le lait transformé en viande de veau rapporte davantage que le lait livré aux usines. L'élevage du mouton paraît difficile à développer sous sa forme extensive actuelle à cause des attaques des animaux sauvages, mais il pourrait se pratiquer sous une forme plus intensive, car les débouchés sont larges. L'élevage du porc, malgré les risques plus grands d'engorgement du marché, pourrait se développer à partir de céréales, orge ou maïs et surtout de plantes sarclées, pommes de terre et betteraves danoises. Enfin de petites exploitations vivrières pourraient devenir viables en se spécialisant dans l'aviculture, parfois dans la pisciculture (nous avons vu quelques exemples d'élevages de truites et même de saumons). Beaucoup de fermes d'animaux à fourrure ont cessé leur activité, des créations dans ce domaine très spéculatif doivent être faites avec beaucoup de prudence et un sérieux examen des perspectives du marché.

Quelle pourrait être l'orientation particulière de l'économie agricole des divers secteurs régionaux ? Dans les comtés de la zone de piedmont, Arthabaska, Drummond et Shefford, le système actuel semble bien adapté aux conditions naturelles humaines et économiques. Une place plus large encore pourrait être faite aux productions végétales. Il ne paraît pas impossible notamment de développer la culture fruitière sur les premières pentes et les cultures légumières autour des villes en expansion. Plus facilement qu'ailleurs la production laitière pourrait être réservée à la fourniture du lait de consommation, ce qui devrait déterminer un autre système d'alimentation du porc (orge ou betterave danoise).

Dans les deux comtés du sud, Brome et Stanstead, où la tradition anglo-saxonne d'élevage est ancienne, le principal effort devrait porter sur une utilisation plus rationnelle des pâturages qui sont ici fort étendus. La spéculation essentielle doit continuer à porter sur le lait. L'essor du tourisme entraîne une demande locale importante pendant l'été et peut aussi favoriser certains types de productions de petits exploitants, légumes, fruits, œufs, pépinières ornementales.

Le comté de Sherbrooke est avantagé par la présence d'un marché local important et doit s'organiser pour ravitailler la ville en lait, œufs, pommes de terre, légumes, ce qui peut rendre viables certaines petites exploitations de subsistance.

Dans les comtés situés au nord et à l'ouest du Saint-François, seuls les centres miniers et les villes de la vallée constituent un débouché local pour la production agricole, mais ce marché est dans l'ensemble, assez restreint. Il est inévitable que la majeure partie de la production laitière soit destinée aux usines. La médiocre rentabilité de ce type de production devrait conduire à faire une place plus large aux pommes de terre et à l'élevage pour la viande, en particulier au veau qui transformerait avantageusement les excédents laitiers.

Ce sont évidemment les comtés orientaux qui posent les problèmes les plus ardus par suite des conditions naturelles moins favorables : climat plus rude, sols généralement médiocres, encombrés de roches et plus encore par suite de la situation excentrique et de la faiblesse du marché local. L'accent devrait être mis sur la production de viande de boucherie, veau, bœuf, mouton et sur la production de jeunes animaux sélectionnés vendus pour la production laitière aux exploitants des secteurs produisant du lait de consommation : le comté de Frontenac pourrait ainsi devenir un pays *naisseur*. Mais une telle évolution impliquerait presque nécessairement une diminution du nombre de fermes dont beaucoup sont des fermes de subsistance. La diminution de la population agricole qui en résulterait ne pourrait être limitée que par une utilisation plus intensive des ressources forestières. Ici, plus encore que dans les autres secteurs, la forêt constitue une ressource d'appoint appréciable. Comment peut-on développer cette ressource ?

IV. La forêt

Dans tous les comtés, la forêt joue un rôle important dans l'économie agricole, mais dans les comtés orientaux, les plus excentriques, son rôle est absolument capital.

Elle fournit d'abord directement une fraction importante du revenu monétaire des fermes, 23.9% dans le comté de Frontenac, 16.3% dans le comté de Compton et une part essentielle de la production auto-consommée (bois de chauffage, construction, clôtures). D'autre part son exploitation, en dehors même du boisé de ferme, procure un emploi relativement bien rémunéré aux petits cultivateurs installés sur une ferme vivrière ; le travail en forêt constitue le plus clair de leur revenu en argent et comme il a lieu en hiver, il ne gêne pas l'exécution des travaux agricoles. C'est ce qui explique le nombre de ces fermes vivrières dans les comtés forestiers. En 1956, dans le comté de Frontenac, 1,162 exloitants sur 2,683 travaillent au total 5,698 mois (soit en moyenne 5 mois par an) en dehors de leur ferme, à des travaux non agricoles, en fait essentiellement à des travaux forestiers. Aussi les spécialistes de l'exploitation forestière sont-ils peu nombreux par rapport à l'étendue boisée : 2,314 au total soit 1.8% de la population active contre 5.6% dans l'ensemble du Québec.

D'autre part, la forêt fournit les matières premières des industries du bois et du papier qui emploient elles-mêmes beaucoup de travailleurs vivant sur ces petites fermes, exploitants eux-mêmes et surtout membres de la famille. Au total ces industries emploient 8,690 personnes, soit 16.7% de la population employée dans l'industrie. Il est évident que la bonne marche de ces industries est liée à un approvisionnement facile en matières premières. Enfin le manteau forestier des Cantons de l'Est constitue un des atouts majeurs du tourisme dont nous avons noté les effets heureux sur l'économie agricole.

Par conséquent, directement ou indirectement, la forêt exerce un rôle important sur l'économie agricole et sur l'emploi en agriculture, elle explique la présence d'une industrie qui tient une place prépondérante dans de nombreux secteurs, précisément dans ceux où l'éloignement des grands centres urbains rend difficile l'installation d'autres types d'industries.

Or la mise en valeur de la forêt dépend essentiellement des cultivateurs puisque les boisés de ferme constituent la majeure partie des surfaces forestières. Les concessions aux compagnies forestières ne s'étendent que sur 223 milles carrés (dans les comtés de Frontenac, Wolfe et Compton surtout), alors que les surfaces en forêt appartenant aux cultivateurs occupent 1,691 milles carrés. Dans le seul comté de Frontenac, les surfaces occupées par les fermes représentent moins de la moitié de la surface totale (fig. 46).

Malheureusement, il suffit de parcourir la région ou de consulter les très belles cartes du *Service forestier* au 1/63,360 pour constater l'état généralement médiocre de la forêt. Trop souvent les bois ont été coupés à blanc et les bois de deuxième venue appartiennent à des essences peu intéressantes qui n'ont pas été l'objet d'un entretien rationnel. Ils servent souvent de terrain de parcours aux animaux, véritable aberration qui achève de les dégrader.

Des remèdes ont été préconisés depuis longtemps. Une très belle enquête sur la forêt des Cantons de l'Est a été publiée par l'*Association forestière québécoise,* lors de son premier Congrès provincial. [1] Avant tout, il s'agit ici, puisque la forêt est aux soins des cultivateurs, de convaincre ces derniers d'appliquer les techniques d'entretien et de reconstitution mises au point par les spécialistes (les compagnies qui possèdent des réserves l'ont compris depuis longtemps et font du fort beau travail). Les agronomes de comté s'accordent avec les forestiers pour préconiser le reboisement des terres dont l'utilisation agricole ne peut donner que des résultats médiocres. Et ces efforts commencent à porter leurs fruits. Nous avons pu constater près du lac Mégantic, que l'exploitation intelligente

1. *Association forestière québécoise ;* Compte-rendu du 1er Congrès provincial, 1944, pp. 201-31.

du boisé de ferme procurait au cultivateur un revenu important et régulier, près de Magog que l'exploitation rationnelle d'une érablière procurait un revenu net de près de $2,000. Certains petits exploitants se sont spécialisés dans la production d'*arbres de Noël,* formule très rémunératrice et qui pourrait le devenir encore davantage avec l'adoption d'un autre système de vente (autour des villes françaises, les familles aiment venir chercher sur place l'arbre de Noël et la vente directe est évidemment très avantageuse). D'autre part un lot boisé bien entretenu constitue une véritable assurance : en cas de mauvaise récolte, de perte de bétail, de baisse des cours, pour faire un achat important, une bonne coupe procure un revenu immédiat intéressant.

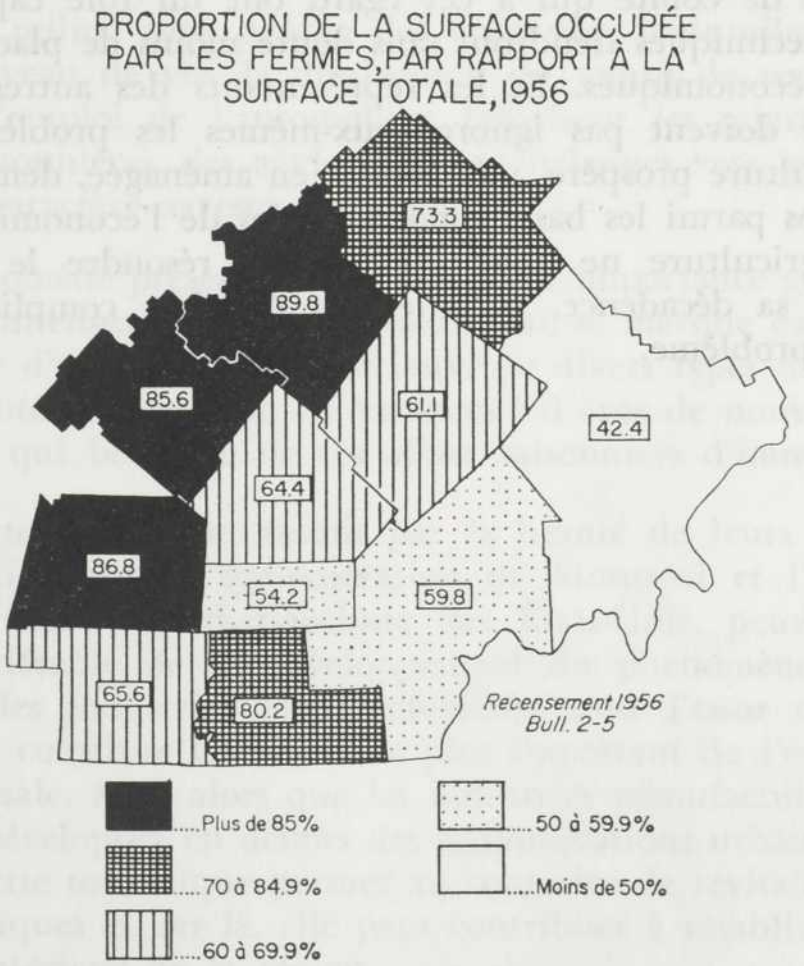

FIG. 46

Aujourd'hui les pépinières provinciales suffisent à peine à répondre aux demandes des exploitants et doivent acquérir des plants des pépinières privées pour les rétrocéder aux cultivateurs.

Une organisation de vente coopérative pourrait également donner d'excellents résultats, car trop souvent ce sont les intermédiaires, les *jobbers* qui, peu soucieux d'acquérir la production annuelle peut importante d'une exploitation rationnellement conduite, poussent les cultivateurs à faire des coupes abusives qui compromettent l'avenir.

Mais il faudra beaucoup de temps pour qu'une politique rationnelle de mise en valeur de la forêt se traduise par une augmentation sensible du revenu et de l'emploi.

* * *

En conclusion, la région paraît susceptible, au cours des prochaines années d'accroître la prospérité de son agriculture et de maintenir le chiffre de la population active agricole à peu près à son niveau actuel, malgré la disparition probable d'un certain nombre de petites fermes vivrières et la menace que la création des grandes fermes-usines fait peser sur l'exploitation familiale. Mais les dangers d'une régression profonde de l'économie agricole traditionnelle ne doivent pas être sous-estimés. Ils mériteraient d'être étudiés en commun par des cultivateurs, éclairés par les agronomes de comté qui à cet égard ont un rôle capital à jouer ; les questions techniques tiendront sans doute moins de place demain que les questions économiques. Et les représentants des autres branches de l'économie ne doivent pas ignorer eux-mêmes les problèmes agricoles. Car une agriculture prospère, une forêt bien aménagée, demeureront pendant longtemps parmi les bases fondamentales de l'économie des Cantons de l'Est. L'agriculture ne peut évidemment résoudre le problème de l'emploi mais sa décadence, parfaitement évitable, compliquerait singulièrement ce problème.

CHAPITRE V

LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET LEURS POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

La civilisation urbaine nord-américaine est devenue et tend à devenir chaque année davantage une civilisation de loisirs. Les conditions du mode de vie urbain permettent et nécessitent, pour l'équilibre physiologique et psychologique du citadin, des séjours plus fréquents et plus longs dans un milieu plus proche des conditions naturelles. L'élévation générale du niveau de vie, la diminution du temps de travail, la généralisation de l'emploi de l'automobile, favorisent les migrations hebdomadaires et saisonnières, des agglomérations urbaines vers les zones ayant conservé leur caractère agreste.

Ce phénomène présente une très grande importance géographique : il détermine d'intenses courants de circulation, se marque dans le paysage par la présence d'aménagements spéciaux, de divers types d'habitats temporaires, du motel à la maison de vacances ; il crée de nouvelles activités dans la région qui bénéficie de ces afflux saisonniers d'immigrants.

Les Cantons de l'Est, autant par la beauté de leurs paysages que par leur situation entre l'agglomération de Montréal et l'énorme zone urbaine de la façade nord-atlantique des États-Unis, peuvent tirer un avantage considérable de ce développement du phénomène touristique. Après l'essor des industries manufacturières, c'est l'essor de l'industrie touristique qui constitue le facteur le plus important de l'expansion économique régionale. Mais alors que les industries manufacturières ne peuvent guère se développer en dehors des agglomérations urbaines les mieux situées, l'industrie touristique permet au contraire de revitaliser des zones rurales excentriques et par là, elle peut contribuer à rétablir un meilleur équilibre à l'intérieur de la région.

Nous examinerons d'abord les incidences de la pleine utilisation du potentiel touristique sur les activités économiques et sur l'emploi, avant de rechercher les lacunes de l'organisation actuelle, afin d'en déduire ce que pourraient être les grandes lignes d'une politique régionale de développement touristique.[1] (fig. 47)

---

1. Un étudiant de géographie de l'*Université de Montréal,* Hubert Charbonneau a consacré sa thèse de maîtrise au tourisme dans les Cantons de l'Est. Ce travail est excellent et nous lui avons emprunté les faits essentiels exposés dans ce chapitre.

I. L'importance économique et sociale du tourisme dans les Cantons de l'Est

L'augmentation considérable de l'emploi dans le secteur tertiaire, enregistrée entre les deux recensements de 1941 et de 1951, semble liée en bonne partie à l'essor des activités touristiques. La population employée dans les commerces et services est passée de 28,776 en 1941 à 34,681 en

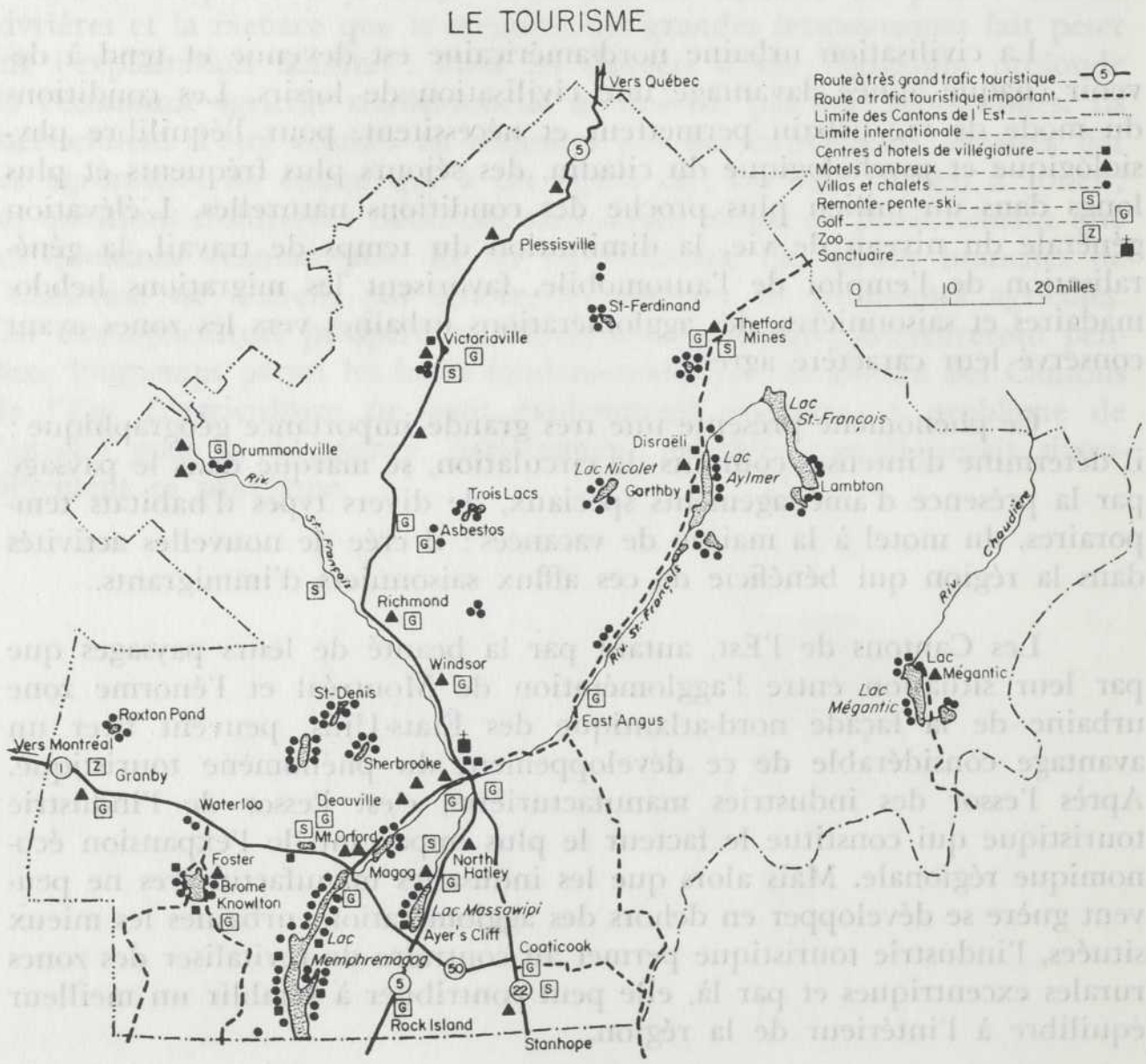

FIG. 47

1956. L'indice 134 par rapport à l'indice 100 en 1941 est identique à celui qu'on observe pour l'ensemble de la province, mais si l'on fait abstraction de Montréal, l'augmentation est plus sensible ici que dans les autres secteurs. Le personnel employé dans les transports et communications passe de 4,649 à 7,989, l'indice 171 dépasse nettement celui de l'ensemble de la province (144). Ainsi le tourisme permet à la région de combler une partie du retard relatif au développement des activités

tertiaires que nous avons observé en comparant la structure de la population active des Cantons de l'Est et du Québec. On peut remarquer aussi le développement considérable du personnel employé dans la construction, passé de 4,610 à 6,644 (indice 145, province 130). Pour ces différentes branches d'activité, l'augmentation est particulièrement sensible dans les comtés touristiques comme ceux de Stanstead, Brome et Sherbrooke.

L'augmentation de l'emploi dans ces différents secteurs économiques n'est évidemment pas liée uniquement au développement du tourisme. L'essor des industries manufacturières provoque des effets identiques sur le secteur tertiaire et la construction et il est impossible d'évaluer même approximativement les incidences directes et surtout indirectes du tourismes sur l'emploi. Celles-ci sont certainement considérables. Certaines agglomérations vivent uniquement du tourisme, quelques stations de villégiature comptent en permanence plus de 1,000 habitants comme Knowlton, North Hatley, Deauville, Rock Forest. Des villes importantes ayant une autre activité de base tirent des revenus non négligeables du tourisme de passage, (cas de Sherbrooke) et des achats des villégiateurs des stations voisines (cas de Magog).

A eux seuls les 265 hôtels de la région, qui totalisent 5,000 chambres, emploient 2,168 personnes dont 725 ne travaillent que pendant l'été ou en fin de semaine, à la mi-saison. Les 64 motels comptant 1,107 chambres emploient 395 personnes dont la moitié ne travaillent que l'été. Les restaurants, les camps de vacances emploient également pendant la saison plusieurs centaines de personnes. Les activités touristiques, même en dehors des stations spécialisées, animent considérablement le commerce local, justifient la multiplication des postes d'essence, des garages. La clientèle de corporations assurant les types les plus divers de services, du médecin au coiffeur peut doubler ou quadrupler pendant la saison. La vente et la location des villas et chalets justifient le nombre des agents immobiliers. La construction et l'entretien des hôtels, motels et surtout des 7,300 chalets d'été, donnent du travail aux différents corps de métier du bâtiment ; l'entretien et l'aménagement des routes favorisent l'activité des entreprises de travaux publics. Certaines entreprises industrielles sont liées directement au tourisme : construction d'embarcations pour les lacs, industries alimentaires, boissons et crème glacée. Certaines industries pourraient se créer ou se développer en fonction de l'activité touristique : matériel de plage, de pêche, meubles, confection, typographie, cartes postales, articles de *souvenirs*. Un artisanat d'art de qualité pourrait trouver là un débouché considérable, notamment auprès de la clientèle américaine.

Enfin l'agriculture est intéressée au premier chef par le tourisme. Beaucoup de cultivateurs vendent ou louent une partie de leurs lots en bordure de lac ou de rivière pour l'aménagement de chalets. La location de chalets bien aménagés pourrait procurer un revenu important à beaucoup d'autres cultivateurs, auxquels pourraient s'ajouter les profits de la

vente directe d'une partie de leur production agricole. En France, la formule des *gîtes ruraux*, encouragée par l'État a permis de revitaliser de petites exploitations de zones excentriques, mal placées pour commercialiser leurs produits. La vente directe des produits agricoles, soit aux commerçants, soit de préférence aux consommateurs eux-mêmes des stations de villégiature, ou dans des *stands* en bordure de route aux touristes de passage (formule employée près de Granby pour les fruits), constitue un système très avantageux. Le gardiennage et l'entretien des jardins et maisons des estivants constitue une formule intéressante sur le plan social pour l'occupation des personnes âgées.

Il est évidemment très difficile d'évaluer les sommes dépensées par les touristes dans les Cantons de l'Est et l'apport que le tourisme représente pour l'économie de la région. On estime que les dépenses moyennes du touriste de passage sont de l'ordre de $8 à $10 par jour. Le nombre des nuitées dans les hôtels et motels ne doit pas dépasser un million par an (capacité de l'ordre de 10,000 personnes avec utilisation moyenne de 3 mois) et celui des nuitées dans les chalets et villas de vacances pourrait être de l'ordre de 1,500,000 (7,500 chalets, 4 personnes en moyenne pendans 50 jours, vacances et *week-ends*) soit au total 2,500,000 jours de présence. Les dépenses seraient donc de l'ordre de $20 à $25 millions, somme qui représente du quart au cinquième des salaires distribués par les industries manufacturières.

Malgré l'appoint non négligeable que le tourisme apporte ainsi à l'économie des Cantons de l'Est, il est évident que ces résultats demeurent très en dessous des possibilités et que certaines initiatives devraient permettre en quelques années de doubler ou tripler les revenus assurés par les activités touristiques.

II. Les formes de l'activité touristique

Dès la seconde moitié du XIXe siècle, les Cantons de l'Est apparaissent comme un lieu privilégié pour les activités touristiques. Jusqu'à la première guerre mondiale, celles-ci se manifestent sous la forme de la résidence estivale dans des hôtels très confortables et surtout dans de belles propriétés en bordure de lacs, d'une clientèle riche de Canadiens-anglais de Montréal et d'Américains de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. Cette villégiature estivale de classes riches ne touche guère encore que le lac Memphrémagog, le lac Brome, le lac Massawippi et le petit lac Magog.

Après 1920, l'automobile cause une véritable révolution. Elle crée d'abord une nouvelle forme de tourisme : des milliers d'Américains traversent rapidement la région en s'acheminant vers Québec, des Montréalais viennent passer le dimanche dans les forêts et au bord des lacs de la région. Les routes s'adaptent peu à peu à l'accroissement de la

circulation automobile, hôtels, restaurants, postes d'essence se multiplient pour répondre aux besoins de ces touristes de passage.

La crise ralentit considérablement l'essor de cette forme nouvelle de tourisme qui disparaît presque complètement pendant les années de guerre avec les restrictions imposées à la circulation automobile.

Par contre la villégiature se développe en se démocratisant, même pendant les années de crise et de guerre. Pendant que les centres les plus anciens continuent à se développer, d'autres se créent principalement dans le secteur sud-ouest, mais le mouvement gagne même les comtés du nord et de l'est. Il ne s'agit pourtant encore que des prémices d'un mouvement qui se développe avec une ampleur remarquable après 1945.

Avec les Américains qui reprennent en très grand nombre le chemin de Québec et les Montréalais qui passent le dimanche au zoo de Granby ou la fin de semaine au bord d'un lac, le tourisme de passage connaît un essor extraordinaire. Il provoque l'amélioration du réseau routier et de l'équipement hôtelier, essentiellement par la construction de motels. L'essor de la villégiature se manifeste par la multiplication des chalets, plus que par celle des hôtels, au point que certains lacs apparaissent aujourd'hui saturés.

La clientèle s'est profondément transformée. Si les riches Canadiens-anglais et les Américains constituent toujours l'élément essentiel des stations les plus anciennes dont ils s'efforcent de préserver le caractère anglo-saxon, les Canadiens-français de Montréal édifient aussi des chalets pour les fins de semaine et les vacances d'été et ceux des centres urbains des Cantons de l'Est aménagent aussi des maisons de vacances, à courte distance pour y passer le dimanche et y installer leur famille pendant l'été, l'automobile leur permettant des déplacements quotidiens ou au moins hebdomadaires du lieu de travail à la résidence estivale. C'est ainsi que Bondville sur le lac Brome est une annexe de Granby, Deauville une annexe de Sherbrooke, Ste-Anne-du-Lac une annexe de Thetford-Mines. Les camps de pêche et de chasse se multiplient aussi et l'on s'efforce encore timidement d'organiser un tourisme d'hiver en aménageant les pentes pour le ski.

L'effort d'organisation porte d'ailleurs sur les postes les plus divers, publicité et bureaux de renseignements, conservation de la faune avec l'empoissonnement des lacs et rivières, aménagements sportifs : golf, tennis, sports aquatiques, sports d'hiver, aménagement de parcs naturels comme celui du Mont Orford, activités intellectuelles, théâtres, concerts, expositions de peinture, musées.

Mais ces efforts remarquables demeurent encore le fait d'initiatives de particuliers et de collectivités locales. Seule une organisation d'ensemble, nous paraît susceptible le remédier aux points faibles qu'on peut déceler en observant certains caractères des activités touristiques.

III. Les points faibles

Malgré l'importance du nombre de ses visiteurs, la région ne tire pas en effet du tourisme tout ce qu'elle pourrait en attendre, étant donnée l'excellence des conditions naturelles et de la situation géographique.

Trois points faibles caractérisent les activités touristiques : faible durée du séjour de la grande masse des touristes, déséquilibre trop accentué entre les saisons, concentration spatiale trop forte des centres touristiques.

On estime que 93% des 1,200,000 personnes qui séjournent chaque année dans les Cantons de l'Est à des fins touristiques, constituent une clientèle de passage dont le séjour est extrêmement court. C'est le cas de la très grande majorité de la clientèle américaine, forte de 500,000 personnes qui traversent rapidement la région en automobile pour se rendre à Québec. Quelques milliers d'Américains seulement séjournent dans les hôtels et les riches maisons de campagne de quelques stations du sud, autour du lac Memphrémagog, du lac Massawippi (North Hatley), du lac Brome (Ayer's Cliff et Knowlton). On estime que 90% des Américains qui se dirigent vers Québec ne séjournent qu'une nuit au maximum dans les motels des grandes routes et beaucoup regagnent les États-Unis par une autre route passant par Montréal.

De même, parmi les Montréalais qui visitent le zoo de Granby (625,000 entrées en 1956) beaucoup ne pénétrent pas plus avant ou poussent une pointe jusqu'à Magog ou Sherbrooke, en passant au maximum une nuit dans un hôtel ou un motel de la région. Malgré le nombre considérable de ces touristes de passage, leurs dépenses, c'est-à-dire leur apport à l'économie de la région est donc très faible. La durée de la villégiature en hôtel tend aussi à devenir plus brève. Même dans les meilleurs hôtels de villégiature où les séjours sont les plus longs on estime que 50% des clients séjournent pour le week-end, 35% une semaine et 15% deux semaines. Les séjours d'un mois ou plus sont exceptionnels. Les maisons de campagne, de la villa luxueuse au modeste chalet, donnent lieu évidemment à des séjours plus longs. Elles sont occupées souvent en fin de semaine à partir d'avril ou mai jusqu'aux premiers froids en octobre. La femme, les enfants et les personnes âgées y résident en permanence souvent pendant toute la durée des vacances scolaires, le chef de famille y venant en sus de ses congés, en fin de semaine.

Mais il faut remarquer que malgré le développement rapide et considérable de la construction de ces maisons d'été, en 1958 on n'en compte encore que 7,300 et 65% d'entre elles sont occupées par des familles des villes des Cantons de l'Est. Les dépenses effectuées par ces dernières ne constituent donc pas un gain net pour l'économie de la région au même titre que les dépenses des touristes provenant de l'extérieur.

Un autre point faible est le déséquilibre extrême entre les saisons. Les Cantons de l'Est reçoivent plus de 85% de leur clientèle touristique pendant la saison d'été, de mai à fin octobre et plus de 50% dans les seuls mois de juillet et d'août. Pendant l'avant-saison estivale, de fin avril à fin juin et pendant l'arrière-saison, septembre et octobre, le tourisme de passage et de fin de semaine domine. Aussi sur 77 hôtels spécialisés dans la villégiature 48 sont saisonniers et n'ouvrent que de juin à septembre et 41 des 64 motels ferment à l'automne pour n'ouvrir qu'au printemps suivant.

La longue saison morte d'hiver empêche un amortissement normal des installations hôtelières, réduit au chômage une bonne partie du personnel ; elle constitue donc un handicap aussi bien sur le plan économique que sur le plan social, alors que la vogue des sports d'hiver devrait permettre à un grand nombre de stations de régulariser davantage les activités touristiques au cours de l'année. Le développement d'une saison d'hiver est une affaire d'organisation relativement simple.

Plus difficile apparaît la recherche d'un meilleur équilibre entre les secteurs régionaux. Alors que certains d'entre eux apparaissent saturés, que les aspects naturels qui font le charme et l'attrait de la région sont menacés par l'entassement désordonné des chalets, par l'encombrement des plages, des parkings, des routes d'accès, de vastes secteurs du nord et de l'est qui auraient précisément besoin d'être revitalisés par le tourisme, car ils ont peu de chances de voir d'autres activités s'y développer, n'attirent que de très faibles contingents de touristes et de villégiateurs.

Est-il possible de remédier à ces points faibles en utilisant au maximum toutes les chances qui tiennent à la fois aux caractères naturels de la région et à sa situation géographique ?

IV. Les avantages

Ces avantages tiennent d'abord aux dons de la nature. Un relief qui malgré des altitudes modestes est suffisamment varié avec ses buttes résiduelles de roches dures, ses vallées profondes entaillant la plate-forme, l'empreinte de la glaciation, pour offrir aux touristes de magnifiques panoramas tels que ceux qu'on découvre du mont Orford ou du mont Mégantic. Les lacs surtout, plus de 150 aux dimensions, aux formes, au cadre d'une très grande diversité attirent, plus encore que les rivières, touristes et villégiateurs, à la fois par leur beauté naturelle et par les sports qui y sont liés. La végétation naturelle, avec ses bois francs moins âpres et moins monotones que la forêt laurentienne, constitue un autre attrait majeur ; la parure automnale des érablières semble avoir été spécialement conçue pour l'ère de la photographie en couleurs. La chasse, la pêche surtout attirent les fervents de ces sports. Le climat enfin constitue un précieux atout. La saison estivale est plus longue et plus chaude

que dans les Laurentides mais les nuits fraîches sont agréables pour les habitants de Montréal ; l'absence ou la rareté des moustiques constitue un avantage non négligeable. La couche de neige hivernale autorise la pratique du ski de la mi-décembre à la fin de mars et devrait donc permettre l'organisation d'une saison d'hiver.

A ces éléments naturels s'ajoutent certains traits relatifs au milieu humain, mais qui ne sont pas exploités bien au contraire : nous voulons parler du caractère canadien-français de la région. Il est évident que les centaines de milliers de touristes américains qui se dirigent vers Québec viennent pour se dépayser, pour retrouver l'atmosphère de la vieille Europe, l'atmosphère française. Pourquoi ne pas exploiter cet attrait dès la frontière ? Est-il étonnant que les Américains ne s'arrêtent pas dans un pays où les annonces publicitaires, le long des routes prolongent ce qu'ils trouvent de l'autre côté de la frontière ? Est-il impossible de faire revivre quelques éléments du folklore français, de faire une plus large publicité autour des musées historiques comme ceux de Knowlton et d'Arthabaska, au besoin d'en créer d'autres, d'organiser des expositions de vieux objets d'artisanat local, de monter quelques fêtes et soirées folkloriques qui en Europe attirent tant d'Américains. Si les Canadiens-français en contact avec les touristes américains ont évidemment avantage à posséder leur langue, ils auraient intérêt à maintenir une ambiance extérieure typiquement française. Les nombreux américains d'origine canadienne-française qui reviennent au pays de leurs parents ou de leurs enfance y seraient sans doute particulièrement sensibles.

L'infrastructure existante concernant le réseau de voies de circulation, l'équipement collectif des stations, l'équipement hôtelier pourrait sans doute être encore améliorée, mais dans l'ensemble elle est susceptible déjà de donner lieu à une utilisation plus intensive.

Un autre avantage essentiel tient à la situation géographique des Cantons de l'Est. En deux ou trois heures, les touristes originaires de Montréal peuvent accéder à toutes les stations touristiques du sud-ouest et les temps de parcours pourraient être réduits par l'amélioration des grandes voies d'accès (de Granby à Magog notamment). L'excellente organisation touristique de la Nouvelle-Angleterre ne crée pas une véritable concurrence : au contraire, en attirant une importante fraction de la population urbaine de la façade nord-atlantique, elle incite de nombreux touristes américains à faire une incursion de quelques jours dans le Québec tout proche.

Les éléments qui ont favorisé jusqu'ici l'essor touristique se feront sentir davantage encore au cours des prochaines années : allongement des loisirs, goût pour les déplacements et la détente hors du cadre urbain, augmentation du niveau de vie et dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'arrivée à l'âge adulte d'une masse importante de jeunes, fera bientôt sentir ses effets de déplacements intercontinentaux, car la vogue

des vacances en Europe risque de raréfier les séjours de la clientèle la plus riche.

L'existence d'une importante population urbaine à l'intérieur des Cantons de l'Est eux-mêmes constitue un autre facteur favorable. Sans doute les dépenses de ces touristes *internes* ne constituent pas un véritable apport pour la région ; cependant, parce qu'ils possèdent ici un chalet d'été les citadins des Cantons de l'Est ne songent pas à passer leurs vacances en dehors de la région, aussi les commerces locaux n'enregistrent pas les baisses saisonnières observées dans les grandes villes désertées pendant l'été. D'autre part l'existence de touristes locaux assure une utilisation plus largement étalée de l'infrastructure et par conséquent la rentabilité de certaines installations nécessaires pour attirer la clientèle extérieure, mais qui ne seraient pas viables si elles étaient destinées uniquement à cette dernière. Ce peut être le cas particulièrement des installations de sports d'hiver ; les utilisateurs locaux des villes des Cantons de l'Est constituent une clientèle stable et permanente, des pistes aménagées à proximité de ces villes, mais cet équipement peut attirer ensuite la clientèle de Montréal et des villes américaines.

Le potentiel touristique de la région semble donc très supérieur au niveau atteint et aux caractères actuels des diverses formes de tourisme. Par quels moyens peut-on espérer accroître considérablement les activités touristiques et notamment remédier aux insuffisances que nous avons décelées ?

V. Utilité d'une action d'ensemble à l'échelle de la région

Les initiatives individuelles, qu'elles soient le fait de particuliers ou de collectivités locales, doivent naturellement se poursuivre et s'emplifier mais on aurait intérêt à les coordonner dans le cadre d'une organisation collective. La rentabilité des diverses opérations individuelles se trouverait accrue si un vaste mouvement d'ensemble provoquait un essor général des activités touristiques. Tous ceux qui bénéficient directement et indirectement (ce sont les plus nombreux) des activités touristiques, doivent prendre conscience de l'intérêt que présente pour l'ensemble de la région un essor plus grand de ces activités. Il faut convaincre le cultivateur qu'il vendra mieux ses produits, le commerçant qu'il augmentera sa clientèle, l'industriel qu'il élargira son marché régional, si les touristes viennent plus nombreux et surtout s'ils restent plus longtemps. L'opinion saisira alors l'intérêt des investissements, c'est-à-dire des dépenses collectives qu'il est nécesaire de consentir en faveur du tourisme. Elle fera comprendre aussi au Gouvernement provincial qu'il a intérêt aussi à accroître sa participation : le tourisme est une des meilleures industries exportatrices, une des meilleures sources de rentrée de devices étrangères et l'augmentation des diverses activités économiques provoquée par un

essor touristique se traduit finalement par de meilleures rentrées fiscales. Certains gouvernements étrangers l'ont bien compris et les efforts financiers faits par exemple par le gouvernement français pour la construction de routes touristiques, l'aménagement de stations de sports d'hiver sont à cet égard très caractéristiques. Les subventions pour la propagande, la prise en charge de grands travaux collectifs, l'octroi de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt pour certains aménagement municipaux ou individuels, apparaissent finalement extrêmement rentables.

Cette prise de conscience serait facilitée par la création d'un organisme de coordination et d'impulsion qui pourrait être un *conseil régional du tourisme,* groupant les représentants des municipalités et des Chambres de Commerce et des principales corporations intéressées : hôteliers, commerçants, transporteurs, agents immobiliers, etc. Il étudierait les problèmes à l'échelle de la région et prendrait les décisions dans les domaines les plus divers : propagande collective surtout, aménagements présentant un intérêt général pour la région, encouragements divers apportés à des initiatives locales. Sur le plan financier, il pourrait recevoir des cotisations de municipalités et des groupements professionnels, des subventions du *Service du Tourisme* du *Gouvernement provincial,* pourrait même émettre des emprunts pour la réalisation de travaux ou offrir sa garantie à des initiatives locales.

Nous prendrons quelques exemples pour montrer comment ce *conseil régional du tourisme* pourrait résoudre certains des problèmes que nous avons évoqués.

La publicité touristique en faveur des Cantons de l'Est est uniquement individuelle et ne porte pas sur l'ensemble de la région. Elle est le fait de municipalités (trois d'entre elles ont organisé un bureau de renseignements touristiques, celui de Sherbrooke reçoit annuellement plus de 50,000 visiteurs), d'organismes divers (affiches pour automobiles du zoo de Granby) et de particuliers, essentiellement des hôteliers. Une municipalité ou un hôtel ne peuvent évidemment pas réaliser une propagande collective dont ils ne bénéficieraient pas directement. Or c'est cette propagande collective qui permettrait d'attirer plus de visiteurs et surtout qui les retiendrait plus longtemps.

Ainsi, le *conseil régional du tourisme* pourrait établir aux postes frontières les plus importants, Rock Island, Stanhope, Highwater, Abercorn, un bureau de renseignements qui distribuerait gratuitement aux touristes américains un dépliant sur le thème « *Ne traversez pas les Cantons de l'Est en 24 heures* » et proposant divers types d'itinéraires pour se rendre à Québec en séjournant trois, quatre, huit jours dans les Cantons de l'Est, signalant pour chacun des itinéraires les sites remarquables, les plages, les possibilités de pratiques sportives, les curiosités, les dates de manifestations folkloriques, artistiques ou sportives, les ressources hôtelières, en insistant sur les possibilités de vraie détente qu'offre un séjour

dans les Cantons de l'Est. Le coût des 500,000 dépliants qui seraient distribués gratuitement aux touristes américains pourrait à peu près être couvert par la publicité qui y serait incluse. Le même système pourrait être employé pour les touristes en provenance de Montréal. Un bureau de renseignements situé sur la route no 1, la plus fréquentée, à l'entrée des Cantons de l'Est ou au zoo de Granby, proposerait une autre série d'itinéraires de durée variable à partir de Montréal. Tous ces bureaux, en relation avec les différents hôtels et motels, camps de pêche et de chasse situés sur ces itinéraires, pourraient se charger des réservations. Les touristes seraient donc assurés, en période d'affluence, de réaliser leur programme sans avoir le souci de trouver une chambre pour la nuit. Un système analogue a été employé avec succès à l'Exposition internationale de Bruxelles de 1958.

Ces bureaux assureraient aussi la plus large diffusion aux manifestations sportives et culturelles, renforçant ainsi leurs chances de succès. Ils seraient particulièrement utiles pour développer le tourisme d'hiver en renseignant sur l'équipement, l'état de l'enneigement, les ressources hôtelières des diverses stations.

Un bureau situé à Montréal pourrait donner des renseignements identiques à ceux qui ne veulent pas improviser un séjour et centraliserait toutes les données concernant les possibilités de location de chalets, cabines et maisons de vacances. En France, la Bretagne a ainsi organisé à Paris la *Maison de la Bretagne* qui renseigne les touristes désirant séjourner dans cette région, sur les ressources hôtelières et les possibilités de location.

Ce système pourrait inciter des particuliers et aussi des municipalités à construire des résidences estivales pour la location, les chances d'utilisation se trouvant fortement accrues grâce à l'existence de ce bureau. Ce fait est très important et s'applique à beaucoup de réalisations : à partir du moment où une bonne organisation de la propagande accroît les chances d'utilisation d'un aménagement, qu'il soit collectif ou individuel, on hésite moins à le réaliser.

Naturellement les itinéraires types proposés pourraient être l'objet d'une publicité par la presse, la radio et surtout la télévision (vues des principaux points d'intérêt) et seraient proposés à des agences de voyage américaines et canadiennes. Les voyages organisés assurent souvent le lancement de certains sites ou stations, les touristes revenant pour visiter individuellement à loisir les secteurs dont ils ont découvert l'intérêt.

Si l'on réussissait à doubler la durée moyenne du séjour des touristes de passage, on accroîtrait de près de dix millions de dollars le revenu annuel que la région tire de ces activités et l'on favoriserait le développement de la villégiature, car les villégiateurs sont souvent d'anciens touristes de passage qui ont décidé de se fixer en un point qui les a séduit lors d'un premier séjour.

Naturellement, pour qu'on ait chance de voir un grand nombre de touristes suivre les suggestions relatives à ces séjours et à ces itinéraires types, il est indispensable que ces derniers ne suivent pas seulement de bonnes routes, des parcours pittoresques, jalonnés par un équipement hôtelier convenable, mais qu'ils soient marqués par quelques points particuliers d'attraction justifiant un détour et une prolongation du séjour : panorama remarquable, parc aménagé, réserve naturelle, sanctuaire, monument, musée, manifestation culturelle et sportive. Une des tâches essentielles du *conseil régional du tourisme* devrait consister à multiplier et à aménager ces points d'intérêt et à les faire connaître. Il pourrait soit prendre en charge ces aménagements, soit plus généralement garantir à la collectivité ou au particulier qui en prendrait l'initiative un amortissement normal de ses investissements.

Ainsi l'installation d'un télésiège peut n'être pas rentable pour un grand hôtel ni même pour la municipalité de la station, parce que les recettes directes provenant de son exploitation, et les recettes indirectes provoquées par l'accroissement de la clientèle de l'hôtel et de la station, ne permettraient pas d'amortir les investissements. Mais la présence de cet aménagement favorisera la fréquentation touristique dans des stations voisines, il serait donc normal que ces dernières contribuent à cette réalisation.

Un autre exemple montrera l'intérêt de cette notion de solidarité régionale. Une route touristique conduisant au sommet du mont Orford d'où l'on découvre un des plus beaux panoramas de la province connaîtrait certainement un grand succès. Il semble logique que le gouvernement provincial finance la construction d'une route qui attirerait de nombreux visiteurs dans ce parc provincial. L'institution d'un péage ne nuirait guère à sa fréquentation et rendrait l'opération rentable en quelques années. Supposons que le gouvernement provincial refuse de prendre à sa charge la totalité des investissements, le *conseil régional du tourisme* pourrait alors désider de le faire avec ses fonds propres ou au moyen d'un emprunt régional alors que la seule municipalité de Magog ne pourrait se lancer dans cette opération. Il ne serait d'ailleurs pas juste qu'elle en assume seule les risques, car si les hôtels et le commerce local en retiraient évidemment un grand bénéfice, c'est en réalité toute la région qui profiterait de la présence de cette grande attraction, de la même façon que tout le secteur occidental bénéficie de la présence du zoo de Granby dont les visiteurs vont ensuite fréquenter les différentes stations.

Prenons le cas du tourisme américan qui se présente le matin au poste frontière de Stanhope avec l'idée de traverser rapidement la région pour arriver le soir même à Québec. La publicité relative à la route du mont Orford, effectuée par le bureau de renseignements touristiques du poste frontière le fait changer d'avis. Il décide une visite au mont Orford. Les cartes postales adressées du somment à ses amis de New-York consti-

tueront une excellente publicité pour les années prochaines ainsi que les photographies en couleurs qu'il ne manquera pas de projeter au cours de réunions amicales pendant l'hiver. Un restaurant de Magog sera le premier bénéficiaire de ce détour. La beauté du paysage incitera peut-être notre touriste à passer un ou deux jours au bord des magnifiques lacs découverts de ce belvédère et de toute façon il sera trop tard pour qu'il puisse gagner Québec dans la soirée. C'est sans doute un motel de la route 5 qui bénéficiera finalement de la réalisation de la route touristique du mont Orford.

Toute réalisation touristique qui écarte un tant soit peu le visiteur de sa route directe, qui le fixe quelques heures de plus dans la région, détermine un gain non seulement pour le secteur immédiatement intéressé, mais souvent aussi pour des secteurs très éloignés. Cette solidarité d'ensemble de la région est un élément capital sur lequel on ne saurait trop insister et c'est pourquoi nous pensons qu'une organisation collective répond à un besoin profond.

Cette organisation collective ne doit pas seulement permettre de prolonger la durée du séjour du touriste, elle doit aussi contribuer à l'étalement de la saison. Une publicité, qui ne peut être que collective, dans les premiers jours du printemps, sur le charme d'une fin de semaine dans les Cantons de l'Est est susceptible d'avancer la saison estivale, comme une publicité sur la beauté de la parure automnale de la forêt devrait prolonger la saison jusqu'en novembre, la presse et surtout la télévision jouant ici un rôle essentiel.

Mais il est surtout nécessaire de créer une saison d'hiver par un effort collectif bien coordonné : aménagement de pistes, de télésièges, de remonte-pentes, de chalets de ski, formation de moniteurs, location d'équipement, organisation de concours. Actuellement les seuls centres bien organisés et attirant des skieurs de l'extérieur sont l'Hillcrest de North Hatley qui concentre 17 pistes sur les 36 pistes bien aménagées de la région, le mont Orford et Thetford-Mines mais on ne trouve au total que 14 remonte-pentes contre 72 dans les Laurentides.

Il convient évidemment de développer l'équipement près des grands centres hôteliers susceptibles de retenir une ou deux semaines les adeptes du ski, Américains notamment, mais il peut être plus immédiatement rentable d'équiper en priorité les stations proches des villes des Cantons de l'Est susceptibles de fournir une clientèle permanente ; l'existence de cet équipement destiné à une clientèle locale attirerait ensuite des skieurs venus de l'extérieur. C'est le cas de Sutton et d'Abercorn au sud du lac Brome qui attireraient d'abord la clientèle de Granby, puis celle de Montréal, du mont Orford pour la clientèle de Magog, de North Hatley pour celle de Sherbrooke, de Bon-Secours et Saint-Denis pour les villes de la vallée moyenne du Saint-François, du mont Christo pour celles du nord du piedmont. La clientèle de Thetford-Mines justifie déjà les amé-

nagements réalisés sur les pentes voisines de la ville et le *Carnaval des raquetteurs* attire beaucoup de monde.

Les compagnies de chemin de fer qui ne retirent actuellement à peu près aucun profit du tourisme pourraient bénéficier du développement du tourisme sportif hivernal. En Europe, les *trains de neige* aux horaires et aux tarifs spéciaux connaissent un grand succès. Les difficultés de la circulation automobile en hiver devraient favoriser le lancement de cette formule des trains de neige reliant Montréal aux principales stations en fin de semaine.

Le système des *classes de neige* qui permet à des écoliers parisiens de combiner la poursuite de leurs études et le séjour hivernal en altitude connaît un grand succès. La journée étant également partagée entre la classe et les sports, les écoliers, encadrés par les maîtres de leur établissement parisien et par des moniteurs sportifs, tirent un grand profit physique et intellectuel de ce système qui, pour la région d'accueil offre l'avantage d'assurer une pleine utilisation de l'équipement hôteliers et sportif. Dans les Cantons de l'Est, des hôtels actuellement fermés pendant l'hiver pourraient être loués par des écoles de Montréal qui y enverraient maîtres et élèves par roulement passer deux ou trois semaines.

Certains parents viendraient retrouver les enfants en fin de semaine, ce qui augmenterait l'activité de la station et justifierait l'ouverture permanente d'autres hôtels. L'effet de propagande de ce système est considérable et les enfants qui ont ainsi goûté pendant leur scolarité aux joies de la neige, restent des adeptes de ces sports hivernaux.

En Europe, les stations touristiques de montagne connaissent aujourd'hui une activité au moins aussi grande en hiver qu'en été, ce qui assure la bonne rentabilité des installations et l'emploi à peu près permanent de la main-d'œuvre. Les stations des Cantons de l'Est où les conditions topographiques le permettent, et elles sont nombreuses, peuvent obtenir des résultats identiques. Ce développement du tourisme d'hiver est d'autant plus nécessaire que l'évolution du tourisme d'été pose certains problèmes. Sans doute les classes les moins fortunées y participent en plus grand nombre, mais parallèlement, comme nous l'avons signalé, les classes les plus riches sont de plus en plus tentées par des vacances sur des lieux plus lointains, en particulier en Europe. La clientèle canadienne et américaine la plus riche risque donc d'échapper en été aux grands hôtels ; le développement du tourisme d'hiver permettrait ainsi de compenser les incidences de cette vogue des déplacements intercontinentaux.

Enfin, seule une organisation d'ensemble peut permettre de mieux équilibrer les activités touristiques entre les divers secteurs géographiques de la région.

Il ne peut être question évidemment de limiter le développement du tourisme et de la villégiature dans les secteurs déjà bien pourvus, région de Granby, de Magog, sud de Sherbrooke. On pourrait cependant veiller à ce qu'une surcharge ne dépare la beauté naturelle des sites : interdiction de déboiser sur le pourtour des lacs, de construire des chalets sur des parcelles trop exiguës pour éviter leur entassement, surveillance des types de construction, qui ne doivent pas déparer le paysage par leur caractère insolite, proscription d'annonces publicitaires intempestives sur certains secteurs de route. Ces règlements d'ensemble pourrait être élaborés par une commission spécialisée du *conseil régional du tourisme* et proposés aux municipalités qui se chargeraient évidemment de leur application.

Mais le remède aux déséquilibres intrarégionaux consiste essentiellement à favoriser systématiquement le développement du tourisme dans les secteurs jusqu'ici peu favorisés, non par les conditions naturelles, mais par leur situation excentrique. C'est évidemment le cas pour tout le secteur situé au nord et surtout à l'est du Saint-François. Il est évident que les collectivités de ces régions ne disposent pas des moyens nécessaires pour réaliser un équipement correspondant aux avantages naturels qui sont considérables. Or des initiatives particulières risquent de n'être pas rentables si elles ne s'insèrent pas dans un effort d'ensemble, indispensable notamment sur le plan de la propagande.

Pour ces secteurs orientaux, le rôle du *conseil régional du tourisme* devrait consister à obtenir d'abord l'amélioration du réseau routier, car sans bonnes routes, tout effort en faveur du tourismes est condamné à l'échec. Il pourrait ensuite encourager les initiatives des collectivités et des particuliers pour la construction d'hôtels, de motels, de camps de pêche et de chasse, de chalets loués par les municipalités, l'équipement des plages, l'équipement sportif, la création de réserves naturelles et de parcs. Puis il mettrait l'accent, dans son action publicitaire, sur les avantages des secteurs ainsi équipés, préconisant pour de nombreux itinéraires types un séjour dans ces secteurs, organisant spécialement là des manifestations sportives ou culturelles.

Cet effort en vue de mettre en valeur les régions excentriques les plus pauvres, réalisé partiellement par les secteurs les mieux pourvus, se traduirait d'ailleurs pour ces derniers par des résultats intéressants. Obligatoirement, le touriste qui visite par exemple la région de Lac Mégantic traverse et s'arrête dans les secteurs touristiques occidentaux. On ne saurait trop insister sur le fait que la région tout entière est solidaire et que ces manifestations de solidarité sont finalement profitables à tous les secteurs.

CONCLUSION

Ainsi les activités touristiques peuvent favoriser considérablement l'expansion économique des Cantons de l'Est, particulièrement dans les secteurs qui ont peu de chances d'attirer de nouvelles industries, contribuant ainsi, dans une mesure cependant modeste, à résoudre le problème de l'emploi. Si les résultats obtenus surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale sont déjà remarquables, il est évident qu'on est loin d'avoir utilisé au mieux toutes les possibilités que la région doit à la nature et à sa situation géographique.

Mais il convient, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, de dépasser le stade des initiatives individuelles et de penser les problèmes dans leur ensemble, dans le cadre de la région. La constitution d'un organisme régional spécialisé devrait jouer à cet égard un rôle essentiel.

Nous remarquerons en conclusion que le *Service provincial de Géographie* et des géographes experts en questions touristiques pourraient rendre à un tel organisme les plus grands services en fournissant les informations nécessaires, en étudiant l'intérêt et la rentabilité de certains projets, en choisissant des itinéraires types, en rédigeant la documentation de propagande. Les géographes apparaissent particulièrement qualifiés pour bâtir une nouvelle géographie des activités touristiques des Cantons de l'Est.

CHAPITRE VI

L'INDUSTRIE ET SES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Inventaire des possibilités d'implantations industrielles:

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Si le maintien à son niveau actuel de la population active agricole, si l'essor des activités touristiques constituent des points importants d'un programme de planification régionale visant à employer dans la région les jeunes arrivant à l'âge d'activité, le succès d'une telle politique dépend pourtant essentiellement de l'essor industriel.

Déjà par l'importance de la main-d'œuvre employée, des salaires distribués, des activités annexes qu'elle anime, l'industrie tient incontestablement une place prépondérante dans l'économie des Cantons de l'Est. Les rapports que nous avons observés, pour chaque comté entre l'évolution de la population, son niveau de vie et l'évolution des activités industrielles, montrent bien que ces dernières constituent l'élément moteur essentiel de l'économie de la région.

L'analyse des perspectives démographiques et de la structure générale des activités nous a permis de dégager un fait fondamental : pour assurer le plein emploi de la jeune génération montante, il est indispensable de créer en moyenne annuellement 2,000 emplois dans les industries manufacturières, ce qui provoquerait spontanément, dans la construction et les activités tertiaires, la création d'un nombre suffisant d'autres emplois pour résoudre le problème dans son ensemble.

Pour savoir s'il apparaît effectivement possible d'atteindre cet objectif, pour connaître quels moyens sont susceptibles d'assurer le succès de cette politique d'industrialisation, nous analyserons d'abord l'évolution et les caractères d'ensemble des activités industrielles ; nous essaierons de dégager les possibilités de développement des industries existantes et d'implantation de nouvelles industries. Les questions de localisation de ces dernières seront examinées dans le chapitre suivant : le choix de l'emplacement de ces nouvelles usines a une très grande importance, c'est de lui que dépend la future physionomie géographique de la région.

Nous limiterons cette étude aux industries manufacturières qui sont à peu près les seules sur lesquelles on puisse directement agir. L'in-

dustrie de la construction dépend essentiellement de l'évolution des industries manufacturières ; la construction est en quelque sorte, au même titre que les activités tertiaires, un épiphénomène se greffant sur des activités motrices. Les industries minières sont bien des industries motrices, mais elles ne peuvent guère être influencées par une politique régionale et dépendent pour la plus large part de la conjoncture nationale et internationale, de décision extérieures à la région, sauf pour quelques cas que nous examinerons à propos des matières premières. [1]

I. L'évolution et la situation des industries manufacturières

Plus nettement que dans l'ensemble du Québec, les industries manufacturières tiennent une place prépondérante dans l'économie des Cantons de l'Est.

Elles emploient en 1951 avec 46,920 personnes 34.5% de la population active contre 30.8% dans l'ensemble du Québec. La valeur brute de la production en 1951 ($412,573,000, soit 8.1% de celle du Québec) est 9 fois supérieure à la valeur brute totale de la production agricole ($56,973,000). Les salaires distribués $89,214,000 sont à eux seuls nettement plus élevés que la valeur de la production agricole et représentent 46% du chiffre des ventes au détail. Nous avons observé les rapports étroits existant entre l'importance des salaires de l'industrie et la valeur des ventes au détail. Comment l'industrie manufacturière a-t-elle acquis cette place prépondérante dans l'économie des Cantons de l'Est ?

A. L'ÉVOLUTION DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Mieux que les caractères de la valeur de la production ou des salaires distribués, la courbe des effectifs du personnel employé permet de suivre l'évolution des industries manufacturières des Cantons de l'Est. On peut distinguer cinq phases d'inégale durée dans cette évolution depuis 1871 (fig. 48).

Le rythme d'accroissement est fort de 1871 à 1891 puisque les effectifs passent de 5,198 à 12,637 : c'est la phase de démarrage de l'industrie, accompagnant l'ouverture de la région par la voie ferrée. La courbe enregistre ensuite une diminution jusqu'en 1901 (10,637 personnes) puis une augmentation beaucoup plus lente pendant le premier tiers du XIXe siècle, l'effectif s'élève seulement à 16,209 en 1932. La quatrième

---

1. Nous avons très largement utilisé l'importante documentation statistique rassemblée par un étudiant de l'*Institut de Géographie* de l'*Université de Montréal,* L. Chevalier qui prépare une thèse de maîtrise sur l'industrie des Cantons de l'Est. Ce travail s'annonce comme remarquable.
Les principales données statistiques proviennent des volumes spéciaux relatifs à l'industrie, des recensements décennaux, du volume *The Manufacturing Industry of Canada* et des *Inventaires économiques,* commode compilation de données statistiques par ville, préparés par le *Commissariat industriel* du ministère de l'*Industrie et du Commerce* (Qué.).

phase est la plus remarquable : après la crise on assiste à une progression très rapide des effectifs qui augmentent de 90% en 10 ans (31,718 en 1941) et la progression continue jusqu'en 1951 où l'on recense 41,750 personnes employées. La cinquième phase constitue un net palier, on ne compte que 40,421 personnes employées en 1956, alors que dans le Québec, l'augmentation, bien que plus lente se poursuit (417,862 personnes en 1951, 446,137 en 1956).

FIG. 48

R. Blanchard a bien analysé l'histoire de l'industrie dans les Cantons de l'Est jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale. Il a montré que l'industrie n'avait pu se développer durant les deux premiers tiers du XIXe siècle faute de moyens de transports, mais dès que les chemins de fer sont construits, l'industrie suit immédiatement ; les chefs d'entreprise utilisent les facteurs favorables : la présence d'une matière première surabondante, bois, chutes d'eau fournissant de l'énergie, une main-d'œuvre nombreuse et énergique pouvant travailler des matières importées de forte valeur dans des industries où la part des salaires constitue un élément important du prix de revient : cas des industries textiles et de l'habillement et plus tard des industries mécaniques et diverses.

Nous préciserons cette évolution en examinant les différences régionales que montrent les figures 49 et 50.

Ce sont les comtés du sud-ouest, les plus anciennement peuplés et les premiers desservis par le chemin de fer qui s'industrialisent les

premiers. En 1871, avec 2,298 personnes employées au total, les trois comtés de Sherbrooke, Stanstead et Shefford groupent 39% de la population industrielle des Cantons de l'Est et cette proportion se renforce en 1891, avec 5,449 personnes ; ils groupent 44% de la main-d'œuvre

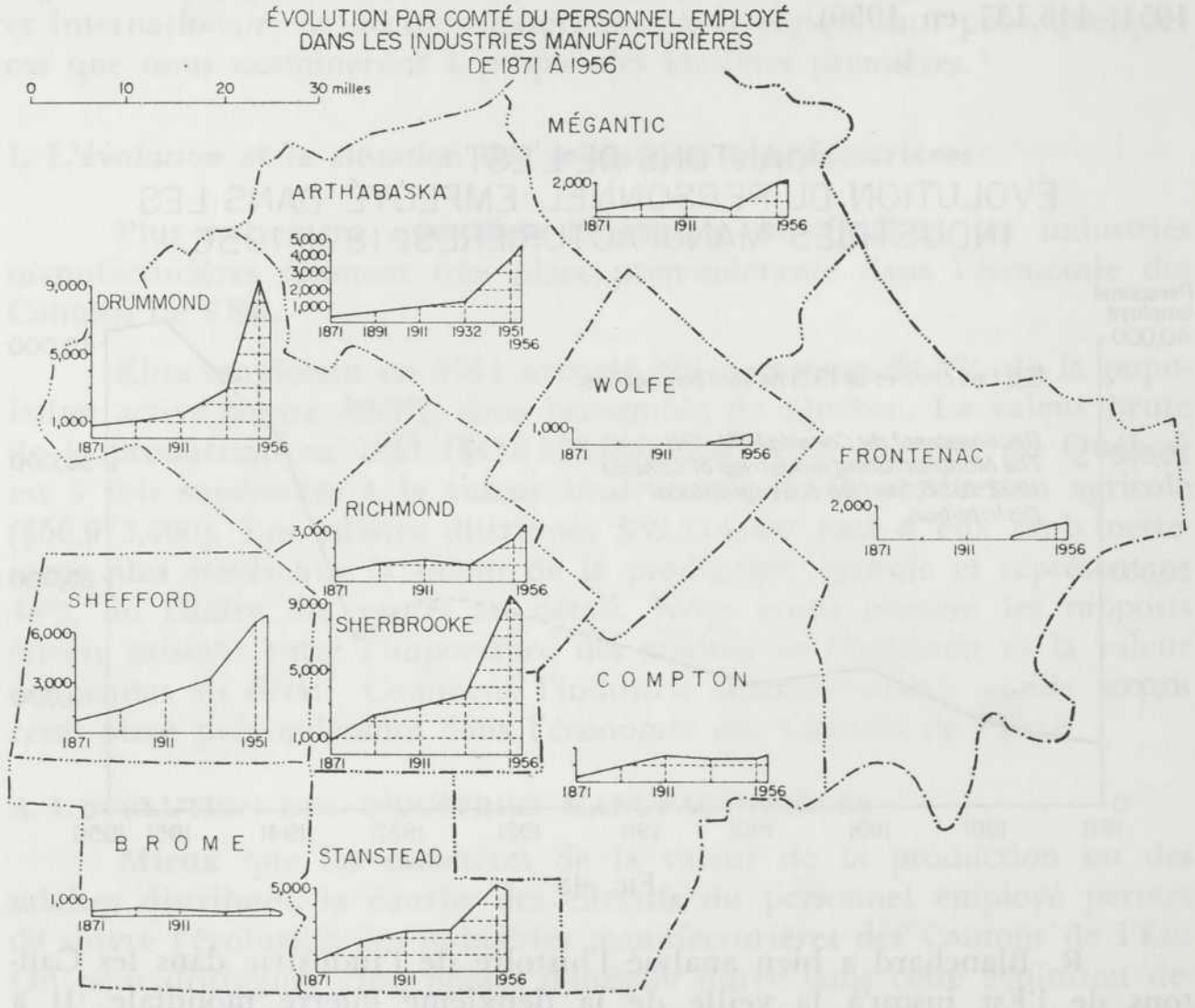

FIG. 49

industrielle. C'est l'industrie du bois qui se développe la première, progressant de l'ouest vers l'est, parallèlement à la construction des voies ferrées. Cette industrie explique que la population ouvrière du comté de Compton augmente jusqu'en 1900 où la courbe atteint son maximum avec 1,755 ouvriers contre 300 en 1871.

Le phénomène est général, lorsque l'industrie du bois n'est pas relayée par d'autres activités en particulier par le textile. La plus ancienne est celle de la laine. On passe du stade artisanal au stade industriel en utilisant après la matière première locale un produit importé, à Sherbrooke et à Coaticook. Puis le coton domine avec de grandes entreprises. Dominion Textile emploie déjà 1,000 ouvriers à Magog en 1900.

On constate ensuite une nette régression de l'activité industrielle de 1891 à 1901. Après une fiévreuse période d'éclosion suivant la construction des voies ferrées, un grand nombre d'établissements mal adaptés ou mal équipés ferment leurs portes. Leur nombre qui était passé de 1,889

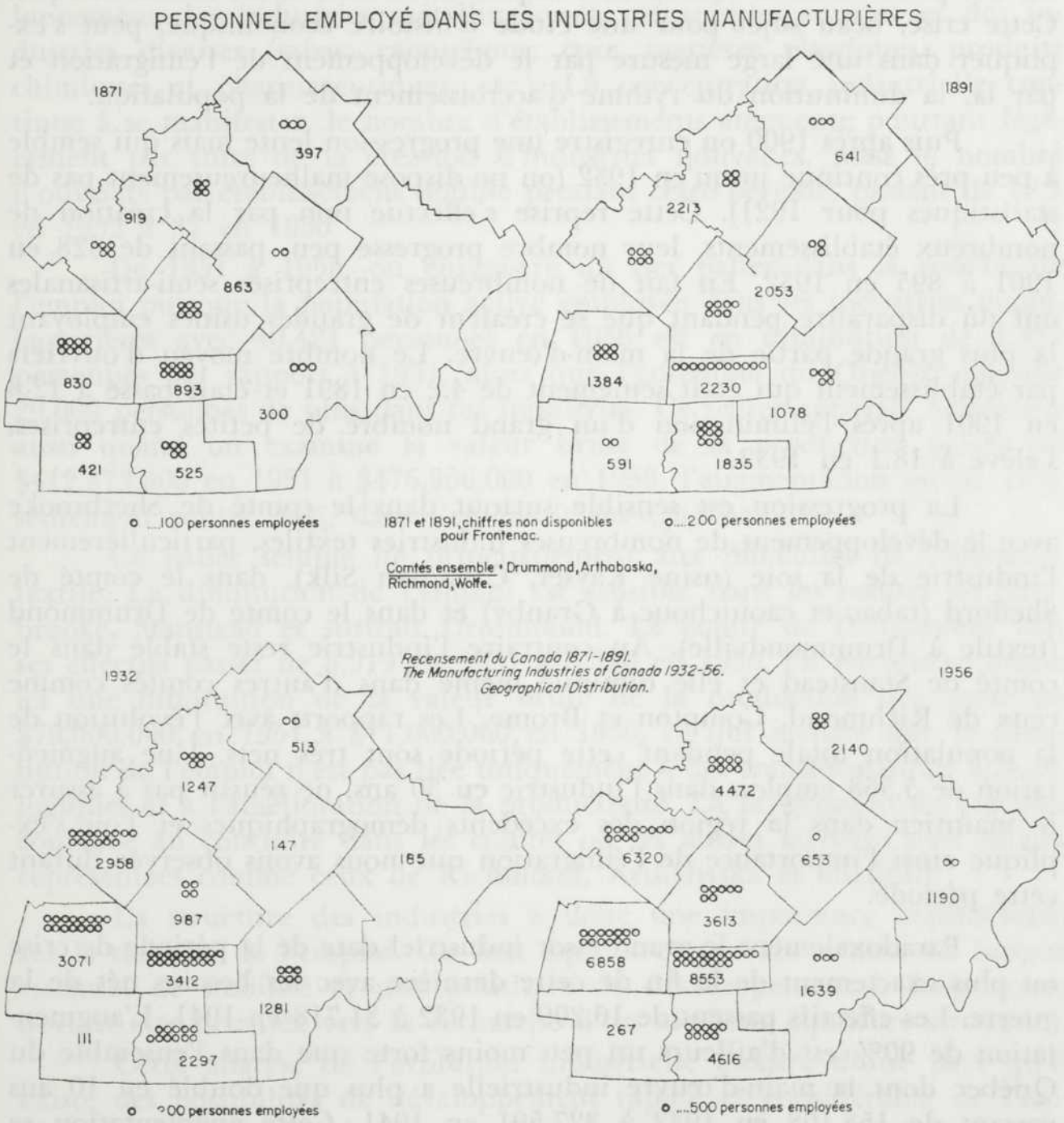

FIG. 50

en 1881 à 2,736 en 1891 redescend brusquement à 828 en 1901. Le comté de Sherbrooke voit les deux tiers de ses établissements industriels fermer, le comté de Stanstead les trois quarts, celui de Brome les quatre cinquièmes. Malgré le développement des entreprises les plus importantes qui réussissent à s'adapter, le personnel employé diminue passant de

12,637 à 10,637 personnes. La régression est nette dans les comtés les plus industrialisés comme ceux de Sherbrooke et Stanstead. On peut donc parler d'une véritable crise industrielle régionale à la fin du siècle, crise d'adaptation aux conditions modernes de production, car le phénomène n'est pas absolument général dans l'ensemble du Québec, si l'on observe un net palier dans la courbe de l'emploi industriel, il est moins marqué. Cette crise, beau sujet pour une étude d'histoire économique, peut s'expliquer dans une large mesure par le développement de l'émigration et par là, la diminution du rythme d'accroissement de la population.

Puis après 1900 on enregistre une progression lente mais qui semble à peu près continue jusqu'en 1932 (on ne dispose malheureusement pas de statistiques pour 1921). Cette reprise s'effectue non par la création de nombreux établissements, leur nombre progresse peu, passant de 828 en 1901 à 895 en 1932. En fait de nombreuses entreprises semi-artisanales ont dû disparaître pendant que se créaient de grandes usines employant la plus grande partie de la main-d'œuvre. Le nombre moyen d'ouvriers par établissement qui était seulement de 4.2 en 1891 et était passé à 12.8 en 1901 après l'élimination d'un grand nombre de petites entreprises, s'élève à 18.1 en 1932.

La progression est sensible surtout dans le comté de Sherbrooke avec le développement de nombreuses industries textiles, particulièrement l'industrie de la soie (usine Kayser, Canadian Silk), dans le comté de Shefford (tabac et caoutchouc à Granby) et dans le comté de Drummond (textile à Drummondville). Au contraire l'industrie reste stable dans le comté de Stanstead et elle diminue même dans d'autres comtés comme ceux de Richmond, Compton et Brome. Les rapports avec l'évolution de la population totale pendant cette période sont très nets. Une augmentation de 5,568 emplois dans l'industrie en 30 ans, ne réussit pas à assurer le maintien dans la région des excédents démographiques et l'on s'explique ainsi l'importance de l'émigration que nous avons observée durant cette période.

Paradoxalement le grand essor industriel date de la période de crise ou plus exactement de la fin de cette dernière avec les besoins nés de la guerre. Les effectifs passent de 16,209 en 1932 à 31,718 en 1941. L'augmentation de 90% est d'ailleurs un peu moins forte que dans l'ensemble du Québec dont la main-d'œuvre industrielle a plus que doublé en 10 ans passant de 158,168 en 1932 à 327,591 en 1941. Cette augmentation se poursuit dans la région à un rythme un peu plus lent jusqu'en 1951, on compte alors 41,750 personnes employées dans les industries manufacturières.

Dans les comtés anciennement industrialisés, comme ceux de Sherbrooke et Stanstead, l'accroissement est considérable, mais il est très net aussi dans les comtés où la part de l'industrie était faible. Dans tous les comtés sans exception, on enregistre des gains. Toutes les branches d'acti-

vités apparaissent en expansion. En valeur absolue, l'accroissement des effectifs est le plus fort dans le secteur textile avec l'essor des textiles artificiels et de la confection. C'est ce qui explique la progression remarquable des comtés de Sherbrooke, Drummond et Stanstead, mais on assiste aussi au développement d'industries anciennes, bois et papier, industries alimentaires et surtout le fait fondamental est la création ou le fort développement des industries métallurgiques, mécaniques surtout et des industries diverses (tabac, caoutchouc, cuir, matières plastiques, produits chimiques et pharmaceutiques, etc.). La concentration industrielle continue à se manifester, le nombre d'établissements augmente pourtant légèrement par suite de la création d'industries nouvelles, mais le nombre d'ouvriers par établissement double pendant cette période, passant de 18.1 en 1932 à 37 en 1956.

De 1951 à 1956, on enregistre un net palier dans la courbe de l'emploi puisque la population active employée dans les industries manufacturières avec 40,421 personnes en 1956 est en diminution de 1,329 personnes par rapport à 1951, alors que l'ensemble du Québec emploie 29,000 personnes de plus dans ces industries. Ce palier apparaît nettement aussi quand on examine la valeur brute de la production passée de $412,573,000 en 1951 à $476,966,000 en 1956, l'augmentation est de 13% seulement contre 34% dans l'ensemble du Québec.

Ce palier semble lié principalement aux difficultés de l'industrie textile. La diminution de l'emploi est sensible dans les comtés de Sherbrooke, Stanstead et surtout Drummond. Le comté de Drummond voit ses effectifs passer de 8,919 en 1951 à 6,320 en 1956, on enregistre même ici une diminution de la valeur brute de la production qui passe de $79,000,000 en 1951 à $71,000,000 en 1956, ce qui montre que la diminution de l'emploi n'est pas liée uniquement à des transformations technologiques et à l'amélioration de la productivité. La progression de l'emploi continue au contraire dans les comtés où les autres activités sont mieux représentées comme ceux de Richmond, Arthabaska et Shefford.

La structure des industries a donc une importance considérable sur la stabilité de l'emploi. Un bon équilibre apparaît comme un facteur essentiel de stabilité et une politique de développement à long terme devrait être orientée vers la recherche d'un meilleur équilibre structurel.

Cette analyse de l'évolution industrielle montre d'une part qu'il existe des possibilités de développement rapide et considérable de l'emploi : de 1931 à 1941 le rythme annuel d'accroissement a été de l'ordre de 1500 personnes (en fait l'augmentation réelle s'est effectuée seulement de 1935 à 1941 et le rythme a donc été plus rapide encore). Mais le palier enregistré depuis 1951 montre aussi qu'un développement continu n'est pas aisé à réaliser. Il n'existe pas dans la région d'obstacles techniques ou humains s'opposant à un développement rapide et massif de l'industrialisation, mais ce développement dépend pour une large part de la conjoncture et d'éléments étrangers à la région.

B. LA STRUCTURE DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Après avoir analysé la part relative des diverses industries en la comparant à la situation de l'industrie dans l'ensemble du Québec, nous dégagerons quelques traits originaux de la structure industrielle des Cantons de l'Est.

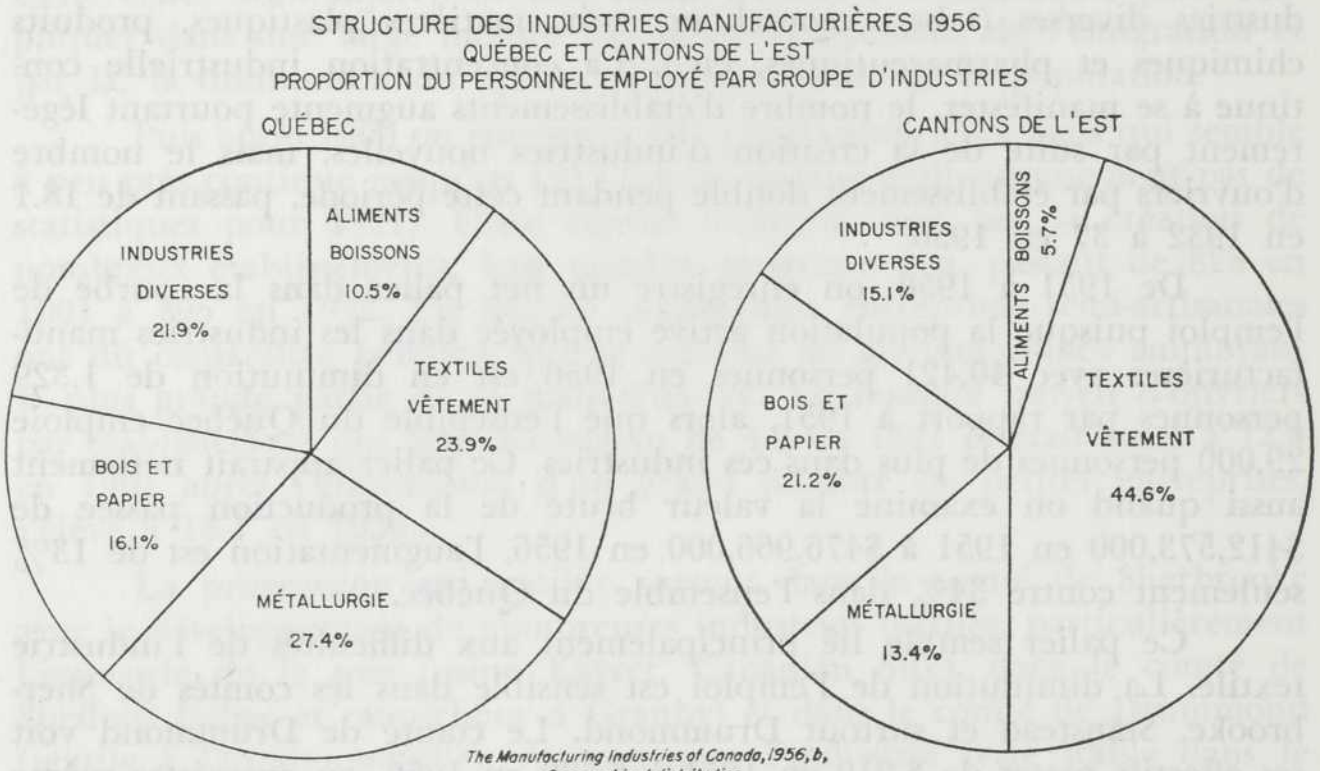

FIG. 51

Le tableau XIII résume les principales données intéressant les industries manufacturières (fig. 51 et 59).

TABLEAU XIII

STRUCTURE DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES (1956)

	Québec		Cantons de l'Est	
	employés	%	employés	%
Industrie alimentaires	47,170	10.5	2,356	5.7
Textiles et vêtements	106,747	23.9	18,314	44.6
Métallurgie	112,436	27.4	5,515	13.4
Bois et papier	71,910	16.1	8,690	21.2
Industrie diverses	97,874	21.9	6,214	15.1
Total	446,137	100.0	40,421	100.0

Malgré le développement récent des industries métallurgiques et diverses, ce sont toujours les industries textiles et du vêtement qui de très loin tiennent une place prépondérante. Avec 18,314 personnes elles emploient 44.6% des effectifs totaux contre 23.9% dans l'ensemble du Québec. Dans les deux comtés de Drummond et Stanstead elles emploient plus de 70% du personnel total et cette proportion dépasse 45% dans trois autres comtés. Employant une nombreuse main-d'œuvre féminine (43%), grâce à elles, la proportion totale de la main-d'œuvre féminine employée dans les industries manufacturières est un peu plus forte que dans l'ensemble du Québec.

L'industrie du bois et du papier se classe au deuxième rang avec 8,690 personnes représentant 21.2% du total (Québec 16.1%). Elle domine évidemment dans les secteurs orientaux où la matière première est abondante et les autres industries mal représentées, comme Frontenac et Compton, mais est importante aussi dans les comtés de Richmond et d'Arthabaska. Elle n'emploie évidemment qu'une très faible proportion de main-d'œuvre féminine (10% du total).

Les industries diverses, cuir, caoutchouc, tabac, plastique, chimie, viennent au troisième rang avec 6,214 personnes représentant 15.1% du total, proportion nettement inférieure à celle du Québec (21.9%). Elles sont particulièrement bien représentées dans les comtés de Shefford, Sherbrooke et Richmond et présentent l'intérêt d'employer une main-d'œuvre féminine relativement importante (30% du total).

Les industries métallurgiques viennent au quatrième rang avec 5,515 personnes représentant 13.4% du total, proportion inférieure de moitié à celle du Québec (27.4%). Elles sont bien représentées dans les comtés de Sherbrooke et Shefford et emploient un nombre moyen de femmes (16%).

La part des industries alimentaires est très faible : 5.7% contre 10.5% dans le Québec. Ces industries n'emploient que 2,356 personnes dont 11% seulement de femmes. En valeur relative la part de ces industries est importante dans les secteurs sous-industrialisés comme les comtés de Brome et de Wolfe, mais en valeur absolue, les effectifs sont nettement plus importants dans les comtés industrialisés comme ceux de Shefford et Sherbrooke.

Par rapport à la structure industrielle du Québec, celle des Cantons de l'Est se caractérise donc par la nette prépondérance des industries du textile et du vêtement et par une part relativement importante des industries du bois et du papier. Cette structure est peu favorable : les industries textiles et du vêtement sont des industries à bas salaires et les possibilités d'expansion sont beaucoup plus limitées que dans les secteurs métallurgie et industries diverses, secteurs mal représentés ici.

Ces caractères de la structure industrielle des Cantons de l'Est expliquent certains traits d'ensemble propres à l'industrie régionale.

Nous avons remarqué que la prépondérance des industries textiles expliquait que la part de la main-d'œuvre féminine, 29%, était un peu plus forte que dans l'ensemble du Québec (27%). Les différences régionales assez sensibles sont liées directement à l'importance plus ou moins grande des industries textiles et des industries diverses qui expliquent les taux élevés des comtés de Stanstead, Sherbrooke, Shefford et Wolfe (fig. 52).

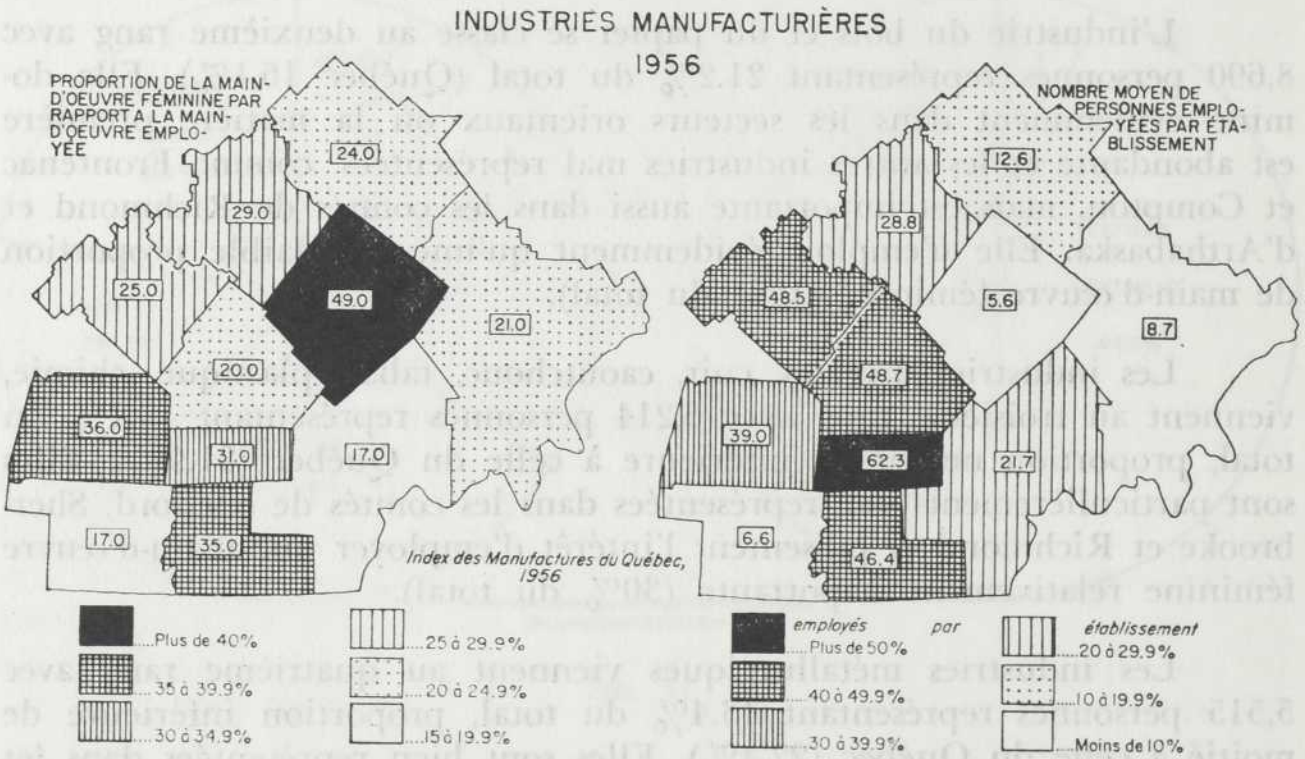

FIG. 52

Le nombre moyen d'ouvriers par établissement est à peu près exactement semblable dans les Cantons de l'Est (35) et dans l'ensemble de la province (36). A l'intérieur de la région, les différences sont assez sensibles ; elles sont liées principalement à l'importance plus ou moins grande des industries textiles qui sont les plus concentrées. Alors que le nombre de personnes employées par établissement atteint 132.7 pour l'industrie textile qui compte peu de petits établissements, il s'abaisse à 50.1 pour la métallurgie et 32.7 pour les industries diverses ou à côté d'usines importantes, les petits établissements sont nombreux. Il est beaucoup plus faible pour le groupe bois et papier (16.7). En réalité, à côté de quelques grosses papeteries, on compte 451 établissements, des scieries surtout, employant moins de 15 ouvriers. Le nombre moyen descend à 7.2 pour les industries alimentaires : dans cette branche on ne compte pas d'établissement employant plus de 200 personnes. Aussi la répartition géographique dépend essentiellement de l'importance plus ou moins

grande de l'industrie textile. Le nombre moyen de personnes employées par établissement atteint 62.3 dans le comté de Sherbrooke où dominent les grandes entreprises et dépasse 45 dans les comtés de Drummond, Stanstead où l'industrie textile domine, ainsi que dans le comté de Richmond par suite de la présence de grosses papeteries et d'industries diverses (cuir, transformation de l'amiante). Le nombre moyen d'ouvriers est inférieur à 10 dans les comtés sous-industrialisés de Brome, Wolfe et Frontenac.

La différence la plus importante entre les Cantons de l'Est et le Québec est relative au niveau moyen des salaires, beaucoup plus faible ici que dans l'ensemble de la province. En 1956, le salaire moyen par personne employée est de $2,302 dans les Cantons de l'Est contre $3,130 dans l'ensemble du Québec. Ce fait très important peut s'expliquer par deux causes : à industries, postes de travail et qualification identiques, les salaires sont plus bas dans les Cantons de l'Est que dans d'autres secteurs géographiques, en particulier dans la région métropolitaine de Montréal parce que la main-d'œuvre est plus abondante et moins exigeante ; les Cantons de l'Est se caractérisent par une forte proportion d'industries nécessitant une main-d'œuvre moins qualifiée et dont les salaires moyens sont plus bas. Ces deux raisons conjugent ici leurs effets.

Dans l'ensemble du Québec, le salaire moyen dans l'industrie du vêtement est de $2,231 alors qu'il atteint $3,680 dans l'industrie du fer et de l'acier, $3,750 dans les industries chimiques et $4,144 dans l'industrie du papier ; il est donc évident que le salaire moyen total dépend pour une très large part de la structure industrielle ; la prépondérance des industries textiles et du vêtement, industries à bas salaires explique en grande partie le faible taux moyen. Dans les comtés où domine l'industrie du papier, comme Richmond et Compton, les salaires moyens pour l'ensemble de l'industrie sont nettement plus élevés que dans les comtés où l'industrie textile domine. Cependant cette raison n'explique pas tout. Dans les secteurs sous-industrialisés où les disponibilités en main-d'œuvre sont fortes par rapport à l'importance de l'industrie, même lorsque dominent les industries à hauts salaires, les taux moyens sont bas. Ainsi dans les comtés de Frontenac et Brome où domine l'industrie du bois, les salaires sont plus faibles que dans les comtés de Drummond, Sherbrooke et Stanstead où dominent les industries textiles employant une main-d'œuvre féminine à bas salaires. L'influence géographique c'est-à-dire la présence d'une main-d'œuvre surabondante ajoute donc ses effets à l'influence de la structure industrielle (prédominance des industries textiles employant une nombreuse main-d'œuvre féminien) pour expliquer le bas taux général du salaire moyen.

Ce fait a évidemment des incidences très importantes. Il se traduit par un niveau de vie régional plus bas que dans les secteurs géographiques où une main-d'œuvre qualifiée gagne plus largement sa vie. Le marché

régional est donc moins intéressant pour nombre d'industries qui lui sont liées. Par contre le faible niveau moyen des salaires peut inciter des industries pour lesquelles les frais de main-d'œuvre constituent une fraction importante du prix de revient à s'établir dans les Cantons de l'Est, particulièrement dans les secteurs où dominent des industries à bas salaires.

En dehors des industries du bois et du papier et des industries alimentaires, ce sont effectivement des industries liées à la main-d'œuvre qui se sont établies dans les Cantons de l'Est. Aussi la valeur de la production brute par personne employée est-elle nettement plus faible que dans l'ensemble du Québec avec $11,793 contre $14,844 dans le Québec. La répartition régionale montre que cette valeur est la plus forte dans les comtés où dominent les industries du papier comme Richmond et Compton, moyenne dans les comtés où domine l'industrie textile, elle est très faible dans les comtés sous-industrialisés de l'est par suite de la médiocre productivité de petits établissements.

Le coût des matières premières utilisées par ouvrier est également nettement plus faible ($6,408) que dans le Québec ($8,080), alors que la part du coût des matières premières dans le prix de revient est exactement identique (54%). On incorpore donc beaucoup de travail dans le traitement des matières premières, ce qui est le propre des industries liées à la main-d'œuvre. Mais au total, comme le coût unitaire de la main-d'œuvre est nettement plus bas, la part des salaires dans les prix de revient est légèrement plus faible dans les Cantons de l'Est (19.5%) que dans l'ensemble du Québec (21%) (fig. 53).

Parmi ces caractères d'ensemble des industries manufacturières, un seul apparaît favorable : l'emploi relativement important de la main-d'œuvre féminine. Mais les caractères défavorables l'emportent : bas niveau d'ensemble des salaires, prédominance très forte de l'industrie textile, très vulnérable aux crises et qui n'appartient pas à un secteur en expansion, part relativement importante de l'industrie du bois et du papier dont l'essor est limité par les difficultés d'approvisionnement en matières premières locales.

Il serait donc souhaitable de modifier ces caractères d'ensemble en développant ou en implantant d'autres industries susceptibles de corriger ces défauts de structure. Même si la création de nouveaux emplois industriels, nécessitée par la pression démographique n'apparaissait pas indispensable, il serait donc intéressant d'implanter dans la région d'autres industries. Mais cet inventaire des possibilités d'implantations industrielles est d'autant plus indispensable que nous n'ignorons pas l'importance du nombre d'emplois qu'il est nécessaire de créer pour répondre aux demandes de la jeune génération.

II. Les possibilités d'implantations industrielles

Le problème de l'emploi peut être résolu dans une certaine mesure par le développement des industries existantes. Beaucoup d'entre elles ont, comme nous le verrons, des marges d'expansion considérables. Il se-

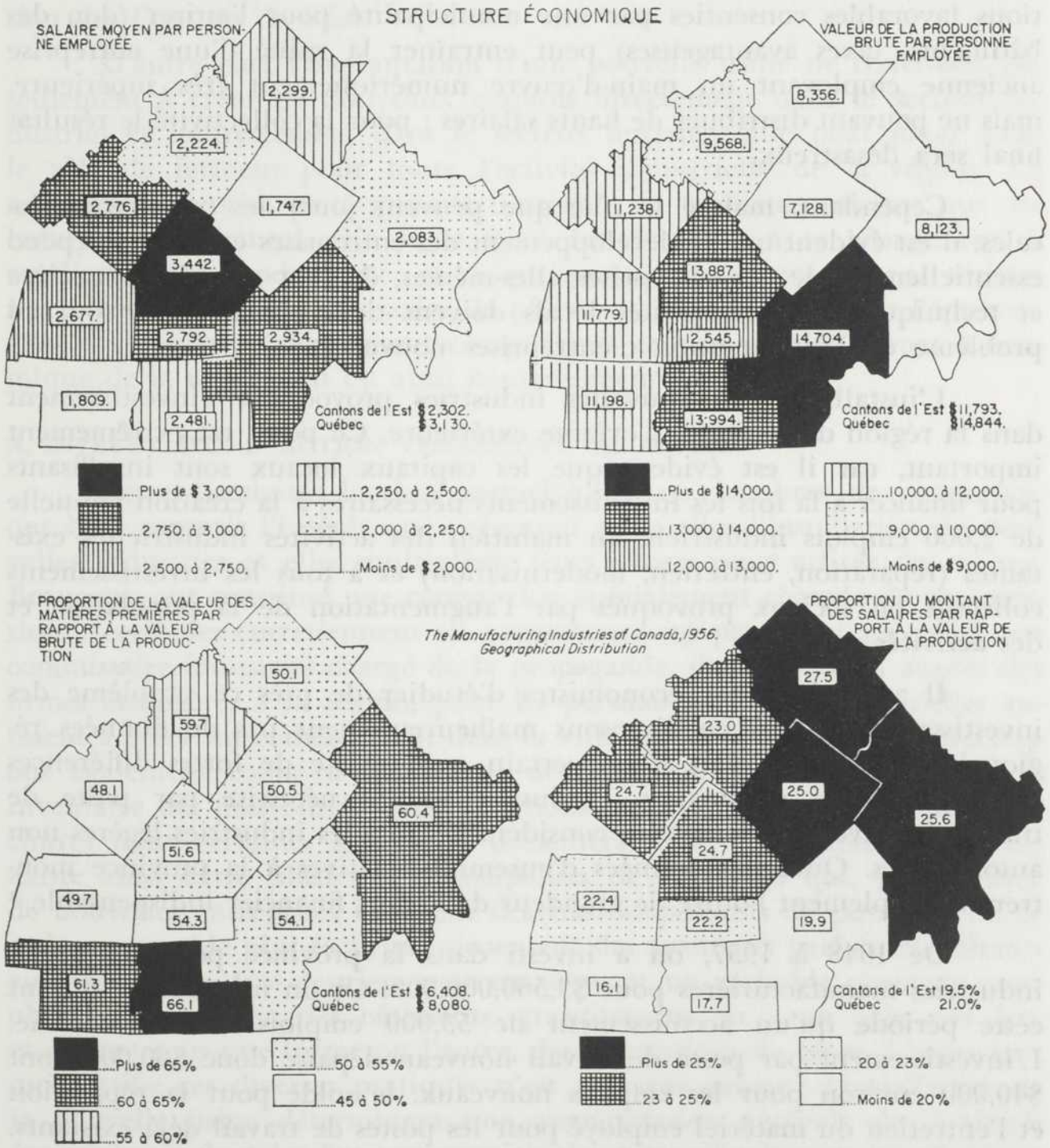

FIG. 53

rait illogique de porter tous les efforts sur l'implantation de nouvelles entreprises alors qu'il est généralement plus aisé de développer la capacité d'emploi des entreprises existantes en les incitant à réinvestir sur place

leurs profits. Toutes les initiatives dépendant des pouvoirs publics, des collectivités locales et pouvant faciliter le développement, parfois le seul maintien des entreprises actuelles doivent être soutenues : amélioration de la formation professionnelle des jeunes, des voies de circulation, abaissement des tarifs de transport, du coût de l'énergie, conservation des ressources forestières, facilités de crédit, etc. Parfois l'installation d'une petite industrie pouvant consentir de hauts salaires, avantagée par les dispositions favorables consenties par une municipalité pour l'attirer (don des bâtiments, taxes avantageuses) peut entraîner la ruine d'une entreprise ancienne employant un main-d'œuvre numériquement très supérieure, mais ne pouvant distribuer de hauts salaires ; pour la collectivité le résultat final sera désastreux.

Cependant, malgré le rôle que peuvent jouer les collectivités locales, il est évident que le développement des entreprises existantes dépend essentiellement de ces entreprises elles-mêmes, de leur capacité financière et technique. Les collectivités locals doivent donc s'attacher surtout au problème de l'implantation d'entreprises nouvelles.

L'installation de nouvelles industries provoquera l'investissement dans la région de capitaux d'origine extérieure. Ce point est extrêmement important, car il est évident que les capitaux locaux sont insuffisants pour financer à la fois les investissements nécessaires à la création annuelle de 2,000 emplois industriels, au maintien des activités industrielles existantes (réparation, entretien, modernisation) et à tous les investissements collectifs ou sociaux provoqués par l'augmentation de la population et des activités.

Il appartient aux économistes d'étudier de près ce problème des investissements, nous ne disposons malheureusement pas de données régionales à ce sujet, mais il est certain qu'il existe de fortes différences selon l'industrie dominante, l'industrie lourde nécessite par poste de travail des investissements plus considérables que les industries légères non automatisées. Quelques données d'ensemble relatives à la province montreront simplement l'ordre de grandeur de l'effort financier indispensable. [1]

De 1948 à 1957, on a investi dans la province pour les seules industries manufacturières pour $3,560,000,000. Or on n'enregistre durant cette période qu'un accroissement de 53,000 emplois dans l'industrie. L'investissement par poste de travail nouveau dépasse donc $60,000 dont $40,000 environ pour les emplois nouveaux, le solde pour la réparation et l'entretien du matériel employé pour les postes de travail déjà existants. La seule création dans la région de 2,000 nouveaux emplois nécessiterait donc un investissement de l'ordre de $80,000,000, somme évidemment très supérieure à la capacité d'auto-financement des entreprises locales dont le

---

1. *Private and Public Investment in Canada ;* Report of Department of Trade and Commerce ; (Publication annuelle).

revenu brut ne dépasse pas $500,000,000. De même, on ne pourrait distraire du revenu brut global de la région qui ne doit pas dépasser $800,000,000 une fraction suffisante pour réaliser tous les types d'investissements, construction, équipement collectif, etc. La région doit donc dans une large mesure faire appel à des capitaux d'origine extérieure. La création de nouvelles industries par des sociétés étrangères à la région semble donc constituer un élément essentiel du succès de l'industrialisation des Cantons de l'Est.

D'autre part l'implantation d'une nouvelle usine ne contribue pas seulement à créer de nouveaux emplois directement dans le secteur industriel et indirectement dans le secteur tertiaire. Elle peut jouer aussi le rôle de ferment pour toute l'activité industrielle de la région. La nouvelle entreprise peut souvent consentir de meilleurs salaires que les entreprises existantes, elle force ainsi ces dernières à se réorganiser, à améliorer leur productivité, et si quelques-unes peuvent ne pas résister à cette transformation nécessaire, la plupart sortent rajeunies de l'épreuve, elles deviennent véritablement compétitives et c'est tout le climat économique de la région qui est ainsi heureusement modifié.

A. INTÉRÊT D'UNE ACTION COLLECTIVE RÉGIONALE

Les collectivités locales, municipalités et chambres de commerce, ont bien compris l'intérêt que présentait pour elles l'installation de nouvelles industries et elles multiplient leurs efforts pour attirer des usines. Beaucoup ont constitué une commission spécialement chargée de ces questions ; certaines entretiennent en permanence un personnel spécialisé, un commissaire industriel chargé de la propagande, des démarches auprès des firmes étrangères à la région, pour les persuader de l'intérêt qu'elles auraient à créer un établissement dans la ville qu'ils représentent. Beaucoup ont également confié à des firmes de consultants le soin d'établir un inventaire des possibilités d'implantations industrielles et éditent des brochures dont certaines sont bien présentées. Une concurrence très vive existe ainsi entre plusieurs municipalités de la région qui, pour attirer de nouvelles entreprises engagent des frais importants de publicité et, ce qui nous semble plus fâcheux, consentent des avantages parfois exorbitants aux industriels. Ces derniers exercent souvent un véritable chantage pour obtenir un terrain, des bâtiments, gratuitement ou à un prix très bas, et surtout sous une forme ou l'autre, des exemptions de taxes. L'argument qui justifie ces diverses pratiques n'est pas sans valeur : l'installation de la nouvelle usine déterminera une augmentation générale des activités économiques dont les finances municipales seront finalement bénéficiaires. Mais on semble oublier parfois que l'installation de la nouvelle usine augmentera aussi certaines dépenses collectives, dépenses d'infrastructure urbaine, écoles, etc. Il n'est en tout cas pas économiquement sain qu'une collectivité supporte une partie des frais d'établissement et de fonctionnement d'un établissement industriel. Il est abusif de voir une munici-

palité inciter une entreprise installée dans une petite ville dont elle constitue la principale source d'activité, à déménager pour s'installer sur son territoire en lui consentant des avantages considérables (ce fait n'est pas emprunté à la région, car ce phénomène n'est malheureusement pas particulier aux seuls Cantons de l'Est).

Le gouvernement provincial s'efforce de limiter dans une certaine mesure ces pratiques qui risquent de compromettre l'avenir financier de certaines municipalités, mais son intervention pourrait être plus vigoureuse. Par contre il est tout à fait normal qu'il cherche lui-même à promouvoir l'implantation d'industries nouvelles dans le Québec, particulièrement dans les secteurs où il existe une main-d'œuvre supplémentaire et qui auraient besoin d'être revitalisées par la création de nouvelles activités industrielles. L'œuvre réalisée à cet égard par le *Commissariat Industriel* de la province, organisme dépendant du ministère de l'*Industrie et du Commerce* est extrêmement intéressante et importante. Il convient de convaincre des firmes étrangères à la province qu'elles auraient avantage à s'établir au Québec. La propagande est fort bien faite et les dépenses qu'elle entraîne constituent des investissements particulièrement rentables. Des inventaires détaillés, constamment mis à jour, renseignent les industriels sur les caractères de toutes les villes de la province. Mais il est évident que ce service gouvernemental peut difficilement orienter le choix des industriels vers une ville, vers une région plutôt que vers une autre, afin de ne pas heurter les intérêts et susceptibilités locales. D'autre part, certains économistes, conseillers de cet organisme semblent se préoccuper assez peu des questions régionales et paraissent même défavorables à l'implantation d'industries dans de petits centres, estimant que la concentration spatiale de l'industrie est plus avantageuse pour les entreprises et pour l'essor économique général, thèse qui nous semble très dangereuse pour le rétablissement d'un bon équilibre régional.

Nous pensons qu'il existe une solution intermédiaire entre l'action dispersée, particulariste et concurrentielle des villes, action coûteuse et peu efficace, et l'action générale du gouvernement provincial : c'est une organisation régionale.

Nous avons contribué à réaliser une telle organisation en Bretagne en rédigeant d'abord un inventaire des possibilités d'implantations industrielles en Bretagne, faisant connaître aux industriels étrangers à la région les avantages généraux que leur offre la Bretagne et les avantages particuliers de chacune de ses villes, en mettant ensuite sur pied un *Bureau d'Études industrielles,* subventionné par les *Conseils généraux* des quatre départements bretons.[1] Ce bureau est chargé de la propagande collective et de l'étude des problèmes particuliers de chaque industriel désireux de

---

1. Phlipponneau, M. ; *Inventaire des possibilités d'implantations industrielles en Bretagne ;* Paris, C.E.L.I.B., 1956.

s'établir dans la région. Avec des frais relativement très faibles, une telle organisation commence à porter ses fruits ; l'industrialisation de le Bretagne qui semblait une idée utopique il y a une dizaine d'années fait de grands progrès comme le montre l'installation à Rennes d'une grande usine de la *Société Citroën* devant employer près de 10,000 ouvriers.

Comme sur le plan du tourisme, les municipalités, les chambres de commerce de la région pourraient s'entendre pour créer un *Bureau d'Études industrielles des Cantons de l'Est*. Il est probable que rapidement il obtiendrait de bons résultats. Sa première tâche devrait consister à rédiger une inventaire complet et objectif des possibilités d'implantations industrielles dans la région, inventaire dont nous ne pouvons dans le cadre de ce travail qu'esquisser les grandes lignes, mais qui devrait être autre chose qu'une compilation de données statistiques.

Les avantages d'un travail d'ensemble par rapport aux brochures publiées par les différentes villes sont évidents. Dans beaucoup de cas, les firmes ou les personnes chargées de ce travail d'enquête, pour justifier l'importance de leurs honoraires présentent une masse de documents, lourde compilation de données brutes d'où ne se dégage aucune idée essentielle . . . Peut-on espérer que l'industriel, le service d'une grande firme chargé des études de localisation, accorderont une grande attention à ces brochures disparates, dont l'absence d'objectivité est parfois criante ?

Ces industriels peuvent au contraire accorder plus d'attention à un ouvrage sérieux, décrivant avec objectivité les avantages, et aussi les inconvénients qu'offrent aux différents types d'industries la région dans son ensemble et chacune de ses villes. Le coût de la participation de chaque collectivité locale à l'établissement et surtout à la diffusion de ce travail serait infiniment plus faible que les dépenses engagées pour la propagande individuelle. Il n'est pas exclu que le gouvernement provincial, qui ne peut participer à cette publicité individuelle pour des raisons évidentes, puisse prendre à sa charge une partie des frais de cette propagande collective. Son *Commissariat industriel* pourrait en tout cas se charger de diffuser largement cet inventaire régional dans d'autres provinces et à l'étranger.

Ce *Bureau industriel* pourrait ensuite se charger de la propagande collective permanente, publicité normale, publicité rédactionnelle beaucoup plus efficace, organisation de visites de la région par des journalistes attachés à des publications économiques, par des représentants des syndicats professionnels, par des chefs de grandes entreprises ; on leur ferait connaître les divers aspects de la région, les zones industrielles, les entreprises récemment installées dont les dirigeants pourraient commenter les résultats de l'implantation. Des contacts directs seraient ainsi pris commodément et l'on sait combien ces contacts sont précieux.

Un chercheur pourrait être chargé par ce *Bureau industriel,* comme nous le faisons actuellement pour la Bretagne, d'analyser les résultats pour l'entreprise et pour la région, des expériences récentes d'implantations industrielles. Cette analyse fournit aux firmes susceptibles de s'établir dans la région des indications intéressantes sur leurs propres chances de réussite.

Enfin ce *Bureau industriel* serait chargé de contacter les entreprises paraissant plus spécialement susceptibles de créer une usine dans la région et surtout de résoudre pour celles qui sont effectivement intéressées, tous les problèmes que pose leur installation. Un chef d'entreprise peut désirer garder l'anonymat pour ne pas renseigner ses concurrents ou éviter une augmentation des prix du terrain. Il peut manquer de personnel spécialisé pour établir des prix de revient prévisionnels en fonction de diverses localisations et par conséquent pour choisir la localisation la meilleure, celle qui assurera la meilleure rentabilité du nouvel établissement. Le *Bureau industriel régional* se chargera de ce travail, prendra les contacts avec les municipalités, les propriétaires de terrains sans révéler le nom de la firme jusqu'à la décision finale ; il étudiera avec les techniciens de l'entreprise quelle serait parmi les villes de la région, celle qui répondrait le mieux aux exigences de la firme.

Nous avons fait adopter une telle organisation en Bretagne parce que l'expérience nous a montré qu'un industriel étranger à la région et attiré par celle-ci, est vite découragé s'il doit faire lui-même ces démarches, ces études et après deux ou trois contacts décevants, il s'adresse ailleurs. Le *Bureau d'Études industrielles de Bretagne* commence seulement à fonctionner car il a été difficile de faire comprendre aux municipalités, aux départements, qu'ils étaient solidaires, qu'ils avaient intérêt à se grouper, que les querelles de clocher devaient être dépassées à notre époque et que toutes les collectivités locales bénéficiaient finalement de l'implantation d'une usine dans une localité particulière, car toute l'économie de la région en reçoit une heureuse impulsion.

Il est vraisemblable qu'une telle organisation, dans une région dont les problèmes présentent beaucoup de ressemblances avec ceux de la Bretagne donnerait des résultats identiques. Elle permettrait aussi, parce qu'elle aurait plus de poids que des collectivités dispersées, de faire connaître aux autorités provinciales les mesures d'ensemble qui semblent indispensables au rétablissement d'un meilleur équilibre entre les diverses régions de la province.

B. LES TYPES D'IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

Sous quelles formes des industries nouvelles sont-elles susceptibles de s'établir dans la région ?

La nouvelle usine peut être le seul établissement d'une nouvelle société indépendante se constituant soit pour exploiter une matière pre-

mière locale encore insuffisamment utilisée, soit pour bénéficier du marché local ou régional, soit parce que les caractère de la main-d'œuvre ou de divers éléments techniques (terrain, énergie, transport, etc.) rendent cette localisation avantageuse pour de nouvelles fabrications indépendantes des matières premières locales ou du marché régional. Dans ce cas la nouvelle usine sera souvent le fruit d'initiatives locales avec la participation plus ou moins importante de capitaux extérieurs à la région. Un bon climat psychologique, de nombreuses discussions portant sur les problèmes industriels sont susceptibles de favoriser de telles initiatives qui pourraient être souvent prises par des familles d'industriels établis depuis longtemps dans la région et dont le chef constituerait de nouvelles entreprises pour ses enfants. Le développement industriel du Nord de la France s'est effectué pour une bonne part selon ce processus, qui présente l'avantage de fixer l'entreprise à la région, alors que des établissements dirigés de l'extérieur sont soumis davantage à des fluctuations liées à la conjoncture : le groupe peut avoir intérêt à fermer ou à mettre en sommeil l'une de ses usines, l'industriel local cherche toujours à accroître l'activité de son unique établissement.

Malheureusement, en grande partie, les principales entreprises de la région sont dirigées de l'extérieur, à partir de capitaux non régionaux, souvent étrangers, et le processus d'industrialisation par des initiatives locales ne peut donner des résultats rapides et importants.

Les chances nous semblent plus grandes de voir des industries s'établir par l'initiative de firmes déjà existantes mais extérieures à la région, sociétés américaines ou ontariennes créant une nouvelle usine pour desservir le marché du Québec, décentralisation d'entreprises de Montréal. Ce dernier processus nous semble particulièrement important, l'industrialisation des Cantons de l'Est dépend pour une part d'un mouvement de décentralisation industrielle à partir de Montréal, comme actuellement en France l'implantation d'usines dans les régions sous-industrialisées est le résultat d'une politique systématique de décentralisation de l'agglomération parisienne.

Mais alors qu'en France, l'État prend des mesures rigoureuses pour empêcher non seulement l'installation d'usines nouvelles dans l'agglomération parisienne, mais aussi l'agrandissement des entreprises existantes, une telle politique paraît, pour le moment du moins, difficile à appliquer au Canada. Des mesures indirectes, d'ordre fiscal par exemple pourraient pourtant jouer un rôle analogue sans attenter au principe de la libre entreprise, elles seraient justifiées dans la mesure où le développement trop important de la Métropole coûte cher à la collectivité provinciale tout entière.

Il faut donc surtout escompter que les chefs d'entreprises se rendront compte eux-mêmes des avantages de la décentralisation. Les industriels parisiens ont protesté au début contre cette politique autoritaire,

ils reconnaissent généralement aujourd'hui qu'ils ont intérêt à décentraliser leurs entreprises. On ne peut compter beaucoup sur un transfert total qui pose des problèmes singulièrement complexes, sauf lorsqu'il est en rapport avec un accroissement très considérable de la production ou des transformations technologiques telles qu'elles rendent inutile la conservation de l'ancienne usine. La vente à prix très élevé de terrains situés en pleine zone urbaine couvre alors souvent les frais de l'opération.

La comparaison des expériences françaises américaines nous a permis de montrer que ce sont les créations d'usines annexes qui sont de très loin les motifs les plus fréquents de construction d'un nouvel établissement industriel. [1] Généralement l'opération est décidée lorsque l'usine existante a atteint une taille optima, son agrandissement déterminerait alors une élévation des prix de revient de nouvelles fabrications, élévation qu'on pourrait éviter par la création d'un nouvel établissement. En fait derrière cette cause générale apparaissent des situations diverses : devant l'augmentation de la demande, l'entreprise envisage de spécialiser chaque usine dans une fabrication particulière ; la firme entreprend elle-même dans la nouvelle usine des fabrications confiées jusqu'alors à des sous-traitants ; des transformations technologiques nécessitent une autre disposition des ateliers (on abandonne généralement la structure verticale pour une structure horizontale qui exige beaucoup de terrain) ; la fourniture des matières premières, le recrutement des ouvriers nécessaires pour de nouvelles fabrications seraient plus aisés et moins coûteux en un autre emplacement ; l'accroissement de la demande dans une région éloignée justifie la création d'une nouvelle usine desservant ce marché (particulièrement lorsque les frais de transport de produits finis encombrants sont plus élevés que ceux des matières premières servant à leur fabrication) ; les risques d'arrêt de fabrication à la suite de grèves de personnel, de transport, de sinistres, sont diminués si la firme possède plusieurs usines ; pour assurer plus rapidement le démarrage de nouvelles fabrications, l'utilisation de bâtiments disponibles est plus rapide que la construction de nouveaux bâtiments dans l'usine existante.

Il existe certainement à Montréal, dans les autres grandes villes canadiennes et américaines, de nombreuses firmes se trouvant dans l'une de ces situations, qui peuvent donc créer ailleurs une usine soit pour fabriquer un nouvel objet, soit pour fabriquer des pièces détachées assemblées dans une usine centrale, soit pour monter ou conditionner des objets destinés à un marché régional. L'essor prévisible des industries manufacturières qui devront répondre aux besoins d'un marché élargi par la croissance démographique devrait multiplier ces possibilités de décentralisation.

---

1. Phlipponneau, M. ; *Problèmes de localisation industrielle. L'adaptation des méthodes américaines ;* Hommes et Techniques, sept. 1958.

Il conviendrait de convaincre les chefs de ces entreprises que la localisation de ces nouvelles usines dans les métropoles serait rarement une localisation optima. Si la métropole constitue un marché immédiat pour une fraction importante de la production, si le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée est aisé, si les services divers qui facilitent la bonne marche de l'entreprise sont bien assurés, elle présente aussi des inconvénients : prix élevé du terrain qui représente une immobilisation sans intérêt pour la production, coût plus élevé et plus grande mobilité de la main-d'œuvre, temps perdu pour le personnel, les cadres, les approvisionnements et les livraisons avec les difficultés de circulation, concurrence d'entreprises similaires.

Le chef d'entreprise doit se convaincre que la décision concernant la localisation d'une usine engage toute la vie ultérieure de la firme, qu'elle ne doit pas être la manifestation d'un instinct grégaire ou de la force de l'habitude, ou du manque d'imagination. Cette décision doit être précédée d'une recherche extrêmement précise portant sur les éléments du prix de revient qui sont influencés par la localisation (transports, main-d'œuvre, énergie ,impôts locaux, etc.). Le poids de ces différents éléments varie évidemment selon le type d'industrie. Il appartient au chef d'entreprise de rechercher la localisation qui paraît la plus avantageuse pour les éléments dont le poids est le plus considérable. Des recherches effectuées à la demande d'entreprises françaises nous ont montré qu'entre des localisations qui, à priori, semblaient aussi avantageuses, les différences de prix de revient pouvaient varier souvent de 5%, c'est-à-dire davantage que la marge bénéficiaire normale de bien des entreprises.

On peut donc penser que l'expansion générale de l'industrie incitera les dirigeants de nombreuses entreprises à envisager la création de nouvelles usines en dehors des métropoles. Quels éléments favorables la région peut-elle leur offrir ? Quel serait le poids de ces éléments liés à la situation géographique dans le prix de revient des divers types d'industries ?

C. LES FACTEURS D'IMPLANTATION DE NOUVELLES USINES

Trois facteurs principaux peuvent déterminer le choix d'un industriel à la recherche d'un site pour une nouvelle usine : l'approvisionnement facile en matières premières, l'importance du marché local ou régional, les caractères de la main-d'œuvre. Bien d'autres facteurs peuvent intervenir (énergie, eau, transports, terrains, conditions de vie pour les cadres, etc.) et ce sont eux qui déterminent souvent le choix de la localisation précise, les facteurs principaux intervenant surtout dans le choix de la région.

Les responsables des collectivités locales imaginent souvent que les matières premières dont dispose la région constituent le facteur d'attraction le plus important. C'est en réalité assez rarement le cas et quand on

examine en détail avec eux les possibilités de création d'industries liées aux matières premières, ils doivent admettre que les perspectives sont moins bonnes qu'ils ne l'imaginent.

Pour qu'une matière première soit assez intéressante pour déterminer la création d'une usine, il faut non seulement qu'elle puisse être exploitée économiquement, ce qui n'est pas toujours le cas, mais aussi que l'approvisionnement puisse être assurée pendant une longue période, que d'autres entreprises n'exercent pas pour s'approvisionner une concurrence qui élèverait les prix, et enfin que le produit fabriqué à partir de cette matière première puisse être économiquement écoulé.

Quelles sont les matières premières qui, dans la région peuvent répondre à ces exigences ?

Une matière première d'origine minérale présente un grand intérêt : l'amiante. La plus grande partie de la production qui s'élève à près d'un million de tonnes de fibres est expédiée hors de la région, essentiellement vers les États-Unis, à l'état brut. Une seule grande entreprise d'Asbestos employant 475 personnes transforme l'amiante pour les usages les plus divers. Il semble évident que la région qui restera toujours l'une des principales sources d'approvisionnement mondial d'un produit dont les usages s'étendent et se multiplient, pourrait voir naître de nombreuses industries de transformation du produit brut, sur les mines mêmes ou à proximité. A priori, il semble plus logique de faire voyager le produit fini que la fibre brute (bien que le transport par grandes masses puisse être avantageux). D'autre part, malgré les salaires élevés des mines, ces industries de transformation peuvent employer une main-d'œuvre, en partie féminine, avec des salaires plus bas que dans les centres de transformation américains. Les sociétés minières auraient intérêt à voir se créer des industries utilisatrices qui ne pourraient évidemment utiliser une autre source d'approvisionnement, alors que les industries américaines peuvent utiliser l'amiante d'Afrique. Ces sociétés pourraient étudier la question de très près et s'y intéresser financièrement ; les problèmes ne sont pas simples, d'autres matières pondéreuses sont employées pour certaines fabrications et on a alors avantage à placer l'industrie transformatrice près du marché, mais dans de nombreux cas, la localisation dans la région serait avantageuse. D'autre part, toutes les nouvelles possibilités d'application de l'amiante, découvertes par ces industries transformatrices, augmentent les chances de stabilit éet d'accroissement de la production minière. On nous a signalé à Disraëli la création d'une petite entreprise fabriquant des briques à base d'amiante à partir de l'amiante de Thetford-Mines et d'une argile locale ; elle doit employer prochainement une cinquantaine d'ouvriers. De tels exemples pourraient être imités.

Les perspectives offertes par les gisements de métaux non ferreux sont infiniment plus minces. La mine de cuivre de Weedon a repris son activité depuis 1952, mais les possibilités de développement apparaissent

faibles. Par contre il semble que le granit du comté de Frontenac notamment pourrait donner lieu à une exploitation beaucoup plus importante, si les entreprises s'employaient à trouver de nouveaux débouchés. Les bordures de trottoir en ciment des villes canadiennes qui résistent mal aux effets du climat seraient avantageusement remplacées par des bordures en granit ; le coût initial serait certainement plus élevé mais la durée indéfinie de ce matériau rendrait l'opération avantageuse pour les villes qui l'emploieraient. Cet exemple montre bien que l'utilisaiton de la matière première dépend essentiellement des possibilités de débouchés. Comme toujours il faut se préoccuper de vendre avant de produire. Il en est de même pour les carrières de calcaire, de marbre, de marnes et de matériaux d'empierrement, mais au total l'influence sur l'emploi sera minime.

Le bois constitue évidemment une source essentielle de matières premières, mais elle est déjà utilisée par une industrie importante du bois, de la pulpe et du papier. Il est inutile de songer à installer de nouvelles usines de pulpe car les usines existantes manquent déjà de matières premières locales et doivent faire venir une bonne partie de leur approvisionnement du Nord du Québec. Les scieries existantes suffisent largement pour l'utilisation du bois de sciage. Il serait sans doute possible d'utiliser mieux les sous-produits et surtout d'incorporer davantage de travail dans certaines fabrications ; à cet égard les ressources des Cantons de l'Est en bois, pulpe et papier peuvent attirer certaines industries, nous le montrerons en examinant les perspectives des industries du bois et du papier, néanmoins les perspectives demeureront limitées tant qu'une vigoureuse politique de reboisement et d'utilisation rationnelle de la forêt n'aura pas porté ses fruits, et cela demande du temps.

Il en est de même enfin pour les produits agricoles. Pratiquement les industries du lait et de la viande répondent largement aux disponibilités en matières premières et n'utilisent même pas pleinement leur pleine capacité de transformation. La création d'une nouvelle entreprise près d'une entreprise existante rendrait l'une ou l'autre peu rentable.

En définitive, une seule grande matière première, mais d'importance, l'amiante, semble susceptible de déterminer la création d'industries spécialement liées à son utilisation.

On ne peut compter beaucoup aussi, du moins pour des affaires de grande importance, sur l'intérêt suscité par l'existence du marché régional. Le chiffre des ventes au détail ne représente que 7% du chiffre provincial et 1.63% du chiffre national. Même si dans une quinzaine d'années les Cantons de l'Est comptent 700,000 habitants, même si les activités économiques se développent suffisamment pour relever le pouvoir d'achat de la population, cette proportion ne variera guère et la situation de la région par rapport aux grands marchés sera toujours un peu excentrique. Il est évident que pour de grandes industries liées spéciale-

ment au marché, c'est-à-dire pour lesquelles le prix du transport ou la facilité de livraison du produit fini constituent des éléments essentiels du prix de revient, les grands centres urbains ou la vallée du Saint-Laurent constituent une meilleure localisation.

Cependant il existe déjà de nombreuses entreprises liées au marché régional ou local ; le développement de la valeur de ce marché doit nécessairement les favoriser, et même dans certains cas susciter des créations.

C'est le cas de nombreuses fabrications alimentaires portant sur des produits frais de consommation immédiate. Dans la plupart des villes, il existe déjà des usines d'embouteillage d'eaux gazeuses, des fabriques de produits de boulangerie, de crèmes glacées. Ces industries liées au marché local devraient se multiplier ou se développer. Il en est de même pour les industries annexes de la construction, de l'ameublement au sens large, pour la confection, pour la réparation et l'entretien, pour les industries liées au tourisme (fabrication d'embarcations pour les lacs, matériel de pêche, équipement de sports d'hiver). Enfin certaines sont des industries de service pour des industries motrices, cas des fonderies travaillant pour des entreprises minières, des fabrications de bobines, canettes, de l'impression, de l'apprêt, de la teinturerie pour les industries textiles, de fabriques de matériel d'exploitation du bois, des fabriques de matériel d'emballage (nous en avons observé un bel exemple à Drummondville où l'implantation de l'usine de la Sylvania Electric qui utilise de grosses quantités de carton pour l'emballage a favorisé l'essor d'une cartonnerie).

D'autre part, si l'on ne peut fonder beaucoup d'espoirs sur l'installation de grandes industries liées principalement au marché régional parce que celui-ci demeurera nécessairement limité, la présence de ce marché peut ajouter un avantage supplémentaire pour une industrie qui s'établira dans la région pour une autre raison fondamentale, utilisation de matières premières (par exemple la fabrique de briques d'amiante de Disraëli est presque autant liée au marché régional qu'aux matières premières), ou caractères favorables de la main-d'œuvre.

C'est ce troisième facteur qui est de beaucoup le plus important et peut déterminer la décision des entreprises les plus nombreuses. Nous avons observé que si les premières industries des Cantons de l'Est étaient liées aux matières premières et à l'énergie, très tôt sont apparues des industries liées surtout à la main-d'œuvre et aujourd'hui avec les industries textiles, la métallurgie et les industries diverses, elles tiennent de très loin la première place.

L'évolution générale de la civilisation industrielle conduit d'ailleurs à accorder au facteur main-d'œuvre la place prééminente dans les éléments du prix de revient qui sont liés à la situation géographique (mais la part de ces éléments diminue devant la part des amortissements d'un matériel toujours plus coûteux). Si pour les industries de base, sidérurgie,

électrométallurgie, pétrole, grands produits chimiques, les facteurs matières premières, énergie, facilités de transport massif conservent toujours une importance essentielle, pour les industries de plus en plus nombreuses, liées à de nouvelles formes de notre civilisation (plastiques, appareillage électrique et électronique, petite mécanique) ces facteurs de localisation jouent beaucoup moins. Ces industries qui utilisent l'électricité comme source d'énergie ne sont plus liées au charbon ou au voisinage immédiat des chutes d'eau, elles utilisent des matières premières peu encombrantes et pour beaucoup d'entre elles le lien avec la voie ferrée n'est même plus impératif, si bien que le coût de ces divers éléments varie assez peu selon la localisation, la main-d'œuvre demeure ainsi le seul élément important dont la part dans le prix de revient peut varier sensiblement d'une localité à l'autre. De plus en plus, même avec le développement de l'automation, beaucoup d'industries nouvelles de la civilisation de demain seront des industries liées à la main-d'œuvre.

Bien entendu ce facteur main-d'œuvre recouvre une réalité complexe. Le taux des salaires n'est pas toujours l'élément le plus important, car des industries évoluées, bien équipées, peuvent consentir de hauts salaires, la part de la main-d'œuvre étant moins importante que celle de l'amortissement du matériel. La productivité de la main-d'œuvre, son intelligence, son habileté manuelle, son aptitude à faire un travail précis, minutieux, comptent souvent bien davantage. Ajoutons aussi sa stabilité, qui est souvent un facteur essentiel de la bonne marche de l'entreprise (il est extrêmement coûteux de former continuellement de nouveaux ouvriers) et son esprit de loyale collaboration avec les cadres et la direction de l'entreprise. Le climat social est un facteur de première importance. Enfin d'autres éléments peuvent jouer une rôle non négligeable : facilité de logement pour le personnel et surtout pour les cadres venus de l'extérieur et surtout milieu de vie intéressant pour ces derniers (équipement urbain, scolaire, loisirs, etc.).

Pour tous ces éléments qui interviennent dans le facteur main-d'œuvre, la situation des Cantons de l'Est est généralement excellente. Pour les salaires d'abord qui jouent un rôle essentiel : nous avons remarqué que les salaires moyens étaient nettement inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec, les différences avec les salaires de Montréal étant évidemment plus nettes encore. Pour une entreprise dont la part des salaires constitue 30% du prix de revient, une différence de 10% entre une ville des Cantons de l'Est et Montréal (ce qui constitue généralement un minimum) se traduira donc par un abaissement de 3% du prix de revient, si les autres éléments sont identiques. Même la présence d'industries distribuant de hauts salaires comme celle du papier et de l'extraction de l'amiante, ne constitue par un obstacle pour l'implantation d'industries à salaires plus bas, si ces dernières ne recrutent pas la même catégorie de personnel. L'examen de la situation actuelle à East Angus, Windsor Mills et Thetford-Mines par exemple montre qu'à côté de l'industrie du

papier et de l'amiante, il existe des industries à salaires beaucoup plus bas comme celles du vêtement, parce qu'elles emploient des filles d'ouvriers des industries dominantes ; il est cependant évident que l'industriel n'a pas intérêt à rechercher le voisinage de telles industries si sa propre entreprise ne peut distribuer de hauts salaires. Même si le développement industriel et la concurrence entre entreprises élèvent les salaires locaux, ceux-ci resteront dans l'ensemble fort inférieurs à la moyenne provinciale, car le taux des salaires dépend pour une large part de la situation du marché du travail et nous avons vu que le nombre d'emplois qu'il serait nécessaire de créer pour satisfaire à la demande était considérable.

Cette abondance de main-d'œuvre constitue également un élément favorable de stabilité du personnel. On peut d'abord le choisir au moment du recrutement. Il n'est pas besoin, dans une région où les entreprises sont relativement rares, de donner sous une forme ou l'autre une prime de fidélité à son personnel. Pour les qualités professionnelles, la région peut tirer justement argument de l'ancienneté de la tradition industrielle, de la réussite du grand mouvement d'industrialisation des années 1935 à 1950. Une grande partie des jeunes arrivant à l'âge d'activité appartient à des familles ouvrières et les dirigeants des entreprises récemment installées se félicitent du rendement et des qualités de ces jeunes, très souples et faciles à former. Mais il est évident qu'il convient de renforcer encore l'enseignement technique pour former des ouvriers qualifiés et des cadres.

Le climat social enfin est généralement excellent, particulièrement dans les entreprises qui sont dirigées par un personnel canadien-français. Des entreprises américaines ont bien compris l'importance de ce facteur psychologique et s'efforcent de former un personnel de direction purement canadien-français. Nous en avons observé un exemple caractéristique à Drummondville. Les mouvements de grève sont rares et généralement sans gravité, tout au moins pour les industries manufacturières (il n'en a pas toujours été de même dans l'un des centres miniers). Enfin l'entreprise n'aura généralement pas à se préoccuper du problème du logement puisqu'elle emploiera une main-d'œuvre locale et n'aura pas à supporter les frais d'organisation d'un restaurant, la main-d'œuvre retournant chez elle pour les repas. Les municipalités ont généralement prévu des logements pour les cadres venus de l'extérieur. Ces derniers, s'ils ne sont pas trop attachés au mode d'existence particulier des métropoles, peuvent être sensibles aux agréments de la vie de province, dans une région très pittoresque, mais on ne peut se faire trop d'illusions à cet égard. Pour les cadres, le départ en province constitue généralement un mal temporaire qu'on accepte parce qu'il est généralement une occasion d'avancement. Il appartient aux collectivités locales de les faire changer d'avis en améliorant certains caractères de la vie provinciale, notamment sur le plan culture et loisirs.

Les facteurs secondaires de localisation sont très nombreux ; en se combinant avec les facteurs principaux, ils déterminent généralement le choix précis de la localisation de l'usine.

Le facteur énergie joue assez peu pour la plupart des industries susceptibles de s'établir dans les Cantons de l'Est, le coût de l'énergie intervient très peu dans les prix de revient. La région est fort bien desservie par la *Shawinigan Water and Power* et sa filiale la *Southern Canada Power*. Grâce à l'inter-connexion, la région peut disposer des énormes disponibilités de la Côte-Nord et aucun problème d'approvisionnement ne se pose, les prix sont à peu près identiques à ceux de la région de Montréal ; par contre pour le *fuel,* il faut évidemment tenir compte des frais de transport à partir des raffineries de Montréal ou de Québec.

La question des transports a beaucoup plus d'importance. La région est bien desservie par le C.N.R. au nord-ouest surtout et par le C.P.R. au sud et à l'est. Le réseau est assez dense, trop peut-être pour le trafic actuel. Le trafic à partir de la région porte surtout sur l'amiante et sur le bois et ses dérivés. Il s'y ajoute un trafic de transit, en hiver surtout, sur la ligne *Montréal-Sherbrooke-Lac Mégantic-St-Jean* (Nouveau-Brunswick) et sur la ligne *Montréal-Sherbrooke-Portland* (Maine). Pour les industries devant recevoir en permanence un approvisionnement direct par mer, une localisation sur ces lignes en relations directes avec les ports libres de glace peut être avantageuse.

Les compagnies ferroviaires auraient tout intérêt à provoquer l'implantation d'industries nouvelles qui augmenteraient le trafic et par conséquent la rentabilité des lignes dont certaines doivent êter actuellement déficitaires. A l'imitation des compagnies américaines, une plus large publicité pourrait être faite sur les terrains industriels reliés à la voie ferrée. En tous cas, le réseau actuel est suffisamment développé pour que le problème du lien avec la voie ferrée ne puisse gêner l'industrialisation de la plupart des villes.

Le réseau routier est lui-même suffisamment dense, on estime que 70% du trafic marchandises s'effectue par camions. On compte 75 entreprises spécialisées dans la région qui disposent de plus de 5,000 camions. Cependant l'état médiocre de certaines routes non encore bitumées dans le secteur oriental constitue un obstacle ; il conviendrait surtout de moderniser et d'élargir certains secteurs de routes à grand trafic, notamment sur la route no 1 Montréal-Sherbrooke, le secteur Granby-Magog. Une autoroute ou tout au moins une grande artère à voies divisées comme celle qui existe déjà entre Magog et Sherbrooke, permettant des liaisons rapides avec Montréal, constitue un élément absolument essentiel de l'essor économique de la région, en facilitant les relations d'affaires notamment entre la *Reine* des Cantons de l'Est et la Métropole. L'aménagement de l'aérodrome de Sherbrooke peut être également utile. La question de la rapidité et de la commodité des relations d'affaires avec

Montréal est très importante, particulièrement pour des établissements industriels annexes de firmes de Montréal. Nous avons observé en France pour des entreprises de mécanique légère décentralisées de Paris, que le coût total (frais et pertes de temps des déplacements) du personnel technique et de direction de Paris à l'usine de province était sensiblement plus élevé que les frais de transport supplémentaires des matières premières et des produits finis. Le secteur occidental de la région est évidemment beaucoup plus avantagé à cet égard, mais dans un programme d'aménagement des Cantons de l'Est, l'amélioration du réseau routier devrait se placer au tout premier rang.

Pour de nombreuses industries modernes, la facilité d'approvisionnement en eau joue un rôle important dans le choix de la localisation. Il n'existe évidemment pas d'obstacle à ce sujet, le régime des rivières, régularisé par la présence de lacs nombreux et de barrages, procure une sécurité totale pour l'approvisionnement en eau à usage industriel.

Enfin sur le plan des terrains, l'implantation d'une usine nouvelle est généralement très avantageuse. Généralement la municipalité fournit les terrains tout équipés à peu près gratuitement, construit même souvent les bâtiments. Il en résulte une économie importante sur des investissements qui n'interviennent pas directement dans la production. Il vaut mieux investir ses capitaux dans l'achat de machines que dans l'achat de terrains. Le prix élevé des terrains dans la zone urbaine de Montréal devrait constituer un élément important pour inciter les entreprises en expansion à se décentraliser.

Il en est de même, comme nous l'avons indiqué, pour les questions de taxes et pour les avantages financiers divers que consentent souvent les municipalités. Mais à notre avis, ces questions ne devraient pas guider le choix du chef d'entreprise. Certaines propositions peuvent lui paraître tentantes, mais des exemptions de taxes présentent souvent un caractère provisoire et en fait leur incidence sur le prix de revient est généralement plus faible que celle d'autres éléments beaucoup plus permanents, en rapport avec la situation géographique.

Néanmoins, il est certain que l'attitude des représentants de la ville, de la population elle-même, constitue souvent un élément important dans le choix du chef d'entreprise. Il est toujours plus agréable de se sentir désiré, adopté, que de s'installer dans un milieu indifférent, voire hostile. Ces questions d'ambiance psychologique ont également une grande importance pour les cadres qui influencent la décision du chef d'entreprise. Pour bénéficier d'un préjugé favorable une ville doit leur offrir de bonnes conditions de logement, des magasins attrayants, un bon équipement sportif, sanitaire, des loisirs bien organisés et surtout un bon équipement scolaire. Ici, en pays de langue française, la question de l'enseignement en anglais a une importance fondamentale pour les cadres de langue anglaise. La présence d'un bon *high-school,* d'un hôpital de langue anglaise

constitue souvent un élément essentiel dans le choix d'une entreprise à direction anglo-saxonne. On peut citer le cas d'une firme de plastique de l'Ontario qui a choisi Cowansville pour installer son usine du Québec pour la seule raison qu'il existait à proximité un hôpital anglais.

Naturellement, il est impossible de donner sur ces questions un tableau d'ensemble, ces éléments varient beaucoup d'une ville à l'autre et devraient être examinés dans un inventaire détaillé.

En conclusion, cette analyse nous montre que le plus souvent les caractères de la main-d'œuvre constituent l'élément attractif essentiel. L'analyse plus détaillée des industries existantes nous montrera si ce sont effectivement les industries liées à la main-d'œuvre qui ont le plus de chances de connaître un grand développement et de permettre à la région de résoudre le problème de l'emploi.

III. Les types d'industries et les perspectives de développement

Cette analyse des facteurs généraux pouvant provoquer de nouvelles implantations industrielles doit être complétée par un examen des industries existantes : on peut déduire de leurs caractères, leurs perspectives de développement et les possibilités de création d'industries analogues.

Pour la commodité de l'exposé, nous les avons classés en 5 groupes principaux : les industries alimentaires liées soit aux matières premières agricoles soit au marché, les industries du bois et du papier liées évidemment aux matières premières, les industries textiles et du vêtement, les industries métallurgiques et les industries diverses qui, presque toutes, sont liées principalement à la main-d'œuvre.

A. LE GROUPES DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

On pourrait penser que dans une région qui fournit 19.1% de la production agricole commercialisée de la province, les industries alimentaires tiennent une place importante. En réalité, avec 2,356 personnes, les industries alimentaires n'emploient que 4.9% des effectifs provinciaux.

C'est que les industries alimentaires dépendant aujourd'hui davantage du marché que de l'approvisionnement facile en matières premières, non seulement pour les produits à consommer frais et les boissons, mais aussi pour la plupart des produits d'épicerie. Ce sont donc des industries urbaines et Montréal emploie 45% des effectifs provinciaux. La répartition de ces industries à l'intérieur des Cantons de l'Est est également très caractéristique (fig. 54).

Si la proportion du personnel employé par rapport au personnel employé dans toutes les industries manufacturières est forte dans les comtés ruraux sous-industrialisés, comme ceux de Brome, Wolfe et Mégantic, les

effectifs sont beaucoup plus importants dans les secteurs urbanisés : à elles seules les deux villes de Sherbrooke et Granby emploient le tiers des effectifs de la région.

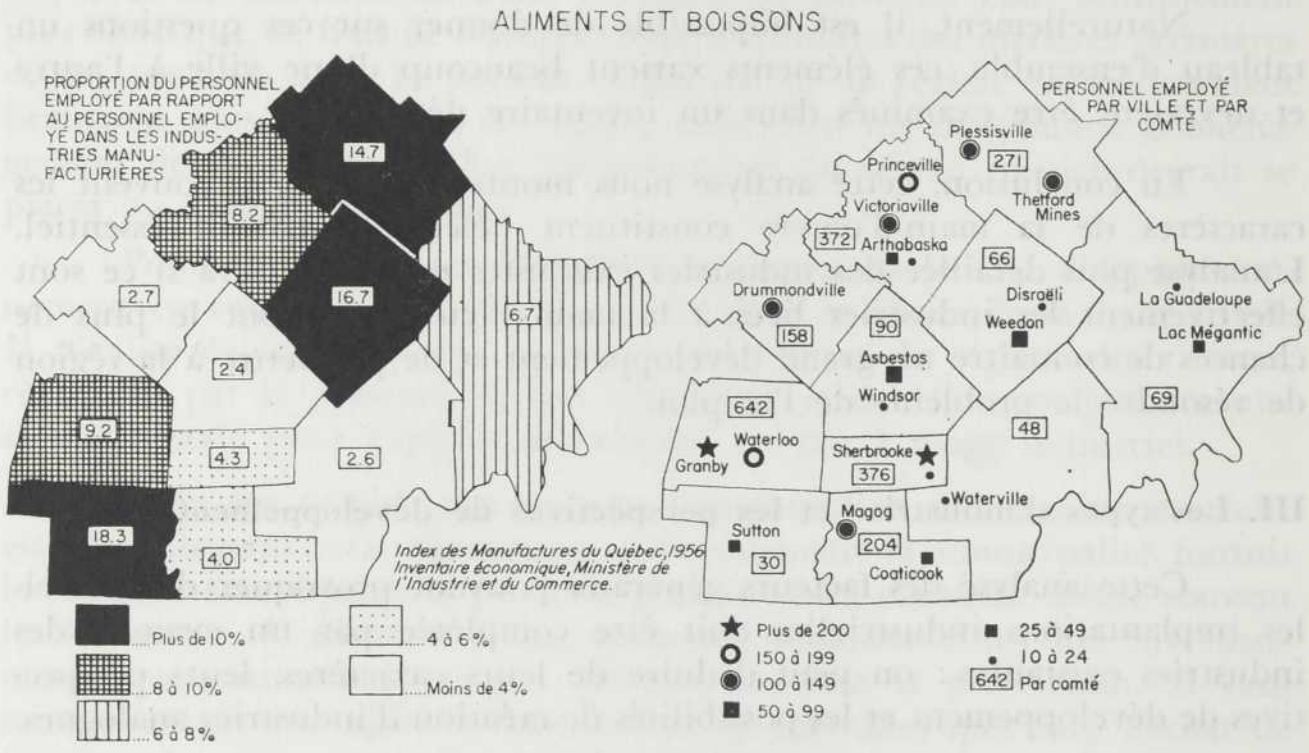

FIG. 54

Ce vocable d'industries alimentaires groupe en réalité deux types d'industries. Les premières transforment les produits agricoles locaux, essentiellement le lait, accessoirement la viande et le sucre d'érable et les produits sont destinés, en partie aux marchés extérieurs à la région, surtout à celui de Montréal. Les industries du deuxième type travaillent ou non des matières premières d'origine locale et les conditionnent ou les transforment pour le marché régional, cas des boissons, de la boulangerie industrielle, de la biscuiterie, des crèmes glacées.

Les industries de transformation des matières premières locales, essentiellement les industries laitières comptent les établissements les plus nombreux et sont évidemment très dispersées pour réduire le transport de la matière première ; les secondes comptent quelques établissements souvent plus importants localisés dans les villes.

Au total ces industries se caractérisent par leur faible concentration ; le nombre moyen d'ouvriers par établissement est seulement de 7.2 (Québec 17.9). Sur 325 établissements 296 emploient de 1 à 14 personnes, 25 de 15 à 49 et 4 seulement de 50 à 199. Un autre trait original est la faible importance de la main-d'œuvre féminine : 250 femmes soit 11% (Québec 24% car les industries de type urbain emploient relativement beaucoup de femmes). Les établissements les plus importants se localisent

dans les villes. Sherbrooke compte trois établissements de plus de 50 employés et 3 de 15 à 49, 376 personnes au total sont employées dans le comté. Le comté de Shefford vient au premier rang pour le personnel employé (642 et 9 établissements de 15 à 49 personnes), Granby emploie 414 personnes, Waterloo 188. Le comté d'Arthabaska vient au troisième rang avec 372 personnes à Victoriaville, Princeville et Arthabaska. Les industries alimentaires sont encore assez bien représentées dans le comté de Mégantic (Plessisville et Thetford-Mines) avec 271 ouvriers au total, dans le comté de Stanstead (204 à Magog et Coaticook), elle sont plus faibles dans le comté de Drummond (158 ouvriers). Les comtés orientaux et le comté de Brome ne possèdent que de très petits établissements et les effectifs varient de 48 à 66.

Quelles sont les perspectives de développement du groupe industries alimentaires ? L'analyse des ressources en matières premières nous a montré que les perspectives de développement des industries alimentaires liées aux produits agricoles locaux étaient très limitées. Les 134 établissements laitiers de la région suffisent largement et pourraient travailler une production accrue, il serait avantureux d'en créer d'autres au moins pour la fabrication de produits classiques, l'emploi du lait pour la chocolaterie par contre peut être intéressant. Pour la viande, l'abattoir de la *Société coopérative fédérée du Québec,* à Princeville, de loin le plus important des quatre abattoirs de la région pourrait travailler une production doublée. Un développement plus considérable de l'aviculture pourrait sans doute susciter la création d'abattoirs de volailles, de fabriques de poudre d'œuf et de produits dérivés, mais au total les perspectives de développement pour les industries classiques liées aux produits agricoles régionaux sont assez minces.

Celles des industries alimentaires liées au marché local sont un peu plus importantes. Une forte augmentation du nombre des consommateurs urbains peut provoquer l'essor d'entreprises existantes assurant l'embouteillage des eaux gazeuses, la fabrication de produits de boulangerie, de crèmes glacées, etc. Une étude précise des établissements existants, de leur aire de distribution, du marché potentiel, pourrait sans doute déterminer la création de nouveaux établissements dans les secteurs situés à la limite des aires de distribution des firmes existantes. Mais au total on ne peut escompter un développement considérable de l'emploi pour ce type d'industries.

Par contre les perspectives d'établissement d'industries alimentaires de type différent, liées principalement à la main-d'œuvre sont bien meilleures. C'est le cas de produits relativement chers, pouvant supporter quelques frais de transport et pour la fabrication desquels la part de la main-d'œuvre est relativement importante : chocolaterie, confiserie, plats préparés et cuisinés, une partie des matières premières, lait, sucre d'érable, étant au surplus fournie par la région. L'exemple d'une grande firme de

confiserie et de chocolaterie qui installe à Sherbrooke une usine devant employer plusieurs centaines d'ouvriers constitue un exemple bien caractéristique. L'usine n'est évidemment pas liée au marché régional, trop réduit pour sa capacité de production, elle est assez peu liée aux matières premières locales (lait, sucre d'érable), elle est attirée surtout par la présence d'une main-d'œuvre abondante et certains avantages techniques et financiers. Ce type d'industrie présente, à la différence des autres industries du groupe, l'intérêt d'employer une nombreuse main-d'œuvre féminine. La région doit chercher à attirer surtout de nouveaux établissements appartement à cette catégorie.

B. LE GROUPE DU BOIS ET DU PAPIER

Ce groupe vient au deuxième rang par l'importance des effectifs, immédiatement après le groupe textile, vêtement, et pour un certain nombre des comtés ce groupe vient nettement en tête de toutes les industries manufacturières. Les 8,690 personnes employées représentent 21.2% de la main-d'œuvre industrielle régionale (Québec 16.1%) et 12% des effectifs provinciaux employés dans ces industries.

Ces industries liées à l'abondance et à la qualité des matières premières, favorisées en outre par le nombre des chutes d'eau, ont été les premières à s'établir dans les Cantons de l'Est. La place prépondérante des *bois francs* explique que les industries liées à l'utilisation des essences de bois durs, scierie, industrie du meuble, soient ici particulièrement bien représentées. Ce sont elles qui expliquent l'existence de nombreux petits établissements industriels. Sur un total de 519 établissements, on en compte 451 employant de 1 à 14 personnes, 38 de 15 à 49, 18 de 50 à 99, 6 de 200 à 499 et 2 plus de 500. L'industrie de la pulpe et du papier est nécessairement le fait de grandes entreprises. On compte deux établissements moyens et trois très importants employant respectivement 481, 960 et 1718 personnes. Le nombre moyen d'employés par établissement 16.7 pour l'ensemble de la région varie beaucoup d'un comté à l'autre, selon que l'industrie du bois domine (Wolfe nombre moyen 3.8) ou celle du papier (Richmond 722). [1]

La proportion de la main-d'œuvre féminine est très faible 10% en moyenne comme dans l'ensemble du Québec (9.6%), s'abaissant à moins de 3% dans certains comtés et n'atteignant 38% que dans le comté de Drummond (transformation du papier, emballages).

Par suite de la faible importance des autres industries, la proportion du personnel employé dans les industries du bois et du papier dépasse 65% dans les comtés de Compton et Frontenac, et 50% dans ceux

---

1. Dans le Québec, le nombre moyen est de 10.9 pour les industries du bois et de 192 pour celles de la pulpe et du papier.

de Brome et Richmond. Mais pour le nombre d'ouvriers, si le comté de Richmond vient en tête avec 2,383 personnes soit 27.5% de la main-d'œuvre employée dans ce groupe à l'intérieur des Cantons de l'Est, le comté d'Arthabaska vient au 2e rang avec 1757 personnes, suivi par les comtés de Compton (1,224) et Frontenac (732).

La dispersion géographique des établissements est plus grande que dans la plupart des autres groupes, industries alimentaires exceptées. Même dans les secteurs où la papeterie domine et où quelques gros établissements concentrent la plus grande partie de la main-d'œuvre, il existe des établissements dispersés, scieries, ateliers divers de transformation du bois employant quelques ouvriers et qui sont trop nombreux pour figurer sur les cartes (fig. 55).

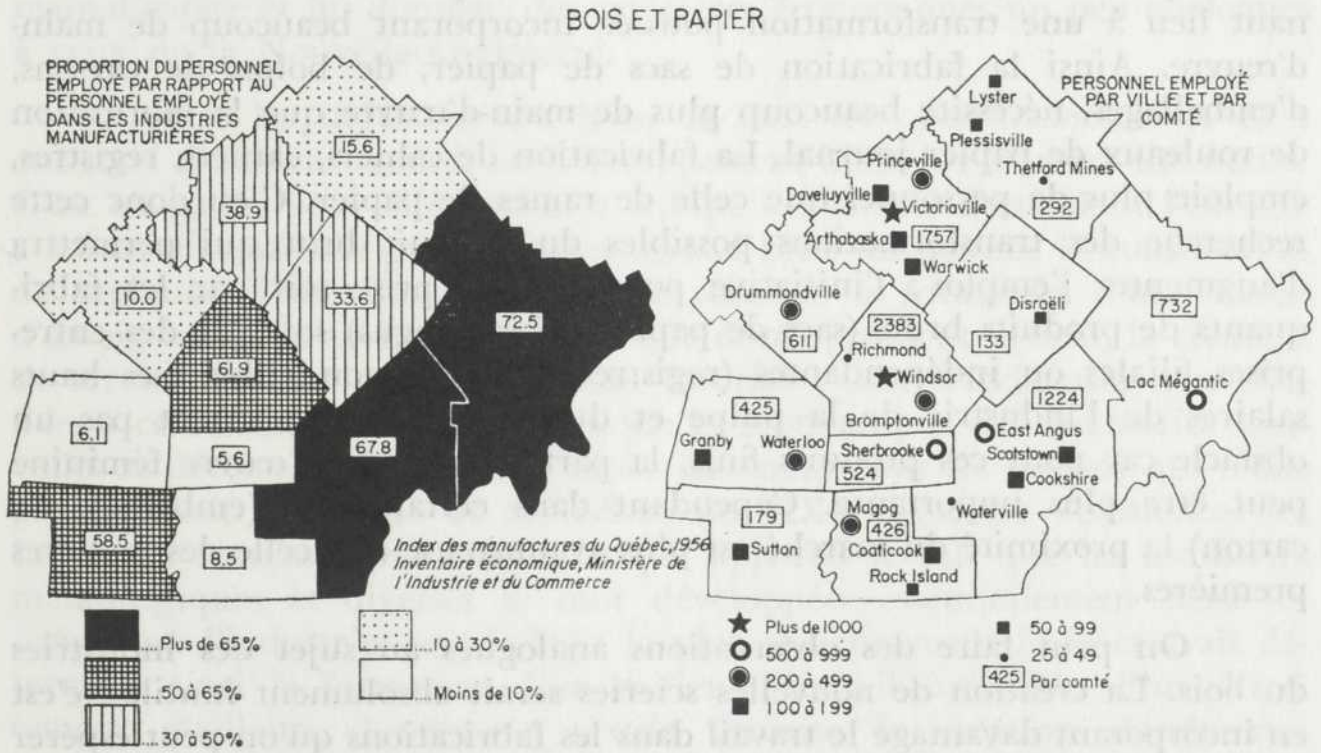

FIG. 55

Les grosses concentrations ouvrières sont liées évidemment aux papeteries établies sur le cours du Saint-François, East-Angus (960 ouvriers) Windsor Mills la plus importante (1,718), Bromptonville (471). Mais les industries de transformation du bois, surtout l'industrie du meuble emploient aussi des effectifs importants à Victoriaville, la cité du meuble (1,128 ouvriers) et dans 4 autres villes du comté d'Arthabaska qui emploient chacune entre 110 et 255 ouvriers, à Lac Mégantic dans le comté de Frontenac (plus de 500 ouvriers), à Scotstown spécialisé dans le placage ; 6 autres villes emploient plus de 100 ouvriers : Sherbrooke 507, Drummondville 475, Waterloo 250, Granby 106, Magog 213 et Coaticook 123.

Malgré la progression assez sensible de l'emploi, enregistrée au cours des dernières années, il sera difficile de développer beaucoup les effectifs dans ce secteur. Ces industries sont liées évidemment aux matières premières. Tant que la politique de remise en valeur de la forêt n'aura pas donné de résultats importants, l'approvisionnement en matière premières restera difficile, ce qui ne peut favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

La fabrique de pulpe la plus importante de la région, *Canada Paper* de Windsor ne tire que 40% de son approvisionnement de la région, la *Richmond Pulp Paper* 32% seulement. Il serait évidemment peu rationnel de créer de nouvelles usines pour fabriquer des produits bruts, car les frais de transport du bois constituent un élément très important du prix de revient. Dans le domaine de la pulpe et du papier, l'augmentation de l'emploi est liée à une augmentation de la part des fabrications donnant lieu à une transformation poussée incorporant beaucoup de main-d'œuvre. Ainsi la fabrication de sacs de papier, de boîtes de cartons, d'emballages, nécessite beaucoup plus de main-d'œuvre que la fabrication de rouleaux de papier journal. La fabrication de cahiers, carnets, registres, emploie plus de personnel que celle de rames de papier. C'est donc cette recherche des transformations possibles du produit brut qui permettra d'augmenter l'emploi ; l'initiative pouvant être prise soit par les fabriquants de produits bruts (sacs de papier d'East Angus) soit par des entreprises filiales ou indépendantes (registres de Drummondville). Les hauts salaires de l'industrie de la pulpe et du papier ne constituent pas un obstacle car pour ces produits finis, la part de la main-d'œuvre féminine peut être plus importante. Cependant dans certains cas (emballage de carton) la proximité du marché est plus avantageuse que celle des matières premières.

On peut faire des observations analogues au sujet des industries du bois. La création de nouvelles scieries serait absolument inutile ; c'est en incorporant davantage le travail dans les fabrications qu'on peut espérer augmenter l'emploi car certaines entreprises fabriquant des produits bruts ont dû fermer leurs portes faute de pouvoir se ravitailler facilement en matières premières, cas d'une importante usine de déroulage. L'industrie du meuble semble donc ouvrir à cet égard des possibilités intéressantes car le marché s'élargira avec les conséquences de la poussée démographique et notamment avec la multiplication prochaine des mariages. Mais il existe un obstacle : les frais de transport de produits finis, fragiles et encombrants sont plus élevés que les frais de transport de la matière première. C'est pourquoi cette industrie se développe beaucoup dans les grands marchés de consommation malgré le coût élevé de la main-d'œuvre. Une formule pourrait être intéressante, nous l'avons suggérée à une municipalité du comté de Frontenac : c'est la fabrication de pièces détachées standard qui seraient assemblées ensuite dans une usine de Montréal. De grandes usines urbaines prévoyant une augmentation de la demande au-

raient ainsi intérêt, au lieu de s'agrandir sur place, à créer des ateliers dans les districts forestiers pour fabriquer à bon compte des éléments qui seraient assemblés dans l'usine principale, près du marché.

Malgré ces possibilités, il est probable que le rythme d'accroissement de l'emploi dans ces industries liées à une matière première devenue relativement rare sera peu rapide et dans certains secteurs, il existe au contraire des risques de diminution du chiffre de la main-d'œuvre.

C. LE GROUPE DES INDUSTRIES TEXTILES ET DU VÊTEMENT

Avec 18,134 personnes employées, ces industries groupent 44.6% du personnel des industries manufacturières et 17% de la main-d'œuvre du Québec employée dans cette branche. Ce sont elles qui font des Cantons de l'Est la deuxième région industrielle du Québec pour le chiffre de la main-d'œuvre et lui donnent des caractères économiques un peu analogues à ceux de la Nouvelle-Angleterre.

Après les industries du bois, ce sont les plus anciennes et elles ont servi d'élément moteur au développement ultérieur d'autres industries. C'est en partie pour elles qu'on a équipé des chutes d'eau dont l'énergie a été ensuite utilisée pour d'autres usines. Elles ont permis la constitution de capitaux, d'un climat général d'expansion, la formation d'une main-d'œuvre habituée au travail en usine, le développement urbain, la création de services et tous ces éléments ont favorisé l'essor d'industries nouvelles liées à ce contexte humain, technique et économique. Ces industries nouvelles se développent beaucoup moins aisément dans les régions qui n'ont pas bénéficié au XIXe et au début du XXe siècle de l'existence des industries textiles. Très caractéristique apparaît le fait que les industries métallurgiques et diverses se sont développées essentiellement dans les comtés où l'industries textile était la plus anciennement fixée et avait déterminé ainsi la formation d'un milieu d'accueil favorable. Plus directement d'ailleurs, l'industrie textile favorise la création d'industries annexes, en amont : fabrication de machines, navettes et bobines, cellulose, et en aval, teinturerie, apprêt et impression, le fil et les étoffes constituent la matière première de la bonneterie et de l'habillement, industries qui ont pris un grand développement. Ces industries présentent enfin le très grand intérêt d'employer une main-d'œuvre féminine nombreuse, 43% du total.

Ce n'est évidemment pas l'existence de matières premières ni l'influence du marché régional qui expliquent ce développement. Sans doute, à l'origine, la laine des moutons locaux a été utilisée par les premières manuafactures et la pulpe constitue un élément de la fabrication des fibres artificielles ; cependant après la laine, le coton, le nylon et les fibres synthétiques viennent de l'extérieur, le coût de transport comptant relativement très peu par rapport à la valeur du produit. Quant au marché local, il est évidemment très étroit et la production de la *Dominion*

Textile ou de l'usine de bas *Kayser* a une diffusion nationale. Un élément favorable a été la présence d'une source d'énergie à bon marché : la plupart des usines textiles sont localisées sur des chutes d'eau, comme à Magog et Sherbrooke, la fourniture d'une eau de qualité constituant un autre élément non négligeable. Mais aujourd'hui le coût de l'énergie intervient pour une part très faible, généralement moins de 2%, dans le prix de revient. C'est surtout la présence d'une main-d'œuvre nombreuse et qui s'est remarquablement adaptée au travail industriel qui explique le succès de l'industrie textile et du vêtement.

Ces industries se distinguent nettement par la concentration de la main-d'œuvre en grands établissements. Sur 138 établissement, 35 seulement comptent moins de 15 ouvriers, 35 en emploient de 15 à 49, 28 de 50 à 199, 13 de 200 à 499, 6 de 500 à 999 et 2 plus de 1,000. Aussi le nombre moyen d'ouvriers par établissement est de 132.7, variant selon les comtés de 20 à 264, dépassant 100 dans les 5 comtés qui emploient chacun plus de 2,000 ouvriers.

Le degré de concentration varie beaucoup selon le type d'industrie. La plus concentrée est la plus récente, celle des fibres synthétiques. La *Canadian Celanese* emploie plus de 3,000 personnes dans sa grande usine de Drummondville et l'usine annexe de Coaticook. Le coton est travaillé aussi par une seule grande entreprise, mais les établissements de la *Dominion Textile* sont plus dispersés à Sherbrooke, Magog, Drummondville, elles emploient au total plus de 4,000 ouvriers. L'industrie de la laine a une structure plus dispersée ; au total 1,000 personnes sont employées dans une dizaine d'usines, les deux plus importantes comptant 250 et 500 employées. L'industrie de la confection et de la bonneterie qui a pris récemment un très grand développement, est économiquement et géographiquement la plus dispersée. L'une des plus importantes entreprises emploie à Victoriaville 850 personnes, mais les entreprises moyennes et petites dominent ; la diversité de la production, le coût plus faible du matériel favorisent la structure en petites entreprises, elles sont aussi géographiquement dispersées bien que les centres les plus importants Sherbrooke, Granby et Victoriaville concentrent une bonne partie des effectifs.

Malgré cette faible concentration de l'industrie du vêtement, le groupe présente dans l'ensemble une concentration technique qui explique la concentration géographique plus poussée que celle des autres industries manufacturières (fig. 56). Sans doute ce groupe est bien représenté dans tous les comtés, dans deux seulement, la proportion des employés du textile est inférieure à 10% du total. Mais les cinq comtés de Sherbrooke, Drummond, Stanstead, Shefford et Arthabaska concentrent 92.6% des effectifs totaux et à l'intérieur de ces comtés, quelques villes seulement groupent la presque totalité des établissements importants. Les comtés de Drummond et de Stanstead se caractérisent par la très forte prédominance des industries textiles (71.9% et 75.5% du personnel total). La

seule ville de Drummondville compte avec 4,483 personnes, près du quart des effectifs de la région employés dans ces industries. Dans le comté de Stanstead la dispersion est plus grande, Magog compte 2,306 ouvriers avec le grand établissement de coton de la *Dominion Texile,* Coaticook 1,110, on trouve quelques établissements moins importants à Rock Island et Beebe Plain.

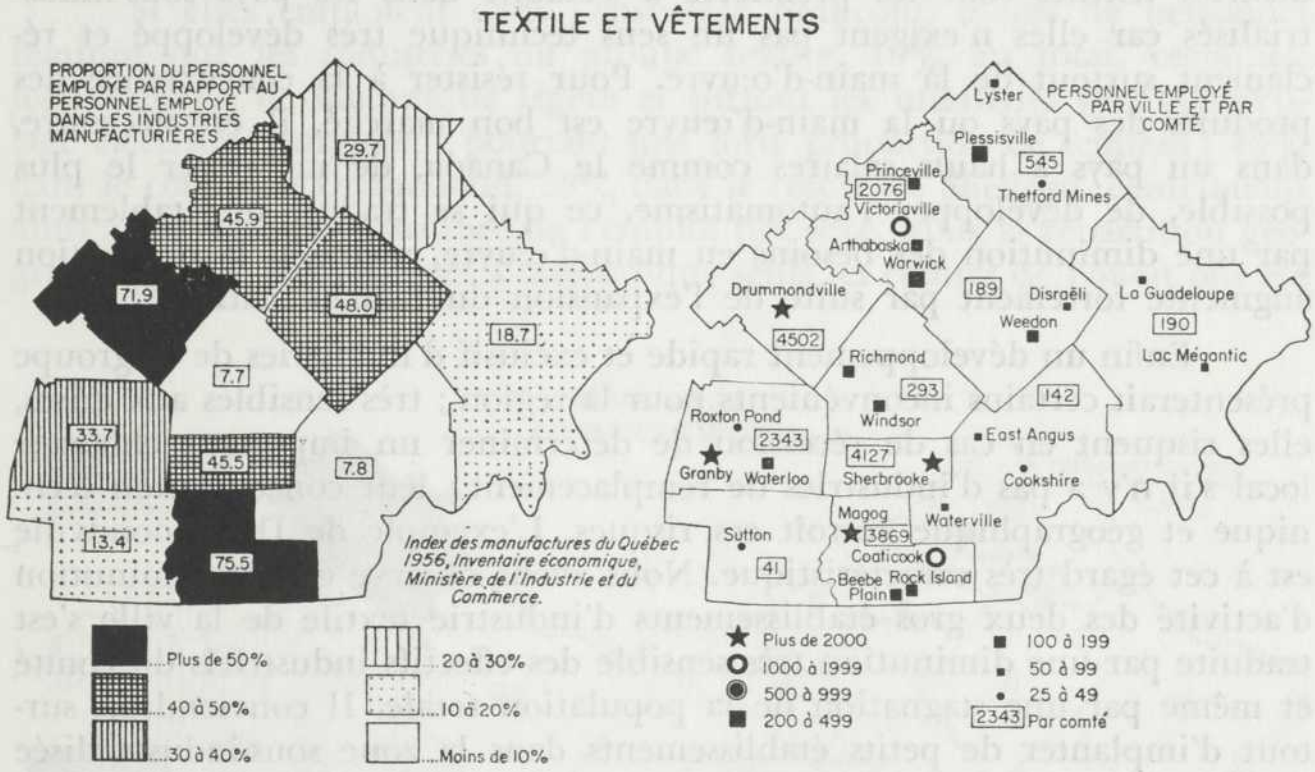

FIG. 56

La structure industrielle des trois autres comtés où l'industrie textile est importante est mieux équilibrée. Les 4,127 ouvriers du textile du comté de Sherbrooke ne représentent que 45.5% des effectifs industriels totaux. Dans le comté de Shefford l'industrie textile avec 2,343 personnes ne représente que le tiers des effectifs et vient même au deuxième rang derrière les industris diverses. Dans le comté d'Arthabaska les 2,076 ouvriers représentent 45.9% du total. L'industrie textile est donc concentrée géographiquement dans la partie occidentale des Cantons de l'Est, ailleurs on ne compte que de petits établissements assez dispersés, mais par suite de la rareté des autres industries, la proportion des personnes employées dans le groupe textile et vêtement est souvent élevée.

L'accroissement considérable des effectifs depuis une vingtaine d'années semblerait indiquer qu'il existe des possibilités importantes de développement de ces industries. En fait, le grand essor enregistré par exemple à Drummondville, était lié en partie aux besoins nés de la guerre (étoffes pour parachutes) et les effectifs ont beaucoup diminué. Le fait est d'ailleurs général ; pour la province entière, par rapport à l'indice

100 en 1949, l'indice de l'emploi en 1956 est de 86.8 pour le textile et 94.2 pour le vêtement. D'autre part pour ce type d'industrie on ne peut guère compter que sur l'élargissement du marché national car les chances de développement des exportations apparaissent très faibles. Si ces industries consentent des salaires qui paraissent bas à l'ouvrier canadien, ces salaires sont en réalité beaucoup plus élevés que ceux que distribuent ces industries dans les pays où des besoins existent. D'autre part, les industries textiles sont les premières à s'établir dans les pays sous-industrialisés car elles n'exigent pas un sens technique très développé et réclament surtout de la main-d'œuvre. Pour résister à la concurrence des produits des pays où la main-d'œuvre est bon marché, il est nécesaire, dans un pays à hauts salaires comme le Canada, de mécaniser le plus possible, de développer l'automatisme, ce qui se traduit inévitablement par une diminution des besoins en main-d'œuvre, même si la production augmente fortement par suite de l'expansion du marché national.

Enfin un développement rapide et exclusif d'industries de ce groupe présenterait certains inconvénients pour la région ; très sensibles aux crises, elles risquent en cas de récession de déterminer un important chômage local s'il n'y a pas d'industries de remplacement ; leur concentration technique et géographique accroît ces risques. L'exemple de Drummondville est à cet égard très caractéristique. Nous avons observé que la diminution d'activité des deux gros établissements d'industrie textile de la ville s'est traduite par une diminution très sensible des effectifs industriels du comté et même par une stagnation de la population totale. Il conviendrait surtout d'implanter de petits établissements dans la zone sous-industrialisée de l'Est, en groupant géographiquement des fabrications diverses pour éviter les risques d'une récession brutale d'une branche d'activité. Car malgré les réserves exprimées, il est certain que des possibilités d'implantation existent. Des firmes montréalaises de confection notamment, auraient intérêt à créer des usines annexes plutôt que de développer leur capacité de production dans la Métropole. Comme le coût de la main-d'œuvre intervient beaucoup plus que les frais de transport, l'opération serait avantageuse et nombre de petites villes des Cantons de l'Est peuvent espérer bénéficier de ce mouvement de décentralisation. Quand on examine d'ailleurs la nature des implantations récentes, on constate que beaucoup intéressent l'industrie de la confection.

D. LE GROUPE MÉTALLURGIE

L'essor récent des industries de ce groupe montre que les perspectives de développement sont ici au contraire extrêmement intéressantes.

Ces industries n'ont évidemment aucun rapport avec les matières premières locales, assez peu avec l'énergie (sauf quelques cas comme les aciers spéciaux de Sherbrooke). Pour quelques-unes, les rapports avec le marché régional sont assez étroits, cas des entreprises fabriquant ou répa-

rant du matériel pour les mines, l'industrie du bois, de la papeterie ou du textile ou les constructions métalliques. Mais ici encore, pour la plupart de ces industries c'est la présence d'une main-d'œuvre nombreuse qui constitue le facteur essentiel de la localisation, car elles travaillent généralement pour un marché très vaste ; pour des fabrications de prix relativement élevé, les frais de transport interviennent assez peu dans les prix de revient.

Si elles emploient dans l'ensemble beaucoup moins de personnel féminin que les industries du groupe textile, 16% au total, certaines, les industries de mécanique légère et surtout les industries de l'appareillage électrique emploient pourtant une forte proportion de femmes : 46% dans le comté de Drummond, 28% dans le comté de Shefford, contribuant ainsi à un meilleur équilibre de l'emploi par sexe. Mais la répartition géographique des établissements montre que seuls les comtés de l'ouest ont été

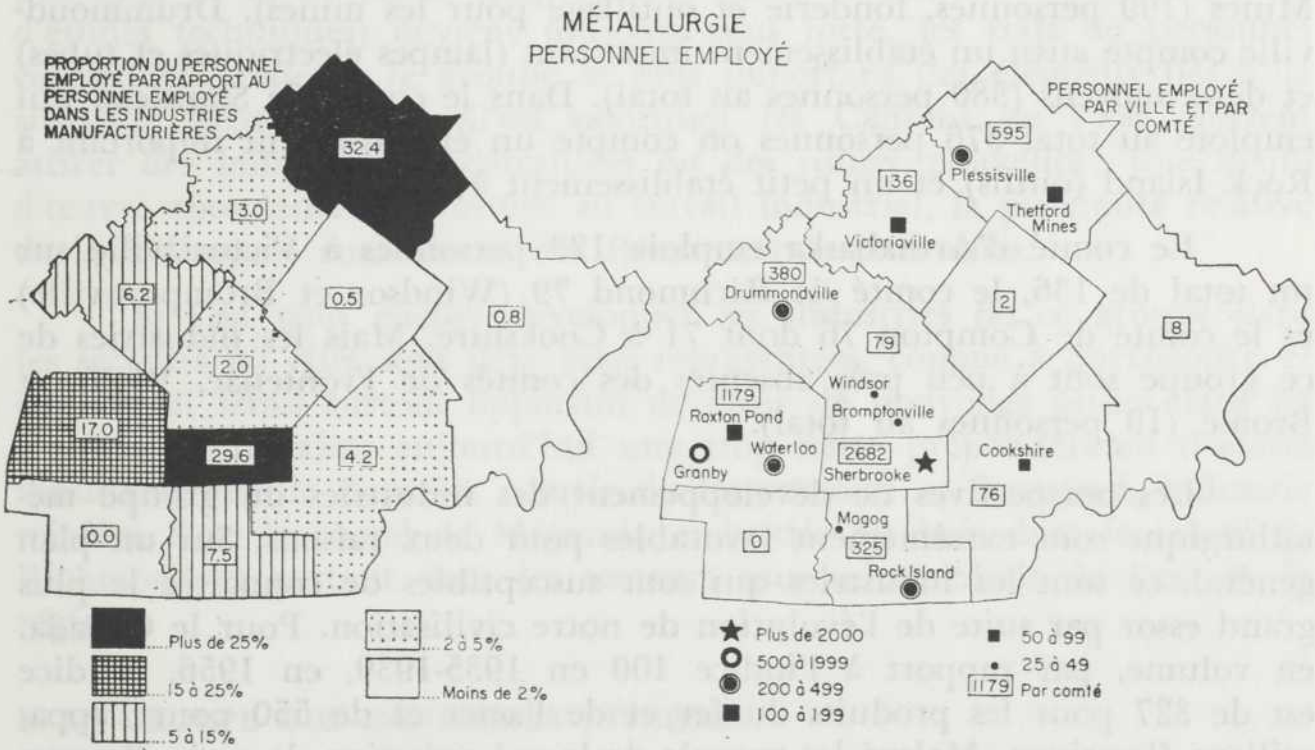

FIG. 57

intéressés par le développement des industries de ce groupe, développement qui s'est manifesté à la fois par l'implantation d'établissements importants et par la multiplication de petites affaires (fig. 57). Deux établissements emploient de 500 à 1,000 personnes, 4 de 200 à 499, 14 de 50 à 199, 21 de 15 à 49 et 68 de 1 à 14. Le nombre moyen de personnes employées par établissement qui est de 50, varie selon les comtés de 2 à 125.

Le comté de Sherbrooke vient de très loin en tête pour l'importance des effectifs avec 2,687 personnes employées soit 48.8% des effectifs des Cantons de l'Est employés dans ce groupe et 29.6% des effectifs du comté

employés dans l'industrie manufacturière. Un grand établissement fabriquant du matériel d'exploitation minière emploie 850 personnes, une fabrique de condensateurs pour locomotives 486 personnes et 5 entreprises diverses emploient de 50 à 200 personnes (aciers spéciaux, machines, constructions métalliques).

Le comté de Shefford vient au deuxième rang avec 1,179 personnes employées soit 21.4% des effectifs des Cantons de l'Est et 17% des effectifs du comté. L'essor est ici plus récent et s'est manifesté surtout à Granby qui occupe 859 personnes (appareillage électrique et radio 859 personnes au total) et à Waterloo (213).

L'industrie métallurgique s'est bien développée aussi dans le comté de Mégantic où elle arrive en tête pour la proportion du personnel employé dans l'indsutrie manufacturière (32.4%), moins importante ici que l'industrie minière. Les effectifs sont cependant plus faibles : 595 personnes, à Plessisville (outils pour le bois 390 personnes) et Thetford-Mines (199 personnes, fonderie et outillage pour les mines). Drummondville compte aussi un établissement important (lampes électriques et tubes) et deux moyens (380 personnes au total). Dans le comté de Stanstead qui emploie au total 376 personnes on compte un établissement important à Rock Island (outils) et un petit établissement à Magog.

Le comté d'Arthabaska emploie 123 personnes à Victoriaville sur un total de 136, le comté de Richmond 79 (Windsor et Bromptonville) et le comté de Compton 76 dont 71 à Cookshire. Mais les industries de ce groupe sont à peu près absentes des comtés de Frontenac, Wolfe et Brome (10 personnes au total).

Les perspectives de développement des industries du groupe métallurgique sont extrêmement favorables pour deux raisons. Sur un plan général, ce sont les industries qui sont susceptibles de connaître le plus grand essor par suite de l'évolution de notre civilisation. Pour le Canada, en volume, par rapport à l'indice 100 en 1935-1939, en 1956, l'indice est de 327 pour les produits du fer et de l'acier et de 550 pour l'appareillage électrique. Malgré les progrès de la mécanisation, la main-d'œuvre a plus que doublé depuis la période d'avant-guerre et elle continue à augmenter régulièrement. Pour le groupe produits du fer et de l'acier, par rapport à l'indice 100 en 1949, l'indice d'emploi est de 111.8 en 1956 et pour le groupe appareillage électrique, il atteint 151.4. D'autre part, sur le plan régional, les caractères géographiques des Cantons de l'Est sont favorables à l'implantation d'industries de ce groupe.

Malgré un développement des méthodes de fabrication automatique, ce groupe d'industries enregistre une forte augmentation de l'emploi car la civilisation contemporaine exige toujours davantage de produits fabriqués par ce type d'industrie et les besoins ne feront qu'augmenter avec l'élévation générale du niveau de vie et l'accroissement de la popu-

lation. D'autre part, à la différence du groupe des industries textiles, il existe dans ce domaine des possibilités d'exportation, notamment vers les pays en voie de développement. Si ces derniers peuvent monter aisément des industries simples, il leur faudra beaucoup plus de temps pour constituer l'armature technique et scientifique indispensable pour lancer des fabrications délicates comme l'appareillage électrique, électronique, les machines-outils. C'est sur la *valorisation de la matière grise,* sur l'avance technique de ses chercheurs, de ses ingénieurs, de ses cadres, de l'élite de sa main-d'œuvre qu'un pays évolué comme le Canada doit compter pour tenir une bonne place dans le commerce international. Le Canada doit cesser d'être considéré comme un exportateur de produits bruts pour devenir un exportateur de produits dans lesquels sont incorporées les qualités techniques de sa population.

Sur le plan régional, pour ces produits de valeur, les frais de transport comptent peu dans les prix de revient. Si la part des éléments indépendants de la situation géographique (amortissement du matériel, frais d'études techniques) devient toujours plus forte, les frais de personnel constituent toujours le groupe le plus important des éléments liés à la situation géographique. C'est pourquoi les Cantons de l'Est peuvent attirer des industries décentralisées ou des usines nouvelles ; une main-d'œuvre abondante et habituée au travail industriel, la proximité relative de la Métropole constituent des éléments très favorables.

Si l'on peut encore développer les industries de ce groupe dans les secteurs où elles sont déjà bien représentées, comme à Sherbrooke et Granby, il serait surtout opportun de créer de nouvelles usines dans les secteurs où il existe aujourd'hui une trop nette prépondérance d'autres industries, textile dans les comtés de Drummond et Stanstead, industrie minière dans le comté de Mégantic, industrie du bois dans le comté de Richmond et surtout dans les secteurs sous-industrialisés de l'est de la région.

E. LE GROUPE DES INDUSTRIES DIVERSES

Le groupe des industries diverses, comprenant toutes les industries non classées dans les autres rubriques (par ordre d'importance, caoutchouc, tabac, cuir, amiante, imprimerie, produits chimiques), présente de grandes analogies avec le groupe métallurgie. Le développement de certaines de ces industries est plus récent et plus spectaculaire encore. Elles ne présentent généralement aucun lien avec les matières premières locales, assez peu avec le marché régional, consomment peu d'énergie, ce sont donc des industries de main-d'œuvre par excellence. Plus que la métallurgie, elles permettent l'emploi d'une main-d'œuvre féminine importante (30%). Le nombre moyen d'ouvriers par établissement est relativement élevé (37.2) par suite de la présence de quelques gros établissements pour le caoutchouc et le tabac notamment. 2 établissements emploient de 500 à 1,000 per-

sonnes, 2 de 200 à 499, 12 de 50 à 199 mais on compte aussi de nombreux petits établissements : 133 emploient moins de 15 personnes et 16 de 15 à 49.

La concentration géographique est presque aussi poussée que pour la métallurgie et à quelques exceptions près les grands centres de production sont identiques. Les comtés orientaux n'ont pas encore attiré d'industries de ce type (fig. 58).

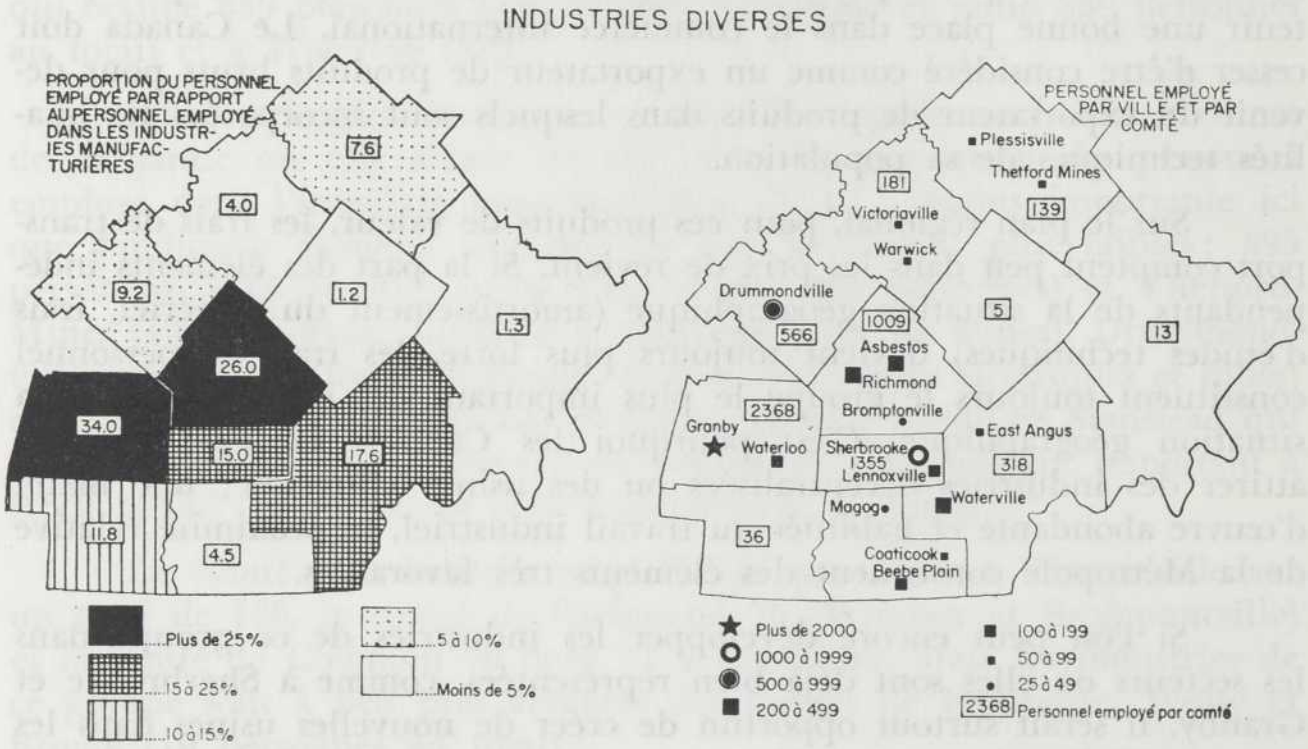

FIG. 58

Le comté de Shefford vient nettement en tête avec 2,368 personnes employées représentant 38.2% du total des Cantons de l'Est ; la part de ces industries dépasse même dans ce comté celle du groupe textile (34% de la main-d'œuvre des industries manufacturières). C'est Granby qui concentre la plus grande partie de ces effectifs (2,068) avec une grande manufacture de caoutchouc (750 personnes) et une grande manufacture de tabac (630 personnes), Waterloo compte aussi 198 ouvriers et Valcourt 100.

Le comté de Sherbrooke vient au deuxière rang avec 1,355 personnes soit 21.8% des effectifs de la région, mais ces industries diverses tiennent ici beaucoup moins de place que le textile et la métallurgie (15% de la main-d'œuvre employée dans les industries manufacturières). Le caoutchouc domine (380 ouvriers) suivi par la chaussure (200) les articles de sport et les jouets (250) et l'imprimerie (200).

L'industrie du cuir, de la chaussure, avec trois gros établissements, place le comté de Richmond au troisième rang avec 1,009 personnes em-

ployées soit 26% des effectifs des industries manufacturières. La chaussure se concentre à Richmond (470 personnes) mais Asbestos emplois 482 personnes pour la transformation de l'amiante. Ces industries sont ici particulièrement utiles pour employer la main-d'œuvre féminine dans un secteur où dominent l'industrie du papier et l'industrie minière.

Des industries diverses se sont instalées aussi à Drummondvile avec 3 établissements de moyenne importance (chaussure de caoutchouc, imprimerie, 566 personnes dans le comté) et dans le comté de Compton à Waterville et East Angus (318 personnes au total). Dans le comté de Stanstead on compte plusieurs établissements moyens dispersés à Beebe Plain, Coaticook et Magog (224 personnes au total). On compte encore quelques établissements moyens dans le comté d'Arthabaska à Victoriaville et Warwick et dans le comté de Mégantic. Par contre les effectifs sont insignifiants dans les comtés de Frontenac, Wolfe et Brome.

Les possibilités de développement pour de nombreuses branches de ces groupes, en particulier pour le caoutchouc, les matières plastiques, les produits chimiques et pharmaceutiques sont analogues à celles de l'industrie métallurgique et les remarques que nous avons faites pour les industries de ce groupe sont parfaitement valables pour le groupe des industries diverses.

* * *

En conclusion, c'est essentiellement sur les deux groupes industries métallurgiques et industries diverses que doit porter le principal effort de prospection des villes qui cherchent à attirer des entreprises nouvelles dans les Cantons de l'Est. Industries en expansion, relativement peu sujettes à des crises, distribuant des salaires généralement élevés, employant une bonne proportion de main-d'œuvre féminine, elles sont bien adaptées aux caractères géographiques de la région. Ce sont elles qui peuvent contribuer le plus à élever le niveau de vie général, à mieux équilibrer la structure économique et à résoudre la problème de l'emploi.

CHAPITRE VII

LA LOCALISATION DES NOUVELLES INDUSTRIES ET LES TRANSFORMATIONS DE LA STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES CANTONS DE L'EST

Les Cantons de l'Est paraissent donc susceptibles d'attirer les nombreux établissements industriels qui permettraient de résoudre le problème de l'emploi. Quelle serait la localisation optima, à l'intérieur de la région, des divers types d'industries ?

On peut répondre à cette question de deux façon différentes. Si l'on considère l'intérêt général, il convient d'orienter les industries vers les secteurs géographiques où l'implantation d'établissements d'un certain type semble particulièrement nécessaire pour résoudre différents problèmes : chômage chronique, arrivée à l'âge d'activité d'un nombre considérable de jeunes, départs prévisibles de nombreux agriculteurs, mauvaise structure des activités existantes. Si l'on considère l'intérêt particulier de la firme, il convient de rechercher le secteur géographique dont les caractères assureront le meilleur fonctionnement, le plus bas prix de revient de la production de la nouvelle usine.

En réalité, ces deux points de vue ne sont pas incompatibles. Il est dangereux pour une collectivité de chercher à attirer une industrie dans un secteur mal adapté à ses exigences. Malgré les avantages artificiels et souvent provisoires qu'on peut lui consentir, une médiocre localisation se traduira finalement par une médiocre rentabilité et se terminera souvent par un échec, laissant la région dans un état plus grave que l'état antérieur. On aura dû faire certains investissements pour répondre aux besoins nés de cette implantation industrielle, investissements qui ne seront pas amortis. D'autre part, cet échec détournera d'autres firmes de choisir cette localisation. En France, nous avons vigoureusement dénoncé le système des *zones critiques* trop étroites, pour lesquelles l'État consent des avantages spéciaux aux entreprises nouvelles, afin d'aider ces zones à résoudre des problèmes urgents (chômage actuel ou prévisible à brève échéance). Ce système conduit à une localisation aberrante d'établissements industriels attirés par des avantages temporaires, alors que le choix de la localisation doit répondre à des facteurs de longue durée. Si l'on peut encourager par des mesures générales, l'industriel à s'installer dans une vaste aire géographique, il faut lui laisser la pleine responsabilité du choix du site précis de l'usine.

L'industriel a cependant intérêt à installer son usine dans un secteur géographique où elle permettra de résoudre les problèmes locaux que nous avons évoqués, notamment les problèmes liés à la main-d'œuvre. S'il a besoin d'employer principalement une main-d'œuvre féminine, il a intérêt à rechercher les secteurs où les disponibilités en main-d'œuvre féminine sont considérables. En contribuant à résoudre des problèmes locaux, il assurera en même temps la bonne rentabilité de son affaire.

Nous essaierons donc de montrer quels types d'industries seraient bien adaptés aux caractères et aux problèmes spécifiques de chaque secteur régional. Nous ne pouvons, dans le cadre de cette étude, descendre jusqu'aux détails techniques intéressant chaque agglomération urbaine, comme nous avons pu le faire dans notre inventaire des possibilités d'implantations industrielles en Bretagne. Nous n'avons pas eu le temps matériel de procéder à des enquêtes sur les terrains, les usines vacantes, l'équipement technique, les disponibilités en logement, sur les services offerts par chaque ville sur le plan scolaire, culturel, sanitaire, etc. Ce travail pourrait être fait dans un ouvrage plus spécialisé. D'ailleurs dans les inventaires établis pour chaque localité, soit par les villes elles-mêmes, soit par le *Commissariat industriel* de la province de Québec, les industriels trouveront tous les détails relatifs à ces questions. La documentation statistique contenue dans les inventaires du *Commissariat industriel* est extraordinairement riche, on pousse le luxe de la précision jusqu'à nous donner le nombre de places assises de chaque église ! Il nous semble plus apportun de dégager quelques idées d'ensemble sur les caractère de la localité et notamment sur la structure actuelle de l'industrie (fig. 59). Nous essaierons donc de donner des indications générales susceptibles d'orienter le choix des industriels vers tels ou tels secteurs. Il leur appartiendrait ensuite de procéder à des enquêtes détaillées sur trois ou quatre sites paraissant avantageux, d'établir pour chacun de ces sites des prix de revient prévisionnels qui détermineront la décision finale. Naturellement, si la région organisait un *Bureau d'Études industrielles,* il appartiendrait à ce dernier de se mettre au service des entreprises pour procéder à ce travail avec toute l'objectivité désirable.

Ce dernier chapitre répondra donc à la question que se posent les collectivités locales : quelles industries avons-nous intérêt et avons-nous chance d'attirer et à la question que se posent les chef d'entreprises : où avons-nous intérêt à nous installer ? Comme la bonne marche de l'entreprise est liée pour une part au bon climat économique et social du secteur où elle s'implante, nous serons conduits à présenter une rapide synthèse des caractères et des problèmes propres à chaque secteur géographique. L'implantation de nouvelles industries doit servir à transformer, en l'améliorant, la structure géographique de la région.

I. Les types de régions et les problèmes d'ensemble

On peut distinguer quatre types de secteurs régionaux de dimensions très différentes.

Le premier est constitué par un secteur urbain, celui de Sherbrooke, véritable capitale régionale et qui peut par sa situation unique, son équi-

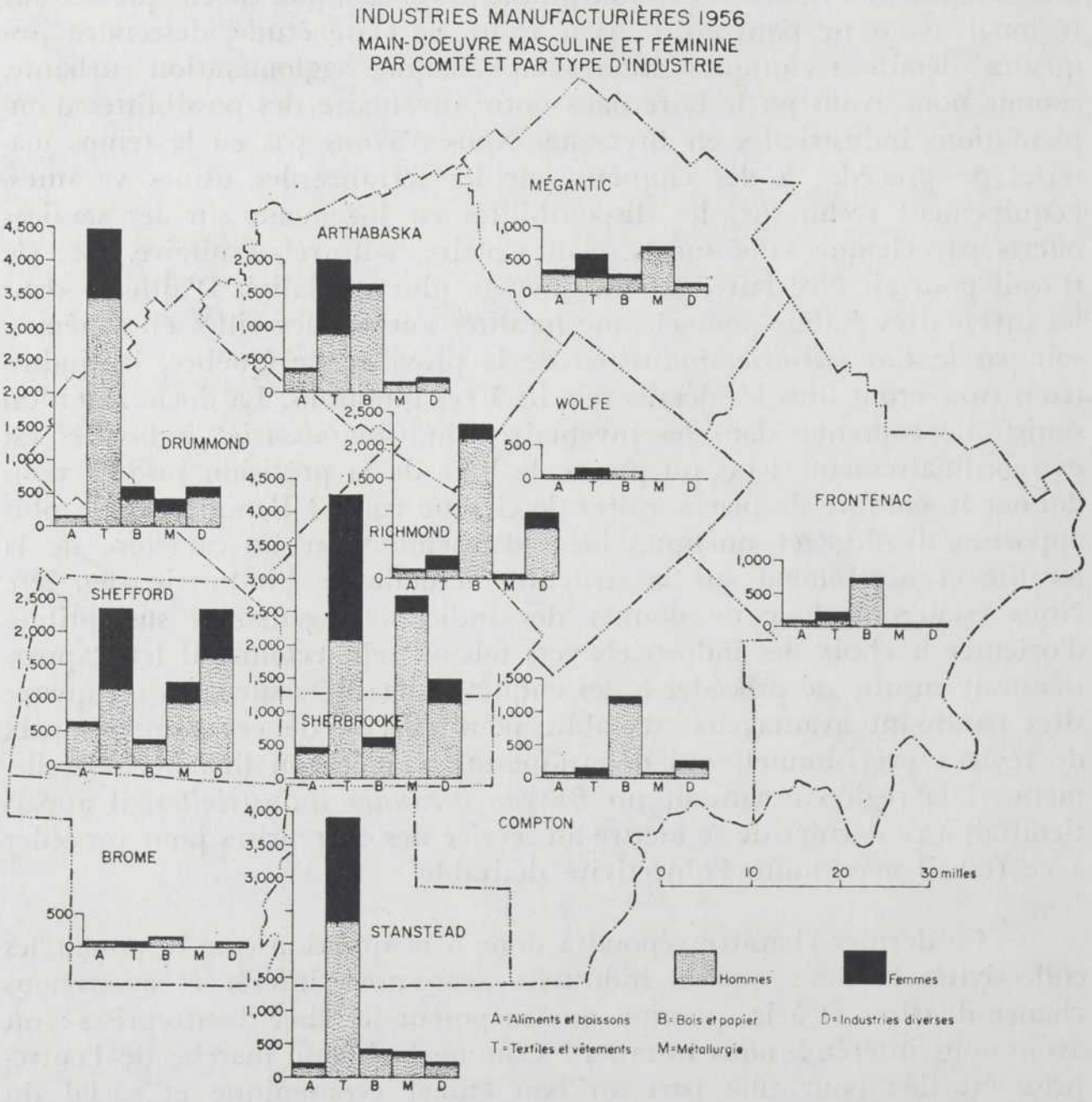

FIG. 59

pement déjà existant, le dynamisme et l'esprit d'initiative de ses habitants, constituer le pôle de développement de toute la partie centrale et orientale des Cantons de l'Est.

Seule échappe à l'influence de Sherbrooke, la deuxième région, la zone de piedmont, favorisée par les conditions naturelles et géographiques, la plus développée dans le domaine agricole comme dans le domaine industriel, bénéficiant du contact avec la plaine et surtout de la proximité de la Métropole ; seul au sud-ouest, le comté de Brome, par ses caractères humains et économiques s'oppose aux comtés plus septentrionaux.

Le troisième secteur est constitué par les plateaux, les collines, et les vallées qui s'étendent de la ligne des collines occidentales jusqu'à la grande ligne de faille marquée par le cours supérieur du Saint-François et la rivière Massawippi. Les hommes et les activités sont ici plus dispersés, soit autour de centres miniers isolés sur les plateaux au nord du Saint-François, soit le long des grands axes de circulation, cours moyen du Saint-François et réseau de ses affluents méridionaux.

La quatrième secteur est constitué par la plate-forme qui descend lentement de la crête frontière vers la ligne Saint-François-Massawippi. L'occupation humaine est ici discontinue et les activités économiques médiocres.

Dans ces quatre types de régions se posent un problème général commun et des problèmes particuliers. Le problème général est celui de l'emploi, car dans tous les secteurs une masse considérable de jeunes va arriver à l'âge d'activité. Les problèmes particuliers sont liés à la structure actuelle des activités économiques. Dans certains secteurs, cette structure est bien équilibrée et la création de nouvelles activités industrielles servirait surtout à satisfaire la demande d'emploi des jeunes. Dans d'autres secteurs géographiques, la structure est mal équilibrée, soit par suite d'une prépondérance trop marquée des activités agricoles et forestières, soit par suite de la prépondérance d'un type d'activité industrielle. Dans ce cas, de nouvelles industries doivent corriger ces défauts de structure et non seulement satisfaire les demandes en emplois des jeunes. Ces demandes varient enfin selon le dynamisme démographique de chaque secteur.

Le problème général, celui de l'emploi, a peu de chances d'être résolu par la création dans chaque comté d'industries susceptibles d'absorber toutes les disponibilités en main-d'œuvre qui vont apparaître au cours des prochaines années. Le rythme d'accroissement de la population, de l'emploi, et celui des activités économiques ne peuvent être identiques dans tous les secteurs géographiques parce que ceux-ci ne bénéficient pas des mêmes avantages. Il serait anti-économique de chercher à tout prix à maintenir sur place une population qui s'accroît naturellement très vite, s'il n'existe pas de facteurs de fixation de cette population. Comme les transfers économiques, les transferts géographiques sont indispensables dans une société non figée. L'essentiel est de maintenir à l'intérieur de la région la plus grande partie des jeunes qui vont arriver à l'âge d'activité, afin de ne pas aggraver les déséquilibres régionaux à l'échelle de la pro-

vince. Il est impossible de multiplier ces facteurs de fixation dans l'ensemble de la région, il n'est pas économiquement possible de le faire dans chaque comté.

Une dissémination trop poussée des industries peut être dangereuse sur le plan économique, comme sur le plan humain. L'usine unique, isolée en milieu rural, présente des dangers évidents. Elle constitue la source d'emploi exclusive pour la population voisine et l'entreprise peut abuser de cette situation ; en cas de crise grave c'est la catastrophe, car il n'y a pas d'activité de remplacement.

Nous pensons donc que le développement industriel doit se faire surtout par l'implantation d'usines dans un certain nombre de villes possédant des activités variées et par conséquent une structure industrielle équilibrée. Il serait excellent que certaines de ces villes constituent des pôles de croissance pour toute leur zone d'influence, que certains comtés absorbent les excédents de population d'autres comtés, où les conditions géographiques ne permettent guère une vigoureuse expansion économique. Néanmoins, il faut s'efforcer, même dans les zones économiquement faibles, de maintenir une densité de population suffisante pour rendre viables certains investissements nécessaires à l'élévation du niveau de vie de la population et pour rendre supportables les dépenses collectives de fonctionnement. C'est dans ces secteurs surtout que la création de petits centres dynamiques, cristallisant toutes les activités industrielles et tertiaires, animant toute l'économie de la région, apparaît particulièrement utile.

La structure géographique actuelle de l'industrie est d'ailleurs assez favorable à la réalisation d'une telle politique d'aménagement régional. Il existe certes une vigoureuse opposition entre les trois premiers secteurs et le secteur oriental. Les six comtés d'Arthabaska, Drummond, Shefford, Richmond, Stanstead et Sherbrooke comptent chacun plus de 3,500 personnes employées dans les industries manufacturières et groupent au total avec 35,905 personnes employées, 87.8% de la main-d'œuvre industrielle des Cantons de l'Est, sur 41% de la surface. A l'intérieur de ces comtés, les activités industrielles sont également géographiquement concentrées dans quelques villes. Les huit villes qui emploient chacune plus de 1,000 ouvriers emploient 74% du personnel total. Cependant il n'existe pas une concentration très forte en un organisme unique, la ville la plus importante, Sherbrooke, avec 8,773 personnes employées dans l'industrie ne compte que 21% du personnel total. Il existe un véritable réseau de villes localisées en bordure de la plaine ou le long des axes de circulation à l'intérieur des plateaux. Une telle disposition est donc très favorable au départ, et il semble ici relativement facile de réaliser un développement assez harmonieux de l'ensemble de la région, au moins pour tout le secteur de l'ouest et du centre.

II. Le pôle de croissance des Cantons de l'Est: Sherbrooke

Sherbrooke, la *Reine des Cantons,* n'a pas un titre usurpé. Avec ses 60,000 habitants, elle concentre non seulement les 6/7 de la population du comté le moins étendu de la région, mais aussi 13% de la population des Cantons de l'Est, 21% des travailleurs des industries manufacturières et 28% des travailleurs du secteur tertiaire. La valeur de la production industrielle du comté $107,300,000 représente 22% de la valeur de la production industrielle de la région et les ventes au détail 25%, ce qui témoigne du rôle joué par la ville dans le domaine industriel comme dans le domaine commercial.

La croissance humaine et économique des Cantons de l'Est, au cours des vingt dernières années est liée pour une part à l'expansion économique de Sherbrooke. L'augmentation de 23,000 habitants enregistrée dans le comté de 1931 à 1956 représente 15% de l'augmentation totale de la population de la région, et l'augmentation de 5,141 travailleurs de l'industrie représente 21% de l'accroissement total du personnel des industries manufacturières. L'essor de Sherbrooke a fixé ici bon nombre d'émigrants des comtés ruraux voisins, qui sans les possibilités d'emploi offertes par la ville, auraient vraisemblablement dû quitter la région. Depuis 1921, Sherbrooke a enregistré d'une façon continue un mouvement d'immigration nette qui, au total, porte sur 12,395 personnes. Par le marché qu'elle constitue pour la production agricole d'une zone étendue, par les services qu'elle assure sur les plans les plus divers pour la population et les entreprises des comtés voisins, Sherbrooke constitue le moteur de l'économie de toute la partie centrale et orientale des Cantons de l'Est.

Cet essor économique est lié essentiellement à une situation géographique dont nous avons déjà souligné le caractère exceptionnel, au point où la rivière Saint-François, après avoir reçu tous les cours d'eau drainant le secteur oriental s'engage dans les plateaux du centre qu'elle est seule à traverser de part en part. Cette position au cœur du système de circulation des Cantons de l'Est a valu évidemment à la ville des fonctions liées à son rôle de grand centre routier et ferroviaire, le développement de son rôle commercial et industriel, ce dernier étant favorisé en outre par le site, avec l'énergie fournie par les chutes de la rivière Magog, confluent avec le Saint-François.

Mais les hommes ont su aussi exploiter l'excellence de cette situation. A son origine anglo-saxonne, Sherbrooke doit son esprit d'entreprise, ses capitaux, l'attrait qu'elle exerce sur les entreprises canadiennes-anglaises et américaines. Le seul fait de conserver une fraction importante de population (et notamment des cadres) de langue anglaise (16%) avec tous les services et institutions qui y sont liés (écoles, églises, hôpitaux, clubs, commerces, etc.) constitue un puissant motif d'attraction pour les entreprises anglo-saxonnes. La possibilité de recruter aisément une im-

portante main-d'œuvre canadienne-française dans les campagnes voisines a constitué un autre motif puissant d'attraction pour l'industrie. Et aujourd'hui, l'existence même de ce centre urbain qui exerce son influence commerciale et technique sur une vaste région présente un intérêt pour des entreprises liées au marché ou à l'approvisionnement facile en matières premières disséminées, la convergence des voies de circulation constituant à cet égard un atout de premier ordre.

Ajoutons enfin que ce dynamisme se manifeste toujours par la recherche de nouvelles sources d'activité sur le plan du commerce, du tourisme, et de l'industrie.

Aussi le comté de Sherbrooke est-il celui qui pose les problèmes les moins graves de toute la région. La structure économique est remarquablement équilibrée entre les fonctions tertiaires et les fonctions industrielles, elles-mêmes suffisamment différenciées.

L'agriculture, comme il est normal, n'emploie avec 1,010 personnes actives que 4.2% de la population active du comté. Nous avons observé la régression très nette des activités agricoles ; l'existence d'un grand nombre de fermes non-commerciales peut déterminer encore une régression du nombre de cultivateurs. Cependant grâce au marché immédiat que représente cette agglomération urbaine, bon nombre de ces petites fermes peuvent devenir viables en intensifiant et en spécialisant leur production. Une régénération de l'agriculture apparaît ici relativement aisée.

Les activités tertiaires, favorisées par le rôle que joue la ville comme plaque-tournante pour le tourisme, emploient un grand nombre de femmes, ce qui explique avec l'influence de l'industrie textile, le taux élevé d'emploi du personnel féminin (29% de la population active).

Dans l'industrie elle-même, un assez bon équilibre est réalisé entre les trois branches principales. Si le textile et le vêtement emploient avec 4,127 personnes 45.5% de la main-d'œuvre des industries manufacturières, on observe un développement récent des industries métallurgiques qui, avec 2,687 personnes, emploient 29.6% de la main-d'œuvre et des industries diverses qui avec 1,355 personnes en emploient 15%. Les industries alimentaires et du bois et papier tiennent une place nettement moins importante en employant respectivement 376 et 524 personnes, mais l'installation d'une importante chocolaterie va accroître considérablement la part des industries alimentaires. La proportion de la main-d'œuvre féminine employée dans toutes ces industries est forte 31%.

Il n'y a donc pas de défauts graves de la structure industrielle ; sans doute y aurait-il avantage à réduire la proportion des industries du groupe textile par le développement d'autres branches, mais les industries de ce groupe sont elles-mêmes assez variées pour limiter les inconvénients propres à ce type d'activité.

D'autre part, la main-d'œuvre jeune, arrivant à l'âge d'activité est relativement moins nombreuse ici que dans la plupart des autres comtés. Nous avons observé que le taux de fécondité était bas (116 pour mille), sans doute sous la double influence de la minorité anglaise et du genre de vie urbain. Si le taux de natalité est assez élevé, 30.9 pour mille, cela tient à la forte proportion de jeunes adultes. Les prévisions sur l'accroissement démographique naturel montrent que l'accroissement devrait être assez faible en l'absence de mouvements migratoires, la population du comté devant passer de 70,568 en 1956 à 96,464 en 1971. Avec un taux d'activité identique, de 1951 à 1971 la population active devrait augmenter de 48.8% seulement (8,191 emplois masculins, 3,369 emplois féminins), taux d'augmentation le plus faible après celui du comté de Brome.

La développement prévisible des activités du secteur tertiaire permettra dans une forte mesure d'assurer la création d'une bonne partie de ces emplois.

En considérant l'intérêt de la région dans son ensemble, on aurait avantage à encourager ailleurs l'implantation d'industries nouvelles, Sherbrooke pouvant continuer à se développer grâce à l'essor des activités du secteur tertiaire alors que dans la plupart des comtés, seule l'industrie peut déterminer la création des nouveaux emplois, les activités tertiaires ne pouvant guère se développer dans un accroissement des besoins provoqués par l'implantation d'industries nouvelles.

La ville devrait donc renforcer encore son rôle de capitale régionale en améliorant l'organisation commerciale, le système de transports, le tourisme et surtout en assurant la formation intellectuelle et technique des jeunes de toute la région. La création récente de l'*Université de Sherbrooke,* la troisième université française du Québec, constitue à cet égard une initiative extrêmement intéressante. Néanmoins, plutôt que de chercher à assurer dans toutes les branches une formation complète des étudiants, au cours d'une première phase, elle aurait peut-être intérêt à former un plus grand nombre d'étudiants pendant leurs premières années d'enseignement supérieur, et de leur laisser achever leur préparation dans les autres universités mieux équipées. Pour des recherches et un enseignement de haut niveau, un équipement coûteux et un personnel spécialisé sont indispensables et ne sont pas rentables tant que le nombre d'étudiants n'est pas assez élevé. L'effort devrait porter aussi sur l'enseignement professionnel dispensé déjà par l'*Institut de Technologie* et l'*École d'Arts-et-Métiers*. Il importe de bien former les cadres moyens et supérieurs de toutes les entreprises de la région.

Ce rôle régional devrait être renforcé par l'amélioration du réseau routier et notamment par la création d'une voie à circulation rapide vers Montréal.

Néanmoins, si nous pensons qu'il faut créer principalement des emplois dans le secteur tertiaire, l'implantation de nouvelles industries est également souhaitable car beaucoup d'entreprises, qui par leurs besoins ne peuvent envisager de s'établir dans le secteur oriental, retiendraient ici une partie de la main-d'œuvre excédentaire de ce secteur. Enfin il n'est pas mauvais pour le développement économique d'ensemble des Cantons de l'Est que la capitale régionale puisse dans 10 à 20 ans grouper 100 à 150,000 habitants.

Les avantages offerts par Sherbrooke sont tels que celle-ci a d'ailleurs beaucoup plus de chances d'attirer de nouvelles industries que la plupart des villes de la région. Nous pensons en particulier aux industries visant à desservir le marché régional, certains types d'industries alimentaires, aux industries fabriquant des produits encombrants et fragiles, meuble, literie, verrerie. Mais des industries exigeant des cadres nombreux, un haut degré de technicité, comme les industries mécaniques et électriques seraient attirées par les avantages qu'offre une agglomération importante : facilité de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, ambiance et services urbains agréables pour des cadres anglo-saxons.

Pour éviter les inconvénients propres à une ville déjà importante, tout en conservant ses avantages, certaines industries pourraient s'établir à Lennoxville à quelques milles au sud, petite ville essentiellement scolaire et religieuse qui ne possède que deux entreprises industrielles notables. La ville est bien placée pour employer une main-d'œuvre d'origine rurale pouvant conserver son domicile campagnard.

La *Reine* des Cantons de l'Est peut donc envisager l'avenir avec confiance. Elle devrait bénéficier sur le plan commercial surtout, de l'essor de toute sa région, elle doit s'appliquer à constituer le pôle de croissance de l'économie des Cantons de l'Est.

III. La bordure occidentale

Parmi les comtés de la bordure occidentale des Cantons de l'Est, ceux d'Arthabaska, de Drummond et de Shefford présentent de grandes analogies sur le plan humain et économique. Au sud, le comté de Brome doit à l'histoire de son peuplement des caractères économiques très particuliers qui l'apparentent aux comtés sous-industrialisés du secteur oriental.

Les trois comtés du nord constituent la façade active et vivante des Cantons de l'Est, le secteur qui représente les problèmes les moins graves, celui qui a le plus de chances de voir des industries nouvelles assurer l'emploi de contingents très nombreux de jeunes qui vont arriver bientôt à l'âge d'activité.

L'augmentation de la population a été plus rapide et plus continue que dans la plupart des autres secteurs, à l'exception du comté de Sherbrooke, augmentation favorisée par la forte natalité des Canadiens-français, mais aussi par la faiblesse relative de l'émigration grâce à la création d'industries nouvelles et au maintien d'une densité assez forte d'agriculteurs.

Les conditions naturelles expliquent dans une large mesure les caractères favorables de l'économie agricole. L'abondance de la main-d'œuvre et la situation géographique, avec la proximité de Montréal, la densité des voies de circulation sont les facteurs essentiels du développement industriel et de l'existence d'un réseau de villes prospères, dynamique, soutenant la vie rurale en assurant un marché immédiat pour la production agricole. Ces caractères permettent d'escompter l'implantation de nouvelles industries et le développement des industries existantes. Cet essor industriel apparaît absolument indispensable, car les effectifs des jeunes arrivant à l'âge d'activité sont ici particulièrement importants. La population active entre 1951 et 1971 devrait augmenter de 7,918 personnes dans le comté d'Arthabaska (63.2%), de 9,818 dans celui de Drummond (53.9%), de 8,847 dans celui de Shefford (53.6%). Il faudrait donc créer au total plus de 26,000 nouveaux emplois soit 36% des emplois à créer pour l'ensemble de la région. D'autre part, pour deux de ces comtés, la structure économique est assez mal équilibrée et de nouvelles industries seraient nécessaires pour améliorer leur situation à cet égard.

Au nord-ouest de la région, le comté d'Arthabaska s'étend pour une large part dans la plaine drainée par la rivière Bécancour et ses nombreux affluents issus de la zone de piedmont. Le comté, presque uniquement peuplé de Canadien-français, se caractérise par un fort dynamisme démographique, avec un taux de natalité de 32.6 pour mille, le plus élevé des comtés occidentaux. Aussi malgré la forte émigration observée surtout jusqu'en 1951, ralentie depuis, la situation démographique demeure très favorable. En l'absence de mouvements migratoires, la population devrait passer de 41,482 habitants en 1956 à 60,446 en 1971 ; la population d'âge actif devrait augmenter de 50% passant de 22,628 à 34,135. En appliquant les taux d'activité de 1951, le chiffre de la population active féminine devrait s'élever de 2,770 en 1951 à 4,616 en 1971, celui de la population active masculine passant de 9,752 à 15,824. Il faudrait donc créer au moins 8,000 emplois pour empêcher toute émigration. Les industriels sont certains de pouvoir recruter sur place 4,000 à 5,000 personnes.

La structure actuelle de la population active se caractérise par l'existence d'une assez forte proportion d'agriculteurs 29.2%, tandis que les industries manufacturières en emploient 35.3%. La proportion de main-d'œuvre employée dans le secteur tertiaire est plus faible que dans l'ensemble de la région.

Nous avons observé la situation relativement favorable de l'agriculture. Cette zone des *bois francs* a bien été mise en valeur et le produit brut par personne vivant sur les fermes est le plus élevé de la région avec $755. La proportion des agriculteurs peut donc diminuer mais leur nombre devrait demeurer stable, ces campagnes peuplées fournissant de nombreux jeunes pour les emplois urbains.

L'essor économique dépend ici essentiellement de celui des industries manufacturières. On ne peut escompter un grand développement des activités touristiques malgré le passage de nombreux Américains se dirigeant vers Québec. La structure actuelle des industries se caractérise par une nette prédominance du groupe textile et vêtements qui emploie 2,076 personnes sur 4,522 soit 45.9%, suivi d'assez près par l'industrie du bois avec 1,757 personnes soit 38.9%. Il conviendrait donc de développer surtout les industries du groupe métallurgie et divers qui emploient au total 317 personnes soit 7% seulement, part plus faible que celle des industries alimentaires (8.2% grâce à l'abattoir de Princeville).

Par sa situatioin géographique, le comté est bien placé pour accueillir des industries légères décentralisées de Montréal. Victoriaville, l'agglomération la plus importante, bien desservie par la ligne du C.N.R. et la route no 5 devrait recevoir les établissements employant plusieurs centaines de personnes. Les établissements plus petits pouvant rechercher des centres plus modestes mais qui possèdent déjà une certaine activité industrielle comme Arthabaska, Warwick, Daveluyville, Princeville, tous bien desservis en voies de circulation. Il existe ici, en bordure de la plaine un réseau dense de petites villes pouvant être vivifiées par l'apport d'industries nouvelles.

Au sud du comté d'Arthabaska, le comté de Drummond s'étend plus largement encore sur la plaine. Les problèmes de la création de nouveaux emplois sont peut-être plus aigus ici, mais ont aussi plus de chances d'être résolus, la proximité plus grande de Montréal constituant un net avantage.

Le dynamisme démographique est plus grand encore que dans le comté d'Arthabaska parce que ce comté a été le seul, avec celui de Sherbrooke, à enregistrer un mouvement continu d'immigration de 1921 à 1951, par suite d'un essor industriel extrêmement rapide. Aussi l'accroissement de population a-t-il été considérable, la population est passée de 19,975 en 1921 à 53,426 en 1951. La stagnation enregistrée depuis (55,565 habitants en 1956) s'explique par les difficultés de l'industrie textile qui en provoquant une baisse considérable des effectifs industriels a provoqué une émigration nette de 5,400 personnes de 1951 à 1956. Néanmoins, la population presque entièrement canadienne-française est très jeune (41.2% de moins de 15 ans), le taux d'excédent des naissances sur les décès 25.4 pour mille est un des plus élevés de la région et les perspectives d'accroissement naturel sont excellentes. La population devrait passer de 55,565

personnes en 1956 à 83,544 en 1971, c'est-à-dire augmenter de 50%, le groupe d'âge actif augmentant de 54%. En appliquant les coefficients d'activité de 1951, la main-d'œuvre masculine devrait passer de 14,050 en 1951 à 21,568 en 1971 et la main-d'œuvre féminine de 4,167 à 6,467.

Mais à ces besoins d'ordre démographique s'ajoutent des besoins dûs à la nécessité de rétablir un meilleur équilibre de l'emploi. La structure défavorable actuelle est liée à la croissance rapide et trop exclusive des industries textiles. Le comté de Drummond est le seul comté de la région où plus de la moitié de la population active est employée dans le groupe textile (51.5%). Ce groupe emploie avec 4,502 personnes 71.9% de la main-d'œuvre des industries manufacturières. La part du groupe bois papier est ici beaucoup plus faible que dans le comté d'Arthabaska (10%), celle de la métallurgie et des industries diverses (6.2% et 9.2%) un peu plus forte, mais encore très insuffisante pour assurer un bon équilibre de l'emploi.

Les remèdes sont donc simples. L'agriculture qui emploie 21.4% de la population active peut assez aisément conserver ses effectifs, car les conditions naturelles sont dans l'ensemble favorables dans la plaine et dans la zone de Piedmont. La présence d'un marché de consommation local relativement important et la proximité de Montréal permettent des spéculations intéressantes. Le revenu brut par ferme est un des plus élevés de la région. Mais il faut évidemment créer des industries nouvelles dans d'autres secteurs que le textile. Drummondville s'y emploie d'ailleurs avec beaucoup de dynamisme et un certain succès. L'implantation récente d'industries de matériel électrique et d'industries diverses a amélioré une situation qui semblait très critique vers 1955. La ville est bien placée pour accueillir de nouvelles usines du même type, mais il serait opportun d'implanter ici quelques industries dans quelques autres petits centres urbains, car à côté du déséquilibre structural il existe aussi un déséquilibre géographique, Drummondville est la seule agglomération importante du comté et elle concentre la presque totalité des emplois industriels. Quelques petites usines s'installant le long des voies ferrées à Duncan, St-Cyrille de Wendover, Wickham West ou le long de la route no 5 à St-Nicéphore et l'Avenir, permettraient de vivifier ces petits bourgs ruraux et de doter le comté d'un réseau de petits centres actifs, analogues à celui du comté d'Arthabaska. Mais il est évident que Drummondville, par sa situation, son équipement, ses traditions industrielles a beaucoup plus de chances d'intéresser des industriels étrangers à la région.

Le comté de Shefford ne présente pas les mêmes problèmes de structure car les activités industrielles sont ici remarquablement équilibrées et l'effort devra consister surtout, en maintenant cet équilibre, à créer des emplois nouveaux pour les jeunes qui vont arriver à l'âge d'activité.

Après un long palier à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, (23,233 habitants en 1881, 23,976 en 1911) l'accroissement de population a été assez lent jusqu'en 1941 (33,867) pour s'accélérer depuis (43,722 habitants en 1951, 48,665 en 1956), la courbe de population étant parallèle à celle de l'emploi dans les industries manufacturières.

Le taux d'accroissement naturel est assez élevé 24.5 pour mille. La proportion d'adultes est la plus forte de tous les comtés après celui de Sherbrooke (56.6% de personnes de 15 à 64 ans). Cependant, par suite d'un taux de fécondité relativement bas s'expliquant sans doute par l'existence d'une minorité anglaise (11%) les perspectives d'accroissement démographique sont un peu plus faibles que dans les comtés purement français du nord : 42% de 1956 à 1971. La population totale devrait atteindre en 1971 69,429 personnes et la population d'âge actif 40,431. L'augmentation de la population active, de 1951 à 1971, devrait être de 6,315 homme et de 2,132 femmes (taux d'accroissement total de 48.9%).

Le maintien sur place de cette populatioin accrue apparaît ici relativement facile à réaliser. Les caractères actuels de l'agriculture sont favorables puisque la valeur de la production totale par ferme est la plus élevée de la région ($3,494) ainsi que la valeur du produit brut commercialisé par personne active. On peut donc maintenir assez aisément l'emploi en agriculture.

L'emploi dans le secteur tertiaire peut bénéficier du niveau élevé des ventes au détail ($557 par tête, deuxième rang après le comté de Sherbrooke) et du développement touristique. Le zoo de Granby a joué à cet égard un rôle important et la proximité de Montréal favorise évidemment le tourisme de fin de semaine.

Sur le plan industriel enfin, la structure de l'emploi est remarquablement équilibrée puisque avec 33.7% le groupe textile-vêtements emploie la même proportion de travailleurs que le groupe industries diverses (tabac, caoutchouc), tandis que la métallurgie en emploie 17%. De tous les comtés de la région, c'est celui de Shefford qui présente la structure industrielle la plus harmonieuse et la plus favorable au maintien de l'emploi. La proportion de main-d'œuvre féminine employée est également assez forte, 36%. Enfin, si Granby l'emporte de beaucoup sur les autres agglomérations pour l'importance du personnel employé avec 5,565 travailleurs sur un total de 6,948, on compte cependant 943 personnes employées à Waterloo, 149 à Roxton Pond et 111 à Valcourt.

Granby est la ville des Canton de l'Est la plus proche de Montréal ; elle a donc chance d'attirer des établissements décentralisés devant conserver des contacts fréquents avec la Métropole. Sa municipalité est célèbre par le dynamisme et l'ingéniosité avec lesquels elle s'efforce de promouvoir le développement économique de la cité. Waterloo, sur la route no 1, à un croisement ferroviaire important est également bien

placée. Roxton Pond n'est pas desservie par le rail et ne peut intéresser que de petites industries légères. Valcourt occupe une position un peu excentrique. En effet, sauf pour de petites industries employant moins de cent ouvriers, ce sont les deux centres principaux, Granby et Waterloo qui attireront des industries nouvelles. Remarquons enfin que l'essor industriel dépend beaucoup ici d'une amélioration du réseau routier et de la construction d'une voie à circulation rapide Sherbrooke-Montréal.

Le plus méridional de ces comtés de la bordure orientale, le comté de Brome présente des caractères extrêmement originaux sur le plan humain et économique. La stagnation démographique contraste avec le dynamisme des autres comtés, la faiblesse des activités industrielles contraste avec le développement remarquable qu'ont connu ces dernières plus au nord. En étudiant les divers éléments de la structure humaine et économique des Cantons de l'Est, nous avons observé d'ailleurs que ce comté se différenciait toujours très nettement des comtés de la zone occidentale et se rapprochait par les caractères de son économie des comtés agricoles et forestiers de la zone orientale.

Cette originalité semble liée à des phénomènes humains, d'ordre ethnique. Sans doute les caractères du milieu naturel peuvent expliquer dans une certaine mesure ce retard de l'économie. Les zones de plaine sont ici peu étendues et le massif forestier des Sutton Mountains qui atteint l'altitude de 3,175 pieds occupe une grande partie de la surface ; pour en faire le tour au sud, la voie ferrée et la route principale doivent même faire un crochet en territoire américain. Cependant les vallées de la Missisquoi et de ses affluents aèrent suffisamment la région ; l'agriculture s'est établie de bonne heure, en 1851, le comté venait au 4e rang pour le chiffre de la population totale et au second pour la densité de la population. Le tourisme devait bénéficier de la beauté des paysages et de la proximité de Montréal ; l'industrie aurait pu également profiter du voisinage de la Métropole. Mais si le tourisme est effectivement devenu actif, l'industrie est à peu près inexistante.

La seule explication paraît être la faible importance de la main-d'œuvre disponible, liée elle-même à un fait d'ordre ethnique, l'ancienneté et la permanence du peuplement anglo-saxon. Le peuplement précoce par les Loyalistes et les Britanniques explique que le comté était déjà peuplé de 9,634 habitants en 1851. Mais le maximum est atteint dès 1881 avec 15,827 habitants. Vers la fin du siècle les taux de natalité sont relativement très faibles 23.8 pour mille en 1901 (région 36 pour mille), car les Canadiens-français ne constituent alors que 32% de la population. Si les excédents naturels sont faibles, l'émigration est forte, aussi la population tend à diminuer, elle descend à 12,433 habitants en 1931 pour remonter légèrement ensuite, mais avec 13,790 habitants en 1956, elle demeure inférieure à celle de la fin du XIXe siècle.

Bien qu'en 1951, les Canadiens-français constituent 45% de la population totale, la vitalité de la population demeure faible. Le taux de fécondité 104 pour mille est très inférieur au taux moyen régional (134 pour mille) ; il en est de même pour le taux de natalité (22.8 pour mille) et pour le taux d'excédent des naissances sur les décès (14.6 pour mille). Le taux de mortalité est relativement élevé (8.2 pour mille) par suite du vieillissement de la population, la proportion des personnes âgées de plus de 64 ans, 11% dépasse de très loin la moyenne régionale.

On comprend donc que des industries liées à la main-d'œuvre n'aient pas été tentées de s'installer dans ce secteur malgré l'intérêt que peut présenter pour des affaires anglo-saxonnes la présence d'une majorité de langue anglaise. Aussi les effectifs industriels sont-ils aujourd'hui très inférieurs à ceux de la fin du XIXe siècle (597 personnes employées en 1891, 267 en 1956). Il n'existe que deux établissements employant de 15 à 49 ouvriers sur un total de 46 établissements. Le bois emploie 58.5% du personnel des industries manufacturières, les industries alimentaires 18.3%, le textile et les industries diverses, industries de main-d'œuvre, n'emploient que des effectifs insignifiants, 79 personnes au total.

L'agriculture n'a pu bénéficier de possibilités de vente directe puisque le marché local est inexistant et nous avons observé la diminution forte et continue du nombre des fermes, de la population agricole, de la surface cultivée. Si les résultats financiers par tête sont intéresants, ils sont obtenus par l'adoption de formules très extensives.

Malgré la diminution de la population agricole, la structure de l'emploi se caractérise par la forte proportion de la main-d'œuvre agricole et forestière (44%), une part relativement importante du secteur tertiaire (28.8%) soutenu par le tourisme, alors que la part du secteur industriel est deux fois moins élevée que dans l'ensemble de la région (17.5%). Aussi le revenu moyen est-il bas, malgré l'influence du tourisme, le chiffre des ventes au détail par tête en 1951 est seulement de $289. Par rapport à l'ensemble de la région, le comté de Brome fait figure de région sous-développée.

Il sera difficile de renverser cette situation. Sans doute le tourisme peut encore se développer et soutenir dans une certaine mesure l'agriculture, mais cela ne peut suffire à donner une vigoureuse impulsion à l'économie. Des implantations industrielles nouvelles se heurteront au manque relatif de main-d'œuvre car les prévisions démographiques montrent que l'accroissement naturel sera faible, par suite du bas taux de fécondité et de la faible proportion de jeunes adultes. De 1956 à 1971, la population devrait passer de 13,790 à 16,175 habitants soit une augmentation de 17% seulement. La population active devrait augmenter en 20 ans de 1951 à 1971 de 958 hommes et 206 femmes, disponibilités bien réduites pour tenter une industrie importante. Le seul remède consis-

terait donc à implanter une industrie qui voudrait bénéficier de la proximité de Montréal, d'un milieu agréable pour les cadres et ferait venir la plus grande partie de sa main-d'œuvre des autres secteurs des Cantons de l'Est, en particulier du secteur oriental. L'installation de quelques centaines de familles de Canadiens-français suffirait à renverser les tendances démographiques et par là à créer un élément favorable à l'implantation ultérieure d'autres industries.

Ici à côté de l'installation d'industries métallurgiques et diverses, la création d'industries du groupe textile et vêtement serait utile, car la proportion de main-d'œuvre féminine employée est actuellement très faible. Ces implantations devraient se faire à l'ouest des Sutton Mountains, zone bien desservie par la route et la voie ferrée, à Sutton par exemple qui emploie déjà 195 personnes sur les 306 personnes occupées dans l'industrie du comté, ou à West Brome et Knowlton. La proximité de Montréal constituant le seul facteur d'attraction pouvant compenser les difficultés du recrutement de la main-d'œuvre, les chances d'établissement d'industries à l'est de Sutton Mountains, à South Bolton et Mansonville par exemple sont beaucoup plus faibles.

Le comté de Brome pose donc un problème de planification régionale extrêmement original pour les Cantons de l'Est. Contrairement aux autres secteurs, il est souhaitable ici de créer des industries, non pour employer la main-d'œuvre excédentaire, mais pour y attirer une main-d'œuvre d'extérieure et transformer du même coup la structure humaine et économique.

IV. Le centre

La zone centrale des plateaux et vallées situés à l'ouest du haut Saint-François et de la rivière Massawippi correspond approximativement aux trois comtés de Mégantic, Richmond et Stanstead. L'ouest du comté de Wolfe en fait géographiquement partie, ainsi que le comté de Sherbrooke, mais le premier, par ses caractères économiques, appartient plutôt au secteur oriental avec lequel il sera étudié, et nous avons montré que le second constituait une zone urbaine bien particulière.

Ces trois comtés présentent des caractères communs. L'occupation humaine est d'abord beaucoup plus discontinue, la forêt couvre de grandes surfaces et les zones cultivées présentent souvent le caractère de longues clairières axées sur les rangs. L'activité urbaine et industrielle se concentre elle-même dans quelques centres isolés sur les plateaux, cas des villes minières, ou reliés par les axes de circulation des vallées, le relief constituant ici un obstacle sérieux. Sur le plan humain et économique l'implantation d'industries nouvelles apparaît ici nécessaire, pour offrir de nouveaux emplois à une main-d'œuvre jeune, nombreuse et aussi pour rétablir un meilleur équilibre de la structure des emplois, par suite de

la prédominance trop marquée de certaines activités, mines dans le comté de Mégantic, mines et papier dans le comté de Richmond, textile dans celui de Stanstead.

Au nord, le comté de Mégantic déborde sur la plaine à l'ouest de la route no 5 et dans ce secteur présente des caractères analogues à ceux du comté d'Arthabaska ; mais à l'intérieur, sur le plateau, les altitudes dépassent parfois 1,500 pieds et la forêt réduit considérablement les surfaces cultivées. C'est sur ce plateau qui se trouvent les mines d'amiante qui donnent au comté de Mégantic sa principale originalité, constituant la principale source d'activité industrielle.

La progression de la population a été assez régulière, les excédents naturels toujours considérables dans ce secteur peuplé presque entièrement de Canadiens-français ont été réduits par une forte émigration. Avec sa forte natalité, son taux élevé d'accroissement naturel (25.6 pour mille), sa population jeune (40.1% de 0 à 14 ans) le comté de Mégantic devrait enregistrer un fort accroissement de population au cours des prochaines années. La population devrait passer de 53,028 habitants en 1956 à 78,577 en 1971, et la population d'âge actif devrait augmenter de 51%. La population active elle-même devrait enregistrer le plus fort taux d'accroissement de tous les comtés de 1951 à 1971 (71.8%) avec 8,428 hommes et 2,300 femmes, ce dernier chiffre constituant un minimum par suite du faible taux actuel d'emploi de la main-d'œuvre féminine.

De nouvelles industries importantes sont donc ici absolument indispensables pour employer sur place de forts excédents de main-d'œuvre. Il semble d'autre part assez difficile de maintenir le chiffre actuel de la population agricole, le nombre de fermes et les surfaces cultivées ont sensiblement diminué depuis la guerre ; cependant, l'expansion urbaine, en créant un marché local, peut dans une certaine mesure contribuer à ce maintien. La grande originalité est l'importance de l'emploi dans l'industrie minière avec l'exploitation des mines d'amiante de Thetford-Mines. Avec 3,177 personnes, les mines emploient 21.1% de la population active, davantage que les industries manufacturières (2,434 soit 16.2%). Ces dernières se sont développées assez récemment (513 personnes employées en 1932) et elles sont assez bien équilibrées. Le groupe métallurgie vient en tête avec 595 personnes employées et 32.4% du total avec la fonderie et le matériel pour les mines à Thetford-Mines et les outils pour le bois à Plessisville. Ce groupe est suivi par celui du textile-vêtements avec 545 personnes (29.7%) à Plessisville surtout et Lyster, puis les industries du bois 297 personnes, les industries alimentaires 271 et les industries diverses (139).

Comme les perspectives de l'industrie minière sont bonnes, il ne se pose donc pas de problème très grave en dehors de celui d'assurer des emplois à des jeunes très nombreux. Il conviendrait surtout d'installer des industries employant une main-d'œuvre féminine, comme la confection

et la petite mécanique à Thetford-Mines, car les hauts salaires de l'industrie minière gêneraient l'installation d'industries employant de la main-d'œuvre masculine avec des salaires moyens ou bas. C'est évidemment à Thetford-Mines qu'une importante industrie de transformation de l'amiante serait très bien placée.

Les villes de la plaine, bien desservies par la route no 5 et la voie ferrée peuvent recevoir surtout des industries légères décentralisées de Montréal, comme Plessisville, la plus importante, et Lyster. Un deuxième axe possible de développement est constitué par la route no 1 Sherbrooke-Québec et la voie ferrée du *Québec Central,* passant par Black Lake et Thetford-Mines. Mais il n'existe qu'une route transversale joignant le plateau et la plaine. Longeant de beaux lacs elle doit être exploitée surtout par le tourisme.

Plus au sud et isolé par une partie des comtés d'Arthabaska et de Wolfe du comté de Mégantic, le comté de Richmond présente certaines analogies avec ce dernier. L'axe économique principal n'est pas ici la bordure de la plaine, mais la vallée du Saint-François, jalonnée par les deux villes du papier, Bromptonville et Windsor et par le centre industriel et commercial de Richmond. Sur le plateau, à l'écart des grands axes de circulation et desservi par un embranchement spécial du *C.N.R.,* le centre minier d'Asbestos présente de grandes analogies avec Thetford-Mines.

Les caractères humains du comté sont comparables à ceux du comté de Mégantic. L'augmentation de population est assez sensible depuis 1941 surtout, la population passant de 27,493 à cette date à 38,641 en 1956. Le taux de natalité est le plus élevé de la région 36.1 pour mille et le taux d'excédent des naissances sur les décès est de 28.8 pour mille. Aussi la population devrait passer de 38,641 en 1956 à 58,996 en 1971. La population active masculine devrait augmenter de 4,144 et la population féminine de 1,147 personnes au moins de 1951 à 1971.

Il faudrait donc créer ici encore de nombreux emplois, d'autant que sur les plateaux forestiers et dans la vallée assez étroite du Saint-François, les perspectives de l'agriculture sont peu favorables ; elle n'emploie d'ailleurs avec la forêt que 21.2% de la population active. La part des mines est importante elles emploient 1,547 personnes, 14.3% de la population active. Mais les industries manufacturières l'emportent ici nettement. La structure de ces industries est malheureusement déséquilibrée avec une énorme prépondérance du groupe bois et papier qui emploie avec 2,383 personnes 61.9% du total avec les grandes papeteries de Bromptonville et Windsor. Le cuir à Richmond et la préparation de l'amiante à Asbestos placent les industries diverses au deuxième rang avec 26% de la main-d'œuvre et contribuent heureusement à élever un peu la proportion de la main-d'œuvre féminine. La part des autres industries est très faible.

Il sera difficile ici de rétablir l'équilibre entre les diverses industries à cause des hauts salaires des industries du papier et de l'extraction de l'amiante. Des industries métallurgiques et diverses employant de la main-d'œuvre masculine peuvent s'établir surtout à Richmond qui doit son importance commerciale à sa situation au débouché de la vallée du Saint-François sur la zone de piedmont, au point d'éclatement des voies de circulation. Bromptonville, Windsor et Asbestos peuvent accueillir surtout des industries employant principalement de la main-d'œuvre féminine actuellement sous-employée (6% à Bromptonville, 16% à Windsor, 17% à Asbestos dans les seules industries manufacturières). Ce caractère est susceptible d'attirer quelques industries du groupe textile-vêtements, actuellement très mal représenté. En dehors des villes du Saint-François, d'Asbestos et du point d'embranchement de la ligne d'Asbestos, Danville, les possibilités d'implantations industrielles sont à peu près nulles et les plateaux doivent demeurer le domaine de la forêt, de l'agriculture et du tourisme, ce dernier devant exploiter davantage le beau lac Brompton et les lacs voisins du comté de Sherbrooke, lacs Webster et Bowker.

Le comté de Stanstead au sud, présente certains caractères originaux liés au peuplement ancien anglo-saxon et à la place prépondérante de l'industrie textile dans l'activité économique.

Comme le comté de Brome, le comté de Stanstead a été peuplé d'abord par des Loyalistes et des Anglais, mais assez tôt l'immigration canadienne-française, suscité par l'industrialisation précoce, a modifié les caractères de ce peuplement originel. En 1891, on ne comptait que 34% de Canadiens-français, on en compte 74% en 1951. Malgré la prépondérance française, la seule présence d'un fort contingent anglo-saxon suffit à abaisser d'une manière sensible les taux de fécondité (122 pour mille) et de natalité (28.6 pour mille) et d'excédents des naissances sur les décès (20.7 pour mille). Aussi la progression de la population qui a été plus lente qu'ailleurs, la population doublant seulement depuis le début du siècle (18,998 en 1901, 35,319 habitants en 1956), se fera aussi à un rythme moins rapide. La population devrait s'élever à 47,786 habitants en 1971 et l'augmentation de population active devrait porter seulement sur 3,518 hommes et 1,106 femmes de 1951 à 1971.

Ces chiffres sont cependant suffisants pour provoquer l'implantation de nouvelles industries. La part de l'industrie est déjà très forte, 45.3% de la population active contre 18.6% pour l'agriculture et les forêts, le comté se place immédiatement après celui de Drummond pour la part de la population employée dans les industries manufacturières, mais comme dans le comté de Drummond la part du groupe textile est trop élevée.

Au mieux, l'emploi peut se maintenir dans le secteur agricole, de nombreuses fermes apparaissent viables après l'élimination d'un grand nombre de petites exploitations qui s'est effectuée depuis la guerre. Le

tourisme constitue déjà un élément très important d'activité et la présence du lac Memphrémagog et du parc du mont Orford devrait favoriser encore le développement de l'emploi dans ce secteur. Néanmoins, il convient de créer de nouvelles industries permettant de corriger les déséquilibres actuels. A lui seul le groupe textile emploie avec 3,869 personnes 75.5% du total du personnel des industries manufacturières. Le bois vient au deuxième rang (426 personnes 8.5%) suivi par la métallurgie (375 personnes 7.5%), les industries diverses et les industries alimentaires (224 et 204 personnes).

Les industries qui s'établiraient dans le comté de Stanstead bénéficieraient donc d'un élément favorable, la prédominance d'industries à bas salaires, employant une forte proportion de main-d'œuvre féminine. Il serait en même temps souhaitable pour la région que des industries à salaires plus élevés, métallurgie, construction électrique, industries diverses, s'établissent ici.

Trois secteurs d'implantation sont possibles. Le premier et le plus intéressant pour des établissements décentralisés gardant des liaisons constantes avec Montréal est la ville de Magog, qui emploie 2,306 personnes dans le seul secteur textile sur un total de 2,743. Plus encore qu'à Drummondville, l'établissement de nouvelles industries d'un groupe différent apparaît ici particulièrement utile. La ville est très bien placée sur l'axe routier et ferroviaire Montréal-Sherbrooke. Au pied du mont Orford et au bord du merveilleux lac Memphrémagog, la résidence serait très agréable pour les cadres. La ville conviendrait donc particulièrement pour des industries techniques employant des cadres relativement nombreux venus de l'extérieur et une main-d'œuvre locale à prépondérance masculine.

Le deuxième centre important est Coaticook, spécialisé aussi dans l'industrie textile qui emplois 1,110 personnes sur un effectif de 1,332 avec 42% de femmes. Si l'implantation d'industries analogues à celles qu'il serait souhaitable d'établir à Magog apparaît aussi extrêmement utile, l'éloignement plus grand, les relations moins faciles par fer (un détour par Sherbrooke est nécessaire) attireront moins aisément des industries gardant des liens étroits avec Montréal. Cependant la situation de la ville et surtout les caractères du milieu humain peuvent convenir parfaitement pour des industries légères pour lesquelles les frais de transport et les relations directes avec la Métropole comptent peu.

Le troisième secteur est situé au sud du comté, à proximité de la frontière américaine avec les deux petits centres de Beebe Plain et de Rock Island qui emploient respectivement 298 et 572 personnes dans la métallurgie, les industries diverses et le textile. La situation est évidemment excentrique, mais des industries travaillant partiellement pour le marché américain seraient ici très bien placées.

V. Le secteur oriental

Ce sont évidemment les trois comtés du secteur oriental, Compton, Wolfe et Frontenac qui posent les problèmes les plus difficiles. La situation excentrique plus que les conditions naturelles, elles-mêmes cependant plus sévères qu'ailleurs, rendent malaisée l'application d'une politique de mise en valeur visant à retenir sur place de forts excédents démographiques. Ces trois comtés présentent de grandes similitudes, il n'est pas nécessaire d'analyser les caractères particuliers de chacun d'eaux.

Après la phase d'occupation et d'exploitation intensive de la forêt naturelle du XIXe siècle, qui détermine une augmentation rapide de la population, succède une phase de stagnation démographique et économique. De 1901 à 1956 la population du comté de Compton passe de 19,343 habitants à 25,057, celle du comté de Wolfe de 16,316 à 18,714 ; l'augmentation est un peu plus forte dans le comté de Frontenac qui passe de 17,358 à 31,433 habitants.

Cette stagnation démographique d'ensemble s'explique uniquement par un intense mouvement d'émigration. De 1921 à 1956, l'émigration nette intéresse 12,526 personnes dans le comté de Compton, 19,262 dans celui de Frontenac, 14,681 dans celui de Wolfe soit au total 46,469 représentant 61% de la population actuelle.

En effet l'accroissement naturel est extrêmement fort dans les deux comtés de Frontenac et Wolfe, presque exclusivement peuplés de Canadiens-français, un peu plus faible dans le comté de Compton qui conserve encore 24% de Canadiens-anglais en 1951. Les comtés de Frontenac et Wolfe viennent largement en tête de tous les comtés de la région pour le taux de fécondité (164 et 165 pour mille), le taux de Compton (140 pour mille) est lui-même supérieur au taux régional. Aussi le taux excédentaire des naissances sur les décès est-il de 26.2 pour mille, dans le comté de Frontenac, de 23.6 pour mille dans celui de Wolfe, de 21.2 pour mille dans celui de Compton. Sans mouvement migratoire, la population devrait enregistrer une forte augmentation et en 1971, la population du comté de Compton devrait s'élever à 34,494 habitants, celle de Frontenac à 49,308 et celle de Wolfe à 28,591. Par rapport à 1951, le nombre de nouveaux emplois devrait augmenter de 3,597 dans le comté de Compton, de 5,535 dans le comté de Frontenac et de 3,137 dans celui de Wolfe. En réalité, comme le taux d'emploi féminin est actuellement très faible, les besoins seraient très supérieurs.

D'autre part, à côté de ces nouveaux emplois devant correspondre à la progression démographique, il serait nécessaire d'en créer d'autres pour compenser la diminution probable de l'emploi dans le secteur agricole. Par suite de la faiblesse des activités industrielles et tertiaires, la proportion de l'emploi dans le secteur agricole et forestier est actuelle-

ment très forte : Compton, agriculture 39%, forêts 5.9% de la population active, Frontenac, agriculture 41.7%, forêts 8%, Wolfe, agriculture 48.4%, forêts 5.4%. Or nous avons observé la médiocre productivité de l'agriculture et le nombre élevé de fermes non-commerciales. L'éloignement des marchés constitue un obstacle à l'intensification de la production ; il semble donc difficile de maintenir le chiffre actuel de la population employée dans l'agriculture, un peu plus aisé de maintenir la population employée dans la forêt, en accélérant la remise en valeur de cette dernière.

Par contre on peut escompter un certain développement de l'emploi dans le secteur tertiaire, actuellement très mal représenté, à condition d'appliquer les mesures d'ensemble qui pourraient provoquer un essor du tourisme. Le caractère de désert forestier, la beauté de certains sites lacustres, les ressources pour la pêche et la chasse devraient permettre un grand développement du tourisme à condition d'améliorer le réseau routier, de faire quelques aménagements et surtout de la propagande.

Les industries manufacturières actuelles sont liées principalement aux ressources locales en matières premières : bois et lait. L'industrie du bois et du papier représente avec 1,224 personnes employées 67.8% du personnel des industries manufacturières dans le comté de Compton et avec 732 personnes 72.5% de la main-d'œuvre industrielle du comté de Frontenac, avec 133 personnes 33.6% de la main-d'œuvre du comté de Wolfe où domine la confection. Les industries métallurgiques et diverses sont à peu près inexistantes, mais on trouve quelques petits établissements du groupe textile et confection. La prédominance des industries du bois et du papier et des industries alimentaires explique la faible proportion de la main-d'œuvre féminine employée, sauf dans le comté de Wolfe par suite de l'importance relative de la confection.

Quels types d'industries permettraient d'assurer la création de nouveaux emplois et d'améliorer la structure économique ? Il est possible, comme nous l'avons indiqué, de développer certaines industries du bois et du papier, en incorporant davantage de main-d'œuvre (meubles, pour le bois, produits finis pour le papier). Dans certains cas, de petits ateliers de confection, de tricotage, de bonneterie permettraient d'employer davantage de main-d'œuvre féminine, ces industries sont actuellement peu importantes et il n'y a pas ici d'inconvénients à les développer. Mais on devrait surtout rechercher des industries légères employant beaucoup de main-d'œuvre et n'ayant pas besoin de relations constantes avec Montréal. Les salaires peu élevés, le recrutement aisé de la main-d'œuvre peuvent inciter des entreprises à créer dans la région des industries de ce type.

Le secteur le mieux placé pour accueillir ces industries est le secteur occidental, bien desservi en voies de circulation. L'axe du haut Saint-François de Lennoxville au lac Saint-François, suivi par la route no 1 et la voie ferrée Sherbrooke-Québec, celui de la rivière Coaticook suivi

par la route no 22 et la voie ferrée Sherbrooke-Portland constituent une rocade d'où partent les autres voies desservant le secteur oriental.

Au nord, à l'extrémité du lac Saint-François, Disraëli constitue un petit centre commercial et industriel assez actif employant 161 personnes dans diverses industries du bois et de la confection, on enregistre de nombreuses installations récentes de petits établissements et la ville doit constituer le pôle de croissance du comté. Plus au sud, Weedon est un petit bourg possédant une industrie textile relativement importante employant 138 ouvriers sur un total de 208.

Dans le comté de Compton, au pied des collines de Stoke, East-Angus est le plus gros centre industriel de la région. Il le doit à une importante papeterie employant 960 personnes sur un total de 1,086. La proportion de main-d'œuvre féminine est seulement de 13%. Des industries diverses seraient ici particulièrement utiles et elles peuvent réussir, à condition d'employer surtout de la main-d'œuvre féminine, à cause des hauts salaires de l'industrie du papier. Au sud de Lennoxville, sur la rivière Coaticook, Waterville emplois 355 personnes dont les 2/3 dans une importante industrie de caoutchouc, le reste étant également réparti entre le groupe textile et le bois. La proximité de Sherbrooke constitue ici un avantage.

A l'est de cette rocade nord-sud, trois autres centres connaissent déjà une certaine activité industrielle : Cookshire et Scotstown dans le comté de Compton, Lac Mégantic dans le comté de Frontenac. Tous les trois sont situés sur la grande voie ferrée Sherbrooke-Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Cookshire emploie au total 147 personnes principalement dans une usine de couverts et Scotstown 165 dans l'industrie du bois. Ici la proportion de main-d'œuvre féminine est particulièrement faible et de nouvelles industries seraient particulièrement utiles à cause des difficultés de certaines industries du bois. Lac Mégantic est essentiellement la ville du bois avec une très grande entreprise effectuant des fabrications variées. Sur les 841 personnes employées dans l'industrie, 696 travaillent le bois et la main-d'œuvre féminine ne représente que 18% du total. Ici encore des industries à main-d'œuvre féminine seraient bien placées. Lac Mégantic peut devenir un petit pôle de développement pour tout ce secteur extrême oriental. La ville bien située au bord de son très beau lac, à la tête de la vallée de la Chaudière, devrait renforcer son rôle commercial et touristique. Un peu plus au nord enfin, sur la ligne du *C.P.R.* St-Jean-Lac-Mégantic-Quégec, le village de la Guadeloupe emploie 150 personnes principalement dans le textile et le vêtement.

Il existe sans doute nombre d'autres bourgs employant dans quelques ateliers quelques dizaines d'ouvriers, mais comme nous l'avons indiqué, il serait préférable d'éviter une dissémination totale des nouvelles industries. C'est par la constitution de quelques noyaux industriels bien

équilibrés que le secteur oriental peut le plus efficacement améliorer ses caractères économiques. Mais on ne saurait se dissimuler que la tâche ne sera pas aisée. Un secteur où 80% de la surface du sol est occupée par la forêt, isolé au pied d'une barrière montagneuse ne peut évidemment connaître un grand développement économique. La vocation touristique semble plus évidente que la vocation industrielle. Malgré l'effort louable des collectivités locales, une partie de la population en excédent devra continuer d'émigrer, l'essentiel est de maintenir une densité suffisante de population dans les zones occupées et d'élever son niveau de vie. Le secteur oriental des Cantons de l'Est peut conserver son caractère de région de faible occupation humaine, mais le niveau de vie de la population ne doit pas être celui d'une région sous-développée.

CONCLUSION

Les Cantons de l'Est doivent exporter leurs produits et non perdre leurs hommes. Cette paraphrase de la conclusion du premier article de planification régionale que nous avons consacré à la Bretagne, et qui est devenue un slogan, convient parfaitement à la région. Et au terme de cette analyse du potentiel économique des Cantons de l'Est, il nous semble possible d'atteindre cet objectif essentiel, de retenir dans la région la population jeune qui va arriver à l'âge d'activité.

La tâche est d'ailleurs ici relativement plus aisée que dans la plupart des autres régions de la province. Les conditions naturelles et économiques, la situation géographique présentent des caractères généralement favorables. Cependant, le fait même que la région n'a pu dans le passé, alors que la pression démographique était moins forte, créer suffisamment d'emplois pour retenir tous ses jeunes, montre que sans l'application d'un ensemble cohérent de mesures visant à augmenter massivement l'activité économique, les Cantons de l'Est demeureraient une région de forte émigration. Il est absolument nécessaire d'infléchir les mécanismes naturels de l'économie, si l'on veut réellement atteindre l'objectif que nous avons défini.

Cela suppose d'abord que tous ceux qui peuvent exercer quelque influence sur cette évolution économique prennent conscience de la gravité de l'enjeu, étudient, adoptent et appliquent les mesures nécessaires. Cette information, ces études, ces actions doivent être réalisées à la fois dans le cadre de la région et dans celui de la province.

Dans le cadre de la région, il serait opportun de créer un organisme régional, analogue aux comités d'étude et d'action qui se sont spontanément constitués en France, par l'initiative de quelques hommes de bonne volonté, conscients que l'avenir de leur région, l'avenir de leurs enfants,

méritent d'être pensés. Groupant des représentants des collectivités locales, des diverses professions et catégories sociales et quelques techniciens, géographes, économistes, sociologues, démographes, ils ont déjà réalisé une œuvre remarquable et ont provoqué le réveil de provinces qui semblaient condamnées à une léthargie perpétuelle. Les plus importants de ces comités ont été reconnus par les pouvoirs publics et sont consultés sur toutes les mesures économiques intéressant la région de leur ressort.

Le découpage de la province de Québec en *régions économiques* se prête parfaitement à la constitution de ces comités ou *conseils économiques régionaux*. En ce qui concerne particulièrement les Cantons de l'Est, ceux-ci présentent une homogénéité suffisante pour servir de cadre à une telle organisation.

Ce *conseil économique régional* pourrait comprendre plusieurs groupes de travail s'intéressant aux diverses branches d'activités : industries, transports, tourisme, agriculture, commerce, formation professionnelle, etc., et son action pourrait être relayée par des groupes locaux constitués par exemple dans le cadre du comté ou de la zone d'influence urbaine.

A notre époque, de nombreux problèmes doivent être étudiés dans le cadre de la région. Au Québec, le comté est une unité statistique, sans véritable armature administrative et économique et les problèmes se règlent directement de l'échelon municipalité à l'échelon ministère, alors qu'en fait des municipalités voisines, appartenant à la même région géographique, auraient intérêt à étudier et à résoudre en commun les problèmes spécifiques de la région.

Nous avons montré comment, sur le plan de l'industrie et du tourisme notamment, une organisation régionale serait infiniment plus efficace que les actions individuelles et concurrentielles d'aujourd'hui, comment sur le plan agricole, les cultivateurs auraient intérêt, ici peut-être dans le cadre du comté, à étudier en commun leurs expériences et leurs problèmes. La région est étroitement solidaire et tout ce qui accroît la prospérité d'un secteur géographique contribue à la prospérité de l'ensemble, mais la même solidarité existe aussi d'un secteur d'activité à l'autre. Une action exercée sur une branche de l'économie a toujours des incidences sur les autres branches et c'est pourquoi un organisme d'ensemble nous semble si utile.

Sa seule constitution permettrait de créer un mouvement d'opinion et d'obtenir l'adhésion des populations intéressées. Il lui faudrait ensuite multiplier et approfondir les recherches sur les divers points que nous n'avons fait qu'aborder au cours de cette étude. La collaboration de spécialistes extérieurs à la région serait vraisemblablement nécessaire. Il devrait enfin définir les grandes lignes d'une politique d'expansion économique régionale dans les domaines les plus divers, susciter des initiatives locales et surveiller l'application de ces mesures.

Un tel organisme, parce qu'il aurait à son actif des études sérieuses et parce qu'il serait soutenu par une opinion régionale unanime, pourrait enfin faire connaître efficacement son point de vue aux autorités provinciales sur la politique économique d'ensemble de la province.

Car ces problèmes sont tellement difficiles que la région ne peut à elle seule les résoudre. Il est évident qu'une politique cohérente de mise en valeur de la région suppose des investissements qui ne peuvent être réalisés par cette dernière, c'est le cas par exemple des investissements routiers. Mais elle dépend aussi de mesures générales que seules peuvent prendre les autorités provinciales pour réduire les déséquilibres régionaux. Il est possible ainsi, par des mesures fiscales, de décourager l'implantation de nouvelles industries ou l'agrandissement d'industries existantes dans les zones déjà surchargées, c'est-à-dire dans la Métropole, et de les orienter de préférence vers les secteurs où il existe des disponibilités importantes de main-d'œuvre. Encore faut-il agir avec beaucoup de prudence, pour ne pas inciter des entreprises qui pour des raisons techniques impérieuses ont besoin de s'établir à Montréal, à choisir une localisation hors de la province.

C'est pourquoi toutes ces mesures doivent s'intégrer dans un plan d'ensemble à l'échelle de la province, et pensons-nous à l'échelle du Canada. Un travail de planification régionale ne peut être véritablement efficace qu'à partir du moment où toutes les régions qui composent le pays bâtissent elles-mêmes leur propre programme. L'État connaissant les possibilités et les besoins de chaque région peut alors coordonner, harmoniser tous ces travaux dans un plan d'ensemble.

La France doit pour une bonne part le redressement spectaculaire de son économie à une planification très souple de ses investissements. Mais malheureusement cette planification s'est faite selon une disposition verticale, par branches d'activités, et avant que les régions se soient toutes organisées pour réaliser leurs propres programmes. On n'a pu éviter de ce fait des erreurs de localisation des activités industrielles notamment et les déséquilibres régionaux se sont aggravés.

Il est possible que le Québec, si attaché soit-il au principe du libéralisme économique ne puisse éviter une certaine planification de son économie. Mais on aurait avantage alors à élaborer d'abord des programmes régionaux dont un plan provincial réaliserait en quelque sorte la synthèse en tenant compte de l'intérêt général. On obtiendrait ainsi beaucoup plus aisément une expansion géographiquement équilibrée des activités. A cet égard une étude générale sur l'ensemble des régions économiques de la province, dégageant pour chaque secteur les problèmes liés à l'expansion démographique, serait extrêmement utile. C'est à partir d'une telle recherche qu'on pourrait déjà déterminer les grands objectifs à atteindre pour réaliser un équilibre régional harmonieux, chaque région

recherchant ensuite par quels moyens ces objectifs peuvent être effectivement atteints, le Gouvernement provincial rendant ensuite son arbitrage.

Enfin une leçon très importante se dégage de certains aspects fâcheux de la planification française : il convient à tout prix d'éviter les dualismes, les doubles emplois, les rivalités entre les administrations et les organismes de recherche qui s'intéressent à ces problèmes. En France, de nombreux organismes nationaux s'intéressent aux questions de planification régionale : *Commissariat au Plan, Direction de l'Aménagement du Territoire,* divers services de nombreux ministère et à l'échelon de la région, les mêmes oppositions sourdes existent entre l'administration préfectorale et les représentants de ces ministères. De même sur le plan de la recherche un manque total de coordination entre organismes et disciplines conduit à un regrettable gaspillage d'efforts, alors que les chercheurs ne sont pas trop nombreux par rapport à l'ampleur des problèmes à étudier.

Au Québec, ces questions de planification sont à l'ordre du jour. Verra-t-on aussi divers ministères, les chambres de commerce, les organisations professionnelles, les groupements civiques, les associations et organismes privés élaborer leur propre plan de développement économique de la province ? Verra-t-on les chercheurs de diverses universités, de divers organismes publics et privés travailler sur la même question en s'ignorant systématiquement ? L'enjeu est trop grave, le personnel compétent trop réduit pour qu'on puisse se permettre d'agir ainsi en ordre dispersé, si l'on a réellement en vue le bien commun et non de simples satisfactions d'amour propre.

Au récent symposium de l'*A.C.F.A.S.* consacré à l'avenir économique du Québec, le *Directeur* du *Service provincial de géographie* a lancé un appel à ses collègues des autres disciplines pour qu'ils demandent avec lui au gouvernement provincial de constituer un organisme central, qui tout en laissant pleine liberté aux chercheurs, coordonnerait les recherches, éviterait les doubles emplois, distribuerait les tâches entre les équipes de spécialistes, réaliserait ou provoquerait les synthèses nécessaires. L'unité étant ainsi réalisée dans le domaine de la recherche, il serait beaucoup plus aisé de la réaliser aussi dans le domaine de l'action et d'appliquer un programme qui permettra à la province de faire face à l'échéance redoutable que représente l'arrivée de cette masse de jeunes à l'âge d'activité.

* * *

TABLE DES FIGURES

pages

1. Province de Québec – Accroissement annuel moyen de la population par période 10
2. Province de Québec – Évolution des taux de mortalité et le natalité 11
3. Province de Québec – Pyramides des âges, 1951 et 1971 – Population totale et population active 14
4. Carte de localisation 22
5. Croquis morphologique 23
6. Données climatiques comparées – Montréal et Sherbrooke 27
7. Proportion des Canadiens-français 32
8. Proportion des élèves fréquentant les écoles protestantes, 1955-56 33
9. Évolution comparée de la population des Cantons de l'Est et du Québec, par rapport à la population de 1851 et de 1901 37
10. Évolution de la population par comté de 1851 à 1956 38
11. Évolution de la population – 1851-1856 39
12. Densité de la population 41
13. Proportion de la population urbaine 43
14. Taux de la natalité, de la mortalité et des excédents naturels, 1901 45
15. Facteurs d'évolution de la population de 1921 à 1956 46
16. Mouvements migratoires nets – Moyenne annuelle 47
17. Taux de la natalité, de la mortalité et des excédents naturels, 1955 49
18. Taux de fécondité, 1951-56 – Nombre annuel de naissances pour 1,000 femmes de 15 à 50 ans 53
19. Pyramides d'âges comparées – Québec et Cantons de l'Est 1956 54
20. Structure démographique – Proportion de la population, 1956 56
21. Prévisions sur l'évolution démographique des Cantons de l'Est et du Québec – 1956 à 1981 60
22. Pyramides des âges, Cantons de l'Est et Québec 1956-1971 61
23. Prévisions sur l'accroissement naturel de la population 1956-71 63
24. Valeur des ventes au détail, 1951 67
25. Coefficient d'emploi de la main-d'œuvre féminine en 1951 74
26. Perspectives d'augmentation de la main-d'œuvre de 1951 à 1971 75
27. Cantons de l'Est – Pyramides des âges, 1951 et 1971 – Population totale et population active 75
28. Structure de la population active par secteurs économiques – Cantons de l'Est et Province de Québec – 1951 78
29. Situation de l'emploi dans l'agriculture, 1951 79
30. Situation de l'emploi – 1951 – Foresterie et abattage 80
31. Situation de l'emploi – 1951 – Mines et carrières 81

pages

32. Situation de l'emploi – 1951 – Industries manufacturières 82
33. Situation de l'emploi – 1951 – Bâtiment et construction 83
34. Situation de l'emploi – 1951 – Secteur tertiaire 84
35. Proportion de la main-d'œuvre féminine par rapport à la population active 1951 85
36. Évolution du nombre de fermes 1881 – 1956 95
37. Évolution des modes d'utilisation du sol de 1881 à 1956 96
38. Évolution du nombre de fermes 100
39. Évolution de la population agricole 101
40. Évolution des modes d'utilisation du sol 1941-1956 102
41a. Structure de la production agricole Québec et Cantons de l'Est 1951 105
41b. Structure de la production agricole Québec et Cantons de l'Est 1951 106
42. Valeur de la production agricole 1951 107
43. Proportion des fermes commerciales par rapport au nombre total de fermes 108
44. Valeur des principaux produits agricoles 1951 110
45a. La production animale 1951 113
45b. La production animale 1951 114
46. Proportion de la surface occupée par les fermes, par rapport à la surface totale, 1956 127
47. Le tourisme 130
48. Cantons de l'Est – Évolution du personnel employé dans les industries manufacturières 1871 – 1956 147
49. Évolution par comté du personnel employé dans les industries manufacturières de 1871 à 1956 148
50. Personnel employé dans les industries manufacturières 149
51. Structure des industries manufacturières 1956 – Québec et Cantons de l'Est – Proportion du personnel employé par groupe d'industries 152
52. Industries manufacturières, 1956 154
53. Industries manufacturières 1956 – Structure économique 157
54. Aliments et boissons 174
55. Bois et papier 177
56. Textile et vêtements 181
57. Métallurgie 183
58. Industries diverses 186
59. Industries manufacturières 1956 – Main-d'œuvre masculine et féminine par comté et par type d'industrie 190

TABLE DES MATIÈRES

pages

PRÉFACE 5

AVANT-PROPOS 7

INTRODUCTION — Développement économique et social de la province de Québec — *Les conséquences de la croissance démographique* 9

I. — Les conséquences économiques de la croissance démographique : le problème de l'emploi 11

II. — Les conséquences géographiques de la croissance démographique : l'équilibre régional 16

CHAPITRE I — **LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX** 21

I. — Les conditions naturelles 21

A. Les caractères du relief 22

B. Le climat, l'hydrographie et la végétation 26

II. — L'occupation humaine 30

CHAPITRE II — **L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET SES PERSPECTIVES** 36

I. — L'évolution de la population des Cantons de l'Est 36

A. Les phases de l'évolution 36

B. Les facteurs d'évolution de la population 44

II. — La situation démographique 51

III. — Prévisions sur l'évolution de la population 57

CHAPITRE III — **LES PROBLÈMES LIÉS À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE** 66

I. — L'élargissement du marché 66

II. — L'accroissement des charges pour les collectivités 69

III. — La création de nouveaux emplois 72

Le nombre d'emplois à créer 73

La structure actuelle de l'emploi : les principales activités économiques 77

Main-d'œuvre masculine et féminine 85

Les perspectives d'emploi par secteur d'activité 86

pages

CHAPITRE IV — **L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET FORESTIÈRE** 92

I. — L'évolution de la population agricole et des modes d'utilisation du sol ... 93
A. Les grandes phases de l'évolution ... 94
B. L'évolution régionale ... 99

II. — Les caractères de l'économie agricole ... 105

III. — Les facteurs d'évolution de la population agricole 116
A. Les facteurs de diminution de la population agricole ... 117
B. Les facteurs de stabilisation de la population agricole ... 120

IV. — La forêt ... 125

CHAPITRE V — **LES ACTIVITÉS TOURISTIQUE ET LEURS POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT** ... 129

I. — L'importance économique et sociale du tourisme dans les Cantons de l'Est ... 130

II. — Les formes de l'activité touristique ... 132

III. — Les points faibles ... 134

IV. — Les avantages ... 135

V. — Utilité d'une action d'ensemble à l'échelle de la région ... 137

Conclusion ... 144

CHAPITRE VI — **L'INDUSTRIE ET SES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT — INVENTAIRE DES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES: Caractères généraux** ... 145

I. — L'évolution et la situation des industries manufacturières ... 146
A. L'évolution des industries manufacturières ... 146
B. Structure des industries manufacturières ... 152

II. — Les possibilités d'implantations industrielles ... 157
A. Intérêt d'une action collective régionale ... 159
B. Les types d'implantations industrielles ... 162
C. Les facteurs d'implantation de nouvelles usines 165

pages

III. – Les types d'industries et les perspectives de développement 173
A. Le groupe des induestries alimentaires 173
B. Le groupe du bois et du papier 176
C. Le groupe des industries textiles et du vêtement 179
D. Le groupe métallurgie 182
E. Le groupe des industries diverses 185

CHAPITRE VII – **LA LOCALISATION DES NOUVELLES INDUSTRIES ET LES TRANSFORMATIONS DE LA STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES CANTONS DE L'EST** 188

I. – Les types de régions et les problèmes d'ensemble 190

II. – Le pôle de croissance des Cantons de l'Est : Sherbrooke 193

III. – La bordure occidentale 196

IV. – Le centre 203

V. – Le secteur oriental 208

CONCLUSION 211

TABLE DES FIGURES 215

TABLE DES MATIÈRES 217

BNQ
000 181 886

Ateliers des Sourds-Muets, 65 ouest, rue De Castelnau, Montréal, P.Q., Canada